

J

103

H72

1966/67.

A28

A1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU JEUDI 3 MARS 1966 ET
DU JEUDI 19 MAI 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

TÉMOINS:

L'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources
nationales; *du ministère du Nord canadien et des Ressources natio-
nales*: M. E.-A. Côté, sous-ministre et M. C. I. Fairholm, chef du
secrétariat de la Direction des affaires indiennes.

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-septième législature
1966

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE
L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh
et Messieurs

Aiken	Howard	Prud'homme
Alkenbrack	Macaluso	Reid
Badanai	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Skoreyko
Baldwin	More (<i>Regina City</i>)	Tremblay
Bell (<i>Carleton</i>)	Munro	Wahn
Crossman	Nasserden	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon-Laprairie</i>)
Grafftey	Orange	—(24)
*Guay	Orlikow	

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

*Remplacé par M. Langlois (*Chicoutimi*) le 2 mars 1966.

PROCÈS-VERBAUX

Le mercredi 3 mars 1966

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le LUNDI 7 février 1966

Il est résolu.—Que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit composé des députés dont les noms suivent:

Aiken,	Klein,	Reid,
Alkenbrack,	Macaluso,	Roxburgh,
Badanai,	Moore (<i>Wetaskiwin</i>),	Skoreyko,
Baldwin,	More (<i>Regina City</i>),	Tremblay,
Bell (<i>Carleton</i>),	Munro,	Wahn,
Crossman,	Nasserden,	Watson (<i>Châteauguay- Huntingdon- Laprairie</i>)—(24).
Grafftey,	Orange,	
Guay,	Orlikow,	
Howard,	Prud'homme,	

LÉON J. RAYMOND

Le MERCREDI 2 mars 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Haidasz, Legault et Mackasey soient substitués à ceux de MM. Orange, Reid et Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Langlois (*Chicoutimi*) soit substitué à celui de M. Guay sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le MERCREDI 16 mars 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Orange, Reid et Watson (*Châteauguay-Huntington-Laprairie*) soient substitués à ceux de MM. Haidasz, Legault et Mackasey sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le MARDI 22 mars 1966

Il est ordonné,—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs aux affaires indiennes, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 3 mars 1966

(1)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme et de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h. 35 du matin aux fins d'organisation.

Présents: MM. Alkenbrack, Badanai, Haidasz, Langlois (*Chicoutimi*), Klein, Legault, Moore, Munro, Nasserden, Prud'homme, Roxburgh, Skoreyko, Wahn. (14).

Le secrétaire ayant demandé que l'on fasse une nomination, M. Badanai propose, appuyé par M. Langlois (*Chicoutimi*), que M. Klein soit élu président du Comité.

En l'absence d'autres candidatures, M. Klein est déclaré élu à la présidence du Comité.

M. Klein remercie le Comité de cet honneur.

Sur la proposition de M. Wahn, appuyé par M. Haidasz, M. Roxburgh est élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Munro, appuyé par M. Legault,

Il est résolu—qu'un sous-comité du programme et de la procédure soit constitué, comprenant le président et quatre membres désignés par lui.

A 10 h. 40 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation de son président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,

M. Slack.

Le JEUDI 19 mai 1966

(2)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 11 h. 15 du matin. Son président, M. Klein, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Alkenbrack, Bell (*Carleton*), Crossman, Howard, Klein, Macaluso, Moore (*Wetaskiwin*), More (*Regina*), Nasserden, Orlikow, Prud'homme, Roxburgh, Skoreyko, Wahn, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*). (16).

Aussi présents: L'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales; du *ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*: M. E.-A. Côté, sous-ministre; M. G. Gibson, adjoint exécutif du

ministre; M. J. W. Churchman, directeur suppléant des Affaires indiennes; M. J. D'Astous, directeur de l'administration de la Direction des Affaires indiennes; M. L. L. Brown, Chef de la division fédérale-provinciale des Affaires indiennes; M. J.-M. Thibault, Conseiller des services financiers et administratifs de la Direction des Affaires indiennes; M. C. I. Fairholm, chef du secrétariat de la Direction des Affaires indiennes; M. P. Deziel, Chef de l'administration de la Direction de l'Éducation aux Affaires indiennes.

Aussi présent: M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Sur la motion de M. Howard, appuyé par M. Skoreyko,

Il est résolu—Que le Comité fasse imprimer 1,500 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses procès-verbaux et de ses témoignages.

Le président annonce que les membres suivants feront partie avec lui du sous-comité du programme et de la procédure: MM. Aiken, Bell (*Carleton*), Howard et Roxburgh.

Le président lit l'ordre de renvoi au Comité en date du 22 mars 1966.

Le président met alors en discussion le premier poste du budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: Poste 30. Administration, opérations et fonctionnement, \$72,749,500, et il invite le ministre à prendre la parole.

Le ministre fait un exposé de la situation des Affaires indiennes. Le président le remercie et le ministre est interrogé. Il est assisté de MM. Côté et Fairholm.

Sur la motion de M. Bell (*Carleton*) appuyé par M. Moore (*Wetaskiwin*):

Il est résolu—Que le document *Déclaration inaugurale de l'honorable Arthur Laing devant le Comité de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes, les droits de l'homme, la citoyenneté et l'immigration*, en date du 19 mai 1966, soit imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (Voir l'Appendice «A»).

A 12 h. 45 de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation de son président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 19 mai 1966

● (11.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il y a lieu premièrement de présenter une motion ordonnant l'impression d'un certain nombre d'exemplaires des délibérations du Comité en anglais et en français. Quelqu'un veut-il faire la proposition voulue? Je pense que vous avez une motion, monsieur Howard?

M. Howard: Je n'ai pas de motion particulière, monsieur le président, mais vu l'intérêt manifesté aux délibérations du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui siègea il y a quatre ou cinq ans, et l'intérêt que les Indiens eux-mêmes portent au travail du Comité, je pense qu'il y aurait lieu d'imprimer 1,500 exemplaires des délibérations en anglais, mais je ne saurais quel nombre il en faudrait en français.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Prud'homme, pourriez-vous nous aider à déterminer le nombre d'exemplaires en français que nous devrions faire imprimer?

M. PRUD'HOMME: Quel nombre en imprime-t-on ordinairement?

Le PRÉSIDENT: On avait mentionné d'abord 750 en anglais et 250 en français, mais puisqu'on porte maintenant le nombre des exemplaires anglais à 1,500...

M. PRUD'HOMME: Je pense qu'il en faudrait 500.

Le PRÉSIDENT: 500 en français?

M. HOWARD: Je propose qu'on imprime 1,500 exemplaires en anglais et 500 en français.

M. SKOREYKO: J'appuie cette proposition.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, les membres du sous-comité de l'agenda choisis après consultation avec les whips des partis seront Monsieur Gordon Aiken, l'honorable R. A. Bell, Monsieur Frank Howard, le vice-président Monsieur Jack Roxburgh et moi-même.

Je vous lirai maintenant l'ordre de renvoi en date du 22 mars 1966:

Que subordonnément aux pouvoirs du Comité des crédits de voter les dépenses publiques, les crédits inscrits au Budget principal des dépenses de 1966-1967 relativement aux Affaires indiennes soient retirés du Comité des crédits et renvoyés au Comité permanent des Affaires indiennes, des Droits de l'homme et de la Citoyenneté.

Nous examinerons ce matin les crédits qui sont récapitulés à la page 331 et dont les détails paraissent à la page 343. Nous avons l'honneur de la présence parmi nous du ministre du Nord canadien, l'honorable Monsieur Laing et je le prierais de nous donner une explication générale de ces crédits.

L'honorable A. LAING (*ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, je pense qu'on a déjà distribué aux membres du Comité un exposé des Affaires indiennes. J'en lirai les deux premières phrases:

L'administration des Affaires indiennes se distingue par sa complexité et son caractère unique. Son rôle est déterminé par sa responsabilité générale et ses très anciennes relations avec le peuple indien du Canada.

Messieurs, c'est tout ce que vous lirai de cet exposé. Mais je me reporterai plus tard à quelques-uns de ses passages. Ces deux assertions m'ont particulièrement été démontrées durant la courte période qui s'est écoulée depuis que l'on m'a confié la responsabilité des Affaires indiennes. Elles ne contiennent que quelques mots mais elles ont une profonde signification.

Tous les partis représentés à la Chambre sont du même avis qu'il nous faut agir rapidement en ce qui a trait aux Affaires indiennes. On est d'opinion que depuis nombre d'années nous, et en vérité tous les citoyens du Canada, n'avons pas accordé une attention suffisante aux Indiens. On a même dit que nous avons été bien injustes à leur égard. On a le sentiment que nous n'avons pas réussi à établir des relations étroites entre les Indiens et les autres Canadiens, ou que nous ne leur avons pas donné une part égale à celle des autres Canadiens dans les chances de développement personnel ou économique.

Telle est la situation dans laquelle je me trouve à l'heure actuelle. Je n'ai pas été assez longtemps au ministère pour me familiariser avec toutes les questions et certains membres du Comité connaissent beaucoup mieux que moi les Indiens et les Affaires indiennes, c'est pourquoi je vous prie d'excuser mes lacunes. Jusqu'à présent, mes relations avec les Indiens ont été satisfaisantes. Il serait inopportun et indésirable que j'essaie de leur tracer une ligne de conduite et la même chose s'applique, je pense, à la plupart des Canadiens. Il existe une espèce de dichotomie à l'égard des Indiens. En premier lieu, les Indiens ont aujourd'hui une vive ambition de partager notre situation et de s'améliorer. Mais quand ils regardent l'envers de la médaille, ils se disent: «Si nous faisons toutes ces choses, nous renoncerons aux grandes garanties fondamentales des Traités ainsi qu'aux droits historiques dont nous demandons le respect». En d'autres termes, dans certains cas, ils sont portés à dire: «Il faudra quitter la réserve, ce que nous ne devons jamais faire». C'est le choix que le peuple indien est appelé à faire dans un grand nombre de cas. J'ai dit aux Indiens et je tiens à ce que vous vous en souveniez, que je m'inquiète plus de ce qu'ils pensent de moi que de ce que je pense d'eux. Je pense que si les Canadiens en général abordaient de la même façon le problème des Indiens et comprenaient que le succès viendra de leur propre initiative et que nous ne devons pas les pousser et les faire marcher plus vite qu'ils le veulent, nous réaliserions un progrès réel, avec l'aide des crédits additionnels que vous accordez et l'appui de l'opinion publique qui veut que nous fassions mieux que dans le passé.

Je vous dirai que j'ai été fortement impressionné par la valeur d'un grand nombre des terres des Indiens et je désirerais que nous fassions davantage pour les exploiter à l'avantage du peuple indien. Je déplore que dans bien des cas, sachant qu'il existe une réserve indienne dans ma propre circonscription, dans la ville de Vancouver et plusieurs autres tout près de Vancouver, on ait considéré ces terres comme un ghetto, ou nous y avons permis le développement

de ghettos. Je pourrais vous citer plusieurs cas où des terres d'une grande valeur aux environs de Vancouver ont été louées à des particuliers pour des périodes de 30 ou 40 ans à \$10 par année, pour la construction de maisons d'été et l'on a morcelé ainsi des terrains de très grande valeur. Si nous n'étions pas liés aujourd'hui par ces contrats qui ont permis le morcellement des terrains en plusieurs endroits, nous pourrions entreprendre des développements qui rapporteraient des millions de dollars.

Dans la ville de Vancouver-Nord, ou tout près de la ville, nous avons récemment loué des terrains de la réserve qui font partie du port de Vancouver à raison de \$1,000 par acre et par année. A l'heure actuelle, on est à construire sur la réserve, près de Duncan, un hôtel qui coûtera un million ou plus et qui sera une source de revenu considérable pour la population indienne. Il me semble qu'il faudrait en premier lieu faire une estimation juste de la valeur de ces terres et en planifier l'utilisation au bénéfice des Indiens. Les réserves indiennes dans tout le Canada ont une superficie de six millions d'acres dont une bonne partie ont probablement une valeur considérable. Aussi rapidement que la chose est possible, nous procédons à une série d'études sur la meilleure utilisation de ces terres où le besoin s'en fait le plus sentir.

Messieurs, je voudrais vous rappeler que 57 p. 100 des Indiens du Canada sont âgés de moins de 21 ans. Ceci n'atténue en rien notre responsabilité à l'égard des plus âgés, de ceux qu'il est le plus difficile de rapprocher des autres Canadiens ou de convaincre de la valeur de notre économie parce que certains d'entre eux ont dépassé le stade où la chose serait possible. Nous avons mis en œuvre des programmes de logement, d'électrification et de construction d'aqueducs dans les réserves afin de relever le niveau de vie au delà de la simple subsistance, nous l'espérons, de ceux qui ont dépassé l'âge qui leur permettrait d'avoir leur part entière de la vie communautaire canadienne.

Mais nous dirigerons nos plus grands efforts vers les Indiens de moins de vingt et un ans. Je parle de leur éducation et vous remarquerez que 48 p. 100 de tout notre budget sont consacrés à l'éducation. Nous progressons dans la direction qui aboutira, dans la mesure du possible, à ce que les Indiens fréquentent les mêmes écoles que les autres Canadiens. Nous avons déjà conclu des accords dans ce sens avec deux provinces. En Colombie-Britannique, à raison de \$250 par année pour chaque élève, les commissions scolaires admettent les enfants indiens dans les écoles ordinaires, en d'autres termes dans les écoles non fédérales. Nous avons aussi conçu un accord un peu différent avec la province du Manitoba en vertu duquel les paiements sont basés sur le grade scolaire. Nous discutons présentement les conditions de nouveaux accords avec d'autres provinces, avec deux provinces additionnelles, je pense.

J'aimerais à vous signaler d'autres initiatives que nous avons prises. Nous voulons en arriver graduellement à l'autarcie locale. Depuis que je suis en fonctions, j'ai signé un nombre considérable d'autorisations confiant le contrôle et l'emploi du revenu des fonds de la bande aux Indiens eux-mêmes. C'est ce que nous faisons présentement dans un grand nombre de cas. Quelques-unes des bandes ont nommé des gérants indiens qui administreront leurs affaires dont le chiffre n'est pas considérable à l'heure actuelle mais qui se développe-

ra avec l'augmentation de la valeur de leurs terres. Ils dirigent leurs propres affaires et exercent leur gouvernement local, ou si vous le préférez, les bandes elles-mêmes ont la responsabilité de leur administration économique.

Nous avons aussi entrepris la discussion avec les provinces de l'extension des services provinciaux à la population des réserves. Vous êtes au fait de l'incident malheureux qui s'est produit en Ontario. Lorsque des exemplaires de l'entente avec l'Ontario furent distribués, on répandit chez les Indiens l'impression malheureuse que nous songions à abandonner notre responsabilité et à la transférer à la province. Nous reçûmes des plaintes à ce sujet. Je promis aux Indiens de ne pas signer l'entente avant qu'ils l'aient approuvée. Nous avons eu une série de conférences depuis six ou huit semaines parce qu'ils craignaient encore qu'on rompe ainsi les grands engagements fondamentaux que le gouvernement du Canada a pris par les traités et autrement. C'est ce qu'ils ne cessent de redouter. Je suis heureux de vous apprendre que nous avons maintenant obtenu leur consentement. C'est ce que j'ai dit à M. Cécile quand je lui ai envoyé le texte des accords concernant l'Ontario. Nous voudrions conclure des accords semblables avec les autres provinces et nous faisons des progrès rapides dans cette direction.

Les crédits de la présente année sont beaucoup plus considérables. Ils s'élèvent à 97 millions, soit 17 millions de plus que l'année précédente. Le crédit de l'opération et de l'entretien a été augmenté de \$8,800,000, celui de la construction et des achats est aussi augmenté de \$8,400,000. Une grande partie de cette somme servira à des améliorations, telle que l'électrification des réserves. Je pense que depuis six semaines l'installation de l'électricité a été autorisée dans six ou huit réserves qui ne l'avaient pas encore. J'avais constaté cette situation dans le Yukon avant même de prendre la direction du ministère. Je visitai l'école de Whitehorse qui ne fait pas partie de la réserve mais qui est construite sur les terres publiques habitées par les Indiens. Cette école n'avait pas la lumière électrique et l'eau potable devait être apportée des maisons situées à 500 ou 600 verges de là. Vous connaissez la température de cette région. J'imagine qu'à l'arrivée, l'eau ne devait plus être qu'un bloc de glace. Cependant, les enfants fréquentaient cette école privée d'éclairage et où ils n'avaient même pas d'eau pour se laver les mains. Nous ne sommes pas justes à l'égard de cette population. Nous devons aller de l'avant et pousser l'extension des services afin que les enfants puissent au moins étudier à la lumière et se laver le matin quand ils vont à l'école.

● (11.30 a.m.)

J'espère fermement que nous pourrons réaliser de très grands progrès à l'égard des jeunes gens d'ici quelques années. Mais tout dépend de notre attitude envers les Indiens. Il existe une variété d'opinions sur les méthodes d'atteindre ce but. Dans les villes, on a organisé quelques centres indiens. Les gens de bonne volonté font tout en leur pouvoir pour encourager les Indiens à venir dans les villes pour y rencontrer les autres Canadiens et je leur suis reconnaissant le leur intérêt et de leurs efforts. Naturellement, il y aura de la critique et quelques-uns diront: «Ce sont de «bonnes âmes» et d'autres choses dérogatoires. Mais j'aime mieux les «bonnes âmes» que les «mauvaises âmes», quelle que puisse être la signification attachée à ce terme. Dans un grand nombre d'endroits, on fait un travail superbe pour venir en aide aux Indiens venus dans les villes. La migration des Indiens vers les villes prend une ampleur considérable car ils espèrent y trouver des emplois rémunérateurs. Un grand nombre occupent maintenant des emplois et font du bon travail.

Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter pour le moment. Je puis rester encore quelque temps ici et si quelqu'un désire me poser des questions, je m'efforcerai d'y répondre. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur le ministre. A-t-on des questions à poser?

M. HOWARD: Je n'ai pas de questions pour le moment, mais le Comité devrait adopter une méthode d'examen de ce sujet. Je n'ai pas de questions particulières à poser au ministre, car dans ses propres termes, il nous a dit qu'il n'avait pas l'intention de dicter une ligne de conduite aux Indiens, et j'approuve de tout cœur cette attitude. L'une des erreurs des gouvernements a été leur condescendance, peut-être involontaire, à l'égard de notre population indigène.

Le Comité devrait maintenant s'occuper davantage de ce qu'il y a lieu de faire pour que les Indiens puissent assumer le contrôle, l'autorité et l'autarcie dans leur propres affaires, au lieu de rechercher le contraire. Certaines d'entre nous ont dit bien des choses au sujet de ce que la direction des Affaires indiennes et le gouvernement devraient faire et je suis l'un de ceux qui ont préconisé l'exécution de choses spécifiques. Mais maintenant que nous avons un Comité du Parlement qui a l'autorité de convoquer des témoins et de demander à la Chambre la permission de se subdiviser en sous-comités, bien que je ne fasse pas grand cas des subtilités, nous pourrions appeler qui nous voudrions, entendre des témoignages et obtenir des renseignements et des idées nouvelles.

C'est la première fois depuis nombre d'années que les crédits du ministère sont renvoyés à un comité et, nous devrions convoquer les indigènes eux-mêmes pour connaître leurs idées, en particulier en ce qui a trait au gouvernement par eux-mêmes. Nous pouvons inviter des témoins à Ottawa ou, j'émetts simplement l'idée, établir des sous-comités qui seraient autorisés par la Chambre à visiter les indigènes dans leurs maisons et leurs villages afin de connaître directement leurs problèmes. Nous pourrions ainsi constater personnellement leurs conditions de vie et ils nous exprimeraient leurs propres désirs. Le plus grand service que le Comité pourrait rendre aux Indiens serait de se renseigner dans tous les détails possibles sur les désirs de la population régie directement par la loi des Indiens. Nous devrions placer au premier plan l'objectif de les laisser se gouverner eux-mêmes et de hâter le moment où la loi des Indiens et la Direction des affaires indiennes exerceront une influence et une autorité de moins en moins importantes dans les affaires des Indiens.

Le ministre a parlé de l'éducation et c'est ce que nous désirons pour tous. Chacun devrait avoir l'avantage d'acquérir l'instruction qui est la clé du progrès et de la compréhension. Il est indéniable qu'il faudra faire davantage pour l'éducation de la population indigène à cause des limitations qui lui ont été imposées dans le passé. La même chose s'applique en ce qui a trait au logement, au niveau de vie et à toutes les choses de cette nature.

J'é mets toutes ces idées pour qu'elles servent de guide au Comité et, avec tout le respect possible au ministre lui-même, que je connais depuis bien des années, ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère. Le moment est peut-être opportun de laisser de côté toutes les questions techniques relatives aux sommes qu'il y a lieu de dépenser pour ceci ou pour cela et aux programmes qui conviennent le mieux dans tel ou tel cas. Constituant un groupe représentatif de Canadiens, nous devons essayer de comprendre les difficultés de ce peuple, ce qu'il pense et avec quelle rapidité il désire arriver à se gouverner lui-même.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, vous êtes membre du sous-comité de l'agenda et de la procédure, comme je viens de l'annoncer, avec M. Bell, M. Aiken et moi-même. Nous aurons une réunion d'ici quelques jours et nous pourrons alors décider de la suite à donner à vos suggestions.

M. NASSERDEN: Monsieur le ministre, relativement à vos remarques de la page 15, sur les gens employés par les bandes, et particulièrement les constables spéciaux, dans quelles conditions une bande indienne peut-elle engager un constable? Je constate que l'an dernier, dans l'application des programmes de subventions, les bandes avaient 19 employés dont plusieurs constables spéciaux.

M. LAING: Voudriez-vous donner les explications voulues, monsieur Fairholm?

M. C. I. FAIRHOLM (*chef du secrétariat de la Direction des Affaires indiennes*): En premier lieu, il faut veiller au maintien de l'ordre dans les réserves. Ceci fait partie du programme des subventions. Lorsque nous recevons une demande, le premier point à déterminer est celui de la nécessité de la chose; deuxièmement, la personne désignée par le conseil de la bande doit répondre à certaines exigences de la gendarmerie relativement à son caractère et à sa compétence. Les constables choisis obtiennent leur autorité d'un mandat émis en vertu de la loi sur la gendarmerie royale du Canada. Ils deviennent des constables surnuméraires employés à l'année. Dans toutes les réserves du pays, nous avons présentement 30 ou 40 constables spéciaux.

M. NASSERDEN: Une réserve de la Saskatchewan m'a demandé, il y a quelques jours, la nomination d'un constable. Est-ce le ministère qui en paie entièrement le coût, ou la réserve doit-elle en défrayer une partie?

M. FAIRHOLM: Le financement se fait de diverses façons. Parfois, on agit conjointement, c'est-à-dire que la moitié du coût provient des fonds de la bande et l'autre moitié des amendes recouvrées. Il existe un compte spécial où les amendes sont inscrites depuis plusieurs années. Nous avons conclu des arrangements de cette nature. Dans les cas où la bande n'a pas de fonds disponibles, les frais sont imputés aux subventions.

M. NASSERDEN: Je vous remercie.

M. LAING: Si vous me le permettez, lorsque les bandes ont des fonds disponibles, nous leurs demandons généralement une contribution, ce qui est conforme à la ligne de conduite dont nous avons parlé, en vue de leur confier la responsabilité de leurs propres affaires. Je travaille à accroître les fonds des bandes et je suis convaincu que nous y parviendrons. Plus j'examine ces propriétés et que je constate l'absence de tout développement, plus j'y vois un moyen de trouver l'argent nécessaire à l'administration de leurs propres affaires. Certaines de ces propriétés ont une grande valeur et même sont extrêmement riches.

Pendant que j'ai la parole, je me permettrai quelques commentaires sur les suggestions de M. Howard. On nous a déjà proposé l'institution d'une espèce de comité permanent qui s'efforcerait d'inspirer aux Indiens la confiance en eux-mêmes. Il pourrait être un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Je n'ai pas encore répondu à cette proposition et je n'ai exprimé aucune opinion pour ou contre. Mais, M. Howard, qui compte un bon nombre d'Indiens dans sa circonscription et qui est au fait de leurs aspirations, a probablement là une idée de la plus grande importance. C'est le nœud de toute la question. Les Indiens devraient avoir une certaine confiance en eux-mêmes, faire des choses de leur propre initiative et se montrer des égaux. La proposition est excellente. Je ne suis pas en faveur de comités qui parcourent le pays en tous sens en faisant des dépenses considérables, mais ce n'est pas ce qu'il désire. Un comité permanent qui vérifierait la situation ici et là rendrait de grands services. J'aimerais que les anciens ministres ici présents nous fassent connaître leurs opinions sur ce point. Je le répète, la proposition me semble fort utile. C'est là notre principale difficulté. Nous avons constitué des conseils consultatifs, un conseil consultatif national et il est rassurant de voir quelques-uns des intéressés se présenter et nous parler tout comme le font les membres du Comité ici. Leur présence est d'une immense valeur. Nous constatons des manifestations d'autorité en certains endroits et si nous pouvions encourager ces initiatives, nous réussirions à résoudre nos problèmes.

● (11.45 a.m.)

M. ORLIKOW: Monsieur le président, l'heure n'est pas aux longs discours. La plupart d'entre nous approuvons en général les opinions que le ministre a exprimées verbalement et dans son exposé écrit. Nous reconnaissons qu'il n'est par un expert. Aucun de nous n'est expert en la matière et l'une des plus grandes difficultés qui se présente lorsque nous essayons de relever le niveau de vie des Indiens à celui de la population du Canada en général, c'est qu'un trop grand nombre de prétendus experts essaient de dire aux Indiens ce qu'ils doivent faire. En général, nous sommes tous d'accord avec le ministre. Je reconnais au ministre et au gouvernement le mérite qui leur revient; ils ont augmenté considérablement le montant d'argent employé à ces fins. Mais quand vous jetez un regard sur ce qui a été accompli et sur ce qui reste à faire, il semble que nous sommes bien loin d'accomplir la tâche qui nous incombe. Si l'on tient compte de l'augmentation rapide de la population indienne, nous ne faisons en réalité que peu de progrès.

Les crédits indiquent les sommes additionnelles que nous dépensons pour l'éducation. Mais tous ceux qui ont visité des réserves indiennes ont pu voir quelle espèce d'écoles nous leur donnons et les comparer avec les écoles des autres Canadiens; quand on compare aussi le niveau du personnel enseignant, il faut admettre que nous ne sommes pas à la hauteur de la tâche. Le Parlement emploie une grande partie de son temps, avec raison, à discuter la formation de la main-d'œuvre et les questions semblables. Que nous l'aimions ou non, qu'ils le désirent ou non, le fait est que les Indiens émigrent en grand nombre vers les villes. J'imagine qu'il n'existe pas de statistique récente à ce sujet, mais il y en a des milliers. Dans la seule ville de Winnipeg, on en trouve plusieurs milliers. Ces gens qui arrivent dans les villes doivent faire concurrence aux autres pour obtenir les emplois disponibles, mais leur éducation et leur formation sont insuffisantes.

La semaine dernière, je pense, le ministre a déposé une réponse à l'une de mes questions portant sur les salaires des instituteurs de toutes classes engagés par le ministère. J'ai pu comparer ces salaires à ceux que l'on paie à Toronto, Hamilton, Sault-Ste-Marie et Winnipeg. Je puis dire au ministre et aux fonctionnaires, s'ils ne le savent pas déjà, que nous venons loin derrière ces villes. Monsieur le président, comment pourrions-nous convaincre un jeune instituteur compétent et agressif de s'en aller dans les réserves où les conditions physiques et l'atmosphère sont bien inférieures à celles des villes que j'ai mentionnées et d'un grand nombre d'autres endroits. Les salaires sont inférieurs à ceux des villes. Le ministre du gouvernement d'Ontario, M. Davis, je crois, a annoncé il y a moins d'un mois qu'il paierait une prime de \$1,000 aux instituteurs des régions isolées. Monsieur le président, si nous voulons jouer notre rôle et que les Indiens ne soient pas des citoyens de seconde classe dans 25 ans, comme ils le sont aujourd'hui, il nous faut agir immédiatement. Nous devrions obtenir les services des meilleurs de nos jeunes instituteurs et non pas de ceux qui ne peuvent trouver d'autre emploi, et les encourager à aller enseigner dans les réserves indiennes pendant quelques années, avant de s'installer pour de bon dans les villes.

Monsieur le président, je suis heureux d'entendre le ministre nous dire qu'il se propose d'améliorer les installations physiques des écoles indiennes. Il a mentionné brièvement ce qui s'est passé à Kenora depuis un an. Je me souviens du mémoire que les Indiens avaient présenté au conseil à Kenora. Si je me souviens bien, ils mentionnèrent le fait que l'instituteur qui faisait la classe aux enfants indiens des réserves avait un meilleur logement, y compris la plomberie intérieure, que l'école pouvait offrir aux enfants. C'est là un détail, monsieur le président, mais je ne saurais mieux démontrer par des actes, et non pas seulement par des paroles, que nous traitons réellement les Indiens comme des citoyens de seconde classe. Si l'instituteur a l'eau courante et un cabinet d'aisance à l'intérieur de son logement, tandis que les enfants indiens doivent aller aux «latrines» traditionnelles, vous pouvez dire tout ce que vous voudrez, mais ils demeurent des citoyens de seconde classe.

De même, le ministre a mentionné que l'on a porté le montant consacré à l'éducation des adultes à \$550,000 pour l'an prochain. J'ai fait un calcul rapide, que je pense pas loin de la vérité, et je soutiens que cette somme est tout à fait insuffisante.

M. LAING: De quel crédit parlez-vous?

M. ORLIKOW: Cela ne se trouve pas dans un crédit, mais dans votre exposé imprimé, à la page 10. Je lirai ce passage. Il y est question de l'éducation des adultes et l'on dit: «L'augmentation de ce chef est de \$130,600 par rapport à l'an dernier alors que l'on dépensa \$431,000». Cela fait un total de \$561,000. Monsieur le président, je soutiens que les Indiens qui doivent en nombres grandissants rechercher des emplois dans les mines, les fabriques de papier, les industries ou la construction dans les villes, ne pourront lutter contre la concurrence avec le peu d'instruction qu'ils ont aujourd'hui. Il nous faudrait un programme accéléré qui nécessiterait beaucoup plus que \$600,000.

Monsieur le président, j'aborderai maintenant un autre sujet. Tous les membres de la Chambre ont accueilli avec plaisir l'annonce que le ministre nous a faite de la décision du gouvernement fédéral de dépenser environ 112 millions au cours des prochains cinq ans pour l'amélioration du logement dans les réserves indiennes. On dit dans ce rapport, que l'on se propose de construire

environ 2,000 ou 2,500 maisons par année pendant les cinq prochaines années, en commençant par 1,250 maisons pour l'année en cours. Vu qu'il y a environ 2,000 réserves au Canada, un calcul rapide indique que nous nous proposons de construire une fraction de maison dans chaque réserve au cours de ces cinq années. Je sais que le chiffre de 115 millions est assez impressionnant, mais ce n'est qu'une faible somme en regard des besoins. J'espère que nous pourrions discuter à fond ce programme et le rythme de son application.

Je passe à un autre sujet et ceci terminera mes commentaires. Je sais que les Indiens qui font partie des divers comités consultatifs et les personnes qui travaillent de concert avec les Indiens dans la province s'alarment de plus en plus, bien que je ne puisse le vérifier personnellement, du fait que plusieurs des plus jeunes, des plus actifs et des principaux employés du ministère ont quitté leurs postes depuis six mois. Le docteur Mackie est de ce nombre. J'ai entendu dire il y a quelques jours que le directeur du programme de formation des préposés au développement communautaire a abandonné ce poste, ou se propose de le faire. Cela les inquiète grandement, car ils craignent que ce soit la fin des progrès et de la nouvelle image que le ministère a créée d'un fonctionnaire différent employant des méthodes nouvelles au lieu de la méthode traditionnelle de dicter aux Indiens ce qu'ils doivent faire. Ils s'inquiètent et moi de même. A ce sujet, j'aimerais qu'on nous donne prochainement une explication, et le public désire cette explication, du cas particulier de M. Grant qui avait réussi à construire 70 maisons en collaboration avec les Indiens eux-mêmes alors qu'il était fonctionnaire du ministère au Yukon. Je me fonde uniquement sur la rumeur publique et il peut y avoir bien d'autres motifs que le public ne connaît pas, mais au lieu d'être félicité, il fut congédié et même poursuivi. Un grand nombre de gens pensent qu'il méritait plutôt un avancement pour l'imagination et l'initiative dont il a fait preuve.

Monsieur le président, j'aimerais à connaître l'opinion du ministre sur les questions de l'éducation, du logement et des démissions de fonctionnaires dont j'ai parlé.

M. LAING: Pour ce qui est du logement, on avait annoncé la construction de 1,250 maisons au cours de l'année. On m'apprend maintenant que nous ferons mieux et que nous construirons 1,500 maisons. Il y a environ 2,200 réserves au Canada, dont 1,600 dans la Colombie-Britannique. Un grand nombre de celles-ci ne sont que de petits endroits que les Indiens ont déjà abandonnés dans plusieurs cas. Il nous faut appliquer le programme aux endroits où le besoin est le plus urgent et je sais que dans certains nous construisons 16, 17 ou 18 maisons dans une même réserve. Les progrès sont très satisfaisants.

Dans la sphère de l'éducation des adultes, il faut d'abord recruter le personnel voulu et l'augmentation de 30 p. 100 en une seule année, me paraît assez satisfaisante.

Quant au départ de certains fonctionnaires, le gouvernement a présentement un grand nombre de programmes en voie d'exécution et, si nous ne pouvons dicter aux Indiens ce qu'ils devraient faire, nous ne pouvons pas dicter davantage aux fonctionnaires. Il y a une espèce de mouvement perpétuel dans le service. Les fonctionnaires sont perpétuellement à la recherche d'autres

emplois mieux rémunérés et nous sommes en concurrence avec les autres ministères à cet égard. Il serait plus facile pour le ministère de dire à un fonctionnaire: «non, vous allez rester ici et continuer ce travail et vous ne pouvez passer à un autre ministère». Mais ce n'est pas ainsi que nous faisons les choses.

Je préférerais passer sous silence le cas de M. Grant. Le Comité est au courant de la situation, je pense. Ce fonctionnaire avait excédé sa responsabilité et employé des fonds à des fins non autorisées. Je préfère ne rien ajouter à ce sujet, à moins qu'on insiste.

M. WAHN: Depuis quelques années, un grand nombre d'Indiens sont arrivés dans ma circonscription de St. Paul's, au centre de Toronto. J'aimerais à poser trois ou quatre questions particulières au ministre ou à ses fonctionnaires, si on me le permet.

Le ministre pourrait-il nous dire si la Division des Affaires indiennes a adopté la politique d'encourager les Indiens à s'intégrer graduellement dans la population canadienne, ou désire-t-on plutôt qu'ils continuent d'être un groupe national distinct. A-t-on une politique à cet égard?

M. LAING: Je n'ai pas adopté de politique à ce sujet. Je préférerais que les Indiens fassent leur propre choix.

M. WAHN: A-t-on étudié la possibilité de la préservation de l'entité d'un aussi petit groupe national. Est-il exact de dire, monsieur le président, que la population indienne du Canada est d'environ 200,000?

M. LAING: Elle se rapproche plutôt de 250,000 je pense que le chiffre exact est de 242,000.

M. WAHN: Ne serait-il pas désirable que la Division adopte une ligne de conduite à ce sujet? Autrement, on ne sait pas où l'on va.

M. LAING: Nous songeons à la constitution d'un groupe d'études très compétent qui examinera un grand nombre d'aspects du problème et pourra au moins effleurer cette question. Je n'ai aucune opinion personnelle à ce sujet et je ne voudrais pas me prononcer pour l'instant. Les Indiens sont un peuple fier. La plupart d'entre eux voudraient restaurer le prestige du peuple indien. Pour le moment, toute l'aide que nous pourrions leur donner dans ce sens sera plus utile que les prédictions. Il est plus important de laisser les choses au point où elles en sont. Ils prendront eux-mêmes une décision.

M. WAHN: Mais on étudiera ce qui se fait dans d'autres pays?

M. LAING: Nous le faisons actuellement.

M. WAHN: Même si nous ne pouvons pas présentement adopter une politique déterminée, il serait désirable que nous sachions comment les Indiens sont traités aux États-Unis, par exemple, en Amérique du Sud et dans les autres pays où il existe une situation semblable.

La Direction accepte-t-elle une responsabilité quelconque à l'endroit des Indiens qui quittent leur réserve et s'en vont dans les régions urbaines, telles que Toronto? Les Indiens jouissent-ils de droits spéciaux, censés garantis par les traités, après qu'ils ont quitté leurs réserves et sont venus s'établir dans les grands centres?

M. LAING: Nous avons reçu de nombreuses demandes des gens qui s'occupent d'organiser ces centres d'accueil pour les Indiens. Il y en a un à Toronto,

qui fait du bon travail. Nous nous efforçons de faire accepter les Indiens par les autres Canadiens, de les aider dans leurs difficultés et de leur trouver des emplois. A Edmonton, on veut construire un édifice de \$25,000 avec des fonds privés. La Division de la citoyenneté accorde des subventions à l'exploitation mais non à la construction de ces centres. En présence de ce mouvement constant des Indiens vers les villes, la Direction des Affaires indiennes doit étendre sa responsabilité. D'autre part, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'ils seront toujours nos pupilles. Ce mot terrible «pupille» m'inquiète. Si l'Indien doit devenir un individu indépendant, à quel moment cesserons-nous de nous en occuper? Nous ne pouvons le surveiller constamment, le marquer au front d'un numéro et guetter ses allées et venues. Nous voulons l'aider sans paralyser sa propre initiative. Mais c'est une tâche difficile.

M. WAHN: Est-il exact que l'Indien qui quitte sa réserve et vient habiter Toronto, par exemple, acquiert le même statut que les autres Canadiens?

M. CÔTÉ: L'Indien qui quitte sa réserve conserve les droits des traités. Il participe aux fonds de la bande et au produit de la réserve. Mais hors de la réserve, il jouit aussi des droits de tout citoyen canadien et nous essayons de l'aider par l'éducation à concourir avec les autres partout. Les provinces sont aussi désireuses de le faire profiter de leurs services de bien-être et autres, même de leur système scolaire local. Nous encourageons les provinces dans leurs efforts en vue d'aider les Indiens à se sentir chez eux dans les endroits où ils se trouvent. Ils ne perdent aucun de leurs droits et ils accroissent leurs chances d'emploi en concurrence avec les autres Canadiens.

M. WAHN: Une dernière question, monsieur le président. D'après ce que l'on vient de dire, je présume que les Indiens qui quittent leur réserve pour s'en aller dans les villes et qui plus tard veulent retourner à la réserve sont absolument libres de le faire et de reprendre leur même situation parmi les membres de la bande.

M. CÔTÉ: C'est exact, sauf dans le cas des Indiens qui désirent s'affranchir. Quelques-uns rompent les liens qui les unissaient aux autres Indiens. Cette situation se produit le plus souvent dans les cas de mariage, surtout chez les femmes qui veulent s'affranchir et ne plus être considérées comme des Indiennes au sens des traités. Quelques-uns prennent cette décision mais conservent leurs caractéristiques personnelles, leur culture et ainsi de suite, toutefois ils ont rompu les liens et une fois affranchis ne peuvent plus retourner à la réserve. Il s'agit là d'une décision arrêtée par l'intéressé.

M. WAHN: Mais la bande n'a-t-elle rien à dire dans un tel cas?

M. CÔTÉ: Au sujet de l'affranchissement?

M. WAHN: Non, sur le point de leur réadmission ou non.

M. CÔTÉ: Non, rien ne les empêche de retourner à la réserve.

M. WAHN: Mais la bande elle-même ne pourrait-elle pas le faire?

M. CÔTÉ: Refuser de l'accepter? Parlez-vous d'une personne affranchie ou d'une personne non. . .

M. LAING: Non, il veut parler d'un Indien qui est parti. Je ne pense pas que la bande puisse l'empêcher de retourner pour cette seule raison.

M. CÔTÉ: Il peut demander d'être transféré à une autre bande et celle-ci doit l'accepter.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Naturellement, les Indiens conservent leurs droits au sein de la bande et reçoivent leur part de l'argent et ainsi de suite, qu'ils partent ou non. Mais peuvent-ils apporter ces fonds avec eux?

M. CÔTÉ: A moins qu'ils y renoncent délibérément.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): L'affranchissement ne veut pas dire simplement le droit de voter; ne constitue-t-il pas une rupture des liens? Quelle en est la forme? L'Indien reçoit-il un certificat attestant son affranchissement?

M. CÔTÉ: Il reçoit un certificat attestant qu'il s'est affranchi et qu'il n'est plus un Indien au sens des traités.

M. AIKEN: Reçoit-il sa part des fonds de la bande en règlement final au moment de son départ?

M. ROXBURGH: Qu'arrive-t-il à une Indienne qui épouse un blanc hors de la réserve? Conserve-t-elle ses droits si elle décide d'y retourner subséquemment?

M. FAIRHOLM: Il y a deux catégories d'affranchissement. Dans un cas, une personne demande l'affranchissement qui lui est accordé par décret du Conseil. Dans le cas de la femme qui épouse un non-indien il y a une espèce d'affranchissement automatique et bien que le décret soit la confirmation de l'acte, le mariage lui fait perdre ses droits dans la bande dont elle fait partie.

M. ROXBURGH: Ainsi qu'à sa famille?

M. FAIRHOLM: C'est elle-même qui les perd. Si elle a subséquemment des enfants, le gouverneur en conseil a le droit de décider si ceux-ci sont exclus avec elle. Tout Indien qui est affranchi a le droit de retirer sa part des fonds de la bande, capital et revenu. Dans les cas relevant des traités, le montant est calculé, je pense, à raison de 20 fois un certain rendement.

M. ROXBURGH: Ceci s'applique-t-il uniquement à un mariage légal, mais aussi aux unions illégitimes?

M. FAIRHOLM: Aux mariages légaux seulement.

M. ROXBURGH: Mais non aux unions illégitimes. Dans ces cas, la femme conserve ses pleins droits.

M. FAIRHOLM: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas qu'il y ait lieu de permettre des questions supplémentaires, vu que d'autres membres ont demandé la parole.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, je me bornerai à un ou deux brefs commentaires. Le texte préparé du ministre est explicite et j'espère qu'il sera inclus au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui afin que les dirigeants des Indiens et les autres intéressés puissent en prendre connaissance. Personnellement, je me propose de l'étudier et de le méditer. Avec son éloquence coutumière, le ministre a mis les grandes lignes en vedette, mais

j'aimerais à entrer dans les détails. Nous devrions réserver nos questions jusqu'à ce que nous ayons pu étudier cet exposé. Le Comité de l'agenda devrait établir une forme de procédure qui permettrait un interrogatoire logique et suivi. Si chacun de nous fait un discours sur les choses qui lui viennent à l'idée, nous n'apporterons rien de bien utile à l'examen de ces crédits. Après les commentaires préliminaires, nous devrions renvoyer la question au comité de l'agenda qui établira un programme de travail propre à l'examen en profondeur des crédits.

Je me permettrai un seul autre commentaire au sujet de la proposition de M. Howard et de la réponse que le ministre lui a donnée. Personnellement, je ne doute aucunement de la valeur d'un petit comité parlementaire permanent, mais je ne suis pas d'avis que ce comité doive se subdiviser et parcourir le pays; c'est un point que je voudrais méditer. Mais en vue d'encourager les Indiens à assumer un rôle de plus en plus important, il pourrait leur être avantageux de savoir qu'il existe un comité parlementaire auquel ils peuvent s'adresser. C'est là un point que nous pourrions discuter plus tard avec le ministre.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bell. Quelqu'un veut-il proposer que l'exposé du ministre soit ajouté en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

M. BELL (*Carleton*): Je fais la proposition.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Je l'appuie.

La motion est adoptée.

M. AIKEN: Je signalerai un point particulier qui n'est pas mentionné dans l'exposé et qui me paraît de la plus haute importance. Il s'agit des relations de l'agent avec la bande. Bien que toutes ces décisions politiques soient très importantes, elles ne veulent rien dire si elles ne sont pas interprétées convenablement au niveau des agences. C'est l'agent qui représente le ministère pour la plupart des Indiens et depuis quelques années, j'ai eu raison de m'inquiéter au sujet du rôle de l'agent dans un grand nombre de cas. J'aimerais à poser deux ou trois questions à ce sujet avant d'entrer dans plus de détails, comme M. Bell le propose. Je voudrais savoir, par exemple, s'il existe une règle quant à la durée des fonctions des agents? Examine-t-on régulièrement la question de leur aptitude et de leur efficacité et les rappelle-t-on de temps à autre pour rafraîchir leur formation et les mettre au courant des derniers développements? Finalement, a-t-on augmenté ou diminué le nombre des agents? A mon sens, l'évolution devrait porter à une diminution du nombre des agents ce qui signifierait un éloignement du paternalisme qui est l'un des principaux obstacles. Quelques-uns des agents sont eux-mêmes des Indiens et je pense que c'est là une heureuse initiative. Mais il n'y a pas longtemps encore, certains agents ne semblaient pas comprendre la politique et les temps nouveaux et avaient grandement besoin d'être mis à la page. Pourrait-on me donner quelques réponses générales sur ces sujets?

M. CÔTÉ: Monsieur le président, nous n'avons aucune règle quant à la durée des fonctions d'un agent dans une agence donnée. Nous pensons que les agents doivent circuler pour acquérir une plus grande expérience. Il serait difficile de déterminer qu'un agent ne doit pas rester plus de trois ans au même endroit. Il peut acquérir une expérience précieuse dans diverses réserves et si nous le déplaçons tous les deux ou trois ans, on s'exposerait à tout bouleverser. Mais les agents qui restent trop longtemps au même poste présentent aussi certaines difficultés. Les nouvelles idées s'introduisent difficilement dans ces endroits. Nous nous efforçons de combattre ces tendances. Nous avons eu dans le passé des conférences nationales d'agents et de surintendants des Indiens, mais il n'est pas facile de réunir tout ce monde. Nous penchons plutôt vers un système de conférences régionales, de plus petits groupes et nous en avons déjà eu une en Ontario.

● (12.15 p.m.)

L'attitude des agents est un point qui nous inquiète réellement. Pendant un bon nombre d'années, il s'est développé une espèce de paternalisme et les nouvelles idées qui ont cours aujourd'hui doivent être inculquées aux agents. Nous leur avons communiqué ces pensées, en grande partie par le moyen des conférences et par les visites des surintendants régionaux et des fonctionnaires supérieurs de la Direction des Affaires indiennes. Nous avons récemment eu une entrevue avec une personne du nouveau type dans ce secteur, une personne qui a été formée aux nouvelles techniques du développement communautaire. Mais c'est là un levain que l'on doit employer avec discrétion. S'il n'y a pas assez de levain, le pain ne lève pas; s'il y en a trop, le pain est boursofflé. Cette mission exige beaucoup de discernement et une excellente formation. Nous procédons actuellement à la formation de fonctionnaires experts en matière de développement communautaire. Il s'agit là d'un programme accéléré, et nous devons travailler davantage à la formation de ces fonctionnaires et des agents.

M. AIKEN: Une autre question, monsieur Côté. Ces fonctionnaires chargés du développement communautaire sont-ils sous les ordres des agents quand ils sont envoyés dans une région particulière?

M. CÔTÉ: Ils ne sont pas directement sous leurs ordres, mais la question des relations entre eux me préoccupe.

M. AIKEN: Il se produit des frictions parce que...

M. CÔTÉ: A quelques endroits, c'est vrai.

M. AIKEN: ...les fonctionnaires du développement communautaire ont des idées beaucoup plus avancées que les agents ordinaires.

M. CÔTÉ: C'est vrai. C'est mon plus fort sujet d'inquiétude. Combien de ces nouvelles idées peut-on introduire dans le mode de vie des Indiens dans une région donnée? Nous voudrions découvrir ce que les Indiens désirent. Les agents des Indiens doivent accepter une formation et des idées nouvelles et c'est ce qui a lieu actuellement. Nous désirons leur donner l'occasion d'acquérir une nouvelle conception de leur rôle.

Pour ce qui est des aptitudes des agents des Indiens, des préposés au développement communautaire, ou de tout fonctionnaire du ministère, nous venons d'adopter une nouvelle méthode d'évaluation des qualités personnelles. Nous n'en sommes qu'au début, mais il faudra beaucoup de temps pour évaluer les aptitudes individuelles de chacun dans un secteur donné et cela fait partie du développement de la carrière d'un fonctionnaire. Un individu peut n'être pas

assez fort en matière d'administration et il faut le perfectionner dans cette sphère; un autre ne peut s'acclimater à une région et il faut le permuter pour cette raison. L'évaluation des aptitudes personnelles est probablement plus avancée à la Direction des Affaires indiennes que dans les autres divisions du ministère. Nous encourageons cette initiative qui nous permettra de placer chacun dans le poste où il donnera les meilleurs résultats et de développer l'individualité.

Monsieur le président, nous désirons réduire le nombre des agents. Une tendance se manifeste déjà dans cette direction. Nous voudrions que les Indiens administrent leurs propres affaires. Dans le domaine de l'éducation, il y a peut-être actuellement 47 p. 100 des enfants indiens qui fréquentent les écoles provinciales. Ceci diminue le besoin d'agents. D'autre part, la population indienne s'accroît et les problèmes d'administration des réserves, du développement des ressources, de la planification de l'utilisation des réserves pour les jeunes demandent de plus en plus d'attention. Il sera possible de réduire le nombre des agents et de les remplacer par des spécialistes, choisis de plus en plus parmi les Indiens eux-mêmes qui sont présentement en voie de formation dans plusieurs régions.

M. AIKEN: Je vous remercie. Ceci répond aux questions générales qui m'intéressent. Nous entrerons plus tard dans les détails.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je formulerai deux ou trois commentaires. M. Orlikow a soulevé la question des traitements des instituteurs et l'importance de les relever au même niveau que celui des autres régions scolaires du Canada. C'est là une excellente suggestion. Il est aussi important que les personnes nommées à ces postes soient pénétrées du désir de collaborer avec les Indiens. Quels sont les rapports du ministère avec la Compagnie des Jeunes Canadiens? Un grand nombre de jeunes gens qui ont la vocation de l'enseignement vont s'enrôler dans la Compagnie des Jeunes Canadiens et il faudrait l'utiliser comme source de personnel enseignant. Toutefois, si les personnes choisies ne veulent jouer que le rôle de «bonnes âmes» dans les réserves, elles susciteront des difficultés sans nombre et feront plus de mal que de bien. Mais si elles veulent se consacrer à leur rôle d'instituteurs, elles gagneront réellement leurs salaires; elles rendront de grands services au ministère et certainement aux Indiens eux-mêmes. Je pense que la Compagnie des Jeunes Canadiens sera une source des meilleurs sujets.

Deuxièmement, il y a plus d'un an j'ai écrit au ministère pour proposer une méthode pratique de résoudre les problèmes de chômage dans les régions du Nord et spécialement chez les Indiens. Je préconisais une conférence des gérants des mines avec des représentants de notre ministère du Travail d'Ottawa, de la Direction des Affaires indiennes et des ministères du travail de chaque province. A une telle conférence, on pourrait entendre les exposés des gérants de mines qui ont réussi à employer des Indiens dans leurs opérations minières parce qu'ils ont su leur témoigner de la sympathie et qu'ils n'ont pas tenu compte de l'absentéisme des débuts. Le ministère m'a répondu qu'il avait adopté un programme de formation professionnelle. Tout cela est très beau et je pense que le ministère a fait de grandes améliorations dans ce sens depuis deux ou trois ans, mais je reste convaincu, et mon opinion est partagée par tous ceux qui sont

renseignés sur les questions indiennes, qu'une telle conférence donnerait des résultats appréciables. Je suis absolument certain que ce serait un moyen d'obtenir des résultats rapides. La réponse du ministère fut plutôt négative; il faisait déjà quelque chose à ce sujet et ma proposition paraissait superflue. Une telle conférence de directeurs de personnel produirait plus de résultats rapides que tout ce que nous pouvons faire ici. On devrait renseigner les gérants des mines sur la source de main-d'œuvre qu'ils trouveront chez les Indiens. Nous savons qu'au cours de l'année, certaines mines cesseront leurs opérations à cause du manque de main-d'œuvre et je ne vois pas pourquoi on n'utiliserait pas un plus grand nombre d'Indiens des régions du Nord. Ce serait la solution de leurs problèmes et de ceux des compagnies minières. C'est là une source de main-d'œuvre future et nous devrions faire beaucoup plus dans cette direction.

Mon troisième point a trait à la police des réserves. A Caughnawaga en particulier, les règlements de la loi des Indiens empêchent le groupe local de créer son propre corps de police, ce qui est une preuve de l'insuffisance de ces règlements. Je pense qu'on en est arrivé à quelque arrangement avec le ministère au sujet de la police de Caughnawaga, mais nous devons entreprendre sans délai la révision complète de la loi des Indiens, dont nous parlons depuis longtemps, et qui changerait sûrement les règlements relatifs à la police des réserves. Nous devrions accorder aux réserves, au moins dans l'est du Canada, le droit d'ériger un système municipal qui permettrait aux Indiens de conserver les droits des traités et leurs autres droits fondamentaux, tout en leur permettant de s'organiser en municipalités comme les autres. Ce serait un pas important et peut-être le pas décisif vers l'autarcie, dans un grand nombre de cas. Il n'y a aucune raison pour laquelle Caughnawaga ne soit pas entièrement responsable de ses propres affaires. La population de cet endroit n'a pas besoin d'un agent, elle peut voir à sa propre administration, mais à cause de la loi des Indiens, elle est paralysée et incapable de progresser.

Finalement, on a parlé de l'affranchissement et j'ai une question supplémentaire sur ce point. Je pense que le terme lui-même est désuet. Je ne l'aime pas du tout et voudrais qu'il soit éliminé de la loi. Il est horrible parce qu'il est une cause de confusion. Tous les Indiens ont le droit de vote, mais à Caughnawaga et à Saint-Régis ils ne votent pas. J'en vois la raison dans le mot «affranchissement». Ils pensent que s'ils votent, ils perdront leurs droits, ce qui est faux, mais ils le croient quand même.

M. LAING: J'apprécie la valeur des observations de M. Watson. Il a en vue l'établissement d'une base économique pour l'amélioration de la situation des Indiens. Il est facile de comprendre que dans les cas où quelqu'un a de la sympathie et de la compréhension à l'égard des Indiens, il puisse réaliser des progrès remarquables en collaboration avec eux. Je mentionnerai particulièrement M. Roger Graham, vice-président des Chemins de fer nationaux à Edmonton. Il a employé 160 Indiens à la construction de la ligne de Pine-Point. Il s'est intéressé à eux, leur a parlé d'égal à égal et il en est résulté qu'un certain nombre ont gagné presque \$500 par mois. Il dit que les Indiens se sont révélés aussi bons travailleurs que tous ceux qu'il pouvait recruter ailleurs. Il emploie maintenant des Esquimaux à l'exploitation de ce chemin de fer et

prédit qu'avant longtemps ceux-ci suffiront à l'exploitation complète. Quelques-uns sont même employés comme mécaniciens de locomotives.

Une voix: Et les Indiens?

M. LAING: Il emploie aussi quelques Indiens. Il s'est donné de la peine pour leur trouver des logements et a eu des discussions avec eux. C'est exactement ce que nous désirons. Tout dépend de l'attitude, de la sincérité et du caractère de l'homme qui les aide. Je puis dire à M. Watson que nous avons fait quelque chose du point de vue de la main-d'œuvre dans le sud de l'Ontario l'an dernier, alors que nous avons fait venir des Indiens de la région de la Baie d'Hudson pour y travailler sur les fermes. Ils vinrent en masse, et il n'y eut guère de discussions. Nous avons besoin de bras plutôt que de cerveaux. On me dit que tout a bien fonctionné. Cette année encore une fois, les groupes agricoles des provinces se sont adressés au ministère pour savoir si nous pourrions faire la même chose dans d'autres sphères.

Je pourrais demander à M. Watson quelle est la valeur de la réserve de Caghawaga. On m'a dit hier qu'elle est de 400 millions de dollars. Nous revenons là encore à la question économique où, comme dans bien d'autres cas, avec bien peu d'aide, nous pourrions transformer en capitalistes des familles indiennes qui vivent aujourd'hui sur des terres dont elles tirent de bien faibles revenus. Mais les indigènes apprennent très vite. Je parlais à un Esquimau à Yellowknife et je lui demandai s'il était encore employé à une certaine mine. «J'y ai travaillé pendant quelque temps, mais maintenant je suis à l'emploi d'une autre mine où l'on paie davantage pour la quantité de minerai extrait. On nous donne une prime en plus du salaire quotidien». C'est tout ce qu'il faut pour mettre les choses en train. Je le répète, si nous avons plus d'hommes du calibre de M. Graham, et il existe au Canada un bon nombre de personnes sympathiques prêtes à aider un homme à ses débuts, le problème serait résolu dans bien des cas.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Je poserai une question sur l'éducation, monsieur le président. C'est le problème le plus urgent de notre région et il ne résulte pas des aménagements physiques des écoles. Il s'agit du grand nombre d'élèves qui ne finissent pas leurs études, ou ne dépassent pas le stade de l'école secondaire, ce qui n'est pas une préparation suffisante pour le marché du travail de nos jours. A moins qu'il s'établisse quelque industrie dans cette réserve particulière du centre de l'Alberta, des élèves devront aller ailleurs faire la concurrence aux autres étudiants plus avancés. Cette réserve, qui comprend des terres parmi les plus fertiles au monde, avait autrefois une population de 1,200 Indiens qui s'est accrue à 3,000, et l'agriculture ne suffit plus à cette population accrue. Ne pouvant vivre des opérations agricoles, les Indiens devront se lancer sur le marché du travail. Je ne sais pas quelle pourrait être la solution de ce problème, où se trouve la faute et comment on pourrait encourager ces élèves à pousser plus loin leurs études, mais il est certain qu'ils ne les continuent pas assez longtemps. Pourriez-vous commenter cette situation?

M. CÔTÉ: Monsieur le président, le nombre des élèves indiens qui abandonnent les études constitue un grave problème, compréhensible, je crois, si l'on

tient compte de leurs conditions de vie. Si je me souviens bien, 10 p. 100 seulement des maisons des réserves indiennes ont l'électricité en comparaison avec la moyenne nationale de 98 p. 100. Les logements sont misérables et il est difficile d'y étudier pendant les premières années. En quelques endroits, on a la télévision, mais dans d'autres régions on n'a même pas l'électricité. Pour les jeunes qui peuvent en bénéficier, la télévision a ouvert de nouveaux horizons. On rencontre bien des secteurs de pauvreté et de mauvaises conditions sociales dans les réserves, où on est entassé dans des taudis. J'ai vu des cas effroyables où 15 enfants vivent dans une même pièce. Comment pourraient-ils étudier dans de telles conditions? C'est la raison réelle des enfants qui abandonnent les écoles. Dans quelques réserves la situation des parents indiens est meilleure. Dans les écoles où ils peuvent étudier le soir, il y a une amélioration sensible. Mais les conditions sociales qu'ils trouvent à leur retour à la maison sont décourageantes et la situation terrible dans laquelle ils vivent n'encourage guère les enfants à l'étude. Nous nous efforcerons d'améliorer la situation du logement dans la mesure du possible. Dans quelques cas, nous allons même plus vite que les Indiens eux-mêmes le désireraient. C'est le dilemme angoissant dans lequel nous nous trouvons du point de vue de l'amélioration des logements des Indiens en quelques années. Elle aura un effet marqué sur la fréquentation scolaire, car nous nous rendons compte que les jeunes ne peuvent aujourd'hui réussir sur le marché du travail avec une éducation de douzième année. C'est la première chose qui contribuera à la formation de main-d'œuvre capable de lutter avec la concurrence sur le marché du travail.

Dans les régions agricoles dont vous parlez, les jeunes gens doivent chercher du travail sur les fermes de l'extérieur ou quelque autre emploi. Il y a une limite aux ressources. On ne pourra vivre uniquement du revenu du pétrole. Dans quelques régions de l'Alberta les réserves ont un revenu annuel d'environ trois millions de dollars, mais lorsque vous répartissez cette somme entre 6,000 Indiens, cela ne fait que \$500 par tête, ce qui ne permet pas de vivre de nos jours.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Que fait-on exactement des redevances pétrolières? Sont-elles remises à la bande intéressée ou réparties entre les membres?

M. CÔTÉ: Elles sont versées au fonds de la bande qui peut en répartir une partie.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Un certain pourcentage?

M. CÔTÉ: Oui, mais qui ne peut dépasser 50 p. 100.

M. ALKENBRACK: Je serai bref. Nous réunirons-nous encore une fois avant d'aborder l'examen des crédits à la Chambre? Dans ce cas, je réserverais mes remarques pour la prochaine séance. Je me proposais de parler de l'emploi de la main-d'œuvre indienne dans l'industrie, et le ministre a été au devant de mes désirs. L'hiver dernier, j'ai reçu de *Connelly Cannery*, dans ma circonscription de Prince-Edward, une lettre disant que l'industrie de la conserverie pourrait employer des Indiens pendant la saison suivante. Je me suis mis en communication avec le ministre et aussi avec le ministre du Travail qui m'ont fortement encouragé. Toutefois, je n'ai pas pu dire aux conserveries de ma circonscription si le ministère les aidera à obtenir des travailleurs indiens.

Nous habitons près de la réserve la plus ancienne et probablement la plus progressive du Canada, la réserve des Tyendinaga Mohawks.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): C'est la réserve de Caughnawaga qui est la plus ancienne.

M. ALKENBRACK: Peut-être d'un an ou deux. Je ne dis pas que l'on devrait tirer de la main-d'œuvre de cette réserve qui est très avancée et n'a pas de travailleurs excédentaires que je sache. Mais il n'y a aucun doute que d'autres réserves de l'Ontario ont un excédent de main-d'œuvre. Je suppose qu'il ne serait pas opportun de faire venir des travailleurs des réserves de la Nouvelle-Écosse ou de la Colombie-Britannique, mais nous pourrions utiliser ceux de nos propres régions. J'ai été désappointé d'apprendre que le gouvernement avait pris une autre tangente et que pour fournir des travailleurs saisonniers aux conserveries et pour la récolte, on a importé des ouvriers agricoles de la Jamaïque. D'après ma propre expérience, je puis dire que nos Indiens sont d'aussi bon travailleurs que les Jamaïquains. C'est tout ce que je dirai pour le moment. J'aimerais à obtenir du ministre l'assurance que l'on fera quelque chose à cet égard.

M. LAING: Encore là, il faudrait que les gens s'y intéressent. Je vous citerai l'exemple de la compagnie *British Columbia Packers* en Colombie-Britannique. Ses grandes fabriques de conserves de poissons emploient en grande partie des jeunes Indiennes. On leur fait suivre un cours et ces ouvrières sont aussi propres et attrayantes que n'importe quelles Canadiennes. J'ai pris l'habitude de faire visiter ces usines aux gens de l'est du Canada qui sont de passage. Les hommes blancs s'y attardent toujours et ce ne sont pas les poissons qui les intéressent le plus. Mais il faut que quelqu'un s'intéresse à la question et on pourrait faire la même chose dans le domaine agricole. Toutefois, il faut loger convenablement les ouvriers que l'on fait venir.

M. ALKENBRACK: Les gens dont je parle pourraient facilement les loger. C'est l'un des premières choses qu'ils ont mentionnées dans leur lettre.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, il s'agit là d'un problème particulier qui m'a troublé et encore hier j'ai eu des discussions à ce sujet. Il y a des emplois temporaires que l'on pourrait trouver et qui ont une certaine importance, mais le chômage est de nature permanente et, à cet égard, les Blancs devront se montrer beaucoup mieux disposés et accueillants que dans le passé. Nous avons eu des exemples où on a interdit l'emploi des Indiens parce qu'ils n'étaient pas des résidents de l'endroit et où les contribuables se sont montrés durs. Dans les secteurs où ces préjugés ont été surmontés, les Indiens ont rempli des emplois permanents aussi bien que n'importe qui; ils ont fait très bien et nous avons besoin de préposés au placement pour leur trouver des emplois. Mais ils ne peuvent pas vivre isolés les uns des autres; il leur faut être en groupes. Nous devons surveiller leur acclimatation et leur évolution pour qu'ils ne soient pas exploités. Le problème est complexe. Nous n'avons pas un nombre suffisant de fonctionnaires dans cette sphère et il faudra discuter davantage ces questions avec le ministère du Travail.

M. ALKENBRACK: Si nous pouvons avoir accès à cette source de main-d'œuvre, nous pourrions utiliser jusqu'à 200 ouvriers des deux sexes, et je puis vous garantir qu'on ne les exploitera pas dans le comté de Prince-Edward; les employeurs leur paieront un bon salaire et en auront soin.

M. CÔTÉ: Je ne voulais pas parler de l'exploitation des travailleurs, mais des gens qui recherchent d'autres avantages accessoires.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur le ministre, de vous être rendu ici ce matin. Le comité directeur se réunira d'ici un jour ou deux et déterminera notre programme. Avec l'assentiment du Comité, la séance est ajournée jusqu'à la prochaine convocation du président.

APPENDICE «A»

Le 19 mai 1966

DÉCLARATION INAUGURALE PRONONCÉE

PAR

L'HONORABLE ARTHUR LAING

DEVANT LE

COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

SUR LES

AFFAIRES INDIENNES, LES DROITS DE L'HOMME ET
LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION*Introduction*

L'administration des Affaires indiennes se distingue tant par sa complexité que par sa singularité. Ce qui détermine son rôle, c'est un vaste champ de responsabilité, ainsi qu'une association de longue date avec les Indiens du Canada. Pour accomplir ses multiples tâches, comme pour atteindre ses objectifs, la Direction générale des affaires indiennes doit s'acquitter d'une vaste gamme de fonctions et déployer une infinité de connaissances, de spécialisations et de modalités d'exécution.

L'année écoulée a été une période de grande transformation à la Direction générale des affaires indiennes, son personnel ayant mis en marche une réorganisation interne afin, notamment, de décentraliser la régie et d'assurer une plus libérale délégation d'autorité et de responsabilité administratives, refonte que l'on s'efforce vigoureusement de mener à bonne fin. Plus récemment, comme vous le savez, la Direction figurait dans la réorganisation ministérielle annoncée en décembre dernier par le premier ministre, d'où s'ensuivit la scission de la Direction générale des affaires indiennes d'avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et son incorporation au sein d'un nouveau ministère, décision qui, du même coup, dispose une fois pour toutes du commentaire saugrenu que nos Amérindiens, à titre de premiers autochtones du Canada, ne devraient pas être groupés, aux fins d'administration, avec les nouveaux venus au pays. Bien que chacun des deux groupes ait de remarquables caractéristiques qui lui sont propres, et que tous deux aient besoin d'une attention toute spéciale, cette assertion souvent entendue recèle une grande part de vérité. La refonte en question fusionne du même coup la gestion des affaires indiennes et esquimaudes et le développement de ces ethnies, en même temps qu'elle favorise l'expansion de la vaste contrée boréale avec laquelle ils sont si intimement liés.

Ces bouleversements d'ordre administratif reflètent à leur tour ou préfigurent l'expansion importante et significative que prendront les programmes de la Direction générale. Pour n'en citer que quelques-uns, voici: le Programme de développement communautaire, bien que lancé il y a déjà quelque temps, a jusqu'ici accompli une bonne partie de son travail de recrutement et de formation du personnel pour entamer des réalisations sur un large plan; le Programme d'aménagement communautaire dans les réserves indiennes, récemment annoncé, offrira à nos Indiens de nouvelles occasions d'améliorer les conditions de vie dans leurs milieux; la Section des affaires culturelles, nouvellement constituée, est chargée de promouvoir l'évolution culturelle chez les Indiens, cependant que la Direction générale, comme entité, préconise fortement l'établissement d'un pavillon de cachet amérindien à l'EXPO 67, appuyant en

cela un groupe de chefs indiens délégués par leur tribu respective. Et, comme il est déjà mentionné, ce n'est là que quelques exemples.

Parmi les Indiens eux-mêmes se manifeste une puissante tendance au changement, dont l'influence vivifiante suscite un surcroît d'intérêt et d'enthousiasme envers les brillantes perspectives d'avenir qui s'offrent à eux. Plusieurs conseils de bandes sont en train d'assumer de plus en plus la conduite de leurs propres affaires; au nombre de celles qui dominent la scène, mentionnons la bande de l'île Walpole, dans le sud-ouest de l'Ontario, dont le chef et le conseil manifestaient récemment leur esprit d'initiative et d'ambition en adressant à tous les députés fédéraux une pétition faisant état de leurs nouvelles obligations et sollicitant de l'aide pour la construction d'un pont qui remplacerait le traversier actuel.

Cette tendance au changement s'accroît l'automne dernier dans le nord-ouest de l'Ontario, au point que 400 Indiens entreprirent une marche sur Kenora, afin de faire appel à l'aide du maire et du conseil municipal pour l'instauration de meilleurs rapports sociaux entre citoyens indiens et non indiens de la région. Les marches de protestation sont fréquentes, de nos jours, et l'on peut s'attendre qu'il y en aura d'autres. A remarquer qu'à Kenora, un comité, que préside le maire, fonctionne maintenant en ce sens, ébauchant des plans en vue d'établir un régime dûment constitué et coordonné sous l'égide du Comité fédéral-provincial de coordination, des chefs indiens et d'autres notables.

On reconnaît universellement qu'il existe aujourd'hui un besoin de communication efficace; besoin qui nous intéresse de près en ce qu'il réunit la population indienne, d'une part, et la Direction générale des affaires indiennes, d'autre part. Une importante initiative, au cours de l'année écoulée, a été la création de conseils consultatifs régionaux d'Indiens, lesquels se composent entièrement d'Indiens élus et de représentants d'organismes indiens. Ces conseils constituent un nouveau lien d'une valeur certaine dans la chaîne des communications et des consultations. Chaque conseil régional est à son tour représenté au sein d'un Conseil consultatif national des Indiens, qui tenait incidemment sa première réunion à Ottawa en janvier dernier.

Il a été brièvement question des changements de structure administrative, de plusieurs innovations dans les programmes de la Direction et des tendances nouvelles en matière d'initiative et de communication à l'égard des Indiens, et avant de changer de sujet, il y a lieu d'exposer sommairement les objectifs que s'est fixés la Direction générale des affaires indiennes.

Objectifs

Les objectifs de base ont déjà été exposés, mais ils sont exposés de nouveau afin de faciliter l'énoncé des lignes de conduite et des programmes qui permettront de les réaliser. En somme, on s'accorde généralement à reconnaître que les Indiens doivent être traités en égaux et qu'ils doivent jouir de tous les avantages dont jouissent les autres Canadiens, qu'ils doivent être à même de diriger eux-mêmes leurs affaires, individuellement ou en groupe, dans le cadre de la vie économique, sociale et politique du Canada, et aussi qu'ils ont le droit de s'organiser de façon à s'adapter à la vie moderne.

Il reste à concrétiser ces grands objectifs sous forme de lignes de conduite et de programmes. Mais comment faire face aux besoins et aux conditions de tous les Indiens, qui varient tellement d'une région du pays à l'autre? Comment les Indiens peuvent-ils jouir des avantages d'une société techniquement évoluée, peut-être en modifiant quelque peu certains aspects, et participer à son évolution et à son progrès en y apportant leur culture et leurs traditions, tout en devenant partie intégrante? Il n'existe aucune réponse facile ou toute faite à ces questions; au contraire, nous avons devant nous une tâche ardue. Des

progrès sensibles ont toutefois été accomplis au cours des dernières années; on y reviendra.

Le processus que la Direction a mis en branle est un processus d'évolution, qui comporte des mesures à court terme et d'autres à long terme. Une chose est toutefois certaine: nous ne pouvons aller plus vite que les habitants d'une localité ne le veulent, individuellement et collectivement. Par conséquent, tous les plans doivent se fonder sur une collaboration étroite avec les groupes indiens, afin de définir clairement les objectifs, d'une façon générale et précise à la fois.

Dans cet ordre d'idées, nous avons cinq objectifs principaux, tous reliés entre eux et conçus en vue de réaliser le but ultime de la Direction générale des affaires indiennes.

1. Vient en premier lieu un programme accéléré d'enseignement. Il faut marcher de l'avant dans le domaine de la formation technique, de la réadaptation de la main-d'œuvre, du placement et de l'éducation tant des adultes que des enfants en âge de fréquenter l'école maternelle. Afin d'accélérer la mise en œuvre et l'expansion de ces programmes d'enseignement, nous comptons utiliser à fond les écoles provinciales.

2. Deuxièmement, nous devons favoriser beaucoup plus la mise en valeur des ressources et l'industrialisation des régions ayant un potentiel économique suffisant, et nous devons veiller de plus près au déplacement des familles et des bandes dans des régions où existent des occasions d'emploi permanent. Nos programmes du passé s'appuyaient dans une large mesure sur l'exploitation des ressources naturelles, soit les animaux à fourrure, le poisson, la forêt et les terres arables. Il y a lieu d'apporter certains changements à cet état de choses. Les avantages de l'instruction et de la formation technique ouvrent aux Indiens de nouveaux horizons et mettent à leur portée des métiers qui leur étaient autrefois inaccessibles en raison du peu d'instruction de beaucoup d'entre eux.

3. Troisièmement, il faut que les Indiens puissent vivre sur le même pied que les autres Canadiens. Le milieu intervient évidemment pour beaucoup, car les recensements ont révélé un manque grave de maisons convenables et de services publics. C'est pourquoi la Direction générale des affaires indiennes a entrepris d'élaborer un plan quinquennal d'urbanisation des réserves indiennes, dont le programme est conçu pour combler les besoins d'habitations, de services d'électricité, d'approvisionnement d'eau et d'égouts, et d'autres services publics. Ce programme a été exposé à la Chambre des communes le 17 mars dernier.

4. Quatrièmement, l'établissement d'administrations autonomes sur le plan local. Partout au pays, les bandes indiennes, en ce moment, voient elles-mêmes à la conception, à l'organisation et à l'exécution de tâches qui autrefois incombaient entièrement aux chefs des agences ou qui ne recevaient que l'appui superficiel des conseils de bande. Depuis deux ans, le nombre de bandes qui administrent elles-mêmes la totalité ou une partie de leurs revenus, s'est accru de plus de 60 p. 100, pour s'établir maintenant à 115. Dans certains cas, les conseils désignent des administrateurs de bande, des administrateurs de services de bien-être et d'autres titulaires de postes qui sont normalement l'apanage des administrations municipales. Les subventions accordées aux bandes à diverses fins, depuis l'année dernière seulement, devraient accélérer ce stade d'évolution des bandes.

5. Cinquièmement, l'extension aux Indiens des services dispensés par les gouvernements provinciaux. Les bandes bénéficient déjà de certains services provinciaux, lesquels prendront censément plus d'ampleur sous divers aspects, si elles y consentent et si elles conviennent des dispositions prises à cet égard.

Prévisions budgétaires de 1966-1967.

Dans le budget principal des dépenses du présent exercice financier, la Direction générale des affaires indiennes a fait demande de 97 millions de

dollars, en chiffres ronds. Il s'agit d'une hausse de 17,300,000 dollars sur les crédits votés pour l'exercice financier de 1965-1966, soit 8,800,000 de dollars de plus pour le fonctionnement et l'entretien et 8,400,000 dollars de plus à des fins d'acquisition et de construction, plus une petite augmentation d'un poste statutaire relatif aux rentes sur l'État en faveur des Indiens.

Les modifications importantes apportées à la structure de la Direction se reflètent dans les prévisions budgétaires. Auparavant, la Direction générale comptait cinq divisions; aujourd'hui, à la suite des changements apportés à l'organisation, les dernières prévisions font état de trois principales directions: la Direction de l'administration, la Direction des services d'expansion et de l'entretien des établissements indiens et la Direction des services d'éducation. Une quatrième direction, celle de la planification, vient d'être formée; aux fins de la préparation du budget, elle est groupée avec la Direction de l'administration.

Pour ce qui est des crédits acceptés au fonctionnement et à l'entretien, ce sont les services d'expansion industrielle et d'éducation qui bénéficient des plus importantes augmentations, en raison de la création de nouveaux postes d'agents de développement communautaire, de la hausse des honoraires pour services professionnels rendus à l'égard du programme de développement communautaire et des subventions aux provinces en vertu d'accords conclus relativement aux services de développement communautaire. En outre, l'adoption des barèmes d'assistance sociale établis par les provinces, l'accroissement de la population et l'extension de la portée des programmes d'assistance ont tous contribué à augmenter les frais. Dans le domaine de l'éducation, l'augmentation de 5,800,000 dollars reflète tant l'accroissement de la fréquentation scolaire dans les écoles non indiennes que la hausse des frais de scolarité établis par les commissions scolaires provinciales. Les frais de transport et d'entretien se sont aussi nettement accrus à cause, en partie, de l'accroissement rapide du nombre d'élèves inscrits aux écoles secondaires ou suivant des cours de formation technique à l'école technique ou à l'université.

En ce qui concerne les crédits affectés à la construction et à l'acquisition de biens-fonds, l'augmentation de 8,400,000 dollars est directement attribuable à la mise à exécution de la première phase d'un programme quinquennal d'aménagement communautaire dans les réserves. Les sommes affectées aux divers postes du programme se sont accrues dans la mesure suivante: Habitations pour Indiens, \$3,190,000; prolongement et grands travaux d'amélioration de routes, \$1,068,000; services d'eau, \$660,000; électrification des réserves, \$800,000; exploitation des ressources et expansion des entreprises, \$800,000, en vue de favoriser l'expansion de l'agriculture, de l'industrie de la pêche et de l'exploitation forestière. Les immobilisations affectées à la construction d'écoles et les frais afférents aux accords conjoints ont augmenté de 900,000 dollars.

ÉDUCATION

L'importance que le Ministère accorde à l'éducation ressort clairement de l'affectation à cette fin de 48 p. 100 du budget total des Affaires indiennes, soit \$46,728,000, dont \$38,328,000 sont affectés aux frais d'exploitation, et le solde, soit \$8,400,000, aux immobilisations. Cela représente une augmentation de l'ordre de \$4,800,000 par rapport à l'année précédente. Bien que la proportion ait diminué, il ne s'ensuit pas qu'il y ait eu moins de réalisations, puisque de fortes sommes seront affectées cette année à la réalisation d'autres programmes, qui ont surtout trait à l'aménagement matériel des localités indiennes.

Politique en matière d'éducation

La politique du Ministère en matière d'éducation est d'instruire, dans la mesure du possible, les jeunes Indiens dans les mêmes locaux que les élèves de race blanche. Toutefois, aucun élève n'est déplacé d'une école fédérale se

trouvant dans une réserve, à une école provinciale, sans l'assentiment préalable de ses parents. En outre, le Ministère s'efforce de dispenser des services d'enseignement technique tant à l'intention des enfants qu'à l'intention des adultes. Les résultats en sont d'ailleurs fort encourageants, puisque 29,355 élèves Indiens, soit 47 p. 100 du nombre total d'élèves, fréquentent d'autres écoles que les écoles fédérales. Bien que le nombre d'Indiens qui fréquentent l'école augmente en moyenne de 5 p. 100 par année, la plupart des nouveaux élèves fréquentent des écoles ou des maisons d'enseignement non indiennes. On prévoit que le nombre d'élèves des écoles purement indiennes, qui a commencé à décroître en 1964, ira diminuant au cours des années à venir.

Accords avec les provinces

Dans toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique et le Manitoba, les frais de scolarité des élèves indiens, calculés au prorata des frais d'exploitation, sont versés par le Ministère aux commissions scolaires. La Colombie-Britannique a été la première province à opter pour le paiement d'une somme annuelle fixe de \$250 par élève. L'an dernier, le Manitoba a lui aussi conclu un accord en vertu duquel le Ministère verse \$137.50 par année pour chaque enfant fréquentant une école maternelle, \$275 par élève d'école primaire et \$400 par élève d'école secondaire. Le Ministère est actuellement en pourparlers avec deux autres provinces en vue de conclure des accords semblables; il espère d'ailleurs en conclure avec toutes les provinces.

En vertu de ces accords, le Ministère verse les sommes convenues au ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et à celui du Manitoba, qui les répartissent entre les commissions scolaires en cause. Cette façon de faire offre deux grands avantages au Ministère: tout d'abord, elle simplifie de beaucoup le travail d'administration, puisque les états de comptes présentés autrefois par des centaines de commissions scolaires et établis selon des barèmes différents sont remplacés par des états de comptes établis selon un barème convenu d'avance. Auparavant, les états de comptes calculés d'après les frais de scolarité, qui variaient d'une localité à l'autre, devaient être vérifiés de près. Deuxièmement, les versements se faisant directement aux provinces, il n'y a plus lieu de faire la distinction, aux fins de financement, entre les élèves indiens et les autres dans la province.

Lorsque l'admission des jeunes Indiens aux écoles non fédérales exige l'agrandissement des établissements scolaires, le Ministère octroie à la commission scolaire en cause une partie des frais d'agrandissement calculée au prorata du nombre prévu de nouveaux élèves. Au cours de l'année financière écoulée, des immobilisations de l'ordre de \$2,320,000 ont été ainsi faites à l'intention de 2,248 nouveaux élèves. On prévoit que les immobilisations aux mêmes fins pour cette année dépasseront \$2,700,000.

Pour l'année en cours, on estime que les frais d'enseignement dans des écoles non fédérales, comprenant les immobilisations et les frais d'exploitation, s'élèveront en tout à \$10,740,000, soit une augmentation de \$2,839,000 par rapport à l'année dernière. On prévoit que cette augmentation ira croissant au cours des années à venir.

Écoles indiennes

Les frais d'entretien et les frais d'exploitation des externats régis par le Ministère, frais d'autobus scolaires non compris, sont estimés à \$15,786,000, dont 4 millions en immobilisations. Ce montant accuse une augmentation de \$1,706,000, soit 12 p. 100, par rapport à celui de l'année dernière. Cette augmentation est due en grande partie à l'augmentation des traitements des instituteurs et à la hausse des frais de construction.

En plus des élèves d'externat, quelque 16 p. 100 du nombre total d'Indiens d'âge scolaire, soit 9,875 élèves, sont à présent dans des pensionnats de l'État,

dans des foyers appartenant à l'État et tenus par le Ministère et dans cinq foyers appartenant à des institutions religieuses. Bien que le nombre d'élèves des pensionnats et celui des élèves logés dans les foyers soient restés à peu près les mêmes ces trois dernières années, ils ont tendance à baisser. Les pensionnats ont aussi tendance à devenir de simples foyers, puisque 3,158 pensionnaires fréquentent cette année des écoles provinciales, contre 2,704 l'an dernier. Cette tendance est évidemment conforme à la ligne de conduite adoptée par le Ministère, soit de favoriser dans toute la mesure du possible la fréquentation par les élèves indiens d'écoles que fréquentent les jeunes Blancs.

Le Ministère fournit la pension et le logement, ainsi que les vêtements et l'argent de poche en cas de besoin, aux élèves des écoles primaires et secondaires, aux étudiants et aux élèves qui suivent des cours de métiers, des cours pour adultes et des cours de formation technique en dehors des réserves indiennes. A l'heure actuelle, 4,962 élèves sont logés dans des pensions de famille et bénéficient de l'aide financière du Ministère.

L'accroissement des prévisions budgétaires au chapitre du déplacement et de l'entretien de ces élèves est attribuable à l'augmentation du nombre d'Indiens qui fréquentent des écoles non indiennes, et à l'accroissement correspondant des frais de pension et de déplacement quotidien aller-retour. Il faut aussi tenir compte de l'augmentation des traitements du personnel des pensionnats de l'État et des foyers, augmentation que le Ministère a dû consentir pour se conformer aux normes du Code canadien du travail. Ces augmentations ont entraîné un accroissement des dépenses de l'ordre de \$2,100,000, soit à peu près 14 p. 100 du total, qui se chiffre par \$17,298,000.

Transport des élèves

Partout où cela est nécessaire, le Ministère pourvoit au transport quotidien des élèves de leur domicile, de leur pension ou de leur foyer à l'école et retour. Bénéficient aussi du transport gratuit les élèves qui se rendent de chez eux à un établissement scolaire, soit comme externes, soit comme pensionnaires. Les frais du service de transport scolaire augmentent constamment, vu que le nombre d'élèves augmente sans cesse et que les écoles fédérales d'une ou deux classes sont désaffectées et remplacées par de plus grandes écoles construites dans les grands centres, où le programme scolaire est de beaucoup supérieur. Le Ministère prévoit que le montant total des frais de transport des élèves pour l'année scolaire 1966-1977 dépassera 2 millions de dollars.

A noter que plus de 40 p. 100 des contrats sont adjugés à des personnes d'origine indienne, qui jouissent d'ailleurs de la préférence, et il est à prévoir que ce pourcentage ira croissant.

Écoles maternelles

Le Ministère s'attache à établir des classes maternelles et à mettre au point des méthodes perfectionnées d'enseignement de la langue parlée, en vue d'aider les jeunes Indiens à entrer en première année primaire à l'âge de six ans. Cinquante-neuf instituteurs ou institutrices, soit vingt-deux de plus que l'an dernier, s'occupent de ces classes; certaines de ces personnes enseignent à deux classes par jour, la durée normale d'une classe étant une demi-journée. Le Ministère envisage d'établir une quinzaine ou même une vingtaine de nouvelles classes maternelles pour la rentrée des classes en septembre prochain. De méthodes spéciales d'enseignement de la langue parlée ont été mises au point à l'intention des écoles indiennes et le Ministère compte en favoriser sans cesse l'application.

Programme d'orientation

L'accroissement rapide du nombre d'élèves indiens dans les écoles provinciales a pu se faire grâce aux pensions de famille dans les centres dotés de maisons d'enseignement appropriées. Afin d'aider les jeunes Indiens à s'adapter à un milieu qui leur est étranger, le personnel du service d'orientation s'occupe d'eux et les place dans des pensions de famille. Cette tâche est une de celles qui incombent aux services de consultation et d'orientation créés à l'intention des élèves des écoles primaires et secondaires. Les agents d'orientation voient à l'application et à la surveillance de certains aspects du programme de formation technique et veillent au placement des diplômés par l'entremise du bureau de placement, le Service national de placement y compris.

Les Indiens ont accueilli ce programme avec enthousiasme et il s'en est suivi un accroissement rapide du nombre d'élèves ayant terminé leurs études primaires qui désirent profiter des services de consultation et d'orientation. De \$491,500 en 1965-1966, les prévisions budgétaires de ces services atteindront \$1,038,000 en 1966-1967.

Formation technique et professionnelle

Par l'entremise de certains membres de son personnel ou en vertu d'accords conclus avec des organismes provinciaux et privés, la Direction offre aux Indiens les moyens d'acquérir une formation technique et d'apprendre à rendre certains services spécialisés. Le personnel de la Direction qui y vaque, maintient des rapports étroits avec les éducateurs provinciaux et les dirigeants du ministère du Travail chargés de la mise en œuvre des programmes établis en vertu des conventions fédérales-provinciales touchant la formation technique et professionnelle. Dans la mesure du possible, le Ministère a pour ligne de conduite de s'assurer ces services éducatifs spécialisés et de tirer le meilleur parti des régimes de formation qui existent déjà au palier provincial. Les autorités souhaitent que moyennant ce genre de formation, les Indiens auront l'occasion d'acquérir des métiers qui les rendront plus aptes à obtenir de l'emploi en des occupations mi-spécialisées, en plus d'aider ceux d'entre eux qui sont doués pour des études avancées, à faire valoir leurs talents.

Au cours de 1964-1965, le nombre des élèves inscrits aux cours d'apprentissage, aux cours techniques et aux cours universitaires a atteint 1,651, soit près du double de celui de 1963-1964, et qui s'est hissé avec un relief saisissant à 2,845 élèves en 1965-1966. On s'attend d'ailleurs à une accélération tout aussi remarquable durant l'année en cours.

Éducation des adultes

Le Ministère prend aussi les moyens d'enrayer l'analphabétisme parmi la population indienne en mettant à sa portée les rudiments d'une instruction générale propre à lui être utile dans le cours de la vie quotidienne. Durant l'année 1965-1966, l'éducation des adultes s'est poursuivie dans 145 établissements scolaires, avec une inscription de 2,753 personnes, dont 1,134 à des cours d'éducation primaire pour adultes. Il en coûte pour cela \$130,600 de plus que le montant de \$431,000 dépensé l'année précédente.

L'éducation est sans aucun doute d'une importance primordiale. Nous savons, cependant, que le succès en matière d'éducation dépend pour beaucoup du milieu familial: si le logis est pauvre et trop exigü, si l'éclairage et d'autres commodités y font défaut, l'enfant vivant dans de telles conditions aura grand

peine à réussir à l'école. Or, non seulement de telles conditions de logement nuisent-elles au progrès des écoliers, mais elles sont aussi préjudiciables à la santé, ainsi qu'au bien-être socio-économique de ces gens.

Il est inutile de s'étendre ici sur les conditions insalubres qui sévissent dans bien des réserves: elles sont notoires et ont été signalées sous forme de données statistiques.

PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Une large tranche de notre budget a été affectée par le passé à la construction et à l'entretien d'établissements d'enseignement; on mettra désormais l'accent sur l'amélioration des aspects matériels des réserves indiennes. Nos préoccupations porteront de plus en plus sur la conception de maisons pour les Indiens, la planification soigneuse des espaces habités, l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égout, la construction de routes et de ponts, l'électrification généralisée et les services récréatifs.

On avait d'abord affecté 3 millions de dollars à l'habitation l'an dernier, pour porter subséquemment ce montant à 5 millions au moyen de crédits supplémentaires. Cela contraste avec le plan quinquennal décrit ci-dessous, lequel prévoit une affectation d'au moins 75 millions de dollars à l'aide au logement pendant cette période.

Le programme de construction que s'est fixé la Direction pour 1965-1966, permettra de continuer la construction de routes, de services municipaux, de quais, de pavillons pour loger le personnel et de maintes autres améliorations matérielles dans les réserves indiennes.

Le clou du programme de 1965-1966 a été la mise au point, par une équipe d'ingénieurs professionnels, de 55 projets communautaires, tandis que le personnel spécialisé de la Direction en élaborait d'autres de son côté. Plusieurs conseils de bandes se sont prévalus des services d'ingénieurs-conseils pour dresser des plans de travaux communautaires, y compris des canalisations d'eau et d'égout, des services d'électricité, de voirie, de construction de logements, voire de futurs aménagements industriels.

C'est le programme antérieurement annoncé d'améliorations d'ordre matériel qu'on mettra de l'avant cette année; il exige un débours de 112 millions de dollars, établi en vertu des crédits budgétaires, à l'exclusion des apports provenant des caisses de bandes et d'autres sources.

L'habitation

En vertu du programme accéléré, nous comptons bâtir 12,350 maisons en cinq ans, à un coût estimatif d'environ \$84,500,000. Outre les sommes provenant des caisses de bandes, de contributions personnelles et autres, on aura besoin d'un montant de l'ordre de 75 millions puisé à même les fonds publics. Il s'agit d'un programme souple visant à améliorer les conditions de logement dans les réserves réparties d'un bout à l'autre du pays et s'appliquant à quatre principales catégories de nécessiteux:

1. Les veufs ou veuves, les personnes âgées, les indigents, les handicapés ou les personnes incapables de contribuer une somme suffisante aux dépenses du foyer; on mettra à leur disposition des logements convenables, assurés en grande partie à même les deniers publics;
2. Les familles indiennes vivant en des régions d'économie marginale et qu'il faut aider en matière d'habitations offrant le minimum de commodités essentielles;
3. Les familles indiennes domiciliées dans des réserves où les conditions et occasions de gagner leur vie sont assez bonnes, mais dont le

revenu, sous forme de gages ou de bénéfices d'occupations pour leur propre compte, leur permet tout au plus de payer une partie du coût d'un logis convenable; l'aide dispensée dans leur cas leur permettra de se procurer une maison répondant à des normes plus élevées;

4. Les familles indiennes qui cherchent de l'emploi ou un domicile en dehors des réserves; on s'ingénie à trouver des solutions pratiques en fait d'aide à l'habitation en pareilles circonstances.

On augmentera pour 1966-1967 les crédits affectés au logement, afin de permettre la construction de plus d'unités d'habitation qu'en aucune autre année auparavant; ces logis seront pourvus de l'électricité, y compris ceux qui sont situés à des endroits où l'énergie électrique n'est pas encore installée mais le sera éventuellement. Il faudra hausser d'environ 60 p. 100 le budget de 5 millions de l'an dernier, pour le porter à plus de 8 millions aux fins de la présente année. Il existe encore une lacune de 6,000 maisons à ériger et chaque année, quelque 1,250 nouvelles familles ont besoin d'un logis.

Autres mesures auxiliaires

Voici comment s'établissent les frais estimatifs des autres impératifs du programme à long terme, soit à même les crédits à répartir sur une période quinquennale: services d'eau et d'égout, 10 millions; électrification, 7 millions; routes et ponts, 17 millions; planification communautaire effectuée à forfait, \$1,250,000, le reste des crédits demeurant disponible pour les besoins imprévus.

Le budget général de 1966-1967 comprend \$4,326,000 à l'égard des routes, des ponts, des installations de l'eau et de l'électricité, ce qui représente une augmentation de \$2,614,000, soit près du double de celui de l'année précédente.

On a jugé qu'il serait plus économique, partout où la chose est possible, de conclure avec les municipalités avoisinantes des contrats visant à amener les services d'eau et d'égout aux réserves, plutôt que d'entreprendre à grands frais d'aménager de tels services particuliers sur place. Ainsi, plusieurs réserves se prêteront à cette solution. Quant à l'électrification, elle est d'ores et déjà adoptée, sur une base d'auto-service, la priorité allant aux réserves ou établissements qui, voulant être électrifiés, sont prêts à contribuer argent et travail à l'obtention de cette commodité.

En vaquant à l'aménagement des services en vertu de ce programme, la Direction tient surtout compte de l'à-propos des consultations sérieuses avec les bandes intéressées, comme aussi de leur participation, sans oublier qu'il importe de procéder aux diverses réalisations d'une façon réfléchie et ordonnée. Le programme, qui doit être exécuté par étapes selon un ordre de préséance, sera fonction du degré de coopération et de responsabilité que voudront assumer les bandes et les familles en cause.

Nous prévoyons que les prochaines années apporteront de grandes réalisations en vue de combler les besoins en matière de logement et d'autres services d'amélioration dans les collectivités indiennes. La cadence du progrès accompli dépendra des efforts qu'y déploieront les Indiens eux-mêmes.

Aménagement communautaire

Le régime d'aménagement communautaire a progressé de façon soutenue l'an dernier; il s'est agi de rallier la collaboration des bandes indiennes au but que s'est fixé le gouvernement; le mieux-être de la population indienne du pays. Le gros de l'effort a porté sur le recrutement du personnel nécessaire, la formation de ce personnel, ainsi que de certains fonctionnaires déjà au Ministère, dans les techniques et pratiques de l'aménagement communautaire. Au 31 mars 1966, 57 spécialistes étaient à l'œuvre, 48 autres devant se joindre à eux cette année; parmi ces recrues, l'on compte 27 aménagistes d'origine indienne et 21 non-Indiens.

Certaines provinces participent aux travaux d'aménagement communautaire, selon les projets qui les intéressent; aussi, s'attend-on à une augmentation considérable du nombre des projets de réalisation conjointe.

Services de bien-être

Le programme des services de bien-être social mis en œuvre par la Direction générale des affaires indiennes comprend l'assistance publique dispensée aux Indiens sans ressources et à certaines catégories de personnes appartenant à d'autres races, mais habitant dans les réserves, le soin et l'entretien d'enfants et d'adultes nécessiteux, ainsi que les services de réadaptation physique ou sociale pour ceux des Indiens qui en ont besoin.

L'initiative nouvelle en vedette l'an dernier a été la mise en œuvre de régimes provinciaux d'assistance publique dans le district de Mackenzie, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Les secours alimentaires que dispense la Direction générale des affaires indiennes ont été maintenus à l'échelle établie dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (où le taux de l'assistance provinciale est inférieur à celui de la Direction), tandis que les secours à des fins vestimentaires et de logement sont fournis selon les besoins de quiconque les sollicite.

Les frais globaux des services de bien-être social seront beaucoup plus élevés cette année, ce qui s'explique

- a) par l'assistance publique fournie selon le barème provincial établi dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
- b) par de meilleurs services de soin et d'entretien des enfants et des adultes nécessiteux, et ce, sur une plus grande échelle qu'auparavant, et par l'élargissement des accords à frais partagés conclus avec des œuvres professionnelles d'aide à l'enfance, de façon à secourir un plus large secteur de la population indienne; et
- c) par l'augmentation naturelle de la population indienne à raison d'environ 3 p. 100 par année.

Subventions aux bandes

La Direction générale des affaires indiennes a institué l'an dernier un régime de subventions aux bandes pour la mise en œuvre de projets d'ordre social, culturel et économique (les initiatives dites économiques ne comprenant pas les entreprises commerciales). Ces subventions sont accordées afin de permettre aux bandes indiennes qui manquent de fonds, d'ébaucher des projets, d'administrer les fonds requis et de réaliser de leur propre initiative toute amélioration de caractère social ou matériel qui s'impose dans leur réserve respective. On s'attend que ces subventions serviront surtout à recruter, à former et à mettre à contribution les services de fonctionnaires attachés aux bandes. L'établissement d'un fonctionnarisme de bandes serait, espère-t-on, le noyau d'un corps de fonctionnaires spécialisés, dont l'existence s'imposera au fur et à mesure que les bandes atteindront leur autonomie. L'an dernier, en vertu de ce régime de subventions, les bandes ont retenu les services de 19 employés (gérants de bandes, secrétaires, contremaîtres en voirie, constables spéciaux et administrateurs sociaux). Les subventions approuvées à cet égard pour 1965-1966 s'élèvent en tout à \$77,320.

Affaires culturelles

La Section des affaires culturelles a été créée l'an dernier, en vue de favoriser l'art indien et les autres modes d'expression de la culture indienne.

À présent, la Section accorde la priorité à la mise au point d'un régime de primes ayant pour objet:

- a) d'encourager les Indiens à cultiver leurs talents innés d'écrivains, de peintres, de musiciens, etc.; et
- b) d'aider les groupements et organismes qui favorisent l'essor de la culture indienne.

Il y a lieu de mentionner que la Section est en train de préparer une histoire illustrée des Indiens du Canada. Elle travaille d'arrache-pied en vue de faire paraître cette publication au début de 1967, dans le cadre du programme commémoratif du Centenaire organisé par le Ministère.

«Expo 67»

Il ne fait pas de doute que l'«Expo 67» attirera une foule de visiteurs, tant étrangers que canadiens. Le Ministère est d'avis que les Indiens, les tout premiers habitants du Canada, ont droit à un hommage particulier, et que la meilleure façon de leur rendre cet hommage est d'avoir un Pavillon des Indiens à l'«Expo 67». Le ministère compte que grâce à ce pavillon, hommage sera rendu à l'histoire des Indiens du Canada, à leur culture et à la place qu'ils occupent dans la collectivité canadienne.

Le Ministère a mis en branle une campagne de recrutement de jeunes filles indiennes qui rempliront des rôles d'hôteses et de guides au Pavillon des Indiens. Une vingtaine de ces jeunes filles seront éventuellement embauchées après qu'elles auront passé une assez longue période à suivre des cours de langues étrangères, d'histoire et de culture indiennes, de maintien et de bonne tenue. Un Indien, M. Bernard Lapierre Assiniwiw, acteur et réalisateur renommé, dirige la campagne de recrutement.

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

On peut prévoir que d'ici l'année prochaine, les principes du développement communautaire seront appliqués dans un grand nombre de villages indiens, lorsque le programme élaboré à cette fin battra son plein. Le programme d'aménagement communautaire servira aussi de stimulant aux Indiens de bon nombre de réserves. En retour, il faut aussi escompter que la mise en œuvre de ces programmes suscitera un grand besoin de rendre profitable l'utilisation de toutes les ressources matérielles et humaines qui se trouvent dans les réserves indiennes et dans leur voisinage. C'est pourquoi la Direction générale des affaires indiennes se prépare à dispenser son aide à toutes les réalisations et entreprises qui offriront du travail aux Indiens, tant en dehors qu'à l'intérieur des réserves; elle se propose aussi de favoriser l'embauchage d'Indiens dans les services de la faune, les pêcheries, les exploitations forestières et agricoles, et dans d'autres secteurs de l'économie.

La Direction se soucie surtout de faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les Indiens à exploiter à bon escient les ressources naturelles des réserves et des régions avoisinantes et à prendre toutes mesures possibles en vue de mettre des crédits supplémentaires à la disposition des Indiens, des bandes et des groupes d'Indiens. Des crédits supplémentaires ont été votés aux fins de porter de \$1,000,000 à \$1,500,000 le capital de la Caisse renouvelable de prêt aux Indiens.

Terres des réserves

Les terres des réserves constituent une ressource importante. Il fut un temps où les terres des réserves considérées comme superflues étaient vendues, mais à présent, il semble qu'on préfère garder ces terres pour les besoins actuels et en prévision des besoins futurs. Le Ministère encourage les Indiens à louer ces terres à bail aux fins d'exploitation, au lieu de les laisser improductives. En général, l'Indien est peu enclin à cultiver la terre, ou bien ne possède ni les

connaissances ni les capitaux nécessaires. La location à bail lui est donc plus avantageuse, puisqu'elle assure un certain revenu à la bande, tout en permettant de faire produire des terres qui resteraient autrement improductives. Les terres louées à des cultivateurs ou à des éleveurs constituent, tant en superficie qu'en revenu, celles qui font l'objet du plus grand nombre de contrats de location à bail. Viennent en deuxième place les terres louées à bail à des propriétaires de chalets d'été. Ces deux catégories de baux de location sont à court terme et se chiffrent entre 1,600 et 1,800 par année.

Le Ministère a procédé dernièrement à l'étude d'un certain nombre d'entreprises de grande envergure, pour la plupart en Colombie-Britannique et en Ontario.

Une de nos toutes premières tâches est de procéder à un inventaire complet des ressources que possèdent les réserves. Il est grand temps d'entreprendre un inventaire minutieux des terres selon leurs aptitudes, ce que le Ministère compte mener à bien d'ici un an ou deux.

A la suite de ces inventaires, les Indiens en cause pourront, grâce à l'aide technique que leur pourvoira le Ministère, tirer tout le parti possible des ressources que renferment les réserves.

Ressources minérales

L'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel situés dans les réserves n'a pas cessé de prendre de l'expansion ces dernières années; le revenu des bandes a doublé depuis l'exercice 1961-1962, pour atteindre 4 millions de dollars durant l'exercice 1965-1966. L'Alberta vient au premier rang pour cet accroissement du revenu des réserves indiennes du pays, les autres provinces venant ensuite étant, par ordre d'importance, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario.

Forêts

L'exploitation des ressources forestières tient une place de premier rang dans l'économie de certaines bandes indiennes. L'essor de l'industrie forestière et la forte demande de produits forestiers que l'on prévoit, auxquels vient s'ajouter le manque de plus en plus grave de personnel compétent, indiquent clairement que l'industrie forestière offrira aux Indiens une foule d'occasions de prendre part à l'exploitation des ressources forestières des réserves et de se trouver du travail au sein de l'industrie proprement dite.

Nous mettons à exécution un plan concerté en vue de parachever sans délai l'inventaire des ressources forestières des réserves indiennes, d'élaborer un programme de mise en valeur et d'exploiter ces ressources à fond. Ce programme comprendra aussi la protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies, et au besoin, le reboisement de toutes les aires dévastées par le feu ou exploitées à blanc.

Toutefois, même la pleine mise en valeur des ressources forestières des réserves indiennes ne pourra donner l'autonomie économique aux Indiens, surtout si l'on tient compte de l'accroissement prévu de leur nombre. Par conséquent, cette mise en valeur devra se compléter soit par l'acquisition de concessions forestières en dehors des réserves, soit par des offres d'emploi dans l'industrie. La plupart des forêts de la Couronne toutefois font déjà l'objet de concessions accordées à des papeteries ou à des sociétés d'exploitation forestière; par conséquent, les droits de coupe sont difficiles à obtenir. Le Ministère s'attachera donc à aider les Indiens à acquérir la formation technique nécessaire à l'exploitation mécanisée des forêts, à l'aide de programmes de formation à mettre en œuvre de concert avec l'industrie. Le Ministère les aidera aussi en trouvant à ceux qui ont la formation voulue, des emplois dans l'industrie, ainsi qu'en déplaçant les familles, lorsque la chose sera nécessaire.

Une somme de \$1,161,000 a été affectée aux travaux forestiers pour l'exercice 1966-1967, soit une augmentation de \$588,000 par rapport à l'exercice 1965-1966. Le tiers de cette somme sera consacré à la formation d'Indiens dans les techniques de l'exploitation mécanisée et du sciage. Le reste sera affecté au façonnage du bois pour la construction d'habitations pour les Indiens, aux services de protection des forêts et au reboisement.

Piégeage, pêche et chasse

Le piégeage, la pêche et la chasse n'ont rien perdu de leur importance pour nombre d'Indiens. La production des pêcheries commerciales indiennes en eau douce atteint environ 20 millions de livres de poisson par an. Le rapport des pêcheries de saumon de la Colombie-Britannique est estimé à \$6,500,000, ce qui indique clairement l'importance de ces pêcheries pour les pêcheurs de la côte ouest. Le Ministère envisage d'établir de nouvelles pêcheries, notamment au Manitoba, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, et d'étudier les moyens d'assurer aux Indiens une part de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique.

Le piégeage des animaux à fourrure et la chasse rapportent aux Indiens de 5 à 6 millions de dollars par année; on estime que les Indiens trappeurs ont à leur actif de 50 à 60 p. 100 de la production globale de fourrures du Canada.

Le Ministère se propose de favoriser les métiers de fournisseur d'articles de sport et de guide, parmi les Indiens. Cette initiative devra faire l'objet d'une étude approfondie et nécessitera un programme poussé de formation. Des affectations de fonds sont prévues dans chaque région, en vue d'évaluer les ressources dont disposent les Indiens et de déterminer leur aptitude à les exploiter et leurs besoins en matière de formation et d'aide financière. Le programme devra être conçu d'après la réaction des Indiens et leur progrès. Il ne fait toutefois pas de doute que ce domaine offre de grandes possibilités, vu la vogue de plus en plus grande de la pêche et de la chasse sportives. Nous allons donc étudier le genre d'aide et de formation à donner aux Indiens en vue de leur permettre de s'établir à leur compte dans le commerce et la location d'articles de sport. Le jour n'est pas loin où les Indiens, grâce à un peu d'instruction dans le métier de guide et d'entraînement à la direction d'un commerce, pourront aménager et exploiter des camps de chasse à l'original dans le nord du Québec et de l'Ontario, des entreprises de fourniture d'équipement de chasse au gros gibier au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des camps de pêche sportive dans les régions septentrionales.

Déplacements et intégration en fonction de l'emploi

L'essor démographique qui s'est produit parmi les Indiens des réserves dans les années d'après-guerre, a fait se multiplier le nombre des leurs qui sont en âge de travailler, et cette tendance continue.

La Direction se soucie d'aider ces jeunes gens à trouver des emplois, temporaires ou à plein temps, soit dans leurs réserves soit à proximité. Néanmoins, vu le volume de cette force ouvrière en puissance par rapport à l'exiguïté des réserves, comme aux minces ressources qu'elles recèlent, et vu aussi la pénurie d'emplois dans le voisinage, il semble inévitable que beaucoup d'Indiens continueront à quitter les réserves pour se trouver un emploi ailleurs. Il importe donc de déployer nos régimes d'aide à l'emploi afin de concevoir des moyens plus ingénieux ou de recourir davantage aux mesures existantes en ce sens, afin d'assurer aux Indiens intéressés des services d'orientation industrielle, de formation technique, de placement et de surveillance après le placement.

La Direction se propose de relever ce défi et au cours des 18 derniers mois, a porté de 16 à 42 employés son personnel chargé de trouver des emplois aux Indiens, ainsi que de veiller à leur déplacement et à leur intégration ailleurs.

Les préposés à la mise en valeur des ressources de la Direction, répartis à travers le Canada, consacrent aussi beaucoup de leur temps au dépistage d'emplois saisonniers et à court terme pour les Indiens en quête de travail. Les chiffres susindiqués ne tiennent compte ni des conseillers en orientation qui, eux, s'occupent de placer les étudiants et les diplômés d'écoles de formation technique ni des fonctionnaires provinciaux et des agences d'aide à l'emploi dont la Direction retient les services. On augmentera cette année le personnel requis à la Direction pour vaquer à cette fonction, en tâchant du même coup d'y introduire plus de fonctionnaires indiens.

On étudie présentement tout le processus de l'aide à l'emploi, avec les déplacements et l'intégration qu'il comporte, processus d'ailleurs relié à l'exploitation des ressources et à l'expansion industrielle dans les réserves et les localités environnantes; une fois cette étude terminée, il conviendra de dresser des plans incorporant le recours aux méthodes et moyens considérés comme les plus efficaces et appropriés. La Direction est résolue à mettre tout en œuvre afin d'assurer à chaque Indien la chance de se caser convenablement, cependant que la formation voulue et d'autres formes d'aide seront offertes à quiconque, homme ou femme, en a besoin afin de se trouver un emploi.

Depuis quelques années déjà, la Direction générale des affaires indiennes s'est assuré la coopération et le concours du Service national de placement (SNP). On voit déjà poindre un rapprochement plus fructueux à la suite de la récente refonte du SNP et de son absorption au sein du nouveau Service de la main-d'œuvre du Canada.

INTERCOMMUNICATIONS PROVINCIALES ET RÉGIONALES

Au début de la présente déclaration, il a été question des huit conseils consultatifs régionaux des Indiens et du Conseil consultatif national des Indiens, organismes composés entièrement d'Indiens et qui ont été institués au cours des 18 derniers mois. Or, ces corps autonomes, nés sous l'initiative de la Direction, répondent à un besoin longuement éprouvé de rapports plus étroits entre la Direction et les bandes indiennes.

Durant l'année qui vient, la Direction se propose de continuer ces consultations avec les organismes précités, afin de connaître leur avis au sujet d'affaires d'intérêt régional et national. Il y a lieu de souligner ici que les colloques avec les conseils régionaux et le Conseil national ne sont pas censés suppléer à la consultation traditionnelle avec les bandes indiennes relativement à leurs préoccupations immédiates. Le conseil de bande ne perd certes pas ses droits en ce qui a trait aux affaires privées des réserves, principe qui a été incorporé dans les dispositions en vue d'étendre les services provinciaux de bien-être et d'aménagement communautaire aux réserves, c'est-à-dire que le projet de convention stipule que chacun des conseils de bandes devra être consulté et qu'il aura toute latitude d'accepter ou de refuser les services qu'on lui offre en vertu de telles conventions.

Bref, les conseils consultatifs et le Conseil national permettent au gouvernement de sonder l'opinion indienne tant au palier régional qu'au palier national, tout en laissant leur autonomie aux conseils de bandes. Une province, l'Ontario, a décidé d'adopter le Conseil consultatif des Indiens ontariens comme conseiller en matières provinciales et il est question que plusieurs autres provinces emboîtent le pas.

On multiplie de plus en plus les efforts visant à l'établissement de services provinciaux, notamment dans les domaines du bien-être social et de l'aménagement communautaire au profit des Indiens des réserves. De cette façon, les ressortissants indiens d'une province donnée auront droit, en tout et pour tout,

aux mêmes avantages sociaux que les résidants non indiens; il n'y aura donc pas lieu de doubler indûment les services provinciaux par la Direction générale des affaires indiennes. En aucune de ces dispositions est-il question que le gouvernement fédéral cède les responsabilités qu'il a assumées envers les Indiens sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le Comité apprendra sans doute avec intérêt que nonobstant toute l'attention qu'on a donnée ces derniers temps aux futurs accords relatifs au bien-être social et à l'aménagement communautaire, des conventions ont été bel et bien signées en 1965-1966 en maints autres domaines. Certaines de ces conventions sont exposées ailleurs dans la présente déclaration, mais je voudrais citer ici, à titre d'exemples: l'accord de principe conclu avec le Manitoba touchant l'éducation des enfants indiens dans les écoles provinciales; l'accord avec Terre-Neuve, selon lequel on dispensera de l'assistance aux Indiens comme aux Esquimaux du Labrador; les accords avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan en vue de doter les réserves de services de protection contre l'incendie et de suppression des feux de forêt, et aussi l'accord avec l'Alberta relativement à un projet à frais partagés visant l'exploitation et la commercialisation de l'artisanat indien. On a renouvelé pour une autre année, sous réserve d'une remise à l'étude, la convention expirée en fin d'année avec la Saskatchewan et ayant trait aux animaux à fourrure. Deux réserves indiennes de l'Ontario ont bénéficié de subventions provinciales touchant les parcs touristiques.

Une bonne part du succès de nos relations fédérales-provinciales qui s'inscrivent dans le cadre des Affaires indiennes, revient aux démarches des comités fédéraux-provinciaux de coordination, établis dans quelques-unes des provinces.

PLANIFICATION ET RECHERCHES

Au cours des deux dernières années, la Direction générale des affaires indiennes a subi une réorganisation importante et a institué de nouveaux régimes et procédés d'une grande portée. Un élément de cette refonte des cadres qui capte notre attention, concerne la planification. Une direction de la planification s'occupera tout particulièrement des projets à long terme, de la formation d'objectifs bien arrêtés tant en termes généraux qu'en fonctions spéciales, et tiendra compte de l'efficacité du travail accompli. Les grandes préoccupations: pauvreté, surpopulation en certaines régions, évolution économique et urbanisme, en tant qu'elles intéressent l'ensemble de la collectivité canadienne, et les lignes de conduite qui surgissent à tous les paliers du gouvernement, afin de relever ce multiple défi, voilà qui influe directement sur les mesures qui s'imposent dans les réserves indiennes.

Il faudra poursuivre les recherches et mettre en route des études concernant certaines régions où règnent des difficultés ou concernant certains secteurs de l'activité. Depuis deux ans, une étude est en cours sous la direction de M. H.B. Hawthorn, de l'Université de la Colombie-Britannique, et de M. Adélard Tremblay, de l'Université Laval. Ce projet de recherches est censé se terminer l'automne prochain. D'autres études sont amorcées en divers domaines particuliers.

On s'attend que la planification et la recherche à long terme, s'accompagnant d'un recours accru aux études des virtualités comme aux enquêtes sur l'économie et l'utilisation des sols, prendront de plus en plus d'ampleur dans le fonctionnement des affaires indiennes.

A titre d'organisme voué surtout au progrès sur le plan humain, la Direction générale des affaires indiennes doit veiller tout particulièrement à ses rapports avec les groupes indiens, assurer la participation des Indiens à ses décisions et recruter un personnel non seulement formé et doué, mais aussi rompu au travail d'équipe dans un climat propice.

Il faudra collaborer étroitement avec les divers groupes indiens et les consulter, si nous voulons aboutir à un parfait accord quant aux buts à atteindre et aux moyens appropriés à cette fin. Aussi, envisageons-nous qu'à l'avenir la planification et la recherche devront s'accroître, afin de fournir des jalons concrets aux buts visés, d'établir judicieusement les priorités et de coordonner les programmes de la Direction, tout cela en tirant le meilleur parti possible des crédits votés par le Parlement.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Concernant le

**Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales**

TÉMOINS:

Du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: MM. E.-A. Côté, sous-ministre; R. F. Battle, sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes; C. I. Fairholm, chef du Secrétariat de la Direction des affaires indiennes.

1966

COMITÉ PERMANENT
DESCOMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE
L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh

et Messieurs

Aiken	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Prud'homme
Alkenbrack	Macaluso	Reid
Badanai	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Skoreyko
Baldwin	More (<i>Regina City</i>)	Tremblay
Bell (<i>Carleton</i>)	Munro	Wahn
Crossman	*Nasserden	Watson (<i>Châteauguay-</i>
Grafftey	Orange	<i>Huntingdon-</i>
Howard	Orlikow	<i>Laprairie</i>)—(24).

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.*Remplacé par M. Dinsdale le 1^{er} juin 1966.

Corrigendum:

Fascicule 1: Le nom de M. Tremblay devrait figurer sous *Présents* au procès-verbal du jeudi 3 mars 1966.Le nom de M. Aiken devrait figurer sous *Présents* au procès-verbal du jeudi 19 mai 1966.

TÉMOINS:

DU MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES: M.M. E.-A. Côté, sous-ministre; R. F. Batale, sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes; C. J. Fairholm, chef du Secrétariat de la Direction des affaires indiennes.

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1^{er} juin 1966.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Dinsdale soit substitué à celui de M. Nasserden sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté, de M. Klein.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Présents: MM. Alton, Bédard, Dinsdale, Howard, Klein, Langlois (Châteauguay—Saint-Jovin), More (Regina—Cory), O'Brien, Proulx (Châteauguay—Saint-Jovin) (Châteauguay—Saint-Jovin)—(17).

Aussi présents: représentant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: MM. E.-A. Côté, sous-ministre; R. F. Battle, sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes; J. W. Gault, sous-directeur adjoint, Direction des affaires indiennes; J. O'Neil, sous-directeur adjoint, Direction des affaires indiennes; L. L. Moran, chef de la Division fédérale-provinciale de la Direction des affaires indiennes; J.-M. Dubois, conseiller des services des finances et de gestion de la Direction des affaires indiennes; C. I. Fairholm, chef du Secrétariat de la Direction des affaires indiennes.

Aussi présents: M. Stanley Haidan, secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le président présente un rapport oral sur la première séance du sous-comité du programme et de la procédure qui a eu lieu le 1^{er} juin 1966. Il mentionne la proposition qui a été faite de changer l'heure des séances et de la tenir à 1 heure de l'après-midi au lieu de 2 heures et demie ou 11 heures du matin.

Après discussion, sur la proposition de M. Haidan, avec l'appui de M. Roxburgh.

Il est décidé—Que les séances du Comité aient lieu à 1 heure de l'après-midi et qu'on étudie l'opportunité de tenir une séance chaque jour jusqu'à ce que l'étude des prévisions budgétaires soit terminée.

Le Comité étudie ensuite la proposition de sous-comité de direction relative à la formation d'un sous-comité qui serait chargé de faire enquête sur place dans certaines agglomérations indiennes. Il est décidé d'avoir des pourparlers à ce sujet avec le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ainsi qu'avec le sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes, avant de présenter un projet définitif au Comité.

Le Comité reprend l'étude de l'article 30 (évaluation, exploitation et entretien) des prévisions budgétaires (1966-1977) de la Direction des affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le sous-ministre est interrogé; il est secondé par MM. Battle et Fairholm.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Francis Despatin

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 1^{er} juin 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Dinadale soit substitué à celui de M. Nasserden sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté

Le greffier de la Chambre des communes,
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE
L'HOMME DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président M. Milton L. Klein

Vice-président M. Andrew ...

et Membres

Aiken	Levesque (Chaudière)	Prud'homme
Aikenbyck	Macdonald	Raid
Baduel	Morin (Québec)	Saurel
Baldwin	Morin (Québec)	Franklin
Bell (Québec)	...	Wain
Crombag	...	Wain (Chaudière)
Graffey	...	Hammond-
Howard	...	Leprairie)---(24).

Le secrétaire du Comité,
Renald Despatie

*Remplacé par M. Dinadale le 1^{er} juin 1966.

Corrigendum

Fascicule 1: Le nom de M. Franklin devrait figurer sous Présents au procès-verbal du jeudi 3 mai 1966.

Le nom de M. Aiken doit figurer au procès-verbal du mardi 30 mai 1966.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 2 juin 1966
(3)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (*Carleton*), Crossman, Dinsdale, Howard, Klein, Langlois (*Chicoutimi*), Malaculso, Moore (*Westaskiwin*), More (*Regina City*), Orlikow, Prud'homme, Reid, Roxburgh, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(17).

Aussi présents: représentant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales: MM. E.-A. Côté, sous-ministre; R. F. Battle, sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes; J. W. Churchman, directeur intérimaire, Direction des affaires indiennes; J. D'Astrous, directeur de l'Administration, Direction des affaires indiennes; L. L. Brown, chef de la Division fédérale-provinciale de la Direction des affaires indiennes; J.-M. Thibault, conseiller des services des finances et de gestion de la Direction des affaires indiennes; C. I. Fairholm, chef du Secrétariat de la Direction des affaires indiennes.

Aussi présents: M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le président présente un rapport oral sur la première séance du sous-comité du programme et de la procédure qui a eu lieu le 1^{er} juin 1966. Il mentionne la proposition qui a été faite de changer l'heure des séances et de la fixer à 1 heure de l'après-midi au lieu de 9 heures et demie ou 11 heures du matin.

Après discussion, sur la proposition de M. Baldwin, avec l'appui de M. Roxburgh,

Il est décidé—Que les séances du Comité aient lieu à 1 heure de l'après-midi et qu'on étudie l'opportunité de tenir une séance chaque jour jusqu'à ce que l'étude des prévisions budgétaires soit terminée.

Le Comité étudie ensuite la proposition du sous-comité de direction relative à la formation d'un sous-comité qui serait chargé de faire enquête sur place dans certaines agglomérations indiennes. Il est décidé d'avoir des pourparlers à ce sujet avec le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ainsi qu'avec le sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes, avant de présenter un projet définitif au Comité.

Le Comité reprend l'étude de l'article 30 (Administration, exploitation et entretien) des prévisions budgétaires (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le sous-ministre est interrogé; il est secondé par MM. Battle et Fairholm.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 2 juin 1966

● (9.45 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons le quorum.

Je désire vous faire rapport du fait que le comité de direction s'est réuni hier et que les propositions suivantes ont été faites. On a proposé de faire enquête pour déterminer s'il serait possible de changer l'heure qui a été fixée pour les séances prévues. Toute une série de séances à venir est prévue et au lieu de tenir ces séances à 9 heures et demie ou à 11 heures du matin, nous pourrions les tenir à 1 heure de l'après-midi, soit le mardi ou le jeudi, vu qu'il y a coïncidence des séances avec celles du comité permanent du Nord canadien et des Ressources nationales. Le deuxième point qui a été discuté concerne les Indiens. Monsieur Howard désirerait la formation d'un sous-comité qui serait chargé de faire enquête sur place dans certaines réserves indiennes et de faire rapport au Comité.

Je voudrais connaître l'avis du Comité sur la proposition de fixer à 1 heure de l'après-midi, au lieu de 9 heures et demie ou 11 heures du matin, les séances du Comité, de façon qu'il n'y ait pas coïncidence avec les séances d'autres comités. Le Comité est-il d'accord?

M. ORLIKOW: Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a pas d'autre problème que d'essayer d'obtenir le quorum et de voir les membres passer d'un comité à un autre. Par contre, je me demande quelle quantité de travail nous pourrions accomplir si nous nous réunissons à 1 heure de l'après-midi; même si nous commençons à 1 heure précise, cela ne nous donne qu'une heure et demie de séance. Je ne pense pas que nous viendrons rapidement à bout des prévisions budgétaires si nous nous réunissons pour des périodes d'une heure et demie à deux heures au plus. Je sais que cette question excède les pouvoirs de notre Comité, mais je doute que nous puissions avancer de cette façon.

M. ROXBURGH: Un autre point, c'est que si nous ne nous mettons pas à l'œuvre le matin nous n'accomplirons rien non plus.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il ne vaut pas la peine d'essayer?

M. ORLIKOW: Eh bien, j'ai dit, monsieur le Président, je consens, mais je pense que toute la question des séances devrait être discutée avec le gouvernement. Je ne vois pas comment nous pourrions étudier les prévisions budgétaires à moins de consacrer toute une journée, ou deux ou trois, à cette question et de nous y mettre réellement.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, vous estimez qu'il faudrait consacrer toute une journée, ou deux, aux prévisions budgétaires afin d'en disposer?

M. ORLIKOW: C'est ce que je conseille. Je sais que nous ne pouvons pas le faire ici et je me rallie à la proposition du comité de direction à l'effet que nous essayions de tenir nos séances à 1 heure de l'après-midi pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations à ce sujet? Quelqu'un a-t-il un avis différent à exprimer sur l'opportunité de consacrer une journée entière, ou deux ou trois, à l'étude des prévisions budgétaires afin que nous puissions. . .

M. BADANAI: Travaillons-nous jusqu'à 11 heures ou jusqu'à 1 heure ce matin?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'un autre comité se réunit dans cette pièce à 11 heures, de sorte que nous devons lever la séance à 11 heures.

M. BALDWIN: Cela règle la question. Je crois que la proposition devrait être adoptée, monsieur le président. Faut-il une motion?

Le PRÉSIDENT: Quelle proposition?

M. BALDWIN: De nous réunir à 1 heure.

Le PRÉSIDENT: Une heure. La discussion est-elle close? Je pense que l'idée de M. Orlikow est bonne et qu'il faudrait la suivre en partie parce que c'est certainement un moyen de parvenir à liquider les prévisions des dépenses.

M. BALDWIN: Je peux ajouter cela à la motion ou on peut le considérer comme en faisant partie, à votre goût, monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Il est donc proposé par M. Baldwin, avec l'appui de M. Roxburgh, que les séances du Comité des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration aient lieu à 1 heure de l'après-midi et qu'on étudie l'opportunité de tenir des séances chaque jour jusqu'à ce que l'étude des prévisions budgétaires soit terminée. Ceux qui appuient la motion?

La motion est adoptée.

Maintenant, l'autre question qui a été discutée est la formation d'un sous-comité chargé de visiter certaines réserves indiennes afin d'enquêter sur la situation et de faire rapport au Comité. Si j'ai bien compris, M. Howard ne propose pas que notre Comité entreprenne ce voyage tandis que l'étude des prévisions budgétaires est en cours. En d'autres termes, le Comité pourrait en finir avec les prévisions des dépenses et partir ensuite. Est-ce exact, M. Howard?

M. HOWARD: Si le règlement permet cela. Je ne le sais pas.

M. BELL (Carleton): Avec l'approbation de la Chambre, assurément.

M. HOWARD: Oui; il nous faudrait faire une demande et déterminer des attributions spéciales et obtenir l'autorisation; autrement, pour autant que je sache, lorsque nous avons fait rapport sur l'étude des prévisions budgétaires, notre mission est terminée. Ça, c'est la règle. Si vous le désirez, nous pourrions nous en occuper ensuite.

M. BADANAI: Monsieur le Président, ne serait-il pas possible d'approuver les prévisions budgétaires en réservant le crédit n° 1 et de nous réunir de nouveau lorsque les membres seront de retour?

Le PRÉSIDENT: J'apprends à l'instant que le Comité doit obtenir l'autorisation de faire ce voyage avant l'approbation des prévisions budgétaires. Mais je ne crois pas que cette question présente de difficultés. Le problème consiste à déterminer si la chose est pratique ou non.

M. BELL (Carleton): Il faudrait que ce soit un programme à longue échéance. Je pense qu'il devrait s'étendre sur une période de plusieurs mois pour être vraiment utile. Nous devrions en étudier seulement le principe et proposer peut-être que le sous-ministre et le sous-ministre adjoint élaborent un plan d'action pour le comité de direction et qu'il soit fait rapport à notre Comité ensuite lors d'une séance future.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est une excellente proposition, si le Comité est d'accord, que nous demandions au sous-ministre et à M. Battle d'établir un programme des travaux que, selon eux, notre Comité ferait bien d'accomplir à l'avenir. Nous pourrions alors en discuter lors d'une prochaine séance. Très bien, messieurs.

M. AIKEN: Monsieur le Président, je pense que nous n'avons pas donné au sous-ministre et à M. Battle une idée bien nette de ce que le Comité ou le sous-comité entend faire. Il faut savoir si nous allons essayer de rendre visite aux différents conseil provinciaux d'ici la fin du mois de juin? Assurément, nous devons faire rapport sur ces prévisions budgétaires un jour ou l'autre et nous devons songer quelque peu au temps dont nous disposerons. Allons-nous être un comité permanent? S'il en est ainsi, alors je crois que nous devrions avoir quelque autorité et étudier les prévisions des dépenses parce que je doute que nous puissions parcourir le pays avant de faire rapport sur ces prévisions. Je suis sûr qu'on veut avoir ce rapport cette année.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, il me semble qu'on n'a pas l'intention de retarder l'étude des prévisions budgétaires en raison de ce voyage. D'après ce que je comprends, les prévisions seront approuvées et le voyage qui sera fait aura seulement pour but de recueillir de la documentation et des recommandations seront faites, quelles qu'elles soient, lorsque le Comité aura terminé son voyage. Mais je ne pense pas, de toute façon, qu'on ait pensé à faire ce voyage afin d'être en mesure de discuter les prévisions des dépenses. Bien au contraire, si je comprends bien.

M. AIKEN: Par conséquent, comme l'a dit M. Bell, nous aurons besoin d'un mandat spécial.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous aurons besoin d'un mandat spécial que nous demanderons seulement lorsque nous saurons où nous en sommes.

Je pense que nous attendrons les propositions de M. Côté et de M. Battle qui seront renvoyées au comité de direction et ce dernier fera rapport à ce sujet à la prochaine séance.

M. DINSDALE: M. le Président, le comité de direction a discuté ce point bien en détail. Je pense que vous pourriez peut-être, en qualité de président, faire part à M. Côté des points que nous avons discutés et que cela constituerait une base appropriée pour déterminer les attributions.

Le PRÉSIDENT: En votre absence, M. Bell vous a représenté et nous avons discuté la question avec le sous-ministre.

M. HOWARD: Pour être juste envers le comité de direction, celui-ci croyait faire un rapport général aujourd'hui et s'il obtenait l'approbation générale en principe, établir les modalités et présenter ensuite un exposé complet de tout ce qui est en cause, y compris les détails techniques, la possibilité ou l'impossibilité pour nous d'exécuter le projet tandis que l'étude des prévisions budgétaires est en cours, quand nous devons le faire, en quels termes doit être présentée la

motion, l'itinéraire du voyage, etc., toutes questions que nous aurions pu régler avec M. Battle et d'autres. Mais la proposition d'aujourd'hui a une portée très générale et si elle reçoit l'approbation générale, alors nous pouvons aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas, M. Howard, que nous devrions attendre le projet pour savoir ce que comportera ce voyage avant de demander au comité la permission de l'accomplir?

M. HOWARD: Je croyais que vous aviez déjà le consentement général.

Le PRÉSIDENT: Oui. Ne vaudrait-il pas mieux attendre de savoir ce que propose le sous-ministre?

M. HOWARD: C'est ce que je disais, M. le Président.

Le PRÉSIDENT: Non, mais vous avez demandé ce matin que le Comité approuve en principe l'idée du comité de direction.

M. HOWARD: Je croyais que cela était fait.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, je ne sais si nous avons...

M. HOWARD: Je pensais que vous aviez demandé si nous étions d'accord...

Le PRÉSIDENT: D'accord pour demander au sous-ministre et à M. Battle de préparer un programme du voyage.

M. HOWARD: Cela a été décidé.

Le PRÉSIDENT: Oui. Eh bien, messieurs, reprenons-nous l'étude des prévisions budgétaires?

M. BELL (*Carleton*): Je me demande, M. le président, si je puis poser des questions générales au sous-ministre et lui demander, pour commencer, s'il peut nous dire où en est le projet relatif à une Commission des revendications des Indiens?

M. E.-A. CÔTÉ (*Sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales*): M. le Président, la Commission des revendications des Indiens est une question à laquelle le Ministère s'intéresse depuis un certain temps et je dois dire, pour ma part, que nous nous en sommes occupés dans une certaine mesure à la Direction, mais je demanderai à M. Battle de répondre parce que, depuis le 1^{er} janvier, j'ai surtout cherché à me mettre au courant des affaires indiennes, à me renseigner sur les Indiens et à étudier les détails matériels de l'intégration des affaires indiennes dans le Ministère. Je suis sûr que M. Bell se rend compte que c'est une chose assez compliquée. Je peux dire au Comité que j'espère voir la Direction des affaires indiennes installée à la Tour du Centenaire vers le 15 août et lorsque nous serons réunis, nous pourrions travailler plus efficacement que nous pouvons le faire actuellement dans ces immeubles dispersés par toute la ville. Je demande à M. Battle de parler de ce point particulier.

M. R. F. BATTLE (*Sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes, Citoyenneté et Immigration*): M. le président, il n'y a vraiment pas grand-chose à dire à ce sujet, pour le moment. Le Ministre a fait une déclaration en Chambre, il n'y a pas très longtemps, et il a alors mentionné qu'il y avait eu quelque changement en ce qui concerne l'étude du bill des revendications par suite d'une demande présentée par l'avocat représentant un groupe d'Indiens de

la Colombie-Britannique à l'effet que des tentatives de négociation soient faites relativement aux terres auxquelles les Indiens de la Colombie-Britannique prétendent avoir droit. Les pourparlers se sont poursuivis et le Ministre a eu quelques pourparlers avec l'avocat représentant ces Indiens, et en attendant que le Ministre puisse déterminer ce que nous devons faire ensuite, il n'y a rien de nouveau quant à ce bill.

M. BELL (*Carleton*): Nous ne sommes pas en mesure de dire si un bill sera présenté durant la présente session.

M. BATTLE: Je ne saurais dire.

M. BELL (*Carleton*): Ce qui me préoccupe, à ce sujet, c'est que la question est à l'étude depuis au moins quatre ou cinq ans. J'ai déjà moi-même présenté un bill à la fin de l'automne ou au début de l'hiver de l'année 1962-1963. Ce qui me préoccupe c'est la possibilité que des Indiens croient qu'il y a mauvaise foi de notre part parce qu'il n'est pas donné suite aux promesses si clairement faites tant par l'ancien gouvernement que par le gouvernement actuel. Je ne sais s'il convient de demander à nos fonctionnaires des explications sur ce point mais il me semble que cela devrait paraître dans le compte rendu et que nous devrions recevoir l'assurance qu'il n'y a rien qui pourrait porter les Indiens à croire que nous ne nous acquittons pas comme nous le devons des engagements que nous avons pris.

M. BADANAI: M. le président, M. Bell pourrait-il nous expliquer brièvement l'objet du bill?

M. BELL (*Carleton*): Je pense que le bill que j'ai déposé n'en était qu'au stade de la résolution. Je crains de n'être pas en mesure de donner des explications vu que la Chambre n'a jamais été saisie de ce bill et que si j'en parlais, je dévoilerais des choses qui concernent le Conseil privé.

M. BALDWIN: N'y a-t-il pas eu, en outre, un projet de loi déposé à deux reprises par le gouvernement puis retiré pour étude plus poussée à cause de l'opposition qu'il avait suscitée? Est-ce que je peux parler de cela, M. le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Baldwin.

M. BALDWIN: Au sujet de ce qu'a dit M. Bell, je demande au Comité de se reporter plusieurs années en arrière. Le 8 juillet 1961, un comité mixte du Sénat et de la Chambre qui étudiait cette question, entre autres, depuis trois ans faisait une recommandation. La dernière recommandation a, je pense, servi de base à ce bill. «Une Commission des revendications des Indiens devrait être créée pour connaître des questions concernant les terres des Indiens de la Colombie-Britannique et d'Oka, et d'autres affaires, et les frais des services d'avocats des Indiens relativement aux deux questions de terres susmentionnées devraient être assumés par le trésor fédéral»; il y aura donc bientôt cinq ans que la chose a été proposée pour la première fois.

Maintenant, je m'inquiète des autres points qui ont été laissés sous cette forme dans notre recommandation et qui n'ont pas encore été clairement définis par le gouvernement et qui, je crois, font partie des griefs de plusieurs bandes indiennes quant à la forme actuelle de la loi. Cela m'amène à parler des traités avec les Indiens dont plusieurs ont été objets de litige. Les Indiens ont

maintenant l'impression que ces traités se trouvent annulés par suite de mesures gouvernementales et de décisions des tribunaux, de sorte que plusieurs de ceux à qui j'ai parlé croient que ce bill devrait tenir compte de la question des indémnités qui devraient revenir aux Indiens en raison de la violation de ces traités, tant par intervention législative que par mesure gouvernementale. Je demanderais ce préambule s'il est permis à M. Côté, ou au sous-ministre, M. Battle, de nous dire si cette question est envisagée ou si le bill se limitera aux domaines très restreints sur lesquels on a déjà attiré l'attention de la Chambre.

M. CÔTÉ: Eh bien, M. le Président, je ne crois pas qu'il me soit permis de parler des intentions du gouvernement à ce sujet mais je puis dire que les fonctionnaires se sont intéressés sans cesse à la question de la Commission des revendications des Indiens et que nous suivons les choses de très près. Sur certains points, comme M. Baldwin l'a signalé, il y a eu des éclaircissements quant à la situation de droit et, dans certains cas, ce n'est pas le genre d'éclaircissement qui correspond à la croyance courante en ce qui a trait aux Indiens. Le Ministre a indiqué, au sujet des droits de chasse en particulier, qu'il devra y avoir consultation avec les Indiens. Nous étudions la question, nous en étudions tous les aspects mais je ne suis pas en mesure d'exprimer le point de vue du gouvernement.

M. BALDWIN: Une autre question, M. le Président, avant d'abandonner le sujet. Je me demande si le Ministère ne pourrait pas rédiger un mémoire, sous forme de résumé des différentes causes qui ont été portées devant la Cour suprême du Canada en indiquant dans quelle mesure elles touchent les droits revendiqués par les Indiens en vertu du traité, par exemple la question des destitutions, et maintenant la question des hôpitaux et la cause relative aux services de santé en Saskatchewan, cette dernière est du domaine judiciaire, évidemment, puisqu'elle doit être entendue par la Cour suprême du Canada. Le Ministère pourrait-il dresser une liste de ces causes et des effets des décisions qui s'y rapportent afin que le Comité puisse tirer profit de ces renseignements lorsqu'il en viendra à étudier ce que doit être notre position.

M. CÔTÉ: Je pense, monsieur le président, que nous pouvons très bien rédiger un rapport concis sur les décisions qui ont été rendues. Nous n'avons pas encore parfaitement déterminé, sous tous leurs aspects, les effets de ces décisions. Nous en faisons l'étude et cela pourra prendre encore un peu de temps mais, si cela convient au Comité, nous établirons à son intention un résumé des causes qui ont fait l'objet d'une décision de la Cour suprême du Canada et nous essaierons de faire ressortir les effets de ces décisions dans la mesure où nous les connaissons à l'heure actuelle, et nous présenterons ce résumé au Comité.

M. BELL (Carleton): Cela serait très utile, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Bell, vous avez quelque chose à dire?

M. BELL (Carleton): Un autre point . . .

M. DINSDALE: Au sujet des revendications . . .

Le PRÉSIDENT: Nous devons identifier ceux qui parlent afin que la transcription soit exacte. M. Dinsdale?

M. DINSDALE: Ce résumé pourrait-il comprendre quelque chose se rapportant aux problèmes des territoires, monsieur le Président? Ces problèmes sont très importants.

M. CÔTÉ: J'ai indiqué, monsieur le Président, que nous essayerions aussi de faire cela, si c'est possible.

M. BELL (*Carleton*): Il y a juste une autre chose que je voudrais dire au sujet de la Commission des revendications des Indiens. Étant donné le sujet d'inquiétude que j'ai mentionné, on pourrait peut-être porter ce point à l'attention du Ministre d'ici à ce que nous ayons terminé l'étude des prévisions budgétaires et lorsque le Ministre sera ici, il pourra être en mesure de nous exposer la politique du gouvernement à ce moment.

M. CÔTÉ: Cela sera porté à l'attention du Ministre.

M. BELL (*Carleton*): La question suivante que je voudrais poser n'est pas sans rapport avec cela. Le sous-ministre pourrait-il nous dire où en sont les projets de révision de la Loi sur les Indiens?

M. BATTLE: En bien, Monsieur le Président, comme le savent la plupart des membres du Comité, il y a eu un comité parlementaire mixte des affaires indiennes, il y a quelques années, et ce comité a fait des recommandations relatives à la Loi sur les Indiens. Depuis ce temps, ces recommandations ont été à l'étude, spécialement la recommandation de modifications qui permettraient aux bandes de parvenir plus facilement à s'administrer localement elles-mêmes et à assurer le progrès économique de leurs réserves. Voici où nous en sommes à ce sujet: nous avons eu des rencontres avec les différents conseils consultatifs indiens du Canada; nous avons étudié la Loi avec ces conseils, article par article, et ils ont fait certaines recommandations au sujet des modifications proposées. À l'heure actuelle, nous travaillons à la rédaction d'un rapport qui résumerait toutes ces recommandations de façon que nous puissions voir s'il y a unanimité d'opinions dans tout le pays. Je peux dire que, en ce qui concerne l'administration, pour le moment, nos travaux consistent surtout en consultations avec les Indiens au sujet de la modification.

M. BELL (*Carleton*): Ces consultations sont-elles à peu près terminées?

M. BATTLE: Je pourrais dire que les discussions préliminaires sont terminées parce que je suis sûr que nous devons les rencontrer de nouveau à ce sujet et qu'il devra aussi y avoir des discussions avec le conseil consultatif national.

M. BELL (*Carleton*): En êtes-vous arrivé au point où vous pouvez prévoir des dates?

M. BATTLE: Je pense que le Ministre, plus que tout autre, peut répondre sur ce point. Du point de vue administratif, je peux dire que nous voudrions voir apporter certaines modifications parce que tant qu'elles ne seront pas faites, il existe un état de choses qui a tendance à retarder l'établissement du gouvernement autonome et le progrès industriel.

M. BELL (*Carleton*): C'est justement ce qui me préoccupe et je voudrais voir établir un programme précis fixant les dates auxquelles le Parlement sera saisi des projets de révision de la Loi sur les Indiens. Je me rends compte de cela parce que je m'étais proposé de consacrer l'été de 1963 à ces consultations mais les événements m'en ont alors empêché.

Je me demande si, à ce sujet, il serait possible au Ministère de nous donner un court résumé de ce qui a été fait pour mettre en œuvre les recommandations

du rapport du comité mixte. Certaines des mesures en cause sont de nature administrative, d'autres requièrent des mesures législatives, mais je pense que si nous avons une idée de ce qui a été fait pour donner suite aux conclusions et aux recommandations du comité mixte spécial, je suis sûr que cela serait très utile au Comité et je pense que cela l'aiderait beaucoup dans les discussions à venir sur les affaires indiennes. Cela serait-il possible?

M. CÔTÉ: Je pense, M. le président, que la réponse à cela est affirmative. Il nous fera plaisir de rédiger quelque chose en ce sens, un résumé des propositions faites par le comité mixte, des mesures administratives qui ont été prises dans les cas où cela était possible et des problèmes qu'il reste à régler.

M. BELL (*Carleton*): Je ne veux pas vous demander de vous hâter mais il serait utile d'avoir cela dans un temps relativement court.

M. CÔTÉ: Je pense, M. le président, que nous pourrions faire cela d'ici dix jours.

M. BELL (*Carleton*): Merci.

M. HOWARD: M. le président, j'aimerais parler de la question des arrangements relatifs à la commission des revendications et exprimer quelques idées à ce sujet. Je dirai, en passant, relativement à l'opinion de M. Baldwin que l'établissement de cette commission a été recommandé à l'unanimité par le comité du Sénat et de la Chambre en 1961, que je crois que cela est exact. Un comité semblable, en 1948, avait fait la même recommandation unanime. Il y a donc un peu plus de quatre ans que le Parlement s'occupe de cette affaire.

M. BALDWIN: L'affaire est assez vieille pour avoir droit à une pension maintenant.

M. HOWARD: Oui. Et pour certains Indiens, cela remonte très, très loin dans le passé, bien avant ma naissance. C'est donc une question très importante. Je voudrais parler de cet aspect de la chose, de l'idée qu'il peut y avoir mauvaise foi et de la possibilité que les indigènes croient ou aient l'impression qu'il y a eu mauvaise foi de la part des gouvernements qui se sont succédé, ou du gouvernement actuel, ou de la part des gouvernements en général parce qu'il n'a pas été donné suite à cette affaire, surtout si l'on songe que M. Bell a voulu présenter un bill alors que son ministre avait la résolution à l'ordre du jour et que deux bills ont été présentés l'un après l'autre, deux années de suite, et que maintenant, on n'attend plus parler de rien. Je serais porté à croire qu'il y a une certaine mesure de mauvaise foi.

Il existe une impression qu'il y a mauvaise foi et je voudrais que le Comité tienne compte de cela lorsqu'il étudiera la question. Je pense que nous devons considérer les possibilités d'une commission des revendications de différents points de vue. Je pense en particulier à l'attitude des indigènes de la Colombie-Britannique qui n'ont cessé de s'opposer, plus ou moins fortement, au principe d'une commission des revendications et qui, de toute façon, se sont opposés à la formule prévue dans les deux bills déposés devant le Parlement, mais qui sont plutôt d'avis qu'il devrait y avoir, de la part du gouvernement, une reconnaissance, sinon officielle, au moins tacite, que les droits indigènes ou héréditaires sur les terres n'ont jamais été annulés et existent toujours et que les Indiens ne doivent pas être tenus de s'adresser à quelque comité ou

commission pour faire reconnaître ces droits. Ils sont plutôt d'avis que si le gouvernement reconnaissait un fait historique et négociait avec eux à ce sujet pour en venir à une entente à la satisfaction des deux parties, cela vaudrait beaucoup mieux.

Lorsque j'ai questionné le Ministre en Chambre, il y a quelque temps, il a mentionné qu'il y avait eu des discussions avec les représentants juridiques des Indiens et que, au sens large, cela pouvait s'appeler des négociations. Pour ma part, cela m'a fait plaisir parce que les indigènes de la Colombie-Britannique étaient en cause et que plusieurs de ceux que je connais dans ma circonscription étaient satisfaits aussi parce que cela était conforme à ce qu'ils avaient préconisé depuis plusieurs années et que, par conséquent, ils ne pensent pas qu'il y ait eu beaucoup de mauvaise foi mais que cela est ce qui devait se produire.

Dans d'autres parties du pays, l'attitude peut être entièrement différente et je pense qu'elle l'est en effet parce que les revendications ne sont pas les mêmes, ni les problèmes, et l'histoire est différente aussi. Je pense que nous devons examiner les choses sous cet aspect. Nous ne voulons pas appliquer des dispositions législatives à des gens dans tout le pays si elles ne sont pas applicables dans une certaine partie et que les gens veulent autre chose.

Je voudrais aussi parler de la révision de la Loi sur les Indiens. Je ne sais si j'ai bien compris à quoi voulait en venir M. Bell, mais pour ma part je ne serais pas trop en faveur de l'établissement de dates pour la mise en vigueur des dispositions de la loi à moins que les consultations qui auront eu lieu au préalable avec les indigènes aient été assez poussées et complètes pour qu'ils aient compris et accepté les changements projetés. Une fois ce point réglé, la question de date ne concerne que la mise en vigueur de dispositions qui ont déjà été acceptées. Mais certainement pas des dates fixées du point de vue du Parlement pour la présentation et la mise en vigueur de dispositions qui n'auront pas été entièrement comprises et acceptées par les indigènes eux-mêmes. C'est ce qui est arrivé lors des modifications de 1951. Il existe une profonde rancune au sujet de ces modifications parce qu'elles ont été imposées d'en haut, qu'il y a eu peu de consultations et seulement avec quelques personnes choisies, si j'ai bien compris, de façon à obtenir une réaction particulière devant les propositions. J'espère donc que les dates seront fixées en tenant compte de ces faits et non seulement du point de vue parlementaire. Je suppose que c'est ainsi que l'entend M. Bell.

M. BELL (*Carleton*): En effet, je crois que les consultations devraient être complètes et que les Indiens devraient être entièrement satisfaits de la situation. D'autre part, je suis d'avis que certains délais devraient être fixés car, autrement, il y a risque que rien ne se fasse et c'est le seul point qui m'inquiétait.

M. HOWARD: A ce sujet, j'ai aussi questionné le Ministre en Chambre sur la révision de la Loi sur les Indiens. J'ai oublié la date mais il y a environ un mois de cela et il m'a alors répondu, je ne sais si vous pouvez considérer cela comme un temps fixé mais il faut prendre ce genre de déclarations ministérielles avec un grain de sel, il m'a répondu qu'il espérait présenter cette révision durant la présente année. C'est la façon dont j'ai compris sa réponse. Si j'ai bien compris la déclaration du Ministre, j'espère qu'il y donnera suite en ce qui concerne la date. Je vois que M. Côté veut dire quelque chose.

M. CÔTÉ: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations au sujet de la déclaration de M. Howard. Je signalerais au Comité que les consultations avec les Indiens sont très difficiles. Le Comité n'est pas sans savoir qu'il y a 550 bandes et que chacune d'elles a une culture et des attitudes qui lui sont assez particulières. On a constitué une série de conseils provinciaux des Indiens, et ce n'est qu'au printemps dernier que ces conseils ont été établis sur une base représentative afin de coordonner les opinions et de faciliter ce genre de consultations, tout en tenant compte des diversités qui existent dans chacune des régions du pays. En effet, c'est seulement au début de janvier 1966 qu'une commission consultative nationale des Indiens, a été constituée, les membres étant élus par les conseils. Les consultations s'effectuent donc grâce à ces rouages, et nous obtenons ainsi de meilleurs renseignements, une meilleure compréhension des problèmes et une expression plus autorisée des opinions des Indiens de diverses régions et à l'échelle nationale.

En ce qui concerne la Commission des revendications, il serait sans doute bon que le Comité soit mis au courant des événements survenus récemment, c'est-à-dire depuis environ trois ans, en ce qui a trait à la mesure législative concernant la Commission des réclamations des Indiens. Le projet de loi visant à l'établissement d'une commission chargée d'entendre et d'étudier les réclamations des Indiens a été présenté au Parlement en décembre 1963. Conformément à la politique du gouvernement qui consiste à consulter les Indiens au sujet des questions revêtant pour eux une importance capitale, le projet de loi a été envoyé divers aux organismes indiens et aux bandes indiennes, pour qu'ils puissent formuler leurs observations et leurs propositions. Certaines des modifications proposées par ces organismes ont alors été incorporées à un nouveau bill qui a été présenté à la Chambre des communes et y a subi la deuxième lecture en juin 1965. Un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat a alors été chargé d'étudier la question de façon détaillée.

En juillet 1965, une lettre a été envoyée à tous les organismes indiens, conseils de bande, et autres groupes intéressés, pour les mettre au courant de la situation. Un exemplaire du projet de loi accompagnait la lettre, afin que les divers organismes puissent en étudier les dispositions. Mais, comme les membres du comité le savent, le Parlement a été dissous avant l'adoption définitive de la mesure et, depuis ce temps, on semble avoir changé d'avis dans certaines régions; je pense en particulier à la côte ouest. Si ma mémoire est bonne, sur un total de 2,200 réserves indiennes, la Colombie-Britannique en compte environ 1,600, et l'on a changé d'opinion dans cette province. Comme M. Howard l'a signalé, sauf erreur, l'idée de discussions et de négociations prend sans cesse plus de poids dans cette région. Mais le régime de consultations n'est pas réellement mis au point à cet égard.

Quant au deuxième point soulevé par M. Howard, la modification de la loi sur les Indiens, certains aspects vraiment importants devraient être étudiés. Il est très difficile d'amener les Indiens de toutes les régions à proposer des modifications à l'unanimité. Certains voudraient obtenir un gouvernement plus autonome, d'autres aimeraient conserver les pouvoirs conférés par l'article 88 de la loi sur les Indiens et qui leur garantissent la sécurité. Pour la plupart des Indiens, je pense, la réserve est un abri contre les adversités. C'est leur demeure et ils aiment pouvoir y retourner. Certains Indiens quittent la réserve, mais celle-ci garde toujours beaucoup d'importance à leurs yeux. Le fait de ne pouvoir hypothéquer leur réserve est une protection qu'ils désirent. Il s'agit d'un problème très complexe. Des difficultés se posent également du point de vue administratif.

Sauf erreur, nous aimerions apporter certaines modifications à la loi sur les Indiens, si ces derniers sont prêts à les accepter: il s'agit des fonctions de fidéicommiss assignées au surintendant des affaires indiennes à l'égard des terres des Indiens. Nous voudrions que ces pouvoirs soient un peu plus décentralisés au sein du ministère. Autrement, cela impose un tâche trop lourde au surintendant général ou, en l'occurrence, au sous-ministre adjoint qui, à mon sens, doit consacrer trop de temps à signer des documents juridiques. Il faudrait donc décentraliser le travail.

Les membres du comité le savent, dès que vous revisez une loi—et cette loi revêt beaucoup d'importance pour les Indiens et elle leur a offert une grande protection dans beaucoup de domaines—les Indiens en prennent parfois ombrage et ne veulent pas perdre un droit qui leur a été reconnu au cours des ans. Le problème est très complexe et il est très difficile de se faire une idée générale des modifications à apporter à la loi sur les Indiens.

M. HOWARD: Je ne voudrais pas m'engager dans une discussion avec M. Côté sur un aspect de ce qu'il a dit et dont j'espère traiter, car nous nous occupons de domaines différents et ce n'est pas vraiment l'endroit pour entreprendre cette discussion. A mon sens, le comité devrait s'occuper du problème des consultations en ce qui a trait aux deux projets de loi qui nous ont été présentés successivement en vue de l'établissement d'une commission des réclamations. Sauf erreur, M. Favreau était le ministre responsable lorsque le premier bill a été présenté. Et je crois que ce fut le dernier jour de cette législature, au cours de l'hiver. On avait laissé entendre que le projet de loi recevrait beaucoup de publicité et qu'on permettrait aux intéressés de présenter des instances. De très nombreuses instances furent reçues des Indiens eux-mêmes et des bandes indiennes; certaines formulèrent de vives critiques contre le bill, d'autres ne firent aucun commentaire, se désintéressant du projet de loi. D'autres ont déféré la question à leur association centrale en lui demandant de s'en occuper. Mais dans ce cas, je ne crois pas que les consultations aient eu vraiment beaucoup de poids sur l'attitude du gouvernement, car le deuxième projet de loi, si je me souviens bien, était presque identique au premier, à deux exceptions près. La première, c'est qu'une personne d'origine indienne devait faire partie de la commission, et la deuxième, que la Couronne financerait l'étude des réclamations présentées à la Commission. A mon sens, ce deuxième point constituait une lacune évidente du premier bill. Mais dans l'ensemble le deuxième projet de loi était identique au premier. Certains aborigènes que je connais se sont demandés pourquoi l'on n'avait pas tenu compte de leurs opinions et de leurs idées en revisant le bill, et cela les a un peu portés à croire en la mauvaise foi du gouvernement. Dans ce cas, donc, les consultations n'ont pas été complètes et la revision de la mesure n'a pas reflété les opinions des intéressés.

Nous devrions porter un intérêt vital à la revision de la loi sur les Indiens elle-même, au lieu de nous occuper du détail de la structure des traitements des instituteurs, de l'affectation des fonds, et ainsi de suite. Mais en ce qui concerne la loi sur les Indiens elle-même, le vieux dicton voulant qu'un convoi n'aille qu'à la vitesse de son navire le plus lent s'est appliqué depuis des années aux Indiens. On a toujours eu tendance à ne pas procéder trop rapidement à la libéralisation de la loi sur les Indiens, parce que certains groupes, certaines

bandes, certaines tribus ou certaines collectivités s'opposaient à un changement quelconque. On n'apportait pas ce changement pour préserver la situation d'un certain groupe, ce qui avait des répercussions sur tous les autres Indiens du Canada. Il faut reconnaître ce fait et penser, comme je le fais, que l'un des plus grands obstacles au progrès des Indiens, c'est la loi elle-même et non les personnes qui font partie du personnel de la Direction des affaires indiennes. C'est la Direction elle-même qui est responsable, car elle est chargée de l'application d'une loi particulière. Ces deux choses font obstacle à l'avancement et au progrès; la première est une inhibition d'ordre législatif des désirs de changement, inhibition que le reste d'entre nous ne partage pas.

Lorsque nous voulons accroître les pouvoirs d'un gouvernement local ou d'un gouvernement municipal, les cadres sont déjà en place et nous n'avons qu'à aller de l'avant, mais tel n'est pas le cas des Indiens. En conséquence, dès que les modifications à la loi sur les Indiens sont à l'état de projet, qu'il s'agisse d'une ébauche ou d'autre chose, il faudrait songer à les soumettre aux Indiens. Je sais qu'on agit de la sorte avec d'autres groupes, dans les diverses provinces. Les lois visant les avocats ou les membres d'autres professions sont d'abord soumises à ces derniers; on leur remet l'avant-projet de loi au lieu de leur donner une idée générale de la mesure législative en vue. Il serait utile, à mon sens, que l'on distribue aux Indiens le projet de loi, après que celui-ci a subi la deuxième lecture au Parlement, ce qui le rend public, ou avant que le Parlement n'en soit saisi, afin que l'on puisse connaître la réaction des Indiens aux codifications rédigées en des termes juridiques. Pour ma part, il m'importe peu qu'on procède d'une façon ou d'une autre, pourvu qu'après ces consultations, on prépare un texte législatif qu'on soumette de nouveau aux Indiens, pour qu'ils expriment leurs opinions quant à la structure effective de la loi elle-même. En deuxième lieu, la loi devrait refléter, dans la mesure du possible, les désirs différents, d'une partie à une autre du pays, quant à certaines modifications. Par exemple, M. Côté a déclaré que certaines bandes désirent obtenir un gouvernement local plus fort. Si je me fie aux bandes que je connais, le plus tôt la Direction des affaires indiennes se retirera, le mieux ce sera pour les Indiens. Mais comparez cette affirmation à ce que M. Côté a dit au sujet d'autres bandes qui veulent conserver cette sorte de surveillance administrative, d'autoritarisme qui existe actuellement. Ces bandes se sentent ainsi plus en sécurité. On devrait peut-être songer à permettre aux bandes indiennes qui le désirent d'obtenir un gouvernement autonome aussi rapidement qu'elles le voudront—contrairement à ce qui existe présentement—même si une autre bande hésite à faire de même. Cette attitude réussirait peut-être dans ce domaine, car à mon sens, la clé du succès dans bon nombre de secteurs des affaires indiennes, c'est de confier aux Indiens le soin d'administrer leurs propres affaires. Qu'ils commettent des erreurs, très bien. C'est en faisant des erreurs que l'on apprend. Voilà simplement quelques propositions qui pourraient peut-être faire que la loi sur les Indiens reflète davantage les désirs des aborigènes, et je comprends que l'on ne parviendra probablement jamais à obtenir l'unanimité. Je doute que l'on puisse obtenir l'unanimité au sujet d'une loi quelconque visant un groupe de personnes. Mais une fois ce principe admis, rien ne nous empêche de tenter d'obtenir le plus vaste soutien possible pour une idée, ou de faire en sorte que la loi reflète, si je puis dire, l'opinion du plus grand nombre possible et de permettre aux gens de se doter aussi rapidement qu'ils le veulent d'un gouvernement autonome.

M. CÔTÉ: Vous me permettrez sans doute, monsieur le président, d'aborder en premier lieu la deuxième question de M. Howard, relative au gouvernement autonome. Selon M. Howard, le désir des diverses bandes devrait se refléter dans la loi elle-même, qui pourrait permettre une certaine gradation quant à la réalisation de ce projet. Je répondrais à cela en disant que, à l'heure actuelle, la tendance vers un gouvernement local autonome n'est pas peu considérable. Des 550 bandes, quelque 450 possèdent déjà une caisse, et 125 d'entre elles ont la maîtrise complète ou partielle sur les fonds de leur bande. Voilà un moyen pour les bandes d'obtenir un gouvernement plus autonome.

Certaines bandes qui ont administré leur propre budget se sont parfois montrées imprévoyantes; certains gaspillages sont parfois survenus la première année, mais nous avons constaté que ces gaspillages disparaissaient considérablement au cours de la deuxième année. En vertu de cette méthode, les bandes pourront prélever la moitié de leurs dépenses sur leur caisse, et établir des prévisions budgétaires en conséquence. C'est une perspective fort encourageante. Je ne sais trop combien de bandes recourent à cette méthode chaque année. A combien, M. Battle, en est rendu leur nombre?

M. BATTLE: Il y en a 115 maintenant.

M. CÔTÉ: Cent quinze et ce nombre augmente chaque année de 20 ou 30? Vingt se prévalent de ce privilège. Cela fait partie du régime de gouvernement autonome, et cela est prévu dans la loi actuelle sur les Indiens.

Je ne connais pas très bien ces questions, mais, à mon avis, la loi actuelle peut permettre de plus grands progrès vers la réalisation d'un gouvernement autonome, basé sur les désirs des Indiens eux-mêmes. Sauf erreur, le ministre a signalé le cas d'Indiens de la côte ouest qui ont pu louer 45 acres de terrain pour une période de 80 ans et qui en retirent un très bon revenu. Cette tendance se manifeste dans certaines régions, comme à Sept-Iles, par exemple. J'y ai passé en février, et les Indiens désirent louer un terrain à un lotisseur à des conditions qui leur assureraient un certain revenu et qui pourraient être renégociées à tous les 15 ou 20 ans. Cela se produit actuellement.

Pour ce qui est de la deuxième question, la présentation aux Indiens d'un projet de loi sur les Indiens, M. Howard se rappellera sans doute que cela a été fait en 1955. Rien, je pense, ne s'oppose à une telle initiative. Mais je crois que le gouvernement doit au préalable avoir recueilli à peu près tous les éléments en jeu et connaître l'avis de la plupart des Indiens; il doit aussi présenter une mesure assez souple. Il y a toujours le danger de faire disparaître une sécurité sur laquelle les Indiens peuvent compter pour leur donner la chance de se diriger eux-mêmes. Dans certaines de ces régions, les Indiens ne peuvent voir trop loin en avant. Mais je crois qu'on pourrait faire quelque chose dans ce sens. Toutefois, je demanderais à M. Battle, qui s'y connaît beaucoup mieux que moi dans ce domaine, d'ajouter ses propres commentaires là-dessus.

M. BATTLE: Monsieur le président, j'ai cru qu'il serait peut-être utile de résumer les recommandations reçues du Conseil consultatif quant aux modifica-

tions à apporter à la loi. Elles se résument à quatre. Le conseil a demandé que...

M. HOWARD: Avez-vous dit des conseils consultatifs?

M. BATTLE: Du Conseil consultatif des Indiens. Ces recommandations ont donné suite aux discussions qui se sont déroulées à travers le pays. Je veux simplement vous donner une idée de ce que pense le Conseil. Il a d'abord demandé de trouver le moyen de confier aux conseils de bande les pouvoirs qui, dans bien des cas, sont actuellement exercés par le ministre ou le gouverneur en conseil. Il a demandé, par exemple, de remplacer les règlements actuels par des règlements de location, d'établir des contrats d'exécution, et autres choses semblables.

En second lieu, le Conseil a demandé l'abrogation de certaines dispositions de la loi sur les Indiens qui restreignent la liberté de l'individu. Il a parlé en particulier de la partie de la loi qui traite des boissons alcooliques; en réalité, ces dispositions n'ont plus la même portée aujourd'hui, mais elles figurent encore dans la loi. Il y a aussi le système des permis qui s'applique aux Prairies. Encore une fois, ces permis nécessaires pour vendre quelque chose, ne sont pas soumis à une application aussi rigoureuse qu'ils pourraient l'être.

Le Conseil a aussi demandé de trouver une façon de permettre aux Indiens et aux bandes d'obtenir du crédit ou une aide financière pour des fins d'expansion. J'ai déjà mentionné ce point. Il a surtout demandé la modification de l'article 88, ce que nous n'avons pu faire jusqu'ici. Il a demandé l'abrogation de certaines dispositions de la loi qui ont perdu leur utilité ou qui traitent de responsabilités que le conseil de bande pourrait assumer, comme l'exploitation des fermes, l'entretien des chemins, et ainsi de suite. La plupart des recommandations tendent à réduire l'intervention directe du gouvernement dans la vie quotidienne des Indiens et à élargir le secteur d'activité locale où les Indiens et les bandes pourraient prendre des décisions par l'entremise du conseil de bande.

Voilà en résumé quelques-unes des idées générales que les Indiens eux-mêmes ont formulées. A Direction des affaires indiennes, nous tentons maintenant de mettre sur pied un organisme de planification qui serait constitué d'un petit groupe de personnes qui essaieraient d'envisager les affaires indiennes à long terme, et par «long terme» j'entends, disons, une période de 15 ans. Ainsi, les bandes qui désirent obtenir un statut semblable à celui de municipalités pourraient en venir là, mais, naturellement, ce statut doit être reconnu dans la loi. L'une des solutions auxquelles nous avons songé, je puis le dire je pense, ce serait de rédiger une partie de la loi sur les Indiens, qui s'appliquerait aux bandes qui sont disposées à obtenir un statut ressemblant davantage à celui des municipalités.

En ce qui concerne la loi elle-même, j'ai entendu de nombreux commentaires d'Indiens éminents. Selon eux, nous devrions rédiger une loi qui ne soit pas aussi compliquée que les lois sur les municipalités, car certains d'entre eux ont eu beaucoup de difficultés à lire certaines de ces lois. Ils disent préférer de beaucoup la loi sur les Indiens.

Je devrais sans doute aussi ajouter que même dans la loi actuelle—la plupart d'entre vous le reconnaîtront—il y a un article qui permet aux bandes indiennes de se soustraire à l'application de n'importe quel autre article, à l'exception de ceux que les Indiens voient d'un bon œil, notamment l'aliénation de leurs terres. La solution se trouve donc déjà dans la loi. Ce qui manque, c'est une disposition de rechange, lorsqu'une bande se prévaut de ce droit. C'est cela que nous devons mettre au point. Nous tentons présentement de le faire mais, pour cela, nous devons obtenir le concours des Indiens eux-mêmes. Voilà le

genre de discussions que nous tentons de susciter avec eux, afin de trouver un moyen de combler ce vide.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, je voudrais ajouter un mot seulement. En ce qui concerne l'un des privilèges qui a ennuyé les Indiens, la question des boissons alcooliques,—on a beaucoup parlé de cette question—presque toutes les provinces en sont venues graduellement à permettre aux Indiens d'acheter de ces boissons en dehors de leur réserve. Toutefois, la loi sur les Indiens ne permet encore l'achat de boissons alcooliques dans les réserves. Cette disposition peut faire l'objet d'une option au niveau des municipalités, et les Indiens désirent que la loi demeure inchangée là-dessus car, autrement, ils ne pourraient plus exercer leur option. Ainsi, cette disposition discriminatoire a été abolie, en fait, par les diverses provinces, avec le consentement des Indiens.

M. HOWARD: Je remarque, monsieur le président, qu'il est onze heures moins quart, et j'aurais plusieurs autres points à aborder, mais j'estime avoir déjà pris assez de temps. M. Bell et moi-même sommes dans ce cas. Je devrais peut-être attendre—

Le PRÉSIDENT: Sur ma liste, j'ai les noms de MM. Aiken, Baldwin et Orlikow, dans cet ordre, et celui de l'hon. M. Dinsdale.

M. AIKEN: Monsieur le président, ma question ne prendra pas beaucoup de temps. Je vais la présenter en signalant que l'élément temps a sans cesse été remis en cause ce matin: le temps nécessaire à la préparation d'une mesure législative, à la réception des recommandations, à la présentation du projet de loi au Parlement ou à son adoption. Je voudrais parler d'un problème concernant la Commission des réclamations des Indiens et qui préoccupe beaucoup certaines bandes. J'aimerais savoir quelle a été la réaction générale des bandes indiennes, pour autant que le ministère ait pu l'évaluer. Il s'agit de la limite de deux ans, prévue dans le bill et imposée aux bandes indiennes qui désirent présenter des réclamations à la Commission. Nous constatons qu'il faut cinq, huit et même dix ans pour établir des structures gouvernementales. Un grand nombre des bandes ont trouvé très courte cette période de deux ans et elles estiment que la Commission des réclamations des Indiens pourrait jouer au détriment et non à l'avantage des Indiens, car elle liquiderait de nombreuses réclamations qui subsistent depuis un siècle, parce qu'un chef indien ou une bande s'adonnerait à les oublier; cinq ans plus tard, un autre groupe pourrait les relever et constater que la période allouée pour ces réclamations est expirée. J'aimerais donc savoir quelle a été la réaction générale des bandes indiennes à cet article du projet de loi et si l'on a songé à modifier cette disposition.

M. CÔTÉ: J'ignore, monsieur le président, si l'on peut répondre à la dernière partie de la question, concernant la possibilité de modifier cette disposition, mais M. Fairholm pourrait répondre à la première partie, en disant quelle a été la réaction générale des Indiens. M. Fairholm pourrait-il en parler?

M. C. I. FAIRHOLM (*Chef du secrétariat de la Direction des affaires indiennes*): Monsieur le président, un nombre raisonnable de bandes ont formulé des observations sur la période au cours de laquelle elles devront présenter leurs réclamations à la Commission. Une période de deux ans était prévue dans le projet de loi qui leur a été soumis en 1963 ou au début de 1964. Si je me souviens on a demandé de réduire cette période à un an, car certains croyaient

que la période prévue était trop longue. Sauf erreur, une seule bande a recommandé que la Commission devienne un organisme permanent qui demeurerait en fonction tant que les Indiens auraient des réclamations à présenter. Cependant, je crois me rappeler que le plus grand nombre des bandes estimaient que la période accordée devrait être de cinq à dix ans. Sauf erreur, dans un bill ultérieur, cette période a été fixée à trois ans.

M. AIKEN: Après la présentation du deuxième projet de loi prévoyant un délai de trois ans, pouvez-vous vous rappeler si d'autres observations ont été formulées?

M. FAIRHOLM: Sauf erreur, les bandes ont reçu le projet de loi en juillet 1965; on leur apprenait en même temps la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, chargé d'étudier cette question, mais dans l'ensemble du pays, les Indiens n'ont pas présenté beaucoup d'instances au sujet du dernier projet de loi.

M. AIKEN: Si nous formions un sous-comité pour étudier ce problème, nous obtiendrions peut-être une autre réaction. C'est le seul point que je voulais soulever. J'ajouterais que, à mon sens, le délai accordé devrait être d'au moins dix ans.

Il arrive souvent dans une bande qu'un groupe de personnes ait tout en main. Il pourrait arriver également que ce groupe laisse couler ce délai et qu'un autre groupe ayant pris la relève remarque un point dont la bande se plaint depuis de nombreuses années. Certes, un délai de trois ans est trop bref, à mon avis. Il serait sûrement injuste de réduire ainsi ce délai, mais ce n'est qu'une opinion personnelle.

M. BALDWIN: Sauf erreur, monsieur le président, ma question a une portée générale et elle a trait au premier article. Tout comme le ministère, j'en suis sûr, le fait que beaucoup d'Indiens auront de la difficulté à approuver n'importe quelle mesure législative concernant les réclamations des Indiens, parce que, selon eux, elle ne donnera pas suite à leurs griefs, me préoccupe beaucoup. La même chose, je pense, s'applique aux modifications qu'on projette d'apporter à la loi sur les Indiens. Un grand nombre d'Indiens estiment qu'on a fait preuve de beaucoup de mauvaise foi. Le phénomène n'est pas nouveau, je le sais; des gens font de telles observations de temps à autre. Mais nous ne saurions passer par dessus. Je veux parler en particulier des infractions commises à l'égard des traités. J'ai déjà signalé la chose et, à mon avis, c'est le problème important. Les Indiens du Nord, en particulier, croient qu'ils ont été roulés. Or, examinons ces traités. J'espère, monsieur le président, que si le ministère en a la chance, il mettra à la disposition des membres du Comité le volume relié qui renferme les traités et les discussions sur les rapports. Ces documents sont extrêmement utiles et ils relatent, de façon séduisante, cet aspect de nos relations internationales.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, nous pourrions mettre ce volume à la disposition des membres du Comité ou en tirer une nouvelle édition.

M. BALDWIN: Ce serait une excellente idée, je pense. Nous devons nous rappeler que, selon les légistes de la Couronne et le gouvernement de l'époque, les terres situées entre les Grands lacs et dans les montagnes Rocheuses étaient dans un tel état que le titre des Indiens devait être aboli. Ce fait ressort nettement, je pense, de la loi et des commentaires formulés à l'époque à la Chambre des communes. Quand on lit les traités et les rapports des commissaires qui ont négocié avec les Indiens—les commissaires expriment leurs opinions

sur les promesses qu'ils ont dû faire—on lit beaucoup de choses entre les lignes. Je n'entrerai pas dans le détail, car j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard. Mais je remarque, par exemple, dans le traité n° 8, qui porte sur la plus grande partie du Nord de l'Alberta, sur le Nord de la Saskatchewan et sur les Territoires du Nord-Ouest, que M. J. A. McCrea, alors commissaire, disait ceci: «Il reste encore plusieurs personnes vivant à l'indienne au nord du petit lac des Esclaves, qui n'ont pas accepté le traité à titre d'Indiens ou le certificat à titre de Métis, mais cela pas tellement parce qu'ils ne sont pas disposés à le faire, car ils vivent dans des endroits éloignés de ceux qui ont été visités et ne sont pas pressés par le besoin. Dans toutes les régions du Territoire, le nombre des Indiens qui n'ont pas reçu d'indemnité s'élève à environ 500. Mais comme la plupart de ces Indiens, sinon tous, appartiennent à des bandes qui ont déjà souscrit au traité, le titre des Indiens visé par ce traité peut raisonnablement être considéré comme éteint». Naturellement, le traité avait pour but d'abolir le titre des Indiens, et les Indiens auxquels j'ai parlé estiment qu'on n'a pas respecté certaines promesses qu'on leur a faites, comme le droit de chasser et de trapper à perpétuité, le maintien d'une caisse pour fins médicales et l'assistance à l'agriculture. Il faut aussi se rappeler que pour la plupart des Indiens, l'idée qu'ils se faisaient de leur titre différait complètement de celle des Blancs. Les Indiens croyaient que ce titre appartenait à la collectivité et que, en l'abandonnant, ils n'en perdaient qu'une partie; ils croyaient simplement qu'ils accordaient aux Blancs le droit de chasser et de trapper et celui d'utiliser les terres, tout en conservant des droits égaux sur ces terres.

Voilà un sentiment qui existe chez les Indiens, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, ils portent tant d'intérêt à la collectivité et aux entreprises coopératives. Mais c'est la loi des Blancs qui l'emporte, et ceux-ci ont cru que les Indiens leur avaient cédé tous les droits sur les terres. A mon avis, tant que nous n'aurons pas satisfait les Indiens à cet égard, en incluant dans la loi sur la Commission des réclamations des Indiens ou dans la loi sur les Indiens elle-même une mesure législative appropriée, nous n'obtiendrons pas la collaboration des Indiens dans nos efforts en vue de les intégrer à notre mode de vie.

J'aurai beaucoup d'autres observations à formuler lorsque nous passerons aux différents articles, mais je voulais faire ressortir ce point, car il est le résultat de 30 ans d'expérience auprès des ces gens, employés à négocier avec eux, à travailler pour eux et avec eux. Les ministères du gouvernement devront s'occuper de ce problème.

M. ORLIKOW: Comme il ne reste plus beaucoup de temps, monsieur le président, M. Côté pourrait-il dire au Comité à quelle étape en sont actuellement rendus les projets d'accord préparés par le ministère; je veux parler des projets d'accord sur le bien-être et sur les projets d'aménagement communautaire, que le ministère devait soumettre aux provinces? Monsieur le président, le ministère a-t-il considéré comme un tout les deux projets d'accord? Voulait-il que les provinces les acceptent tous les deux en même temps, ou ces deux accords sont-ils distincts? Les provinces ont-elles souscrit à l'un ou l'autre des accords, soit aux deux à la fois, soit à l'un ou l'autre pris séparément? Si oui, le ministère a-t-il signé, pour sa part, l'un ou l'autre des accords? En outre, monsieur le président, j'aimerais savoir si l'on a consulté les comités consultatifs à l'égard de ces accords et, si oui, à quelle étape ont eu lieu les consultations?

Est-ce avant que le ministère ait terminé la préparation des accords et les ait soumis aux provinces? Les a-t-on consultés après que les provinces eurent signé les accords ou qu'elles les eurent désapprouvés? Il me semble qu'on a dit beaucoup de choses à propos de ces accords et qu'on a fait très peu. Je me demande si, en fait, le ministère n'a pas changé d'idée au sujet des accords. Au fait, est-ce vraiment le ministère qui retient l'affaire?

M. CÔTÉ: Je ne crois pas, monsieur le président, que le ministère retienne ces accords. Je ne crois pas non plus que nous ayons changé d'idée quant à l'application aux collectivités indiennes des services provinciaux dans le domaine du bien-être et de l'aménagement communautaire. Ces accords ont été envoyés à toutes les provinces et, à l'heure actuelle, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont signé les deux accords. Les dispositions de ce traité seront appliquées aux bandes indiennes sur une base individuelle, selon que chacune acceptera ces services. Les discussions avec les Indiens se sont déroulées avant que les accords soient envoyés aux provinces; on a eu l'occasion de les étudier avec eux et, en général, je pense que les Indiens ont accepté le principe des accords. Cela me semble répondre à la question.

M. ORLIKOW: L'Ontario est-elle la seule province à avoir signé l'accord?

M. CÔTÉ: Pour le moment, c'est la seule province qui ait signé et conclu l'accord.

M. ORLIKOW: Je crois comprendre, monsieur le président...

M. BATTLE: L'Alberta a signé l'accord sur l'aménagement communautaire, mais non l'accord sur le bien-être. Voici la position que nous avons adoptée: nous voulons que les provinces signent les deux accords car, à notre avis, les services de bien-être et les services d'aménagement communautaire doivent aller de pair dans une collectivité; les deux catégories de services sont interdépendantes. Autrement dit, un même organisme devrait assurer à la fois les services de bien-être et les services d'aménagement communautaire.

L'Alberta a signé l'accord sur l'aménagement communautaire, mais le gouvernement fédéral ne l'a pas signé. Il a demandé à l'Alberta d'examiner de nouveau l'accord sur le bien-être. L'Alberta s'oppose à la formule financière de cet accord. On lui a demandé de proposer au gouvernement fédéral un autre mode de partage des frais, et notre ministre n'a pas encore reçu de proposition. Toutefois, nous espérons que plusieurs provinces étudieront sérieusement l'accord sur le bien-être et qu'elles le signeront.

M. ORLIKOW: Puis-je en conclure, monsieur le président, que les deux accords doivent être signés en même temps car, à mon avis, cela créera des difficultés, vu qu'assez récemment, le gouvernement fédéral a porté les allocations de bien-être versées aux Indiens au même niveau que celles versées par les provinces. Je ne critique pas cette initiative, car il y a longtemps qu'on aurait dû le faire. Or, maintenant que les Indiens peuvent obtenir autant du

gouvernement fédéral, ils ne sont pas tellement désireux de passer sous la juridiction provinciale dans le domaine du bien-être.

M. CÔTÉ: Il ne s'agit pas tellement ici d'une question de transfert, mais d'une extension des services provinciaux. Comme les fonctionnaires provinciaux sont habituellement sur place et que les provinces assurent déjà ces services, elles peuvent souvent s'acquitter de cette tâche de façon plus coordonnée et plus efficace.

M. ORLIKOW: Je suis bien d'accord là-dessus, mais il me semble que si le ministère tient à ce que les deux accords soient signés en même temps, il faudra peut-être assez de temps avant d'obtenir l'approbation des provinces ou des Indiens en cause, qui craignent que leurs droits soient rognés par des traités, et ainsi de suite. Ils ne sont peut-être pas satisfaits du traitement que leur accorde le gouvernement fédéral, mais ils savent au moins à quoi s'en tenir. Ils ne sont pas aussi sûrs de savoir à quoi s'en tenir avec les provinces.

M. CÔTÉ: Nous ne saurions admettre que les Indiens ne sont pas satisfaits du traitement qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral.

Le PRÉSIDENT: Ainsi se termine, messieurs, notre réunion de ce matin. Nous demanderons aux mêmes gens de revenir témoigner à notre prochaine séance et l'hon. M. Dinsdale sera alors le premier à prendre la parole.

M. DINSDALE: Comme je suis un nouveau, je dois m'initier aux problèmes.

Le PRÉSIDENT: Le Comité lève sa séance.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1966

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

TÉMOINS:

M. E.-A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources
nationales; *de la Direction des affaires indiennes du ministère:* MM.
R. F. Battle, sous-ministre adjoint; L. L. Brown, chef de la division
fédérale-provinciale; C. I. Fairholm, chef du secrétariat.

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh

et Messieurs

Aiken	Howard	Prud'homme
Alkenbrack	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Reid
Badanai	Macaluso	Skoreyko
Baldwin	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Tremblay
Bell (<i>Carleton</i>)	More (<i>Regina City</i>)	Wahn
Crossman	Munro	Watson (<i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-</i> <i>Laprairie</i>)—24.
Dinsdale	Orange	
Grafftey	Orlikow	

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

SEANCE DU MARDI 7 JUIN 1966

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

TÉMOINS:

M. E. A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources
nationales; de la Direction des affaires indiennes du ministère: M.M.
R. F. Battle, sous-ministre adjoint; L. E. Brown, chef de la division
fédérale-provinciales; C. J. Parthoizat, chef du secrétariat.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 7 juin 1966

(4)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 11 h. 25 du matin sous la présidence de monsieur Klein.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (*Carleton*), Crossman, Dinsdale, Klein, Langlois (*Chicoutimi*), Moore (*Wetaskiwin*) Orlikow, Roxburgh, Skoreyko, Wahn, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(14).

Aussi présents: M. E. A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; et de la *Direction des affaires indiennes du ministère:* MM. R. G. Battle, sous-ministre adjoint; R. G. Davey, directeur des services éducatifs; J. D'Astous, directeur de l'administration; L. L. Brown, chef de la division fédérale-provinciale; C. I. Fairholm, chef du secrétariat.

Et aussi présent: M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Sur la proposition de M. Crossman, appuyé par M. Wahn,

Il est résolu—Que le Comité demande la permission à la Chambre de réduire le quorum de 13 à 10 membres.

Un document préparé par le sous-ministre, élaborant trois plans différents d'une visite aux agglomérations indiennes au Canada est distribué aux membres du Comité. Le document sera étudié par le sous-comité du programme et la procédure qui fera rapport au Comité.

Un exemplaire des traités indiens est aussi distribué aux membres du Comité.

Le Comité poursuit l'étude du poste 30—Administration, fonctionnement et entretien—du budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. Côté est interrogé et il est aidé par MM. Battle, Brown et Fairholm.

A une heure de l'après-midi, sur la proposition de M. Skoreyko, appuyé par M. Langlois (*Chicoutimi*) le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation de son président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 7 juin 1966

● (11.25 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

La première chose à faire serait de réduire le quorum à 10. Pourrais-je avoir une proposition? Les membres du Comité sont-ils d'accord?

M. CROSSMAN: Je le propose.

M. WAHN: J'appuie la proposition.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Vous avez tous le texte de cette proposition de visite. Le comité de direction doit faire l'étude de cette proposition, dresser des recommandations et la soumettre de nouveau au Comité. Si cela vous convient nous soumettrons la proposition au Comité de direction.

M. BALDWIN: J'aurais une proposition M. le président, mais je ne voudrais pas commencer une discussion. Le comité de direction pourrait n'étudier qu'un ou deux aspects, ou bien que nous ayons deux sous-comités, vu les problèmes de logistique en cause ici; ou bien encore nous pourrions avoir un sous-comité très souple où le président aurait le droit, selon une entente, de faire des substitutions ou d'apporter des modifications.

Il se peut fort bien, quoique nous nous intéressions tous aux Indiens et à leurs problèmes à l'échelle nationale, qu'il ne soit pas possible ni même désirable pour quelqu'un de l'extrémité est du pays d'avoir à traverser le Canada pour aller étudier ces problèmes en Colombie-Britannique ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Il n'y a peut-être pas la même urgence et si on laissait au président du comité de direction le soin de réarranger la distribution avec les membres du sous-comité qui est en tournée, nous pourrions arriver à certains résultats.

Je dis cela parce qu'au comité mixte nous avons eu une centaine de témoins dont plusieurs étaient des Indiens venus de partout au Canada. Il en a coûté assez de les faire venir ici, et il ne faut pas l'oublier lorsque nous parlons de dépenses. Il y a eu aussi des difficultés quant à savoir qui pouvait témoigner, si les Indiens qui étaient venus pourraient représenter les vues de leur région. Il ne faut pas seulement, comme on pourrait dire, que justice soit faite mais qu'elle paraisse aussi être faite et si nous pouvions être présents à différents endroits pour que ces gens puissent nous faire connaître leur point de vue, nous

pourrions alors contourner les difficultés auxquelles nous avons fait face lors du dernier comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la proposition est vraiment bonne et le comité de direction certainement en tiendra compte.

M. BELL (*Carleton*): Une chose M. le président au sujet du comité de direction. N'y aurait-il pas moyen qu'officiellement M. Dinsdale soit mon substitut au comité de direction. Je ne devrais pas dire substitut mais qu'il me remplace au comité de direction.

Une voix: Qu'il prenne la relève.

Le PRÉSIDENT: Il veut dire plus que prendre la relève, n'est-ce pas que vous voulez que de façon permanente...

M. BELL (*Carleton*): Oui.

M. DINSDALE: Je suis promu de façon permanente.

M. BALDWIN: Aux conditions ordinaires quant à la rémunération et aux allocations.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous résumerons maintenant, avec cette permission, l'étude du poste 30. Lors de l'ajournement de la dernière séance, M. Dinsdale devait être le premier membre du Comité à être entendu.

M. E. A. CÔTÉ: (*Sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): M. le président, avant que M. Dinsdale ne commence, me serait-il permis de déposer pour l'information du Comité quelques documents que M. Baldwin, je pense, a demandé lors de la dernière séance. C'est une série de traités. Et je voudrais aussi que le Comité excuse mon absence, je dois assister à l'autre séance. M. Battle sera ici et si l'on pose des questions précises auxquelles on voudrait que je réponde, je serai disponible.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous pouvez distribuer ces traités?

M. CÔTÉ: Oui, monsieur.

M. DINSDALE: M. le président, comme M. Côté j'ai fait la navette entre deux comités ce matin qui malheureusement se réunissaient en même temps au sujet du même ministère, du moins il s'agissait du nouveau ministère du Nord et des Affaires indiennes. J'espère que nous pourrions joindre ces deux comités parce qu'il est évident que des conflits d'intérêt se poseront en proportion croissante avec le temps.

Maintenant pour en venir au sujet, je n'ai qu'un bref exposé à faire et les réactions de M. Battle et des autres qui sont ici ce matin m'intéressent. Grâce à l'expérience que j'ai acquise depuis 15 ans par suite des réserves que compte ma circonscription, je crois que l'une des difficultés qui se posent à l'élaboration d'une politique envers les Indiens qui ait du sens a été la tendance de la part des gouvernements—et peut-être n'est-ce pas le bon mot—à faire de la politicalerie. En d'autres mots, on faisait de belles déclarations, on laissait entendre beaucoup et pour finir les résultats étaient loins du but indiqué dans les belles déclarations. Je peux en donner un ou deux bons exemples. En 1963, lors de la

Indian Metis Conference à Winnipeg qui est une réunion annuelle très importante, on a promis que la loi révisée sur les Indiens serait présentée au parlement avant la fin de l'année. Trois années se sont écoulées. Nous rencontrons régulièrement les conseils de bande, et surtout les représentants élus qui sont tellement fatigués d'entendre les «loups» hurler que quelqu'un a dit l'autre jour qu'ils sont à perdre confiance non seulement dans les gouvernements mais aussi dans les députés.

● (11.31 a.m.)

J'espère que grâce à la réorganisation—le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a toujours été un bon ministère—nous éviterons cette tendance du passé où les déclarations gonflées cherchaient plus à faire les manchettes qu'à régler un problème précis. Maintenant que le même ministère s'occupera des Indiens et des Esquimaux ce sera peut-être mieux parce que l'on ne pense pas tant aux manchettes lorsqu'il s'agit des Esquimaux, peut-être parce qu'ils vivent loin au nord du Canada et les questions de votes n'ont pas d'importance. En fait les Esquimaux n'ont pas eu le droit de vote avant 1962.

Maintenant que j'ai fait mon exposé je pourrais peut-être traiter d'un programme précis que l'on a annoncé tambour battant il y a encore peu de temps. Il s'agit du programme amplifié de construction d'habitations pour les Indiens. On l'a salué de tous les côtés à la Chambre en disant qu'il répondait à une situation urgente. Selon moi on ne connaît pas encore de détails sur la façon dont le programme sera administré. Nous avons tenu la réunion annuelle avec nos Indiens du sud-ouest du Manitoba sous les auspices du Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs il y a un mois et personne n'a pu donner les détails de ce programme aux représentants des bandes indiennes qui s'étaient réunis là à cette occasion.

Voici la première question: est-ce que ce programme touche seulement la construction d'habitation dans les réserves ou si quelques dispositions du programme pourront servir à trouver une solution à un problème qui croît sans cesse à mesure que les Indiens quittent les réserves. Est-ce que les Indiens qui gagnent leur vie dans diverses occasions hors des réserves dans des agglomérations pourront obtenir des habitations convenables?

M. CÔTÉ: M. le président, je n'ai rien à dire sur la première partie de l'exposé de M. Dinsdale sur la politicaillerie. Je n'en sais rien. Quant aux vrais problèmes des Indiens c'est un fait que pendant un certain nombre d'années nous n'avons pas assez de personnel au ministère et je crois aussi pas assez d'argent pour effectuer les changements dans les conditions sociales qui sont si importantes pour le bien-être de l'Indien.

Le Comité se souviendra qu'il y a vingt ans la population indienne semblait sur son déclin—ils étaient environ 120,000—mais aujourd'hui les Indiens au Canada sont au nombre de 225,000. Si le taux d'augmentation se maintient ils seront le double dans vingt ans.

D'après ce que je peux voir—je suis assez nouveau—le ministère n'a pas eu depuis le 1^{er} janvier le personnel et les fonds nécessaires pour changer la

situation de façon radicale. C'est un hommage je crois qu'il faut rendre aux ministres qui se sont succédé et aux fonctionnaires d'avoir au cours des quelques dernières années su obtenir les uns du gouvernement les autres de leur ministre des augmentations qui font que le budget est maintenant plus près du 90 millions de dollars que du 50 millions qu'il était il y a à peu près deux ans. C'est ainsi que le gouvernement à la suite d'efforts continus et intensifs faits pour accroître l'instruction chez les Indiens s'est rendu compte que l'un des vrais problèmes auxquels ils devaient faire face était les conditions sociales dans les réserves et hors des réserves. Les maisons sont vraiment trop petites, elles sont mal aménagées et ne comportent aucune des commodités dont jouissent les autres Canadiens. Je crois que 8 ou 10 p. 100 des maisons indiennes sont électrifiées et sont munies des services d'eau et d'égout tandis que la moyenne canadienne dans ces régions est de 87 à 95 p. 100. Quand vous avez une petite maison de 20 à 30 pieds, et que 15 personnes y vivent—j'en ai vu et vous en avez sans doute vu—et que ces personnes couchent dans six ou sept lits, il ne faut pas vous attendre à ce que les enfants poursuivent leurs études au-delà du primaire et qu'ils aient l'ambition d'obtenir les diplômes qui sont nécessaires aujourd'hui pour se trouver une place dans la société.

Le gouvernement a décidé de pousser de l'avant sa politique d'amélioration des habitations dans les réserves: creuser des puits où cela peut se faire, amener l'eau, les égouts, l'électricité. C'est un programme intensif qui donnera, l'on espère, aux Indiens dans les cinq prochaines années de meilleures habitations et un milieu social qu'ils n'avaient pas dans le passé et qui tiendra compte chaque année des additions à la famille.

M. ROXBURGH: Une question, si M. Dinsdale n'y voit pas d'objection. Qu'est-ce qu'un Indien? Quel doit être le pourcentage de sang indien chez un individu pour qu'il soit reconnu comme Indien? Y a-t-il un pourcentage ou si 5 p. 100 chez un individu est encore suffisant pour être classifié à titre d'Indien du moins aux fins du gouvernement? Une partie de l'augmentation provient nous le savons d'intermariages avec les blancs. Les Indiens de race pure diminuent à cause des intermariages. Où cesse la responsabilité du gouvernement? Est-ce que vous vous servez de pourcentage?

M. CÔTÉ: Il n'est pas question de pourcentage. Il s'agit d'enregistrement et du désir des Indiens. Il y a des sang mêlés c'est vrai. Mais la loi n'est pas fondée sur le sang. C'est une question d'enregistrement.

La question posée par M. Dinsdale est la suivante: Que fera-t-on au sujet de ceux qui habitent hors des réserves? Il y aura possibilité pour les Indiens qui habitent hors des réserves d'acquérir une habitation. C'est un domaine très complexe. Nous avons des exemples, ainsi en Saskatchewan, où l'on a donné aux Indiens la possibilité de se loger près d'une exploitation de potasse et la province, en ce cas, a construit je crois 20 maisons. Lorsque les Indiens arrivèrent ils ne voulurent pas habiter à proximité de l'exploitation de potasse. Ils préféraient habiter dans les réserves à quelque 30 milles de là. Pourquoi? parce que selon moi, ils avaient à faire face à plus d'obligations du point de vue hypothèques, tandis que si les maisons étaient construites dans les réserves ces

obligations n'existeraient pas. Ils ont besoin de sécurité. C'est vraiment un problème complexe.

Maintenant je demanderais à M. Battle de répondre de façon plus précise à la question de M. Dinsdale: comment parvenir à ce but hors des réserves aussi bien que dans les réserves.

M. R. F. BATTLE (*Sous-ministre adjoint, Direction des affaires indiennes, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): M. le président, je crois que ce que cette déclaration sur l'habitation signifie pour la Direction et pour les Indiens, c'est que pour la première fois l'on tente d'établir un programme de cinq ans en admettant naturellement que les fonds seront votés par le parlement à mesure que le temps passera. Le niveau auquel nous travaillions dans le passé était trop bas pour que nous puissions tenir compte des nouveaux états des familles, corriger les conditions d'habitation déplorable qui existaient en remplaçant les maisons inacceptables et ainsi de suite. Nous ne pouvions pas le faire. C'est ce que cette nouvelle politique va nous permettre. Elle nous permettra aussi d'améliorer les normes que nous pourrions appliquer à toutes les agglomérations. Auparavant nous construisions des maisons qui étaient beaucoup en-dessous des normes afin de faire face au problème croissant du mieux que nous pouvions. Maintenant les normes seront augmentées. Les normes moyennes seront accrues à travers le pays. Et l'on tiendra compte du besoin de fournir certaines commodités comme l'électricité, etc.

Quant aux détails pour chaque réserve, nous croyons qu'il est fondamental et important qu'ils soient discutés avec les Indiens eux-mêmes. En d'autres mots, nous croyons qu'il serait mauvais d'arriver dans une agglomération et dire: «Nous construirons tant de maisons ici et nous les construirons de la façon suivante». Nous voulons de la souplesse et décider avec les Indiens eux-mêmes de la façon dont on construira les maisons. Les façons seront différentes selon les circonstances.

Quant aux maisons hors des réserves nous essayons de nous entendre avec ceux qui s'occupent de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants out tout autre genre d'organisme—la S.C.H.L.—afin de mettre au point des plans qui permettraient d'une façon ou d'une autre, quand c'est nécessaire, de subventionner la construction d'habitations pour les Indiens qui veulent s'établir hors des réserves. Nous n'avons rien d'élaboré parce qu'il faut en discuter avec les Conseils consultatifs des Indiens et la Commission consultative nationale indienne afin d'être sûrs que ce que nous voulons faire est bien ce que les Indiens veulent qui soit fait. Pour cette année cependant, nous concentrons nos efforts dans les réserves en espérant qu'à la fin de l'année nous aurons quelque chose pour les Indiens qui veulent s'établir hors des réserves.

J'aimerais ajouter que même maintenant, si les Indiens veulent s'établir hors des réserves dans des centres d'emploi dans le nord du Canada, et Thomson en est un bon exemple, il nous est possible grâce à notre programme de rétablissement de subventionner la construction d'habitations. Nous pouvons aider les Indiens à faire le paiement initial, à meubler leur nouvelle maison, etc. Il existe donc déjà un programme. Seulement il est assez limité et il ne sert qu'à aider les Indiens qui veulent se rétablir dans des centres d'emploi dans le nord du Canada.

M. DINSDALE: Dois-je comprendre d'après la déclaration de M. Battle qu'il faille attendre l'approbation du parlement ou si le programme est en voie d'exécution?

M. BATTLE: Les travaux progressent, M. Dinsdale, et ce que nous demandons en fait d'approbation de la part du parlement, c'est de maintenir le niveau au cours des cinq prochaines années dans les prévisions.

M. DINSDALE: De l'argent, en d'autres mots.

M. BATTLE: Oui.

M. DINSDALE: M. Battle a laissé entendre que les Indiens auraient leur mot à dire dans les décisions. Comment la Direction communiquera-t-elle avec les conseils et leur donnera-t-elle suffisamment de renseignements pour les aider à prendre des décisions, à comprendre le programme et ses buts? Il y a un mois le conseil local n'en connaissait rien.

M. BATTLE: La majeure partie des communications, M. Dinsdale, se fera entre le personnel des agences indiennes et les conseils de bande. La majorité des conseils de bande ont par le passé eu affaire à la construction d'habitations dans les réserves. En fait notre ligne de conduite pour quelque temps a été d'accorder des maisons aux individus sur une base de priorité dont la liste était établie par les conseils de bande. Ce n'est donc pas tout à fait nouveau pour eux. Ils ont déjà beaucoup d'expérience en ce domaine.

Le niveau du programme, les normes que nous voulons établir, la façon dont le programme sera financé, la façon dont chaque maison sera financée, tous ces renseignements seront portés à la connaissance des conseils de bande par nos surintendants. Le niveau du programme pour cette année a déjà été fixé à plus de 8 millions de dollars, comparativement à 5 millions l'an dernier. Il était de 3 millions l'an dernier pour commencer mais des prévisions supplémentaires ont permis d'ajouter deux autres millions à la construction d'habitations. Cette année selon les prévisions nous atteindrons 8 millions pour l'ensemble du Canada. Il ne s'agit que d'habitations seulement. Cela ne tient pas compte des dépenses d'électrification rurale, de construction de routes, de ponts et autres choses du genre. Les renseignements seront transmis aux conseils de bande par nos surintendants. Ces communications sont déjà commencées.

M. DINSDALE: Je suis heureux de l'entendre dire parce qu'il y avait un peu d'incertitude à cette réunion de Brandon et cela a causé une des difficultés.

Comme je le comprends, ce n'est qu'un début de programme consacré à l'habitation. On ne s'occupe pas encore des commodités auxiliaires comme l'eau, les égouts, l'électricité et ainsi de suite.

M. BATTLE: Nous en tenons compte en même temps. Ce que nous avons fait en vérité a été de préparer un certain nombre de plans communautaires. Je pense à une quarantaine de plan pour les agglomérations indiennes à travers le pays et cela comporte l'électrification, les égouts, l'eau, etc. Nous voulons en

munir les maisons à mesure qu'elles seront construites. Si les commodités ne sont pas disponibles ou ne peuvent être amenées, le mieux que l'on pourra faire, je crois, sera de construire la maison—en la canalisant par exemple—de façon qu'on puisse la munir de ces services plus tard.

M. DINSDALE: Et encore les conseils de bande pourront exprimer leur opinion sur le plan communautaire. Mais les organisateurs communautaires, serviront-ils de conseillers?

M. BATTLE: Je ne sais trop ce que vous voulez dire par organisateurs communautaires—voulez-vous parler de préposés au développement communautaire?

M. DINSDALE: Oui, les préposés au développement communautaire.

M. BATTLE: Ils sont compris. Les plans naturellement sont préparés par des conseillers parce que la Direction n'est pas équipée pour le faire. Les plans sont préparés par des conseillers et sont étudiés avec le conseil de bande et avec les Indiens. C'est essentiel. Ils ont sûrement leur mot à dire sur la façon dont ils entendent leur communauté dans l'avenir c'est pourquoi on leur soumet les plans.

M. DINSDALE: Espérons que c'est bien ainsi parce que c'est essentiel à tout succès. Un nouveau conseil a été élu récemment à Oak River et j'espère que le changement de gouvernement ne signifie pas qu'il y aura répercussion sur tout ce que l'on a fait pour intéresser les représentants élus de la réserve.

Et vous avez parlé de Thomson. Le programme est limité à Thomson pour le moment en autant qu'il s'agit d'aider les Indiens à se trouver des logements convenables hors des réserves?

M. BATTLE: Il n'est pas nécessairement limité à Thomson.

M. DINSDALE: Est-ce que d'autres agglomérations peuvent en profiter?

M. BATTLE: D'autres peuvent en profiter. Nous les limitons cependant aux agglomérations qui... disons par exemple une exploitation minière dans les régions du nord où il n'y a aucune possibilité de trouver des logements pour les Indiens, aucune maison à louer, etc. Le service existe pour eux aussi bien que pour tous ceux qui sont à Thomson.

Nous avons concentré nos efforts à Thomson pour la raison qu'il était question de plus que simplement aider les Indiens à se lancer dans l'habitation. Il s'agissait de donner des cours d'éducation des adultes dans les réserves d'où ils partiront pour se rétablir afin de leur donner une idée du genre de vie qui les attend dans leur nouveau milieu. Il faut travailler avec eux dans leur nouveau milieu pour qu'ils s'y ajustent. Ainsi il faut disposer de services complémentaires et surtout de services de consultation. Et Thomson est un endroit où en collaboration avec la province nous avons mis sur pied ce service.

M. DINSDALE: Ce programme peut s'appliquer à d'autres collectivités. Si des Indiens par exemple venaient à Winnipeg, à Portage-la-Prairie, à Brandon il y aurait de l'aide additionnelle de prévue pour trouver des logements convenables. Le problème dans le passé est que les Indiens n'étaient pas acceptés par la

S.C.H.L. et ils ne pouvaient pas avoir de maisons à eux. Dans ces villes, il leur est impossible de louer des maisons pour des raisons d'ordre économique et autres.

M. BATTLE: Pour le moment, le programme comme il fonctionne est restreint aux collectivités, aux centres miniers—les centres miniers sont des exemples typiques—que l'on trouve dans le nord du Canada où il n'existe aucune commodité pour les Indiens. Le programme ne s'applique pas aux Indiens qui voudraient s'établir à Winnipeg parce qu'à Winnipeg il existe des logements à louer. Je sais qu'il y a des problèmes naturellement, cependant il existe des logements à louer. Nous voulons arriver à étudier cette situation au cours de notre programme quinquennal dont j'ai déjà parlé au sujet des habitations hors des réserves. C'est le problème que nous étudions afin d'aider les gens, mais le programme de rétablissement comme il a été conçu a été restreint dans le passé aux collectivités du nord du Canada et aux centres miniers.

M. DINSDALE: Je fais porter l'accent sur ce point pour voir s'il n'y aurait pas deux approches à la difficulté: accroître l'aide à la construction d'habitations dans les réserves n'est-ce pas encourager la ségrégation? Si de façon générale la situation est confortable dans les réserves, comme M. Côté vient de le dire, l'Indien se sentira naturellement plus chez lui dans la réserve même si l'aspect économique est quelque peu moins attrayant qu'en dehors de la réserve. C'est une question d'ordre psychologique et culturel. Si nous ne l'attaquons pas des deux côtés à la fois nous perpétuerons les difficultés au lieu de les régler. Il me semble qu'au cours des derniers dix ans, l'exode vers les villes, et même une ville comme Brandon de 31,000 habitants, s'est accru assez rapidement. Nous avons un centre d'accueil très actif qui est un des centres sociaux les plus occupés de la ville et ce qui me préoccupe c'est que nous ne pouvons pas trouver de logements adéquats.

J'en ai parlé avec les représentants du conseil de bande. Ils ne trouvent pas de réponses. Ils se trouvaient en face de rien comme cela a souvent été le cas. Ils ne savent pas ce que l'on peut attendre du programme. Maintenant comment résoudre ces difficultés de communication, je ne le sais pas.

M. BATTLE: Une vraie difficulté qui se pose à la construction d'habitations hors des réserves est de savoir quelles limites apporter à ce genre d'aide. Nous aidons tellement ces gens à se rétablir qu'ils en viennent à compter sur cette aide encore plus que lorsqu'ils étaient dans les réserves. C'est cette difficulté qui se pose lorsque nous essayons de mettre au point notre programme.

M. DINSDALE: Est-ce que le programme de logement pour les Esquimaux n'offre pas de solution? Il a été mis au point pour apporter une solution globale au problème très critique du logement dans le nord. Je ne sais s'il y a échange de vues entre les deux Directions...

M. BATTLE: Oui, et beaucoup. Mais à mon sens, le programme d'habitation des Esquimaux est destiné à répondre aux besoins des collectivités qu'ils habitent.

M. DINSDALE: C'est exact.

M. BATTLE: Par opposition à leur procurer un logement dans des villes comme Montréal, Calgary, Vancouver et le reste.

M. DINSDALE: Mais le problème est le même lorsqu'il s'agit de pourvoir les Indiens d'habitations dans les grandes villes.

M. BATTLE: Oui.

M. DINSDALE: On donne à entendre que le problème septentrional y trouve une analogie à plusieurs égards; on déménage dans les grandes villes et se réfugie dans les taudis plutôt que dans des habitations convenables. L'analogie existe à cet égard.

Mais Churchill, au Manitoba, connaît un problème particulier. Le lecteur du *Taiga Times* se rend compte des difficultés de cette collectivité: elles sont peut-être plus accentuées qu'ailleurs et elles se compliquent puisque la communauté esquimaude voisine une communauté indienne. Le village esquimau Akudlik est assez bien pourvu cependant que les Indiens sont moins bien partagés. Le programme envisagé aidera-t-il à la solution de ce problème dont l'existence remonte à quelques années?

Mr. BATTLE: En vérité, il faudra le résoudre avant longtemps car il offre un exemple assez brûlant de ...

M. DINSDALE: Lisez-vous le *Taiga Times*?

M. BATTLE: Oui.

M. DINSDALE: Alors, point n'est besoin d'en énumérer les différents aspects puisque ce petit journal les décrit admirablement bien.

● (midi)

Laissant de côté le problème de l'habitation, je crois louable l'initiative envisagée. J'espère qu'on ne la considérera pas dans une optique immuable mais qu'on tiendra compte du dynamisme que lui inspire le mouvement rapide de Canadiens d'origine indienne vers les grands centres, grâce à l'encouragement qu'offrent les cours de formation professionnelle et les autres avantages qu'on fait miroiter. Il faut collaborer et marcher dans l'harmonie. Les autres membres du Comité, et moi-même d'ailleurs, aimerons recevoir tous les renseignements possibles à ce sujet en raison des nombreuses demandes de renseignements qui nous viennent des conseils d'administration des bandes indiennes au sujet des dispositions du programme.

M. BATTLE: Nous pouvons M. Dinsdale faire parvenir à tous les membres du Comité les renseignements sur le programme d'habitations. Ils résumeront en général l'aide disponible. Mais j'ajoute que pour conserver sa souplesse, le programme doit être mis en œuvre avec le concours des personnes concernées. Je me ferais un plaisir de vous expédier ces documents.

M. DINSDALE: Nous vous en serions reconnaissants. Partout au pays l'hiver dernier, un programme d'éducation a été mis en place en vue d'améliorer la formation des adultes et de tous ceux qui le désiraient. On prévoyait aussi une formation professionnelle aux Indiens adultes pouvant les préparer à mieux obtenir un emploi. J'ai un rapport parlementaire à ce sujet, en date du 30 mai; il est donc récent. Je soulève ce point parce que le programme n'a commencé dans notre région qu'au mois de mars, au temps où les Indiens commençaient à travailler la terre et à se consacrer à d'autres tâches. En fut-il ainsi partout? Je me rends compte qu'il en était ainsi à certains endroits, mais non en d'autres.

Pourtant le programme, annoncé l'automne dernier, a créé un bel enthousiasme dans la réserve d'Oak River et 25 étudiants se sont inscrits. Mais l'enseignement n'a pas commencé avant mars. S'agissait-il de trouver des enseignants compétents, ou d'autres choses?

M. BATTLE: Si je ne m'abuse une entente avait été conclue à Oak River pour que la division des programmes populaires du ministère de l'Éducation de la province s'occupe des Indiens. Or le ministère de l'Éducation a invité les Indiens à assister à un cours qui se donnait à quelque 25 ou 30 milles plus loin—à Brandon tout probablement—je n'en suis pas sûr. Les Indiens n'ont pas répondu à une telle invitation. Je ne saurais dire pourquoi on n'a pas prodigué un cours dans le collectivité même. Mais le cours a quand même eu lieu plus tard et les derniers rapports nous ont appris que l'intérêt avait baissé de même que les présences.

M. DINSDALE: Assurément puisqu'ils travaillent aux champs. Un tel programme ne saurait réussir qu'en hiver. Voilà ce qui m'intéresse.

M. BATTLE: Fort bien. Je ne sais pas pourquoi le cours n'a pas eu lieu en hiver.

Nous nous efforçons, évidemment, de voir que les provinces exécutent un tel travail. C'est une lourde tâche. A la longue, il ne convient pas que la Direction tente elle-même de prodiguer tous ces services aux Indiens. Autrement, nous nous engagerions dans une voie qu'il nous faut éviter. Nous devrions plutôt conclure des ententes avec des organismes non constitués d'Indiens et aptes à procurer les services requis. C'est ce que nous tentons de faire.

M. DINSDALE: Sans vouloir monopoliser le temps du Comité, je pose une autre question. Il s'agit de la surveillance policière sur les réserves, problème qui n'est pas nouveau. A-t-on songé à déléguer des gens de la réserve à la Gendarmerie royale qui les formerait, développerait leurs aptitudes et les entraînerait convenablement dans le domaine du transport, du téléphone et le reste? Ainsi, on pourrait former ce que l'on désigne dans le nord des gendarmes auxiliaires.

A l'heure actuelle la Gendarmerie royale surveille en autos les réserves, venant de l'extérieur. Il est difficile d'établir ainsi le respect de la loi et de l'ordre. Et lorsqu'un agent local est nommé, on lui dit tout simplement

d'accomplir les devoirs d'un agent de police. Il ne peut qu'avec difficulté acquérir le prestige nécessaire à l'exécution de la loi et du maintien de l'ordre. A-t-on envisagé le règlement d'un tel problème?

M. BATTLE: Aucun programme actuel ne vise à former les Indiens des réserves à titre de surveillant ou d'agent de police. Déjà nous en avons. Mais nous n'avons pas de programme à la grandeur du Canada bien que nous ayons tenté des expériences à cet égard en certains endroits.

Si vous convenez, j'inviterais M. Fairholm à vous traiter de ce sujet. Son expérience en ce domaine est tout à fait récente, surtout à Caughnawaga, et il peut mieux que moi vous expliquer ce qui se fait à travers le pays.

M. C. I. FAIRHOLM (*Chef du Secrétariat aux Affaires indiennes, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): Ce point a été soulevé au cours d'une réunion antérieure par M. Nasserden, si je ne m'abuse. J'ai mentionné alors qu'on a nommé certains agents spéciaux dans quelques réserves en vertu de la loi sur la Gendarmerie royale, leur intimant surtout de surveiller l'application de la loi sur les alcools et parfois, l'exécution des règlements de la bande.

Le véritable problème en l'occurrence c'est la formation et la surveillance des agents de bande ou des constables occupés sur des réserves. A l'heure actuelle, on compte quelque 40 réserves au Canada. Une note reçue il y a quelque temps indique qu'il s'en trouverait 11 au Manitoba où des constables indiens se chargent de la surveillance policière. Je ne saurais dire à l'heure actuelle quelle est leur efficacité parce qu'ils n'ont pas reçu de formation convenable. C'est un véritable problème que de les diriger vers une école de formation, une école policière, pour leur apprendre à appliquer la loi. La Gendarmerie royale les guide à l'heure actuelle dans leurs devoirs. Mais très souvent, en vertu de leur localité et du caractère temporaire de leur emploi, leur travail n'est pas toujours fort efficace. Par exemple, on a tenté récemment à Caughnawaga d'établir un système,—c'est une collectivité assez grande,—en vertu duquel la police locale jouirait de l'autorité suffisante pour traiter des infractions prévues aux lois fédérales et voir en même temps à l'application du Code criminel. Nous nous butons alors à un problème de compétence, l'application du Code criminel relevant des provinces et, d'un autre côté, les lois fédérales relevant de l'autorité fédérale.

La formation crée un véritable problème; aucun programme de formation n'est pourvu maintenant. Nous avons à une reprise invité la Gendarmerie royale ou la force policière de la province concernée à former de tels agents. Il est un endroit d'Ontario où se rendront deux constables qui recevront l'instruction élémentaire dont ils ont tant besoin.

M. DINSDALE: Je mentionne de nouveau le problème parce que les conférences que l'on tient au Manitoba le soulèvent dans leurs résolutions annuelles, sans arriver à les exécuter. Vous avez bien défini le problème: il ne sert de rien de

simplement désigner un agent de police local, surtout lorsqu'il est résident. Il n'a ni prestige, ni influence. Il se mêle même parfois aux réjouissances du samedi soir. Et peu après, on fait appel au député de l'endroit qui doit rétablir l'ordre... Telle n'est pas la solution que recherchent les résolutions énoncées depuis plusieurs années: il faut que les agents spéciaux ou les constables auxiliaires reçoivent une formation convenable. En plus d'être Canadiens d'origine indienne, il faudrait que ces agents viennent d'une autre réserve car alors ils n'auraient pas parmi eux autant de sœurs, de cousins et de tantes. Autrement, il est difficile de maintenir l'ordre.

Je réitère tout simplement ma conviction dans les recommandations formulées depuis plusieurs années quant à la solution du problème qui nous préoccupe. Pour établir au sein des réserves un sens du devoir social, il faut que l'agent de la paix soit respecté de même que l'ordre public et la loi. Incidemment, je sais que les agents des établissements de la Gendarmerie royale se font un devoir d'aller enseigner dans les réserves le respect de la loi et de son application. C'est mieux ainsi, que l'agent qui se promène en auto-patrouille et qui, aux sons de la sirène, arrête les gens, les fait condamner à 30 jours de réclusion pour ivresse ou autre délit. Telle n'est pas la solution.

M. FAIRHOLM: Je sais qu'en certaines occasions l'agent en charge du détachement s'est présenté devant le conseil de bande pour expliquer ses fonctions. A la suite de tels entretiens, le conseil et les habitants de la réserve ont compris le rôle des agents. Je sais que la même chose est survenue à quelques reprises.

M. DINSDALE: Si l'on pouvait instituer des méthodes ainsi coordonnées, je crois que ce serait le commencement d'une ligne de conduite efficace dans la surveillance policière des réserves.

M. FAIRHOLM: Je me dois toutefois de signaler ici le cas des petites collectivités où le nombre des habitants ne motive pas la nomination d'un agent permanent. Nous n'avons pas encore trouvé de solutions à l'égard des réserves de 25 ou 30 familles, lesquelles du point de vue de surveillance n'exigent pas un agent permanent. La gendarmerie royale y fait sa ronde ordinaire, mais nous ne savons trop comment partager les tâches permanentes et celles qui ne le seraient pas...

M. DINSDALE: Je crois que le nombre seul pourrait vous faciliter un tel partage. Une réserve de 600 ou 700 personnes, à mon sens, aurait besoin d'une surveillance permanente puisque le village de 300 ou 400 personnes possède ordinairement un conseil de ville.

M. FAIRHOLM: Oui, en vérité. Mais 50 collectivités indiennes seulement sont populeuses au point que vous mentionnez. On compte environ 300 ou 400 collectivités d'une population totale de moins de 200 hommes, femmes et enfants. Je crois qu'au moins dans 50 collectivités, on en compte moins de 30 ou 40 qui habitent les réserves ou les bandes...

M. DINSDALE: Si vous établissez un régime à l'égard des grandes réserves, je n'ai aucun doute que les petites suivront.

M. BALDWIN: Je voudrais, pour les préciser, reprendre les points qu'a soulevés M. Dinsdale. Une ou deux conclusions s'y dégagent. Dans la mesure où le programme a été mis en place, il est excellent. Faut-il maintenant que le Comité, après avoir entendu l'énoncé de détails, persuade le ministère d'aller plus loin, plus vite et peut-être en moins de temps?

Le programme prévoit la construction de 6,000 maisons pour faire face aux besoins de l'heure et de 6,000 autres habitations sur une période de cinq ans, de façon à subvenir aux besoins des familles de l'avenir. Ces 12,000 habitations, M. le président, seront-elles construites sur les réserves mêmes ou prétend-on en ériger hors des réserves?

M. BATTLE: Certaines seront érigées hors des réserves.

M. BALDWIN: Hors des réserves! Mais 6,000 habitations,—je suis assuré que M. Battle partage mon avis là-dessus,—c'est peu à en juger par les logements inférieurs qu'habitent encore ceux qui ne sont pas Indiens. Des 6,000 maisons combien, aux yeux du ministère, seront modernes? Quelle en serait la proportion? Votre préparation va-t-elle jusque-là?

M. BATTLE: J'hésite, M. Baldwin, à hasarder une proportion.

M. BALDWIN: Fort bien, je ne veux pas vous en obliger, ma question n'ayant été que suggestive. Si à l'heure actuelle, vous ne connaissez pas encore le nombre des maisons qui seront modernes, c'est dire qu'un certain nombre d'entre elles ne le seront pas. J'avais d'ailleurs conclu de votre communiqué de presse que votre préparation n'avait pas encore été poussée à ce point.

M. BATTLE: Mais qu'on me permette de préciser, M. Baldwin, que la majorité de ces maisons seront canalisées. Les seules maisons qui ne le seront pas se trouvent dans des régions que l'électricité ne pourra pas atteindre dans un avenir rapproché. Si je voulais hasarder une proportion, je dirais que près de 95 p. 100 de ces maisons seront canalisées.

Dans les collectivités où les services d'eau et d'égouts sont disponibles, les habitations seront construites de façon à en tenir compte. Je me hasarde à prétendre qu'il en sera ainsi dans 50 p. 100 des maisons.

M. BALDWIN: Quel serait le nombre de maisons qui resterait éventuellement? Y avez-vous songé? Ou pouvez-vous nous en indiquer un chiffre quelconque? Une fois les 6,000 habitations construites et habitées, combien de maisons resteraient qui, en vertu des normes modernes, seraient considérées tout à fait inférieures?

En formulant ces questions, M. Battle, je me range du côté du ministère de façon à savoir ce que nous pouvons...

M. BATTLE: A tout prendre, M. Baldwin, je crois qu'il conviendrait beaucoup mieux de vous faire tenir ces renseignements parmi ceux que nous devons vous faire parvenir. De cette façon ma réponse serait plus précise.

M. BALDWIN: En le faisant pourriez-vous nous indiquer la proportion des 6,000 habitations construites dans les réserves et celles qui ne le seraient pas?

En tenant compte de ce problème en premier lieu, je garde à l'esprit les tendances et les méthodes du développement économique moderne, à ce que M. Dinsdale a déclaré au sujet du Manitoba. Je sais que dans ma propre province, dans le nord de l'Alberta, et si je ne m'abuse en Saskatchewan également, à moins d'une raison absolument essentielle, le ministère ne voudra pas construire hors des réserves autre chose que des maisons qui regroupent les Indiens. En d'autres mots, j'espère que nous nous éloignerons de l'idée d'ériger un groupe de maisons d'Indiens où vivront tous ensemble des Indiens. Je crois qu'on devrait songer à construire ailleurs ces habitations de façon à mieux les intégrer à la vie économique et sociale.

La même pensée devrait présider à l'érection des maisons sur les réserves, bien que la situation soit particulièrement différente. Ceci me porte à parler de l'embauchage de la main-d'œuvre dans la construction de ces habitations et à revenir sur le point qu'a soulevé M. Dinsdale: la formation professionnelle. Nous avons construit à Grouard une école de formation professionnelle que fréquentent certains Indiens du nord de l'Alberta de même que des autochtones, des Métis et des blancs. Mais on rencontre là, un problème particulier que j'ai soulevé en Chambre et dans une lettre au ministre. On manque de vocabulaire et d'éducation. Vous savez que pour être admis à une école de formation professionnelle, il faut une neuvième année, qualité que n'ont pas plusieurs Indiens qui y sont admis. Ils se buttent donc à certaines difficultés quant à la matière enseignée. Et ceci donne lieu à l'établissement d'écoles satellites qui sont à certains égards tributaires des écoles de formation professionnelle.

Je sais que ce problème ne relève pas de votre compétence, mais de celle du ministère du Travail et des ministères d'éducation des provinces. Je formule le vœux, M. Battle, que votre ministère puisse entrer en contact avec les ministères d'éducation des provinces concernées de façon à pouvoir envoyer aux écoles de formation professionnelle des élèves qui puissent profiter intégralement de l'enseignement qu'on y dispense. C'est là, je crois, un désavantage du passé. Je tiens compte assurément du fait que dans quelques années, les ouvriers qui travailleront à la construction de ces maisons seront des Indiens que les études auront formés, entraînés et dirigés de façon qu'ils puissent participer à la vie économique de leur milieu. Je me limite à mentionner un tel facteur sans poser de questions. Et peut-être, en étudiant ce problème avec M. Davey, vous pourriez établir le nombre d'enfants indiens qui profitent actuellement des avantages qu'accordent les écoles de formation professionnelle.

J'arrive maintenant à une dernière observation au sujet des habitations. Avez-vous étudié, de concert avec les ministères provinciaux ou autres, l'emplacement où ces maisons permanentes doivent être érigées? Car lorsqu'une maison tient compte des égouts, de l'eau et de l'électricité, on peut conclure qu'elle est permanente. Vous ne voudriez pas que des personnes y emménagent et qu'après

un an, elles déménagent en raison du déplacement des avantages économiques. Êtes-vous venu en contact avec tous ceux que l'emplacement de telles collectivités concerne et où s'érigent des maisons d'Indiens, dans un dessein de ne pas jeter l'argent par les fenêtres?

M. BATTLE: Au sujet de votre dernière question, puis-je conclure M. Baldwin que vous vous intéressez surtout aux habitations construites hors des réserves?

M. BALDWIN: Laissez-moi vous donner un exemple: le cas de High Level et Hay Lakes. Vous savez qu'au lac Rainbow on y exploite un nouveau et immense champ pétrolifère et que High Level est devenu une agglomération assez vaste. On y exploite deux ou trois scieries et un carrefour s'y trouve. Avant longtemps ce centre deviendra une ville de 2,000 ou 3,000 habitants. En conséquence, allez-vous par exemple construire des habitations dans la réserve indienne à Hay Lakes ou allez-vous, autant que possible, les aménager dans des endroits comme High Level?

M. BATTLE: A ce sujet, nous nous tenons en relations constantes avec le service du gouvernement provincial qui s'occupe de développement des collectivités, avec d'autres ministères et surtout avec le ministère de l'Industrie. L'allure avec laquelle s'érigent les habitations à Hay Lakes, près du pensionnat l'Assomption, nous cause des soucis. Ces soucis nous viennent des causes que vous mentionnez et qui rivent les Indiens à leur collectivité, ignorant les avantages économiques qui s'offrent ailleurs. Mais nous sommes en relations étroites avec la province et nous voulons nous assurer qu'il ne faut pas y construire là plus d'habitations qu'il n'en faut. Et nous pourrons alors en construire ailleurs, dans des collectivités en croissance, dont High Level, endroit où il faut ériger des maisons. Le problème nous préoccupe, croyez-moi.

Quant au groupement des habitations, vous me permettrez de souligner que nous partageons vos vues mais que nous faisons face à des situations incertaines que vous connaissez assurément. Hay River nous offre de ces situations un bel exemple. Nous avons tenté avec soin d'encourager les Indiens à quitter le lieu de leur habitat pour aller vivre dans un nouveau lotissement et s'y intégrer. En dépit de consultations, d'enseignement propice, de conseils et le reste, les Indiens ont insisté pour continuer d'habiter leur propre collectivité. Mais nous essayons du moins de faire des progrès dans ce domaine et nous tentons de persuader la jeune génération dans ce sens, dont certains adeptes ont manifesté l'intention de déménager dans le nouveau centre de Hay River. Un tel travail exige beaucoup de temps.

M. BALDWIN: Ceci nous ramène au projet de construction de 6,000 habitations destinées aux nouvelles familles d'ici 5 ans. Ce chiffre n'est-il pas trop inférieur, compte tenu des nouvelles familles qui se formeront et qui ne pourront pas se procurer de logement? Ce chiffre représente en moyenne 1,200 maisons par an. N'est-ce pas insuffisant?

M. BATTLE: Vous comprendrez toutefois que nous en construirons beaucoup plus.

M. BALDWIN: Je croyais qu'il s'agissait d'ériger 6,000 maisons pouvant répondre aux besoins immédiats et 6,000 autres sur une période de cinq ans.

M. BATTLE: C'est exact. Nous en construirons 12,000 en cinq ans.

M. BALDWIN: Alors les 12,000 seront construites en cinq ans.

M. BATTLE: Nous en construirons 12,000 en cinq ans, M. Baldwin.

Nous remplaçons les très vieilles habitations par des nouvelles et nous répondons en même temps aux besoins de nouvelles familles. Les deux projets marcheront de pair. Mais à chaque année, le nombre d'habitations augmentera dans la mesure où nous accentuerons notre production, de sorte que plus de 12,000 habitations auront été construites en cinq ans.

M. BALDWIN: Une dernière question au sujet de l'habitation avant de passer à autre chose. Avez-vous étudié avec la Société centrale d'hypothèques et de logement la possibilité de modifier la loi qui la régit concernant la construction d'habitations dans les réserves et au dehors? Vous savez qu'à l'égard de l'habitation dans les réserves—M. Dinsdale l'a souligné—un certificat d'occupation seulement est émis au lieu d'un titre de propriété. La pleine propriété n'existant pas, on ne peut consentir une hypothèque. C'est une entrave à l'obtention de crédit, non seulement dans la mesure où l'habitation est concernée, mais aussi à l'égard des prêts aux agriculteurs, à l'amélioration des fermes et le reste. A-t-il été possible d'étudier avec la S.C.H.L. la possibilité de trouver une solution à ce problème, dans le dessein de placer les Indiens dans la même position que les autres Canadiens, compte tenu que n'étant pas propriétaires ils n'ont pas les mêmes occasions d'obtenir du crédit?

M. BATTLE: Oui, M. Baldwin, nous avons saisi de ce problème la S.C.H.L. De fait, un comité quasi permanent a été constitué, qui se réunit régulièrement et tente d'établir comment la Société pourrait mieux rendre service aux Indiens tant sur les réserves qu'à l'extérieur. Il nous a été impossible jusqu'ici de trouver une solution au problème que soulève l'article 88 de la loi sur les Indiens. Les garanties du ministre, voilà tout sur quoi nous pouvons compter à l'heure actuelle.

M. BALDWIN: Mais avez-vous songé que le titre étant au nom de la couronne, celle-ci pourrait se substituer au propriétaire et garantir ainsi la sécurité des engagements?

M. BATTLE: C'est la méthode à laquelle nous songeons.

M. BALDWIN: Merci. Je termine mon interrogatoire, ayant voulu traiter simplement de l'habitation, point qu'avait soulevé M. Dinsdale.

M. SKOREYKO: Monsieur le président, la plupart des questions que je me proposais de poser ont déjà été fort bien répondues.

Le point que M. Battle a soulevé au sujet des habitations inférieures me tracasse. Je ne peux m'expliquer comment un ministère pourrait autoriser la construction d'habitations d'une qualité inférieure. C'est peut-être parce que j'ignore ce que vous entendez par cette expression. Que veut-elle dire? Veut-on

dire que les maisons ne sont pas munies de service d'eau ou autre chose? Puisqu'il s'agit de maisons permanentes, sont-elles construites sur des poutrelles et sans cave? Je voudrais le savoir.

Quant à la construction de meilleures maisons à l'avenir, nous avons eu la réponse, M. Battle. Je conviens que les maisons construites avec l'aide du gouvernement doivent être de la meilleure qualité. Vous pourriez peut-être répondre à cette question avant de passer à la surveillance policière?

● (12.30 p.m.)

M. BATTLE: Je crois avoir mentionné antérieurement que le financement obtenu pour la construction d'habitations sur les réserves n'est pas élevé. Le programme est assez récent puisqu'il a commencé peu de temps après la guerre, au moyen de quelques centaines de milliers de dollars pour atteindre deux ou deux millions et demi, il y a deux ou trois ans.

En majeure partie, il nous a été possible de procurer un genre de toit à des gens qui vivaient sous la tente. Nous nous sommes efforcés de supprimer autant que possible la vie sous la tente, même en profitant du peu d'argent mis à notre disposition. Là où nous avons connu le plus de succès, c'est dans les réserves dont les bandes jouissaient de fonds assez élevés. C'est pourquoi les maisons y ont été érigées, dont certaines par les Indiens eux-mêmes au moyen de rondins qu'ils ont extraits de la forêt. Nous leur avons procuré les matériaux de finissage, des bardeaux, un toit et le reste et ils ont eux-mêmes construit leurs habitations. Très souvent, il ne s'agissait que d'une cabane à une pièce qu'on a agrandie par la suite. C'est comme l'éducation, il faut y mettre du temps. Une telle chose n'arrive pas du jour au lendemain. Certains d'entre eux ont quitté leur cabane d'une seule pièce pour emménager dans une maison à trois pièces, inférieures, si l'on veut, comparées aux normes de la loi nationale sur le logement, mais de beaucoup supérieures à ce qu'ils avaient connu antérieurement. Durant ce temps, des changements d'ordre social et culturel interviennent et ils s'efforcent de s'y accommoder. C'est pourquoi ils sont là. Il s'agit surtout de culture et d'un manque de moyens pécuniaires qui, autrement, pourrait leur procurer de meilleures habitations.

M. SKOREYKO: Combien les réserves canadiennes comptent-elles actuellement de maisons qui ne jouissent pas des services ordinaires, de l'eau, de l'électricité et le reste? En d'autres mots, avant de commencer la construction des 12,000 maisons, combien d'habitations érigées, disons depuis cinq ans, devront être démolies ou ignorées en raison de leur qualité inférieure?

M. BATTLE: Nous pouvons répondre à votre question, conformément aux renseignements que nous avons ici. Sinon, nous pourrions inclure le renseignement dans le rapport que nous devons vous faire parvenir. Je n'ai pas ici les renseignements voulus.

M. SKOREYKO: Alors, si vous le voulez bien, je passe à la prochaine question. M. Dinsdale a bien poursuivi l'interrogatoire au sujet de la surveillance policière dans les réserves. Je suis fortement d'avis que le ministère devrait s'aboucher avec le ministère de la Justice ou tout autre organisme, et

instituer une école de formation qui ressemblerait à celle de la gendarmerie fédérale à Regina. Ne serait-il pas possible d'établir une école fédérale de formation—une école centrale de formation—quelque part dans le centre du Canada pour que les Indiens des réserves puissent apprendre durant quelques années l'art du policier? Une fois formés, ces Indiens, sans servir dans leur propre réserve où la familiarité les désavantagerait, pourraient passer à d'autres bandes du Canada.

Malgré le peu de connaissance que je possède au sujet des réserves indiennes—je n'en ai aucune dans ma circonscription urbaine, mais je parle d'une en particulier à l'ouest d'Edmonton—je m'explique mal pourquoi la gendarmerie fédérale avec un détachement à quelque 20 milles plus loin ne peut pas procurer à ces gens une instruction nécessaire. Tout en patrouillant une grande route le dimanche après-midi, l'agent songe soudainement à se rendre rapidement à la réserve indienne pour voir ce qui se passe. Les Indiens ne prisent pas trop de telles visites croyant qu'on les espionne. Les patrouilles sur la réserve ne se font pas à des heures régulières: elles se font au petit bonheur. Je ne prétends pas que l'Indien profite du départ de l'agent pour enfreindre la loi. Je vis moi-même en ville et je sais qu'un certain nombre d'agents nous protègent. Ainsi, les Indiens seraient-ils fiers de savoir qu'ils peuvent de même être protégés par une force policière permanente dans leur réserve.

Dans cette école centrale de formation, un des leurs pourrait devenir policier. Ces agents constitueraient la principale force policière de la réserve et seraient constamment en relations avec la gendarmerie fédérale, à laquelle on pourrait faire appel en certains cas difficiles. Un tel service rehausserait le prestige des Indiens et j'espère que le ministère étudiera ce problème du moins avec le ministère de la Justice à Ottawa de façon à déterminer ce qui peut être fait.

M. CÔTÉ: M. le président, le point que soulève M. Skoreyko a fait l'objet d'une étude intermittente, mais pas nécessairement approfondie. Je crois que pour y répondre, il faut retourner un peu en arrière. En Alberta, par exemple, la gendarmerie fédérale voit à l'exécution des lois tant provinciales que fédérales et tient compte de la surveillance des réserves. Certaines réserves sont assez puissantes pour motiver l'engagement d'un constable tandis que d'autres ne peuvent que faire l'objet d'une surveillance volontaire, par un agent spécial. Je crois votre proposition fort utile et nous allons l'étudier à fond en vue de déterminer sa mise en œuvre qui créerait des occasions d'emploi aux Indiens non seulement à titre d'agent de la paix dans les réserves, mais aussi ailleurs au Canada.

M. SKOREYKO: Merci beaucoup.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je veux poser tout d'abord une question au sujet de la surveillance policière.

Ne croyez-vous pas, M. Fairholm, qu'avant de nommer des Indiens agents de police dans les réserves, il faudrait modifier la loi sur les Indiens? Il me semble qu'il nous est impossible à l'heure actuelle de constituer une police

municipale dans la réserve. La réponse consiste à modifier la loi tout simplement pour ensuite la constituer.

M. FAIRHOLM: Nous avons pu l'an dernier surtout faire des progrès en constituant une police dans une bande aux termes de la loi, fait que nous croyons impossible antérieurement. Nous avons fait du progrès à l'île Walpole où l'autonomie du gouvernement local s'est avérée en croissance. Notre avancement s'est aussi manifesté à Caughnawaga où après avoir consulté le conseil de la bande, le ministère provincial de la Justice, la gendarmerie fédérale et notre ministère de la Justice, nous avons eu recours à des méthodes d'entraînement et de surveillance convenables.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Mais à Caughnawaga, nous aurons du moins des agents spéciaux de la gendarmerie fédérale.

M. FAIRHOLM: Dans le projet que nous envisageons, il s'agira probablement d'une police de bande et nous sommes sur le point de réussir. Il reste quelques détails à préciser. Nous avons eu des entretiens avec le ministère provincial de la Justice, la gendarmerie fédérale et le ministère fédéral de la Justice au cours des derniers mois.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Alors vous croyez qu'en vertu d'une nouvelle interprétation de la loi, vous nommerez des agents de la paix de l'endroit qui pourront, avec l'assentiment des autorités provinciales, exécuter certains devoirs qui incombent à la police provinciale?

M. FAIRHOLM: Vous avez vu juste: du consentement de l'autorité provinciale. Nous avons cherché à obtenir de la province que notre police puisse appliquer le Code criminel. C'est à quoi se résume le problème.

M. CÔTÉ: Mais l'attitude des bandes elles-mêmes compte pour beaucoup lorsqu'il s'agit de savoir si elles veulent des constables ou si ceux-ci doivent être plutôt des agents spéciaux de la gendarmerie fédérale. Certaines bandes ont leur propre constable qu'elles payent à même les deniers de la bande. C'est évidemment là un attribut de l'autonomie et nous nous efforçons de promouvoir une telle initiative. Je crois que la portée de la loi sur les Indiens nous autorise à faire d'étonnants progrès dans cette voie, même si plus tard il nous fallait la modifier.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je dois vous avouer que j'appuie de tout cœur la proposition de monsieur Skoreyko visant l'établissement d'une école ou du moins le recours à la formation que pourrait offrir la gendarmerie fédérale. C'est une fin que nous devrions poursuivre.

La région de Chibougamau offre un bel exemple du problème que monsieur Dinsdale a soulevé et expliqué en parlant d'habitations. Je me demande si vous êtes disposés, Messieurs, à construire des habitations au lac Doré plutôt qu'à Mistassini où ne se poursuit aucune exploitation minière. Le ministère a-t-il établi une ligne de conduite visant Chibougamau, le lac Doré et Mistassini? A titre d'explications, qu'on me permette de souligner que Mistassini est une réserve située à 60 ou 70 milles au nord de Chibougamau et que le lac Doré est une agglomération de cabanes à quelque six milles de Chibougamau, elle-même une ville d'environ 10,000 âmes dont l'exploitation minière est la seule industrie

à l'heure actuelle. Ville progressive, elle offre sans cesse de nombreuses occasions d'emploi à la population indienne. Il me semble qu'il serait fort peu logique d'encourager l'habitation à Mistassini lorsque déjà près de Chibougamau s'élève une petite colonie que l'on pourra bientôt embaucher alors que Mistassini n'offre pas de tels avantages. A-t-on déjà établi une ligne de conduite à cet égard ou une décision a-t-elle été prise?

M. BATTLE: En premier lieu, les habitations de Mistassini sont destinées aux Indiens qui sortent à peine du bois et qui sont habitués à vivre sous la tente. Nous tentons de les habituer à se grouper en collectivités et d'apprendre à y vivre, à fréquenter l'école et le reste.

Nous admettons que les conditions économiques à Mistassini ne pourront que servir les fins d'un certain nombre dans la poursuite des traditions indiennes. Mais nous nous proposons de pourvoir à des habitations hors des réserves, selon le programme quinquennal qu'a annoncé le ministre. De concert avec la SCHL et, incidemment, selon les dispositions de la loi sur les terres aux anciens combattants, nous n'avons pas encore arrêté la procédure qui servira le mieux nos fins, mais notre ligne de conduite vise à accorder une assistance à ceux qui voudront s'établir à Chibougamau, Chapais ou ailleurs.

Notre procédure, je le répète, n'a pas encore été établie mais nous comptons qu'elle le sera avant la fin de l'année alors que notre programme connaîtra de précieux résultats. Nous pouvons il est vrai à l'heure actuelle, je le répète, aider certaines gens à se rétablir ailleurs en vertu de notre programme, leur faciliter la mise de fonds et l'achat de meubles. De telles dispositions sont à leur portée dans les cas particuliers où des arrangements peuvent se conclure à l'égard d'une collectivité. Mais je crois que les progrès seront minces d'ici la fin de l'année alors que nous aurons mis sur pied les modalités que requiert la construction d'habitations hors des réserves.

M. CÔTÉ: Mais j'ajoute qu'il y a plus, M. le président, car il faut aussi faire accepter nos projets par les collectivités indiennes qui doivent habiter les nouveaux emplacements. De plus, les habitants des municipalités doivent accepter les Indiens qui y arrivent. Ce problème peut se régler et il se règle fort heureusement avec les hauts fonctionnaires de la province de Québec en devoir dans le Nord et, surtout, dans les régions minières où nous avons reçu leur plus louable collaboration. A Sept-Îles, par exemple, les autorités municipales et provinciales travaillent la main dans la main à des fins qui visent l'intégration des gens de la réserve à la ville même. Cette collaboration nous est fort précieuse. Nous travaillons avec les autorités provinciales pour faire de Shefferville un centre qui ressemblerait à celui de Chibougamau. Mais tout cela repose, comme M. Battle l'a souligné, sur le désir des Indiens de vouloir s'établir dans de nouvelles collectivités et de vivre de façon organisée au sein d'une municipalité.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Chibougamau s'offre en exemple frappant de l'inaction du ministère au cours des derniers six ans, au

temps où il aurait dû commencer à s'intéresser à cette municipalité. Un conseil de citoyens de Chibougamau s'intéresse depuis 1960 à inviter les gens de Mistassini à venir travailler. Le ministère des Affaires indiennes l'a totalement ignoré, sauf depuis deux ou trois ans. De plus, le conseil s'est efforcé de persuader les fonctionnaires du ministère d'encourager un plus grand nombre d'Indiens à s'établir au Lac Doré et à y installer le minimum d'aménagements requis. Jusqu'ici rien n'a été fait au Lac Doré.

Voici que nous sommes en présence d'un groupe d'Indiens qui ont voulu se rapprocher d'une région d'exploitation minière et qui n'ont aucun encouragement du ministère. Les gens quittaient Mistassini pour se rendre au Lac Doré; mais il y a deux ou trois ans, l'agent des Affaires indiennes de cette région tentait de les dissuader et les invitait à retourner à Mistassini. Il refusait même de leur verser les prestations minima de bien-être, utilisant cet argument pour les repousser vers le nord. Ce n'est pas une critique que j'adresse, Messieurs, à votre intention—vous le savez puisque nous en avons déjà parlé privément—mais il semble qu'on ne fait pas grand'chose à cet égard. Un groupe de citoyens ne demande qu'à collaborer avec le ministère qui, j'en suis sûr, trouverait là des collaborateurs précieux dans son œuvre d'éducation des adultes. Les mineurs sont disposés à accueillir les Indiens, mais il me semble qu'on ne se hâte pas d'agir.

M. CÔTÉ: Pour atteindre cette fin, M. le président, il nous faudra un personnel plus nombreux et des collaborateurs dévoués, non seulement au palier local mais aussi au ministère même. J'espère que notre recrutement nous prodiguera les employés requis, sans lesquels les résultats sont impossibles. Il nous faut des employés qui comprennent les Indiens, qui connaissent leurs désirs et qui savent ce que les collectivités sont disposées d'offrir. Il nous tarde de nous engager dans cette voie.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Une autre question. Un fonctionnaire de votre ministère consacre-t-il du temps, soit en permanence soit à temps partiel, à étudier la situation des collectivités indiennes l'une après l'autre au Canada, cherchent à déterminer les possibilités d'emploi qui pourraient exister dans un rayon disons de 50 à 100 milles, établissant en même temps des projets ou des études les habitations que le ministère pourrait construire? Convient-il mieux en certains endroits de construire des habitations près des collectivités où se trouvent les emplois ou devrait-on les construire dans les réserves? Un employé du ministère entreprend-il des études systématiques à cet égard?

M. BATTLES: Dans nos cadres actuels, une telle planification se fait au palier régional et à celui des surintendants. Notre division des ressources et du développement industriel à Ottawa s'occupe surtout de tracer la ligne de conduite en ce domaine. La mise en œuvre toutefois relève du palier régional où les agents entrent en contact avec les fonctionnaires provinciaux. Il est admis, par exemple, qu'avant d'établir une collectivité indienne, il faut tenir des entretiens avec les autorités provinciales dans le dessien d'établir des prévisions économiques concernant la région de façon à ne pas construire d'habitations qu'on devra abandonner avant longtemps. Notre planification est constante. Me demanderiez-vous si une seule personne au ministère s'occupe d'une telle tâche

que je répondrais non. Des fonctionnaires du ministère s'en occupent de même que nos représentants régionaux qui en partagent la responsabilité avec ceux qui voient au développement économique au palier de la collectivité et aux tâches administratives.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé M. Watson?

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Non. Je veux me renseigner au sujet d'ententes de bien-être intervenues en Ontario. Est-il vrai qu'une entente intervenue avec l'Ontario prévoit que cette province verra à l'administration du bien-être et que cette administration est reliée en quelque sorte avec le programme du développement des collectivités? Ainsi en certains cas, la même personne s'occupera du programme du bien-être et du programme de développement dans les réserves. Est-ce exact?

M. BATTLE: Il ne faudrait pas conclure nécessairement que la même personne s'occupera de bien-être et de développement. Nous espérons que ces tâches seront partagées, mais nous voudrions que la province exécute les deux programmes au palier de la collectivité. Cela ne veut pas dire toutefois que les services du bien-être de l'Ontario n'atteindront pas la collectivité qui ne reçoit pas les services pourvus au chapitre du développement parce que la province dispense déjà le bien-être dans certaines collectivités indiennes. Nous comptons que ce programme se poursuivra et qu'il pourra s'étendre à tous les Indiens qui le désirent. Parallèlement, là où les Indiens sont disposés à recevoir les services de développement aux collectivités, des arrangements interviendront à cet égard. Ce serait idéal de voir la province dispenser ces deux genres de services au sein d'une même collectivité pourvu que l'on réponde ainsi aux aspirations des Indiens. Cela ne veut pas dire que les mêmes personnes devront s'occuper de ce travail.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): A-t-on pris des mesures pour que cela n'arrive pas? A mon sens ce serait une très grave erreur de confier à un fonctionnaire du développement des collectivités le soin de distribuer parcimonieusement des prestations de bien-être. Quant à moi cela ne rime à rien. S'il doit en être ainsi, je pense que l'entente intervenue avec l'Ontario devrait être modifiée de façon à y insérer une disposition qui supprimerait une telle affaire; autrement on manquerait d'atteindre l'objet que poursuit le programme de développement des collectivités...

M. BATTLE: Nous ne nous attendons pas qu'un fonctionnaire du développement doive aussi s'occuper d'assistance sociale. Notre Direction ne marche pas ainsi et il nous incombe de voir que l'Ontario se conforme à nos directives.

Le PRÉSIDENT: Vous avez un commentaire à faire M. Brown?

M. L. L. BROWN (*Chef de la division fédérale-provinciale à la Direction des affaires indiennes, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): M. le président, je ne peux dire exactement ce que fera l'Ontario, mais, ainsi que l'a souligné M. Battle, elle administre déjà le bien-être, sinon totalement du moins en partie, dans les réserves surtout lorsqu'il s'agit de l'assistance publique. Il en est ainsi dans presque toutes les bandes où les Indiens voient à leurs

propres besoins. En d'autres mots, les fonctionnaires de l'Ontario ne sont pas dans les réserves. Celles-ci ont leur administrateur du bien-être qui travaille en collaboration avec la province et qui dispense le bien-être à même la caisse de la bande. Il fait ensuite rapport au gouvernement provincial qui le rembourse. Ainsi l'Indien est mêlé à l'aide qu'on procure sous forme d'assistance sociale, d'aide à l'enfance ou d'orientation, services qui relèvent de la province. Je suis presque certain que c'est là l'essor que donnera l'Ontario à une telle activité dans laquelle les Indiens eux-mêmes verront à participer.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): J'espère que vous pourrez signifier à l'Ontario votre position à tout régime en vertu duquel un fonctionnaire du développement des collectivités dispenserait parcimonieusement des prestations de bien-être. Je sais qu'une telle chose ne serait pas générale, mais elle pourrait se produire. Et c'est pourquoi le ministère devrait bien faire comprendre à l'Ontario sa position quant à une telle éventualité.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je voudrais revenir sur le sujet de l'habitation. Les plans des maisons construites sur les réserves ne seront pas tous pareils: il y aura de grandes et de petites maisons, et le reste. Les plans seront-ils de différents genres?

M. BATTLE: Le ministère dispose d'un éventail de plans et devis. De plus, les plans de l'habitation s'étudient avec la collaboration des Indiens, selon les projets qu'ils nous exposent; ainsi nous nous abstenons de données fixes et rigoureuses. Ces plans et devis doivent pourvoir à des données fondamentales. Nous avons nous-mêmes une liste de certains de ces plans que nous mettons à la disposition des Indiens. Mais je ne saurais en dire le nombre.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Les membres du Comité pourraient-ils avoir l'occasion de consulter ces plans? Pourrait-on en obtenir?

M. CÔTÉ: Nous y verrons avec plaisir, M. le président.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): En est-il ainsi des maisons érigées hors des réserves ou devez-vous là, vous conformer aux normes de la loi nationale sur le logement?

M. BATTLE: Nous suivons les normes nationales du logement. Évidemment, les plans des habitations construites dans les réserves se conforment aux normes qu'impose la loi nationale sur le logement.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Même sur les réserves?

M. BATTLE: Oui.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Les services d'utilité publique destinés non pas seulement aux villages, mais surtout aux fermes, pourvoient-ils un service d'eau à pression là où l'électricité est disponible, des fosses septiques et le reste? Je parle de maisons qui seraient loin de la route.

M. BATTLE: Je préfère répondre à votre question en précisant que lors de l'étude du projet avec le propriétaire, nous lui demanderions une certaine contribution. Tout d'abord, il faudrait un service d'eau quelconque...

M. MOORE (*Wetaskiwin*): En d'autres mots, il faudrait un puits.

M. BATTLE: Nous voyons à forer des puits depuis quelques années...

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Oui, je vous comprends. Autrement, il s'agirait de discrimination si l'on manquait d'accorder une aide quelconque à ces gens. Mais je pensais surtout à une réserve située non loin de ma demeure, une collectivité surtout agricole.

Une question fort brève: Demandera-t-on aux Indiens de verser des mensualités pour de tels services, tout comme on le fait à notre égard?

M. BATTLE: Oui.

M. MOORE (*Westaskiwin*): Merci. C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il proposer l'ajournement?

M. SKOREYKO: Je le propose.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: M. Skoreyko propose, appuyé par M. Langlois, que le Comité s'ajourne pour se réunir à l'appel du président.

La motion est adoptée.

Une VOIX: Jeudi après-midi ou jeudi matin?

Le PRÉSIDENT: Jeudi, à une heure de l'après-midi je crois.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCES DU JEUDI 9 JUIN 1966 ET
DU MARDI 14 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des Affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

TÉMOINS:

M. E.-A. Côté, sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. *De la Direction des Affaires indiennes du ministère:* M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint; M. L. L. Brown, chef de la Division des affaires fédérales-provinciales.

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. M. L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh

et Messieurs

Aiken	Langlois	Prud'homme
Alkenbrack	(Chicoutimi)	Reid
Badanai	Macaluso	Skoreyko
Baldwin	Moore	Tremblay
Bell	(Wetaskiwin)	*Wahn
(Carleton)	More	Watson
Crossman	(Regina City)	(Châteauguay-
Dinsdale	Munro	Huntingdon-
Grafftey	Orange	Laprairie)
Howard	Orlikow	—24).
	(Quorum 13)	

Secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

*Remplacé par M. Haidasz le 9 juin 1966.

ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 9 juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Haidasz soit substitué à celui de M. Wahn sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,

LÉON-J. RAYMOND.

A 1 heure et demie, faute de quorum, les résolutions proposées ont été reportées à la proposition du président de procéder au réajustement et de continuer l'étude du crédit 30—Administration, Intérieur, Immigration et Citoyenneté—des prévisions budgétaires (1966-1967) de la Division des Affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. Côté fut interrogé et MM. Battie et Evans furent secourus.

A 2 h. 20 de l'après-midi, le président déclara que la séance soit ajournée.

Le vendredi 14 juin 1966

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration s'est réuni au parlement à 11 h. 55 du matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: MM. Aiken, Haidasz, Ballantyne, Bell (Carleton), Crossman, Dinsdale, Haidasz, Howard, Klein, Langlois (Bourgeois), Orange, Orlikow, Prud'homme, Reid, Watson (Châteauguay—Montclair—Lac Beauport) (15).

Aussi présents: M. E.-A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; de la Division des Affaires indiennes du ministère: MM. R. F. Battie, sous-ministre adjoint; J. D'Ambois, directeur de l'administration; J. W. Churchman, directeur adjoint; L. L. Brown, chef de la Division fédérale-provinciale; J.-M. Thibault, conseiller des Services administratifs et financiers; C. I. Fairholm, chef du secrétariat; L. Walter, Services d'éducation.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 9 juin 1966

Le JEUDI 9 juin 1966

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Greffier de la Chambre des communes

Attesté

Le Comité recommande que son quorum soit réduit de 13 à 10 membres.

Respectueusement soumis,

(Adopté le 14 juin 1966)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DE L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION
Le président,
MILTON L. KLEIN.

Président: M. L. Klein

Vice-président: M. Jack Razburgh

et Messieurs

Allen	Langlois	Prud'homme
Alkenbrack	(Châteauguay)	Roid
Badami	Micallef	Skoreyko
Baldwin	Moore	Tremblay
Bell	(Wetaskiwin)	Wahn
(Corleton)	Mora	Watson
Crossman	(Hopkins Stg)	(Châteauguay- Huntingdon- Deprairie)
Dinsdale	Muro	(—)
Graffley	Orlowski	
Howard	Orlowski	

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

* Remplacé par M. Razburgh le 9 juin 1966.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 9 juin 1966

(5)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, ayant été dûment convoqué pour aujourd'hui à 1 heure, les membres suivants étaient présents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Dinsdale, Klein, Reid, Roxburgh, Skoreyko, Wahn (9).

Aussi présents: M. E.-A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; de la *Division des Affaires indiennes du ministère:* MM. R. F. Battle, sous-ministre adjoint; J. D'Astous, directeur de l'administration; R. F. Davey, directeur des Services d'éducation; J. W. Churchman, directeur intérimaire; L. L. Brown, chef de la Division fédérale-provinciale; C. I. Fairholm, chef du secrétariat.

À 1 heure et demie, faute de quorum, les membres présents ont approuvé la proposition du président de procéder non officiellement et de continuer l'étude du crédit 30—Administration, fonctionnement et entretien—des prévisions budgétaires (1966-1967) de la Division des Affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. Côté fut interrogé, et MM. Battle et Brown l'ont secondé.

À 2h. 20 de l'après-midi, le président demande que la séance soit ajournée.

Le JEUDI 14 juin 1966

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration s'est réuni aujourd'hui à 11 h. 55 du matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (*Carleton*), Crossman, Dinsdale, Haidasz, Howard, Klein, Langlois (*Chicoutimi*), Orange, Orlikow, Prud'homme, Reid, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*) (15).

Aussi présents: M. E.-A. Côté, sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; de la *Division des Affaires indiennes du ministère:* MM. R. F. Battle, sous-ministre adjoint; J. D'Astous, directeur de l'administration; J. W. Churchman, directeur intérimaire; L. L. Brown, chef de la Division fédérale-provinciale; J.-M. Thibault, conseiller des Services administratifs et financiers; C. I. Fairholm, chef du secrétariat; L. Waller, Services d'éducation.

L'itinéraire d'une visite dans les réserves indiennes du sud de l'Ontario est proposé et soumis par le sous-ministre et distribué aux membres du Comité. Le président remercie les auteurs de l'itinéraire.

Un document portant le titre *Sujets d'étude à présenter au Comité permanent des Affaires indiennes* (Projets de construction domiciliaire pour les Indiens, Cas de chasseurs indiens, Comité mixte) est présenté par M. Côté et distribué aux membres du Comité.

Sur la proposition de M. Baldwin, appuyé par M. Reid.

Il est décidé,—Que les Procès-verbaux et Témoignages de la séance du 9 juin 1966, soient versés aux dossiers officiels du Comité.

Le président déclare que M. Dinsdale remplace M. Bell (*Carleton*) au sous-comité du programme et de la procédure.

Le président présente ensuite un compte rendu oral de la deuxième séance du sous-comité du programme et de la procédure, tenue le 9 juin 1966.

A la suite de la discussion du compte rendu, sur proposition de M. Reid, appuyé par M. Baldwin.

Il est décidé,—Que le président du Comité soit autorisé à faire le compte rendu suivant à la Chambre:

Votre comité propose:

- (1) Qu'on lui permette de se retirer afin de se grouper en trois sous-comités composés chacun de sept membres et nommés par le président après consultation avec le sous-comité du programme et de la procédure, afin d'obtenir de plus amples renseignements au sujet des affaires indiennes et des conditions de vie dans les villages indiens, et de faire périodiquement un rapport à la Chambre par l'entremise du comité central.
- (2) Que l'on accorde permission à ces sous-comités de siéger pendant les séances de la Chambre, lorsque les séances sont tenues à l'extérieur des limites du Parlement, et de pouvoir siéger malgré tout ajournement de la Chambre et que leur soit donnée permission d'ajourner n'importe où au Canada.
- (3) Que le personnel nécessaire puisse accompagner ledit sous-comité.

Sur proposition de M. Reid, appuyé par M. Baldwin,

Il est décidé que les sommes requises pour les frais de voyage ainsi que l'allocation du coût de la vie des membres du sous-comité visitant les villages indiens, nommés par le présent Comité, ainsi que leur personnel respectif en service, soient versées par le Trésor.

Les détails des visites, tout particulièrement la question du personnel et des représentants de la Division des affaires indiennes, seront étudiés par le sous-comité du programme et de la procédure.

Le comité reprend l'étude du crédit 30—Administration, fonctionnement et entretien—des prévisions budgétaires (1966-1967) de la Division des Affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Après avoir interrogé M. Côté, secondé par M. Battle, le Comité approuve le crédit 30. Le président met en délibération le deuxième crédit des prévisions budgétaires;

TEMOIGNAGES

Crédit 35—Construction et achat de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—\$23,809,400.

Le crédit 35 est approuvé.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du comité,

Fernand Despatie.

J'étais pour interroger le sous-ministre au sujet de la réglementation de boissons alcooliques. Je puis rapporter que, à une certaine époque, elle avait tout juste d'empêcher la loi de la régie des alcools de l'Alberta de dire que les Indiens que régit la loi sur les Indiens ont maintenant le droit de se procurer de la boisson alcoolique d'un marchand ou d'aller dans une réserve et que leur était autrefois défendu. Lorsque nous nous réunissions à la session du comité mixte avec le sénat, il y a quelques années, cela a été l'un des sujets qui ont préoccupé un grand nombre d'Indiens. Leurs opinions étaient diverses. De fait, quelques-uns ont maintenu que la reine et le gouvernement fédéraux avaient raison lorsque par traité, ils avaient voulu les protéger des contacts de l'alcool et ils ne voulaient pas de boisson alcoolique. D'autres ont dit que celle de quelques Indiens présents, membres des conseils de bande. D'autres ont désapprouvé et désiraient être mis sur le même pied que tout le monde. «Nous réclamons le droit d'acheter de la boisson où et comment nous voulons et nous voulons en faire usage n'importe où, même dans la réserve.»

Maintenant, j'applique cette discussion à ce qui arrive en Alberta. Sous la loi sur les Indiens, un Indien a maintenant le droit de quitter la réserve, d'aller chez un marchand et d'acheter une bouteille de boisson, mais il n'a pas la permission de la rapporter à la réserve et de la consommer. Cela l'oblige soit à la boire en entier ou à se prendre une chambre à l'hôtel qui, sous les provisions de la loi de la régie des alcools de l'Alberta, est considérée comme sa résidence en dehors de la réserve.

Je suis—et le sous-ministre peut se représenter—si je fais croire—que les réserves peuvent opter pour la réglementation de boissons alcooliques dans la réserve, s'il leur plaît. J'ai discuté de cela avec des Indiens et plusieurs d'entre eux ne veulent pas prendre cette voie. Même s'ils ne consomment pas nécessairement une grande quantité de boisson, ils veulent jouir de tous les privilèges que tout le monde享有. Ils ne veulent pas de grande réglementation. Ils souhaitent que les Indiens dans la réserve aient tous les mêmes droits que les autres peuples et que la permission de transporter de la boisson dans leur réserve, devrait leur être accordée. À moins que d'être une

Après avoir entendu M. Côté, secondé par M. Paré, le Comité a approuvé le rapport du président sur la déduction de la somme de \$100,000 des dépenses budgétaires.

Le crédit de \$100,000 pour la construction de bâtiments, bureaux, terrains et permanent des Affaires indiennes (Projets de construction de bâtiments Indiens, Cas de chasse indiens, Comité mixte) est présenté par M. Côté et le crédit est approuvé.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'est réuni pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité, M. Fernand Desjardis, a lu le rapport du président.

Le président a remercié M. Desjardis et a proposé que M. Desjardis soit nommé secrétaire.

Le président a ensuite lu le rapport de M. Desjardis sur le programme de travail pour l'année 1966-67.

À la suite de la discussion du compte rendu, sur proposition de M. Reid, appuyé par M. Baldwin,

il est décidé que le président du Comité ait le droit de faire le compte rendu devant la Chambre.

Voici les propositions :

- (1) Que les membres du Comité aient le droit de se réunir en groupe en trois sous-comités composés de sept membres et nommés par le président, afin de discuter le programme et de faire des recommandations sur les sujets de l'ordre du jour.
- (2) Que les membres du Comité aient le droit de se réunir pendant les vacances de Noël et de Noël à l'extérieur de l'Assemblée législative et de participer à tout jour de l'Assemblée législative.
- (3) Que le personnel nécessaire pour accompagner le sous-comité

Sur proposition de M. Reid, appuyé par M. Baldwin,

il est décidé que les membres du Comité aient le droit de se réunir en trois sous-comités composés de sept membres et nommés par le président, afin de discuter le programme et de faire des recommandations sur les sujets de l'ordre du jour.

Le Comité des visites, lors de sa réunion, a étudié la question du personnel et des dépenses de la Division des affaires indiennes, seront étudiés par le sous-comité de l'ordre du jour.

Le Comité a également étudié la question de la formation de sous-comités de l'ordre du jour et de la formation de sous-comités de l'ordre du jour.

TÉMOIGNAGES

(Enregistré sur appareil électronique)

Le JEUDI 9 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, procédons! Je crois que M. Baldwin a l'intention de poser des questions.

M. BALDWIN: Oui. Il y a un ou deux sujets dont je désire traiter, monsieur le président. Dans une discussion non officielle comme celle-ci, quand les sujets regardent les fins fixées par le sous-comité et ses projets de voyages périodiques en divers endroits du pays, ceci me semble opportun.

J'étais pour interroger le sous-ministre au sujet de la consommation de boissons alcooliques. Je puis rapporter ceci à ma province puisqu'elle vient tout juste d'amender la loi de la régie des alcools de l'Alberta de sorte que les Indiens que régit la loi sur les Indiens ont maintenant le droit de se procurer de la boisson alcoolique d'un marchand ou d'aller dans une taverne, ce qui leur était autrefois défendu. Lorsque nous assistions à la séance du comité mixte avec le sénat, il y a quelques années, cela a été longuement discuté, ce qui a préoccupé un grand nombre d'Indiens. Leurs opinions étaient variées. De fait, quelques-uns ont maintenu que la reine et le gouvernement d'Ottawa avaient raison lorsque par des traités, ils avaient voulu les protéger des méfaits de l'alcool et ils ne voulaient pas de boisson alcoolique. Cette opinion fut celle de quelques Indiens présents, membres des conseils de bandes. D'autres ont désapprouvé et désiraient être mis sur le même pied que tout le monde. «Nous réclamons le droit d'acheter de la boisson où ça nous plaît, et nous voulons en faire usage n'importe où, même dans la réserve.»

Maintenant, j'applique cette discussion à ce qui arrive en Alberta. Sous la loi sur les Indiens, un Indien a maintenant le droit de quitter la réserve, d'aller chez un marchand et d'acheter une bouteille de boisson, mais il n'a pas la permission de la rapporter à la réserve et de la consommer. Cela l'oblige soit à la boire en entier ou à se prendre une chambre à l'hôtel qui, sous les prévisions de la loi de la régie des alcools de l'Alberta, est considéré comme sa résidence en dehors de la réserve.

Je sais—et le sous-ministre peut me reprendre si je fais erreur—que les réserves peuvent opter pour la consommation de boissons alcooliques dans la réserve, s'il leur plaît. J'ai discuté de cela avec des Indiens et plusieurs d'entre eux ne veulent pas prendre cette initiative. Même s'ils ne consomment pas nécessairement une grande quantité de boisson, ils veulent toutefois les mêmes privilèges que tout le monde; simplement, ils ne veulent pas en prendre l'initiative. Ils soutiennent que les Indiens dans la réserve doivent avoir les mêmes droits que les autres peuples, et que la permission de transporter de la boisson dans leur réserve, devrait leur être accordée, à moins que d'après une

décision locale, la majorité opte «de ne pas apporter de boisson alcoolique dans la réserve».

J'avoue que ce problème est très complexe. Les opinions de part et d'autre sont variées. Lorsque le comité voyage, c'est un sujet que je voudrais voir discuter par le sous-comité. Ce problème ne doit pas passer inaperçu car il est bien réel. N'est-ce pas préférable d'en parler ouvertement ici, et quand le sous-comité visitera les réserves et en discutera avec les Indiens, les conseillers juridiques et autres groupements, nous serons prêts à en discuter franchement et à en obtenir leurs idées.

Je retiens ceci de commentaires qui m'ont été faits en divers endroits en Alberta, surtout dans le nord d'où je viens, et j'apprécierais une discussion à huis clos et des impressions de la part de M. Côté et M. Battle pour connaître leur opinion.

M. E.-A. CÔTÉ (*sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, je trouve que M. Baldwin a bien présenté la situation, que dans toutes les provinces et territoires du Canada, les Indiens ont tous les privilèges en dehors des réserves ou privilèges entiers pour des bandes particulières, et sont parfaitement libres sur la réserve. Pour ce qui a trait à la décision locale, 171 bandes ont reçu le privilège du commerce de la boisson alcoolique ou ils se sont voté eux-mêmes ces privilèges sur les réserves.

Comme le disait M. Baldwin, cette question de boisson alcoolique est très délicate. Je crois que dans les diverses provinces du Canada, il s'est produit une grande évolution dans ce domaine, et ce fut un long procédé. Quelques endroits ont le privilège du choix local et leurs habitants refusent les privilèges de la boisson alcoolique dans un endroit particulier. Voilà ce qui arrive actuellement dans les localités d'ascendance européenne.

La situation est la même pour les blancs que pour les Indiens où les Indiens décident de ne pas avoir de boisson alcoolique. Le problème est de savoir si l'on ne devrait pas renverser la situation? Cela vaut la peine d'être étudié, et les Indiens devront eux-mêmes en décider. De même que M. Baldwin, j'ai l'impression que les opinions sont partagées. Le problème demeure très délicat. Je doute qu'il y ait quoi que ce soit dans les traités empêchant l'usage de l'alcool par les Indiens eux-mêmes.

Aux premiers temps de la colonie, je pense qu'il existait une prohibition du gouvernement sous les régimes français et anglais, de mettre des spiritueux à la disposition des Indiens parce que cette méthode était employée pour obtenir un meilleur prix pour les fourrures et ainsi de suite. Je ne crois pas qu'il y ait de loi dans les traités défendant aux Indiens l'usage de l'alcool si ce n'est pas à l'encontre des lois de la province ou du territoire occupé par ceux-ci.

M. BALDWIN: Puis-je poser une question supplémentaire. Vous avez fait mention du nombre de bandes comme étant 176.

M. CÔTÉ: J'ai dit que 171 bandes ont voté pour les privilèges de la boisson alcoolique sur leurs réserves.

M. BALDWIN: Quel pourcentage du nombre total des bandes ce chiffre représente-t-il?

M. CÔTÉ: Il y a 550 bandes.

M. BALDWIN: En d'autres mots, ce serait approximativement le tiers.

M. CÔTÉ: Oui. Ces renseignements nous arrivent à mesure et ce chiffre est celui de 2 mai. Je puis en fournir la répartition si les députés le désirent.

M. BALDWIN: Je me demandais si le sous-comité devrait avoir ces renseignements au moment où ils sont distribués. C'est une situation délicate et l'on pourrait faire enquête afin de prendre en considération le problème par rapport aux autres parties du Canada.

M. CÔTÉ: Je pourrais donner au comité les chiffres selon les provinces, s'il le désire.

Les privilèges du choix local dans les réserves par province à la date du 2 mai 1966 sont comme suit: Colombie-Britannique 81, Alberta 2, Saskatchewan 14, Manitoba 12, Ontario 50, Nouveau-Brunswick 6, Nouvelle-Écosse 5, Île du Prince-Édouard 1, formant un total de 171.

M. REID: Il n'y en a pas dans le Québec?

M. CÔTÉ: Non, monsieur, il n'y en a pas dans le Québec.

M. REID: A ce sujet, monsieur le président, en novembre dernier à Kenora, il y a eu un défilé très considérable d'Indiens dont vous êtes probablement au courant, et une de leurs réclamations fut de l'aide dans leur problème de la boisson alcoolique. J'avais compris que l'*Ontario Alcohol and Research Foundation* allait s'en occuper. Je voudrais savoir si l'on vous a demandé de l'aide en cette affaire?

M. CÔTÉ: Je demanderais à M. Battle de répondre à cette question.

M. R. F. BATTLE (*sous-ministre adjoint, Division des Affaires indiennes*): Je ne me souviens pas que l'on nous ait approchés à ce sujet, mais ils se sont peut-être adressés à notre bureau régional à Toronto. Il y a un comité de coordination concernant les fonctionnaires de services fédéraux et provinciaux qui sont préposés aux affaires indiennes en Ontario et je sais qu'ils s'occupent de la situation à Kenora depuis quelque temps, et il est très probable qu'ils ont fait affaire avec notre bureau à Toronto.

M. REID: La raison pour laquelle j'ai posé la question est que c'est un des sujets principaux mentionnés dans l'exposé qu'ils ont soumis au Conseil de ville de Kenora.

Je pense que cet endroit en est un de ceux où les chefs et conseillers n'étaient pas d'accord sur le choix local. Le problème à Kenora est, comme l'expliquait M. Baldwin, que les Indiens se procurent une bouteille, la boivent derrière la grange, la boivent en entier et par conséquent s'enivrent. Cela se comprend parce qu'ils ne boivent pas de la bonne façon. Le ministère lui-même n'a-t-il pas de programme à l'étude pour aider les Indiens dans ce dilemme?

M. CÔTÉ: Je puis dire, Monsieur le président, que le ministère est très préoccupé par le problème de l'ivrognerie à certains endroits. Quant au nord, nous passons par l'intermédiaire de l'éducation des adultes et des jeunes pour faire connaître les méfaits de l'intempérance en ce qui a trait à la consommation des boissons alcooliques. Nous avons l'intention d'insister le plus possible sur cette question.

D'ailleurs, je ne prétends pas être un sociologue, mais la tendance à l'ivrognerie dans bien des cas, est causée par une situation désespérante. L'excès de boisson alcoolique est souvent un symptôme plutôt qu'une réelle maladie, quoiqu'il en résulte des effets physiquement et mentalement désastreux.

Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, mais je connais un cas dans une réserve où le chef nouvellement élu était un alcoolique; son épouse l'était également. Après son élection, lui et d'autres membres de la réserve formèrent une petite société d'alcooliques anonymes. Ils avaient l'occasion d'améliorer leurs conditions de logement; ils ont fait installer un système d'eau courante dans leurs maisons, et avec ce sens des responsabilités, la situation changea complètement. Je vois deux aspects de cette question, d'abord le changement des conditions de logement et de vie sociale, et l'occasion de trouver un emploi, en plus de recevoir l'éducation des adultes dans les écoles; voilà des moyens que l'on peut prendre pour combattre l'excès de boisson alcoolique comme tel.

M. REID: Me permettriez-vous, Monsieur le président, de changer de sujet?

M. DINSDALE: J'ai une question supplémentaire à ce sujet. Ceci concerne la discussion que nous avons eue récemment sur le maintien de l'ordre dans les réserves. La situation démontrée par M. Baldwin, je crois, est une des causes principales des arrestations d'Indiens, et c'est certainement le cas dans ma région en particulier. Je trouve que la population locale des prisons provient surtout d'Indiens des réserves avoisinantes. C'est parce qu'ils ne savent pas boire à cause des circonstances déjà mentionnées. Les deux réserves n'ont pas fait de choix local quant au commerce de l'alcool, et les Indiens prennent l'habitude de boire comme nous l'avons expliqué. Il est malheureux qu'il y en ait tant qui se font arrêter dans ces circonstances pour ivrognerie, ce qui leur laisse un dossier judiciaire et les place dans une ambiance déplorable et malheureuse, pour une courte ou une longue durée selon le cas. La tragédie est que plusieurs d'entre eux sont les plus jeunes membres de la bande et qu'ils se trouvent dans l'atmosphère d'une prison, ce qui n'est pas de nature à leur donner un idéal ou un respect pour les responsabilités sociales et ainsi de suite. En autres mots, nous n'avons pas encore atteint le point de perfection dans la réhabilitation des prisonniers.

Je ne sais pas si, en consultant les magistrats, l'on pourrait décider de faire quelque chose pour ces personnes trouvées coupables; ils sont obligés de tenter des procédures pour juger de ces infractions. J'ignore la solution, mais c'est un problème qui prend des proportions considérables. Comme le laissait entendre M. Côté, l'on est à s'organiser pour résoudre ce problème sociologique et psychologique.

Il y a deux semaines, nous avons assisté à un magnifique congrès au *Friendship Centre* à Brandon, où M. Tom Breen de la *Manitoba Alcoholic Foundation*, a passé la journée à discuter en groupe de ce problème. Il y avait relativement peu de gens présents et c'est peut-être comme pour la plupart des sermons, l'on prêche aux convertis plutôt qu'à ceux qui en ont le plus besoin; ceux qui assistaient au congrès étaient peut-être ceux qui maîtrisaient le plus la situation.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, je crois qu'on a eu jusqu'à récemment l'impression que, en raison de la prohibition qui peut avoir existé dans certaines provinces, les Indiens se seraient sentis l'objet d'une discrimination. Ils auraient dit: «Je suis aussi bon qu'un homme blanc», et auraient tenté de le prouver jusqu'à ce qu'ils devinssent tellement ivres-morts qu'on eut dû les enlever de la rue. Je crois que rendre l'alcool accessible en principe aux gens peut les amener, pour autant que les conditions de logement s'améliorent, à apporter une bouteille chez eux et à boire avec plus de modération. Il n'y a pas si longtemps, il était illégal, dans certaines régions, d'apporter des boissons alcooliques sur sa propriété privée, comme dans son jardin et en d'autres lieux similaires. Des gens le font de temps à autre maintenant, et c'est un moyen de boire avec modération pour ceux qui en ont le souci. Je crois d'ailleurs que certains jeunes gens agissent de la sorte par bravade en disant à peu près: «Aujourd'hui, je suis un homme.»

M. ROXBURGH: M. Côté, selon le document que vous nous avez lu, les groupes les plus nombreux ayant des options locales semblent ceux de la Colombie-Britannique puis de l'Ontario. A l'heure qu'il est, existe-t-il quelque information ou fait démontrant qu'il y a moins d'arrestations autour des réserves jouissant des options locales et que la situation est de beaucoup meilleure du fait de l'existence de ces options. Ainsi qu'il a été signalé par ceux qui ont pris la parole, vous-même et M. Battle, le gros problème est relatif aux Indiens hors de la réserve. Avez-vous un dossier sur cela ou fait-on quelque chose en vue de contrôler cette situation?

M. CÔTÉ: Nous n'avons rien là-dessus.

M. ROXBURGH: Fait-on quelque chose ou a-t-on l'intention de le faire?

M. BATTLE: Une étude de l'alcoolisme a été entreprise par le D^r Daley. Je crois qu'il travaille sous l'égide de l'*Alcoholism Research Foundation*. Les travaux sont commencés depuis quatre ou cinq ans, et je crois que le rapport doit être terminé au cours de l'automne.

M. ROXBURGH: Est-ce que cela sera pris en considération, et est-ce qu'il travaillera dans ce sens? Si vous avez cette information, vous avez alors réellement quelque chose sur quoi vous fonder.

M. BATTLE: Ce rapport n'en est pas un que nous ayons commandé. Il s'agit d'un rapport indépendant.

M. ROXBURGH: Merci.

M. BATTLE: Je pourrais mentionner, en réponse à la remarque de M. Dinsdale au sujet de la forte proportion des Indiens qui sont en prison, que nous sommes parfaitement conscients de ce fait et que, très souvent, cela résulte simplement d'une infraction à une loi ou à un règlement concernant les boissons alcooliques. Toute cette question fait présentement l'objet d'une étude de la *Canadian Corrections Association*, et nous espérons que des recommandations très précises en découleront, nous rendant ainsi en mesure de venir à bout de ce très difficile problème. C'en est certainement un qui nécessite une solution, parce qu'un si grand nombre de ces Indiens ne devraient pas être en prison pour de telles raisons. C'est pourquoi cette question est examinée par la *Canadian Corrections Association* dans une étude que nous avons commandée.

M. DINSDALE: Ce problème place le juge dans un dilemme impossible. Il a le cas devant lui et il doit en disposer d'une façon ou d'une autre. En réponse aux commentaires de M. Roxburgh, je crois que là où une option locale prédomine,

elle doit dissiper la tendance, jusqu'à un certain point, à être trop enthousiaste lorsqu'il s'agit d'appréhender ces Indiens pour des infractions relatives aux boissons alcooliques. Un bon nombre des arrestations résultent du fait que l'option locale n'est pas en vigueur sur la réserve. C'est aussi un problème relatif au maintien de l'ordre. Parce qu'il n'y a pas de police locale, on fait appel à l'auto-patrouille de la Gendarmerie royale du Canada dans laquelle on fait monter et on amène les hommes en état d'ivresse. Le problème est multiple; il n'en est pas un qui peut être résolu par une simple solution; on doit s'attaquer à tous ses aspects variés.

M. SKOREYKO: Pour faire suite aux propos de M. Dinsdale, n'est-il pas vrai, M. Côté et M. Battle, que la majorité des délits reprochés aux Indiens sont commis à l'extérieur des réserves? Je pense que vous découvrirez que cela est vrai, que les délits sont commis à l'extérieur des réserves, d'abord en raison du fait que les boissons alcooliques ne sont pas accessibles ou permises dans les réserves elles-mêmes. Je crois que lorsque nous cherchons à éliminer ce genre de situation, la chose à faire est de leur fournir la facilité de boire chez eux.

M. CÔTÉ: Je crois qu'un grand nombre de cas ont surgi parce que les privilèges relatifs aux boissons alcooliques n'existaient pas, et ce n'est seulement qu'au cours des derniers mois que les dernières provinces à le faire ont accordé ces privilèges. Je crois qu'il s'agit là de l'un des facteurs.

La question de l'opinion locale doit, bien sûr, être laissée au libre arbitre des réserves, et 171 sur 550 ont voté en faveur et adoptent de plus en plus d'options locales. Dans certaines régions, une option peut ne pas être nécessaire et les Indiens peuvent ne pas en vouloir, mais il s'agit là d'une question relevant du seul gouvernement des Indiens. Les chefs et leurs conseillers ont la responsabilité du développement de leurs gens dans leur réserve, et nous croyons qu'ils représentent les opinions de leurs Indiens, et ils doivent prendre les décisions.

M. SKOREYKO: M. Côté, est-ce que ces options locales ont été instituées par votre ministère ou par les tribus elles-mêmes?

M. CÔTÉ: Exclusivement par le conseil de tribu.

M. SKOREYKO: Vous ne considérez pas les statistiques et vous dites: «Voyez, nous avons un problème dans cette région en particulier et nous pensons qu'une option locale devrait être prise en considération.» Faites-vous cela?

M. CÔTÉ: Il serait bien difficile pour un gouvernement d'agir en ce sens.

M. SKOREYKO: Non, je comprends cela, mais ce que j'essayais de constater était précisément la façon dont ces choses ont été instituées.

M. CÔTÉ: Elles ont été instituées par la tribu.

M. REID: Je donne la réplique à partir de ce que M. Côté a dit au sujet des Indiens qui boivent à l'excès pour des raisons de frustration. Dans mon district, il y a deux petites villes qui dépendent en grande partie du travail des Indiens. Ils ont malheureusement de très petits logements. Une de ces villes est Red Lake, et les Indiens y constituent 20 pour cent de la main-d'œuvre. L'autre ville est Hudson qui exploite une petite scierie, et sa main-d'œuvre y est formée d'environ 50 à 60 pour cent d'Indiens. Ceux-ci sont venus de la réserve de Round Lake et s'en sont très bien tirés.

En ce qui concerne cette nouvelle politique du ministère relativement aux Indiens logeant à l'extérieur des réserves, est-ce que la Direction des Affaires

indiennes a élaboré un plan quelconque afin de subvenir à la question du logement particulièrement dans les communautés minières où il y a une insuffisance de travail et où les Indiens ont, je pense, une occasion unique de jouer un rôle très vital pour l'accroissement du Canada? Avez-vous examiné cela? Avez-vous des projets pour subvenir à la question du logement?

A Red Lake, il y a un endroit appelé Tomahawk Court où les Indiens ont été réunis dans environ cinq ou six maisons. Je crois qu'on a découvert à partir de cela que ce n'est pas particulièrement une bonne idée, qu'ils doivent être disséminés et plus ou moins intégrés dans la société comme un tout.

M. CÔTÉ: Je demanderais à M. Battle de répondre à cette question spécifique, Monsieur le président.

M. BATTLE: Je connais bien Red Lake. La politique que nous élaborons maintenant rendra possible l'extension du programme de logement à l'extérieur des réserves dans ce genre de communauté. Cependant, pour autant que Red Lake soit concerné spécifiquement, comme vous le savez probablement, la province de l'Ontario y a construit un certain nombre de maisons. Ce que nous nous attendrions à voir se développer à Red Lake serait une formule d'assistance-logement par le service du logement de l'Ontario en coopération avec le C.M.H.C. Notre rôle serait de rendre les subventions accessibles aux Indiens de façon à ce qu'ils puissent verser le paiement initial, et à partir de ce point ils pourraient faire leurs versements régulièrement selon le plan. Lorsque notre politique, dont j'ai parlé avant-hier, aura été élaborée—nous nous attendrons à ce que ce soit prêt avant la fin de l'année—elle permettra au service du logement de l'Ontario de procéder avec le C.M.C.H. Elle sera appliquée avec la coopération de la province de l'Ontario parce que, après tout, elle le sera à l'extérieur de la réserve, dans les villes et dans des territoires non aménagés. Résultant de cela, nous nous attendons à ce que la coopération avec l'Ontario fera face à la situation dont vous avez fait mention. Red Lake est une localité qui présente un problème depuis des années.

M. REID: Maintenant, Hudson constitue l'autre point. On y a récemment entrepris un nettoyage de la ville; des vieilles cabanes sont démolies, mais on a terriblement besoin de nouveaux logements pour faire venir de Round Lake les familles de ces Indiens qui se sont avérés excellents. Est-ce que cela doit aussi passer par l'Ontario Housing Corporation?

M. BATTLE: Oui. On n'est pas dans une réserve; on est à l'extérieur d'une réserve indienne, à ce que je comprends. Je ne sais pas si l'Ontario fournira son assistance dans ce genre de situation, mais quelque chose peut être élaboré entre la province de l'Ontario et nous au moyen d'une entente conjointe.

M. REID: Faites-vous vos contributions directement ou en passant par le C.M.H.C.?

M. BATTLE: Nous passons par le C.M.H.C.

M. REID: Maintenant, cela serait-il unique dans la politique présente du C.M.H.C.? En d'autres mots, les restrictions appliquées aux autres ne seraient pas appliquées dans ces régions?

M. BATTLE: Nous espérons que non, et c'est ce à quoi nous essayons d'en venir.

M. REID: L'autre série de questions se rapporte à Pickle Crow où la mine d'or ferme ses portes. J'y suis allé récemment et il n'y a vraiment pas beaucoup

de quoi vivre, et les endroits où l'on puisse gagner sa vie sont dans une espèce de région marécageuse. Avez-vous examiné la possibilité probable de faire venir ces gens qui ont quelque expérience du travail et des mines—même les moins bons—à Red Lake et dans d'autres régions où le travail est insuffisant? En d'autres mots, avez-vous des projets pour ces gens qui seront laissés sans ressources à Pickle Crow lorsque la mine sera fermée?

M. BATTLE: Il est plutôt difficile pour moi de répondre à cette question parce qu'il s'agit là d'un événement très récent.

M. REID: Oui, on l'a annoncé il y a environ un mois.

M. BATTLE: Je pense qu'il serait beaucoup mieux que je prenne cette question en note et que je vous donne une réponse plus tard.

M. REID: Monsieur le président, puis-je passer à un autre groupe de questions?

Le PRÉSIDENT: Oui, à moins que quelqu'un désire questionner davantage sur ce sujet.

M. REID: Je crois qu'on nous fournira un rapport sur la question du logement?

M. CÔTÉ: Oui, monsieur le président, je puis répondre à cela de la façon suivante. Il y a cinq questions demeurées en suspens dont j'ai pris note et nous espérons que dans une semaine, et c'est un objectif, le programme d'information sur la question du logement sera mis à la disposition du comité et sera également utile pour les recommandations du Comité parlementaire.

En ce qui concerne les plans de logement, ils ont dû être réduits photographiquement par l'Imprimeur de la Reine et cela, espérons-nous, afin qu'ils soient à la disposition du comité mardi, et la même chose devrait être faite pour le rapport sur les cas de tribunaux. J'ai une réponse à la question de M. Dinsdale portant sur ceux qui sont engagés dans des courses ascendantes. Si c'est approprié, je peux la donner maintenant, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Peut-être serions-nous mieux de remettre cela à la prochaine rencontre.

M. DINSDALE: Cela peut-il attendre jusqu'à la prochaine séance du comité?

M. CÔTÉ: Je peux la lire rapidement.

Le PRÉSIDENT: Je pense que puisque nous sommes réunis officieusement, il serait mieux d'attendre à la prochaine réunion.

M. REID: Je suis quelque peu inquiet au sujet de l'accord conclu avec l'Ontario. Je pense que l'entente pour le bien-être est très bonne, mais je m'inquiète au sujet du développement de la communauté qui est soumis au ministère de la Santé et du Bien-être en Ontario. Il me semble que ce que vous essayez de faire au nom du développement de la communauté est opposé à ce que vous faites envers le bien-être. J'aimerais, pour ma propre information, connaître votre définition de développement de la communauté.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas s'il s'agit là d'une question très équitable.

M. REID: Comme je dis, la chose qui me tracasse grandement est la confusion qui existe. Je sais que c'est un problème très difficile.

M. BATTLE: Il y a de nombreuses définitions de développement de la communauté. La définition classique a été préparée par les Nations Unies par suite d'expériences dans des pays sous-développés. Je n'essayerai pas d'entrer dans ce sujet. Je pourrais probablement vous la lire dans le dossier si vous le désirez.

M. REID: Ce sera suffisant si vous pouvez nous donner la référence.

M. BATTLE: Vais-je poursuivre et expliquer ce que nous croyons vouloir dire par développement de la communauté aux Affaires indiennes. Pour autant que notre programme soit concerné, il implique l'installation dans des communautés indiennes d'individus qui, en raison de leur entraînement, de leur expérience et de leur savoir-faire, travailleront avec les Indiens eux-mêmes afin de les aider avant tout à identifier quelques-uns de leurs problèmes et de leurs besoins, et afin de les aider ensuite, par l'utilisation des ressources variées qui peuvent être disponibles dans ou à l'extérieur de la communauté, à satisfaire ces besoins et à faire face à quelques-uns de ces problèmes. Voilà en résumé ce que nous entendons par développement de la communauté. Cela ne signifie pas nécessairement nouvelles routes, nouveaux logements, électrification rurale, entraînement de chefs ou éducation, ou toute autre chose du genre. Ces choses peuvent surgir du processus du développement de la communauté, mais le développement de la communauté consiste simplement à travailler avec les gens afin de les aider à constater leurs besoins et à satisfaire ces besoins autant que possible par leurs propres ressources et afin de les aider à trouver les ressources requises lorsqu'elles doivent venir de l'extérieur. Voilà ce que nous voulons dire par développement de la communauté.

M. REID: En d'autres mots, vous pourriez dire qu'il s'agit d'un procédé par lequel ils peuvent se découvrir eux-mêmes dans une société. Autrement dit, vous essayez de leur enseigner une forme d'indépendance.

M. BATTLE: C'est exact.

M. REID: C'est ce que j'ai toujours compris, mais je veux savoir comment vous pouvez lancer ce genre de programme avec votre bien-être, particulièrement dans la province. Il me semble que vous confondez deux choses, parce que l'effet des programmes de bien-être distribués sur une grande échelle semble presque dégradant pour une personne; ça rend les gens dépendants de vous. Ce que vous essayez de faire avec une forme de développement de la communauté est de les rendre indépendants de vous. Il me semble qu'en lançant ces deux programmes dans la même main, sous le même contrôle, peut-être même sous la même administration, vous vous contrecarrez.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, je ne dirais pas que le développement de la communauté et le bien-être se complètent parce qu'ils relèvent de la même direction.

M. REID: Exactement, et cela a été une des fautes.

M. CÔTÉ: Je n'en suis pas trop certain, monsieur le président, parce que le développement de la communauté est ce processus de mobilisation de toutes les ressources pour le développement des Indiens. Il y a une certaine part de la population, les vieillards, les infirmes et les enfants abandonnés, qui exigent une assistance sociale et cela doit leur être procuré en dehors des ressources générales.

Dans certaines réserves indiennes il est très intéressant de voir la grande attention qu'on apporte à la restitution de certains revenus de la communauté comme étant leur premier devoir d'assistance pour leur propres gens. Le fait qu'ils puissent agir ainsi sans recourir à des ressources extérieures en s'administrant est une partie du développement total de la communauté dans le sens de responsabilité de leurs gens. Je n'approuverais pas entièrement, par conséquent, qu'il s'ensuive que la même administration, qui pourvoit au développement de la communauté ou au bien-être, ne puisse distinguer entre les deux ou qu'elle ne puisse se charger de cela. Il est vrai si le développement de la communauté était subordonné au principe du bien-être, vous n'obtiendriez pas un développement de la communauté et vous deviendriez purement une organisation de bien-être.

M. REID: Exactement, et c'est ce que je crains.

M. CÔTÉ: Cela est plutôt vrai, mais je crois qu'il y a une nette distinction entre les deux et nous allons en ce sens.

M. REID: Maintenant, en ce qui concerne l'entente avec l'Ontario, entente qui est signée, quel contrôle en avez-vous? Par exemple, j'ai toujours compris que la province de l'Ontario n'avait pas de programme de développement de la communauté, que le ministère des Affaires indiennes en élaborait un et avait un programme absolument ambitieux d'entraînement pour ces gens. Qu'advient-il maintenant de ce programme? Quel est le rôle de vos officiers désignés pour le développement de la communauté en Ontario maintenant que vous avez conclu cette entente avec la province où ils ont pris charge de cette responsabilité? Sont-ils déclassés, retranchés, ou quoi?

M. BATTLE: L'entente avec l'Ontario prévoit que des soumissions de plans régionaux seront chaque année envoyées à notre ministre pour examen et approbation de telle sorte que les projets actuels entretenus par l'Ontario à la faveur de cette entente seront examinés d'année en année sur une base régionale plutôt que sur une base générale. Ces projets seront considérés afin qu'il soit déterminé si nous jugeons qu'ils soient poursuivis pour le bien des Indiens dans leur communauté, et, bien sûr, les Indiens eux-mêmes pourront dire s'ils veulent que ce genre de projet soit poursuivi dans leur communauté. Il est stipulé dans l'entente qu'ils soient passés en revue d'année en année. S'il est décidé par suite de cela que l'Ontario désigne un officier de développement de la communauté qui irait travailler dans un projet avec les Indiens et que nous avons déjà là nous-mêmes un officier, il est plus que probable qu'il sera envoyé dans une autre localité parce que nous en avons plusieurs qui attendent un tel homme. Notre programme ne perdra donc rien du fait que nous ayons conclu une entente avec l'Ontario. Cela ajoutera tout simplement aux ressources qu'il est bon d'apporter pour venir en aide aux communautés indiennes.

Je devrais dire également que tandis que le programme de l'Ontario sera mis de l'avant au ministère du Bien-être, il y aura, bien sûr, le comité de coordination de l'Ontario qui examinera aussi ces projets, et ce comité comprend des représentants d'autres ministères ontariens, tel que le ministère des Terres et Forêts et, je crois, le ministère de l'Éducation. Ces derniers auraient aussi l'occasion d'examiner les projets. Au Manitoba, c'est le ministère du

Bien-être qui s'occupe du programme d'aménagement communautaire, et je crois qu'en Alberta c'est le ministère de l'Industrie et du Développement économique qui s'en occupe.

M. REID: Quels critères s'appliquent aux projets dont vous avez parlé? Tolère-t-on une marge d'échec possible, ou exige-t-on que tout soit assuré de réussir?

M. CÔTÉ: Il arrive que certains des meilleurs projets échouent et qu'on subisse des pertes de cette façon. Je crois que nous devons agir en conformité avec ce que les collectivités estiment être à leur avantage, quitte à les conseiller dans la mesure du possible. Néanmoins, si elles veulent adopter une ligne de conduite bien définie, eh bien, nous nous exécuterons. Je connais des cas où, dans l'aménagement de leur collectivité, les Indiens estiment (quoique théoriquement il soit beaucoup plus avantageux pour une population indienne de se développer comme faisant partie intégrante d'une population blanche voisine) qu'ils peuvent, par eux-mêmes, former une municipalité plus homogène et s'assurer de meilleurs services d'éducation à l'intérieur même de la réserve. Nous allons nous conformer à leur ligne de conduite.

M. ROXBURGH: Monsieur Battle, je reviens à votre déclaration, d'après laquelle les provinces devraient faire parvenir leurs projets au ministère fédéral afin de les faire vérifier. Cela me semble magnifique, mais si la province d'Ontario ou celle de Québec disait: «Voici ce que nous voulons», croyez-vous, franchement, que vous y apporteriez des modifications, ou que vous refuseriez d'approuver le projet au niveau fédéral?

M. BATTLE: Je crois que nous exercerons notre droit de veto à l'égard des projets qui nous sembleront être contraires aux intérêts des Indiens. Mais il faut se rappeler que les Indiens eux-mêmes auront leur mot à dire sur la réalisation de ces projets dans leur collectivité.

M. ROXBURGH: En d'autres mots, la province doit d'abord consulter les Indiens avant de soumettre son projet au gouvernement fédéral.

M. BATTLE: C'est bien cela.

M. CÔTÉ: Et il y aura collaboration très étroite à cet égard entre les fonctionnaires de la division des Affaires indiennes et les représentants des différents gouvernements provinciaux. C'est un programme d'aménagement qui demande un travail de coopération très étroite.

M. REID: Comment allez-vous appliquer cet accord? Allez-vous envoyer des gens auprès des bandes indiennes dans les différentes réserves pour discuter ces accords avec eux? J'ai reçu des plaintes de quelques bandes de ma région déplorant le manque de souplesse du gouvernement provincial dont l'attitude rigide et arbitraire fait regretter le départ de l'autorité fédérale. Elles ne sont pas gagnées à la chose et ne savent pas trop ce qui va sortir de tout cela. Envoyez-vous des gens qui sont au courant de ces documents, qui en connaissent le contenu et les conséquences, pour discuter, en compagnie des fonctionnaires provinciaux, avec les bandes, afin que celles-ci puissent savoir à quoi s'en tenir et faire un choix éclairé?

M. BATTLE: M. Brown vient de rencontrer les représentants de l'Ontario à l'occasion de la signature de cet accord, et j'aimerais que M. Brown nous parle de cela.

M. L. L. BROWN: (*chef, division des relations fédérales-provinciales, division des Affaires indiennes*): Monsieur le président, nous avons eu une réunion de coordination fédérale-provinciale où cette question a été soulevée. Si j'ai bonne mémoire, on devait charger un sous-comité d'étudier cette question et d'élaborer un plan conjoint quant à l'équipe qui mènerait ces consultations avec les diverses bandes et indiquerait la marche à suivre. On ne peut évidemment pas accomplir tout ce travail en même temps dans une province aussi vaste que l'Ontario. Je n'ai pas encore entendu parler des résultats des recommandations du sous-comité mais chacun se rendait bien compte de la nécessité de s'y prendre comme il faut. L'Ontario sait aussi bien que nous que la première chose à faire pour entrer vraiment dans une région donnée ne se limite pas à y mettre les pieds; on doit s'assurer d'abord le consentement et la coopération des Indiens si l'on veut arriver à quelque chose.

M. CÔTÉ: Je crois, monsieur le président, qu'on doit se rappeler que tous ces accords doivent être appliqués au niveau de la bande, et qu'ils consistent à étendre les services provinciaux aux diverses bandes en collaboration avec le gouvernement fédéral.

M. BALDWIN: Puis-je faire une remarque? On doit toujours se rappeler que cette matière, en vertu de la constitution, ressortit au gouvernement fédéral et que, sur le plan juridique, ces accords peuvent être annulés, puisque c'est le gouvernement fédéral, du moins jusqu'à ce que le Parlement en ait décidé autrement, ou que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ait été modifié, qui doit assumer son entière et exclusive responsabilité dans ce domaine.

M. CÔTÉ: C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 14 juin 1966

● (11.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Dans l'espoir de terminer aujourd'hui l'examen des prévisions de dépenses, nous avons demandé à M. Côté s'il pouvait communiquer au Comité tout renseignement de quelque importance, et nous lui avons demandé un rapport sur la possibilité d'entreprendre les différentes visites que les sous-comités doivent rendre aux réserves. J'invite M. Côté à nous présenter, s'il le veut bien, son rapport là-dessus.

M. E.-A. CÔTÉ: (*sous-ministre, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*); Monsieur le président, voici pour distribution aux membres du Comité un document qui vous intéresse beaucoup; c'est un projet d'itinéraire pour une visite des réserves indiennes de la région méridionale de l'Ontario, commençant le dimanche 26 juin et se terminant le mercredi 29 juin. Je demande l'autorisation d'en distribuer des exemplaires aux membres du Comité. Et pendant ce temps-là, je pourrai peut-être répondre à quelques-unes des questions qui ont été posées.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Côté, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer la gratitude que le Comité éprouve envers vous et votre personnel pour l'empressement que vous avez mis à travailler pendant la fin de semaine, car je suis sûr que vous avez dû le faire afin de réunir cette documentation pour le Comité.

M. CÔTÉ: Merci beaucoup, monsieur le président; je vais transmettre vos remerciements à la demi-douzaine d'employés de la division des Affaires indiennes qui ont dû peiner samedi et dimanche pour recueillir cette information demandée par le Comité.

Je répondrai d'abord à une question posée par M. Dinsdale le 7 juin dernier. Il se demandait combien d'Indiens étaient inscrits, pendant l'année financière 1965-1966, aux cours de perfectionnement, de formation professionnelle, de pédagogie ou d'écoles normales, de soins infirmiers ou encore aux cours universitaires. J'ai en main ces renseignements. Cours général de perfectionnement: 1,101; cours de formation professionnelle; 1,244; cour d'écoles normales: 18; enseignement infirmier: 24; cours universitaires: 131; en tout, 2,518.

Monsieur le président, le Comité a demandé des éclaircissements sur quatre questions: primo, une déclaration faisant état des décisions de la Cour suprême du Canada sur la chasse, la pêche et le piégeage pour les Indiens; secundo, les programmes d'habitation pour les Indiens; tertio, la ligne de conduite adoptée à l'égard de l'habitation pour les Indiens; ainsi qu'un relevé des logements existants, le nombre de maisons requises, y compris le nombre de nouvelles familles à prévoir d'ici cinq ans; et, quarto, un exposé de ce qui a été fait pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport du 8 juillet 1961 du comité mixte de la Chambre et du Sénat concernant les Affaires indiennes.

La Division a recueilli ces renseignements qu'elle a consignés dans une brochure que j'aimerais distribuer aux membres du Comité. Je pense, monsieur le président, que cela répond aux principales questions que le Comité nous a posées.

Il reste une autre question, posée par M. Reid, et à laquelle nous pouvons répondre ici, je crois. M. Battle est tout disposé à le faire.

M. R. E. BATTLE (*sous-ministre adjoint, division des Affaires indiennes, ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, la réponse ne sera pas très complète. Nous n'avons pas eu vraiment l'occasion d'approfondir la situation; sauf erreur, le compagnie *Lac Seul Land and Lumber* est le plus gros employeur de la région d'Hudson. Nous avons pris des dispositions pour que l'agent de l'aménagement communautaire de Fort William se rende sur les lieux et essaie de faire embaucher plus d'Indiens par la compagnie. Cinq s'y sont déjà engagés et s'attendent de commencer bientôt leur travail dans les chantiers de coupe de bois de la compagnie. Quatre autres seront probablement embauchés un peu plus tard. Une des difficultés à surmonter vient, je crois, de ce que la compagnie ne peut loger que des célibataires.

M. REID: C'est le problème qui se pose dans Hudson même. L'*Ontario Housing Corporation* (Société ontarienne d'habitation) a fait enquête et, comme elle essaie, j'imagine, d'élaborer un programme public d'habitation, elle communiquera sans doute avec la Division des Affaires indiennes pour en arriver à une solution du problème.

M. BATTLE: Nous serons très heureux de conférer à ce sujet avec ses représentants. On m'a parlé d'un projet d'été, présentement en voie de réalisation à Sapawe, où on est en train de réinstaller 45 ouvriers et leurs familles. Il s'agit d'un programme conjoint du gouvernement fédéral (la Division) et de la province d'Ontario, qui ont l'intention, je crois, de recourir aux services d'un agent de l'aménagement communautaire pour aider aux Indiens à s'adapter à la collectivité. La compagnie elle-même collabore à trouver des logements à ces personnes.

M. REID: Toujours dans le même domaine, je voudrais savoir de M. Battle si le centre de formation de Quetico ne participait pas également à ce programme de formation.

M. BATTLE: Oui, effectivement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelqu'un veut-il présenter une motion relative aux délibérations et aux témoignages entendus à notre dernière séance? Vous vous rappelez que nous n'étions pas en nombre. J'aimerais qu'on présente une motion portant que le compte rendu des délibérations et des témoignages entendus à la séance du 9 juin 1966 soit inclus dans les dossiers officiels du Comité.

La motion est présentée par M. Baldwin et appuyée par M. Reid.

La motion est adoptée.

J'aimerais aussi consigner au compte rendu que M. Dinsdale remplace M. Bell au sous-comité du programme et de l'organisation.

J'aimerais faire part à l'assemblée des délibérations du sous-comité du programme. Il a été à nouveau visiter un certain nombre de collectivités indiennes du Canada et il a été convenu de demander l'autorisation de former

trois sous-comités de sept membres chacun qui seraient nommés par le président de concert avec le sous-comité du programme. Il a aussi été convenu que ces sous-comités devraient siéger pendant les séances de la Chambre et que, advenant l'ajournement de la Chambre, ils devraient continuer de siéger en se déplaçant d'un endroit à un autre au Canada. Le personnel auxiliaire nécessaire devrait alors accompagner le Comité. Les grandes lignes du programme tracé par le sous-ministre au sujet de cette visite ont été débattues et il a été convenu que la proposition de M. Côté, numéro 3 (a à e), devrait être adoptée et qu'une visite devrait être faite en Ontario au cours du mois de juin. L'itinéraire proposé a été distribué. Si le Comité approuve la proposition, il serait à propos de présenter et d'adopter la résolution suivante:

Que le président du Comité soit autorisé à présenter à la Chambre le rapport suivant:

Le Comité recommande que la Chambre l'autorise à se former en trois sous-comités composés de sept membres chacun, nommés par le président de concert avec le sous-comité du programme, afin de recueillir des renseignements sur les conditions de vie des collectivités indiennes; que ces sous-comités soient autorisés à siéger pendant que la Chambre siège, lorsqu'ils se réunissent en dehors des édifices du Parlement, et à continuer de siéger nonobstant tout ajournement de la Chambre et à se déplacer d'un endroit à un autre au Canada; que le personnel auxiliaire nécessaire accompagne les sous-comités.

Quelqu'un veut-il présenter une motion en ce sens?

Il est proposé par M. Reid, appuyé par M. Baldwin, que ladite résolution soit adoptée.

La motion est adoptée.

La seconde motion qui complète la résolution précédente est celle-ci:

Que les frais raisonnables de voyage et de subsistance des membres des sous-comités nommés par le présent Comité pour visiter les collectivités indiennes, ainsi que ceux de leur personnel auxiliaire respectif, soient acquittés au moyen des fonds fournis par le Trésor.

Quelqu'un veut-il présenter la motion?

La motion est présentée par M. Reid et appuyée par M. Baldwin.

La motion est adoptée.

M. BALDWIN: A ce propos, monsieur le président, permettez-moi de vous signaler un détail qui pourrait vous être utile. S'il en est question, lorsque la Chambre sera saisie de la motion, permettez-moi de rappeler que le Comité mixte d'il y a quelques années a entendu une centaine de témoins, dont un grand nombre d'Indiens et de membres des Conseils consultatifs des Indiens, venus de toutes les régions du Canada. J'ignore quel a été en fin de compte le coût de l'entreprise; toutefois, si ma mémoire est fidèle, il en a coûté des sommes considérables pour faire venir à Ottawa tous ces gens à un moment où il était beaucoup moins difficile qu'il ne l'est depuis d'avoir aux Comités le quorum requis. Si la question est soulevée, je pense que c'est là un point à ne pas oublier.

Le PRÉSIDENT: Vous estimez que le coût de la visite des comités serait beaucoup moindre que celui qu'a entraîné la venue de ces témoins dans le passé.

M. BALDWIN: Je ne dirais pas cela, mais je sais que les témoins étaient venus très nombreux et que la rencontre avait été très utile; toutefois, puisque Mahomet est déjà allé à la montagne, la montagne devrait maintenant venir à Mahomet. Je ne crois pas qu'il y ait tellement de différence dans les dépenses.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Monsieur le président, j'aimerais bien qu'on m'expose clairement l'objet exact de ces visites. Quel sera au juste notre objectif? Allons-nous entendre des recommandations au sujet de modifications à apporter à la Loi sur les Indiens, ou encore aux prévisions budgétaires? De quoi s'agit-il au juste?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, ces comités visiteront les collectivités indiennes comme le feraient une mission officieuse d'enquête pour faire ensuite rapport à notre Comité. Cela n'a rien à voir, que je sache, à la question des prévisions budgétaires que le Comité étudie présentement.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): S'il s'agit d'une sorte de mission d'enquête officieuse, pourquoi l'accompagner d'un personnel de soutien?

Le PRÉSIDENT: Afin de pouvoir signaler les constatations du Comité.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Si les membres du Comité entreprennent de se former en sous-comités pour visiter les réserves, j'estime pour ma part, et c'est une question d'économie, que chacun de ces sous-comités devrait se charger de rédiger son propre rapport et je ne vois pas, franchement, la nécessité d'engager de fortes dépenses qu'entraînerait l'emploi de sténographes, d'interprètes et que sais-je encore. Je pense que nous devons tirer la ligne quelque part, autrement ce sera un gaspillage considérable que de nous faire accompagner par tout un groupe de spécialistes et de fonctionnaires.

M. CÔTÉ: Je ne sais trop, monsieur le président, quelle ligne de conduite le Comité voudra suivre en ce qui le concerne. Je suis porté à croire qu'il aimerait se faire accompagner par un membre de son personnel. Du point de vue du ministère, il serait utile qu'un membre du secrétariat accompagne le Comité.

Il y a évidemment d'autres éléments à considérer, par exemple, les dépenses du directeur régional, en l'occurrence, celui de la région de Toronto, et aussi probablement les dépenses d'un, deux ou trois surintendants des Indiens. Cela me paraît être le genre de personnel qu'il faudrait prévoir. La motion présentée porte que le Trésor acquittera les dépenses des membres du Comité ainsi que du personnel qui l'accompagnera. Il s'agit de je ne sais combien de personnes, peut-être une ou deux, car je doute qu'un groupe de sept au départ puisse finir par dépasser dix, onze ou douze. Ce serait l'affaire de trois voitures, et voilà.

M. HOWARD: Monsieur le président, je dois m'excuser de n'avoir pas assisté à la réunion du Comité du programme où ce projet a été discuté. J'ai été retenu ailleurs par une affaire urgente. En toute déférence, je suis porté à croire pour ma part que ce serait un peu gênant pour le Comité de se faire accompagner des

surintendants des Affaires indiennes, des directeurs régionaux ou des commissaires, du moins en ce qui concerne la Colombie-Britannique. C'est en toute déférence que je fais cette observation parce que nous aurions du mal, je pense, à obtenir un tableau complet de la situation si nous donnons l'impression de constituer, à l'occasion de ces visites, un appendice à la Division des Affaires indiennes. J'ai constaté la chose par pure coïncidence en me trouvant dans le même village qu'un agent des Indiens; il est tout simplement impossible de parler ouvertement avec les indigènes où de savoir exactement ce qu'ils pensent lorsque nous les rencontrons en présence de l'agent, parce qu'ils considèrent celui-ci ou le surintendant des Indiens comme étant à tous égards un représentant ou agent du gouvernement plutôt que leur propre agent.

Lorsqu'on a donné lecture de la motion, je pense que le personnel dont il était question était celui du secrétariat, des sténographes, chargés de prendre note des discussions, des témoignages, des mémoires et autres renseignements pour le compte des membres du Comité qui n'auraient pas à faire eux-mêmes ce travail. Il me répugnerait un peu cependant, de voyager, ou de voir un sous-comité ou un Comité en entier voyager en compagnie du directeur régional ou des surintendants des Indiens. Je crois que cela restreindrait beaucoup le libre et entier examen qu'on devrait faire de la situation. Je signale la chose avec toute la déférence possible pour les fonctionnaires de la division, mais ce sont là, je crois, des situations de fait.

Le PRÉSIDENT: Avec tout le respect que je vous dois, je ne partage pas votre point de vue. J'estime qu'il nous faut compter sur quelqu'un pour faire comprendre aux diverses collectivités qu'il s'agit d'un comité officiel. Personne n'est mieux placé, je crois, pour le faire, que le personnel du ministère qui doit accompagner le Comité.

M. ORANGE: Je ne suis pas d'accord avec vous, je le regrette; je suis plutôt porté à souscrire aux observations de M. Howard. En visitant les collectivités indiennes, j'ai constaté moi-même que le dialogue est beaucoup plus libre si les Indiens vous considèrent comme leur représentant. Si l'agent des Indiens, ou un représentant de la Division des Affaires indiennes se trouve dans la collectivité à ce moment-là, il semble toujours que les Indiens ont tendance à hésiter davantage à parler et à exposer leur propre point de vue.

Le PRÉSIDENT: Le Comité pourrait sans doute organiser les entrevues qu'il voudrait sans la présence de qui que ce soit; toutefois, et c'est là une opinion bien personnelle, le Comité devrait, je pense, se faire accompagner par quelqu'un qui connaît ces collectivités.

M. HOWARD: Autrement dit, nous avons besoin d'un guide.

Le PRÉSIDENT: On a toujours besoin d'une présentation sous une forme ou sous une autre.

M. DINSDALE: J'étais à la réunion du sous-comité du programme lorsque la décision a été prise. Nous n'avons pas précisé qui devrait accompagner les membres des sous-comités; si nous voulons entrer réellement en contact avec les Indiens dans les réserves, je suis d'avis, comme M. Orange, que les communications seront très difficiles. Il faut beaucoup de temps pour créer une

atmosphère qui amène les Indiens à exprimer réellement leurs sentiments et j'estime que la présence des fonctionnaires serait un obstacle de plus.

Ne pourrions-nous pas recourir aux services des chefs de conseils de bandes ou encore à ceux des représentants du conseil consultatif régional? Ils pourraient nous servir de guides. Je crois que, dans les circonstances, ce serait la meilleure façon de favoriser les contacts quoique, là encore, ce ne soit pas l'idéal.

Nous avons ici un itinéraire pour le sous-comité qui doit visiter l'Ontario. On y prévoit un arrêt d'une heure à Walpole Island, puis un autre d'une heure à Sarnia et une heure à Kettle Point; je crains fort que des arrêts aussi brefs ne permettent que des contacts très superficiels à moins que les chefs, les porte-parole des bandes, n'aient l'occasion de voyager avec les membres du Comité de façon que les rencontres prévues à l'itinéraire soient les plus fructueuses possibles malgré leur brièveté.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, j'aimerais glisser un mot à ce sujet pour préciser que le ministère, dans la mesure où cela le concerne, a proposé des gens qui, d'après la Division des Affaires indiennes et les organismes régionaux, connaissent assez bien la région en cause; nous serions les derniers à vouloir gêner les députés dans leur enquête, et...

M. DINSDALE: Là n'est pas la question. Ce sont les Indiens qui seraient paralysés. Les députés gênés...!

M. COTÉ: Je m'en rends bien compte. Et si les membres du Comité préfèrent n'avoir personne du ministère, libre à eux. D'ailleurs, pour le ministère, ce serait une économie de personnel que de n'envoyer personne pour accompagner les députés dans leur tournée. D'un autre côté, il appartient aux députés de décider s'ils veulent quelqu'un du ministère, ou s'ils veulent exclure certaines personnes. Si vous croyez que la présence des agents peut nuire au témoignage des Indiens, nous sommes tout disposés à laisser tomber l'idée; de fait, nous ne voulons imposer la présence de personne du ministère. J'estime cependant que, même si le chef indien vous accompagne, il serait bon d'avoir quelqu'un pour vous guider d'un point à un autre; de plus, il peut surgir bien des questions sur lesquelles vous aimeriez connaître l'attitude officielle de l'Administration. Toutefois, cette question ne relève, quant à nous, que des membres du Comité.

M. HOWARD: Monsieur le président, après les échanges de propos sur la composition de la délégation et compte tenu des observations faites par M. Dinsdale—sujet sur lequel je voulais également dire quelques mots—je crois qu'un arrêt d'une heure dans un village est inutile. On ne fait pratiquement que le traverser et c'est tout. On ne réussira qu'à laisser un arrière-goût désagréable et le vague souvenir que quelqu'un est passé; mais personne ne saura plus ni qui ni pourquoi. Pour ces raisons ne vaudrait-il pas mieux renvoyer cette question au comité du programme, qui verrait à tracer un autre itinéraire en tenant compte de ces observations?

Le PRÉSIDENT: Est-ce la suggestion que quelle que soit la décision que le comité directeur pourrait prendre, elle ne devrait pas intervenir avec la seconde proposition qui est devant nous et qui se lit comme il suit:

«Que les frais de déplacement et de séjour raisonnables des membres du sous-comité qui visitent les communautés indiennes et qui sont nommés par le comité, et par leur personnel respectif en service, soient déduits des sommes fournies par le trésor». Par conséquent, s'il n'y a pas de personnel, il n'y aura pas de frais à assumer. Puis-je suggérer que la proposition soit approuvée dans les termes qui sont maintenant exposés, et comme vous le suggérez, que la décision se rapporte au personnel, s'il en est, qui devra être pris avec le comité de direction.

M. HOWARD: Les détails de l'itinéraire.

M. BALDWIN: C'est une chose bien connue que le comité permanent est maître de sa propre destinée, et peut décider quant au personnel qu'il veut prendre dans les limites des instructions permanentes. Si vous établissez des sous-comités selon ces bases, je crois que dans les mêmes limites les sous-comités sont aussi libres d'établir leur procédure quant à la façon dont ils procéderont. Maintenant, je pense que la proposition adoptée telle qu'elle est, laisserait sa liberté à chaque sous-comité avant d'entreprendre une tournée de vous consulter ainsi que le comité de direction au sujet de l'itinéraire particulier, pour obtenir peut-être certaines directives avant qu'il parte, et ensuite de décider quant aux fonctionnaires qu'il désirerait prendre, s'il y a lieu, et aussi quel personnel devrait l'accompagner. En d'autres termes, je vote pour cela, et l'approuve sur une base de cette sorte et avec ce degré de souplesse. Je pense que pour réussir, les sous-comités doivent avoir leur mot à dire pour ce qui est de l'établissement de l'itinéraire et du personnel qui sera là et la durée pendant laquelle ils demeureront à ces endroits; ceci est mon point de vue.

M. AIKEN: Monsieur le président, c'est une bonne chose que la question ait été soulevée, dans tous les cas, avant que le sous-comité n'ait eu à s'en occuper. Mais, je pense que quelque chose doit être clarifié. En ce qui me concerne personnellement, je pense qu'une personne du ministère devrait voyager avec le sous-comité. Je crois que cela est essentiel parce que je crois que c'est le point de contact entre le ministère et le comité. Je suis d'accord, cependant, que la présence de l'agent pourrait être prohibitive parce que c'est la personne à qui ces gens ont à faire tous les jours, et si le reste du comité est d'accord avec cela, je voudrais que la proposition soit approuvée sur cette base. Alors que le sous-comité peut se décider, je ne pense pas que ce soit le sentiment du Comité qu'il n'y ait pas des gens du ministère qui l'accompagnent. Je pense que nous devrions avoir une personne de liaison, soit du bureau de Toronto soit d'ici, mais je pense que ce devrait être une personne autre que l'agent.

M. REID: Monsieur le président, je tends à être d'accord avec M. Orange, M. Baldwin et M. Howard. Mais je crois comprendre que le sous-comité de l'Ontario qui doit entreprendre cette tournée n'a pas encore été nommé. Le comité directeur pourrait peut-être se réunir aujourd'hui pour nommer ce sous-comité, et il pourrait se réunir et devenir le maître de sa propre destinée. Je pense que ceci épargnerait beaucoup de temps au Comité ici.

Le PRÉSIDENT: Mais nous ne pouvons pas nommer un Comité avant que la Chambre n'approuve la proposition; je pense donc qu'il faudrait que nous approuvions les motions d'abord et ensuite nommer le Comité. Personnellement, je ne vois aucune raison qui nous empêcherait de nous prévaloir de la souplesse de cette seconde motion et de l'approuver telle qu'elle est et ensuite de laisser au comité directeur et au comité qui sera nommé de décider quant au personnel, s'il en est, qui les accompagnera. Si cela est approuvé.

La proposition est approuvée.

Nous pouvons maintenant reprendre, Messieurs, l'étude des prévisions budgétaires. Nous sommes encore au crédit n° 30.

M. HOWARD: Monsieur le président, il y a une question que je voudrais soulever. En lisant le document qui vient de nous être présenté, je pense peut-être avoir la réponse, mais je voudrais la poser de toute façon, afin de voir s'il y a eu quelque chose qui s'est produit subséquemment à la préparation de ce rapport. Lorsque le ministre a annoncé à la Chambre le programme de développement communautaire de 112 millions de dollars—logements, égouts, canalisations d'eau, ce genre de chose—je suis certain que tout le monde a considéré ce sujet avec intérêt, et j'ai par la suite écrit au ministre pour lui demander de me donner quelques détails sur la distribution du montant attribué aux habitations, qui était, je pense, de 75 millions de dollars sur les 112 millions, par région, zone et village—provinces et villages au Canada—et aussi des détails au sujet du programme en dehors des réserves. La réponse que j'ai reçue (si je l'interprète correctement) est qu'il ne serait pas possible d'exposer en détail la distribution des fonds entre les provinces, les régions, les agences et les villages, en raison de la nécessité d'amener les indigènes à participer à l'élaboration du programme même, et cette partie de la réponse est compréhensible.

L'autre partie de la réponse qui se rapporte au programme de construction de logements en dehors des réserves est qu'ils n'avaient pas encore établi les détails. Ils étaient en train de mettre au point une ligne de conduite pour appliquer ces fonds aux indigènes qui voulaient construire des maisons en dehors des réserves.

Il semble un peu étrange, peut-être—le ministre n'étant pas ici et je ne veux pas être peu aimable envers lui—qu'il puisse à grand coup de fanfare faire une déclaration au sujet d'un vaste plan, mais qu'il n'en ait pas encore établi les détails de son application, avec le résultat que de nombreux indigènes qui demeurent maintenant en dehors des réserves et qui désirent construire leurs maisons sont dans l'ignorance de ce que le plan pourrait être. Je remarque que le dernier paragraphe du rapport sur le logement des Indiens mentionne: «La manière avec laquelle l'aide peut être rendue disponible pour les logements en dehors des réserves est à l'étude, et comme cela a été précédemment indiqué aux membres du comité, on espère qu'elle sera appliquée vers la fin de l'année. Y a-t-il quelque chose de plus que cela qui se soit développé ou qui ait été mis au point?

M. CÔTÉ: Non, monsieur le président. Je pense que les membres du Comité se rendent compte que ce programme particulier est un programme quinquennal. Le gouvernement a approuvé le principe d'assurer le logement aux Indiens pour faire face à leurs besoins dans les réserves et en dehors de celles-ci, au cours des cinq prochaines années, y compris les formations de famille; et c'est un vaste plan qui est conçu pour accomplir cela dans le courant de cinq années.

La décision du gouvernement en elle-même n'est pas une décision insignifiante à prendre pour un gouvernement à n'importe quelle période, et de s'engager en matière de fonds sur une période de cinq années. C'est, je pense, du point de vue du ministère, un très grand avantage que nous sachions maintenant précisément comment on peut concevoir le projet en détail.

En ce qui concerne les logements hors des réserves, il n'est pas facile de se faire une image complète, parce que dans ce domaine en particulier cela dépendra beaucoup des désirs et des souhaits des Indiens hors des réserves, et les conditions dans lesquelles cela s'appliquera différemment d'une région à l'autre. Nous aurions pu probablement attendre une autre année, et préparer les détails, et ensuite le gouvernement aurait pu probablement annoncer son programme. Mais le gouvernement avait décidé en ce moment-là d'aller de l'avant avec ce vaste programme sur une période de cinq années et nous préparerons les détails au fur et à mesure que nous avancerons.

M. HOWARD: Eh bien, cela a donné l'impression, si je puis dire, à de nombreux indigènes que je connais et qui sont intéressés à l'aspect hors des réserves de la question, qu'ils pourront bénéficier la semaine prochaine de n'importe quel plan qui existait, et ce qui est regrettable est que nous ne savons pas encore, et ils ne savent pas non plus, quel pourrait être ce plan.

M. CÔTÉ: C'est vrai.

M. HOWARD: Maintenant, monsieur Côté, vous avez dit que les situations pouvaient varier d'une région à l'autre, et que le désir des indigènes de construire des logements peut être aussi un facteur variable.

Si vous allez mettre au point une situation du type régional, la nécessité de consulter les indigènes sur ce qu'ils pensent des plans, du montant de l'acompte, des modalités de l'hypothèque et de ces sortes de choses est, comme je le vois, implicite. Est-ce bien ce que vous allez faire?

M. CÔTÉ: Oui. Ceci a été discuté en janvier avec le Bureau consultatif des indiens lorsqu'il s'est réuni, et nous avons obtenu certaines de ses impressions, mais elles sont très générales, et ceci demandera beaucoup de consultations. Il y a des régions, par exemple, les régions septentrionales, où une très bonne cabane en bois est la chose indiquée pour ce stade de leur développement, avec lumière et eau, et des égouts. Il y a d'autres régions où les indiens sont bien plus affinés; en Colombie-Britannique, certainement, et dans certaines parties de l'est du Canada, où ils pourraient bien vouloir bénéficier, et ils en sont capables, des méthodes normales de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Vous ne pouvez pas traiter avec les indiens sur des bases générales définitives, parce que c'est une situation changeante. Certaines des maisons qui seraient construites maintenant pourraient être des cabanes en bois. Elles ont une vie utile d'environ 10 à 15 ans, et ensuite les indiens voudront construire eux-mêmes quelque chose de différent. Ce sont des faits qu'il faut prendre en considération. Naturellement, la cabane en bois n'est pas ce qui s'applique aux communautés du sud. Elles sont plus développées que la partie hors des réserves à laquelle vous êtes intéressé, M. Howard; mais cela exigera de nombreuses consultations.

M. HOWARD: Eh bien, je suis intéressé aussi à l'autre aspect de la question. Est-ce que cela représente alors des maisons construites en dehors des réserves sous des conditions et des dispositions différentes? Je peux admettre des constructions différentes. C'est une question de goût individuel, mais aussi, dans une large mesure, ce sont les conditions, l'acompte, les modalités de l'hypothèque qui intéressent les gens.

M. CÔTÉ: Eh bien, certains indiens ne veulent pas de termes d'hypothèques parce qu'ils calculent que s'ils peuvent l'avoir sur la réserve, elle sera moins coûteuse.

M. HOWARD: Je ne veux pas de termes d'hypothèque non plus.

M. CÔTÉ: Ceci est le procédé de l'évolution sociale qui doit être traité avec les indiens.

M. HOWARD: Eh bien, tout ce que puis dire est que j'espère que vous pourrez mettre au point vos plans aussi vite que possible.

M. CÔTÉ: C'est cela, et nous désirons vivement agir dans cette direction, et nous consultons.

M. DINSDALE: Sur cette même question de logement, M. le Président, je crois que c'est là qu'est le problème. M. Howard a mis le doigt sur le problème auquel j'essayais d'arriver l'autre jour. Le programme a été annoncé, et il était impossible d'en fournir les détails. Cela a désillusionné les indiens eux-mêmes. Maintenant j'ai examiné les rapports au sujet de la ligne de conduite relative au logement des indiens, aux pages 2 et 3, je pense, du document qui a été mis entre nos mains ce matin, et il est encore d'une nature très générale.

Je vais rendre visite à mes réserves indiennes lundi prochain dans l'après-midi, et je suis certain qu'on me posera des questions au sujet de ce programme, et peut-être que j'obtiendrai quelques renseignements plus détaillés qui me permettront de savoir où le problème réside. La difficulté semble résulter du fait qu'on n'ait pas consulté les bandes locales d'une façon très détaillée afin de déterminer quels étaient les problèmes réels. Mais je ne peux pas poursuivre plus en avant l'étude de la question avant d'avoir rencontré le conseil de bande dans ma circonscription afin de voir où sont les difficultés. Je voudrais poursuivre l'étude du programme de logement en dehors des réserves lequel est encore apparemment au stade de la conception. Voilà où il y a un réel besoin de faire face à l'augmentation rapide des mouvements en dehors des réserves durant les récentes années. Ne serait-il pas possible, et c'est ce que je discutais juste au moment de terminer nos délibérations au comité des affaires du nord, d'appliquer une partie de l'expérience qui a été acquise en trouvant la solution aux problèmes du logement dans le nord aux difficultés de faire face aux problèmes du logement de la population indienne qui sort des réserves? Je veux parler précisément du fait que la principale raison pour laquelle l'indien en dehors de la réserve ne peut pas obtenir un logement convenable est qu'il ne peut pas faire face aux termes selon le programme national de logement.

Dans le nord, depuis 1961, il y avait un programme précis et détaillé, conçu pour faire face à ce problème. De l'argent a été avancé par le trésor fédéral sous la forme de prêts; des prêts ont été accordés aux familles du nord, pour la plupart des familles esquimaudes, jusqu'à concurrence de \$7,000; il y avait une remise de \$1,000 si certaines conditions étaient remplies. Cela semblait être un programme bien organisé et coordonné qui pourrait s'appliquer précisément aux difficultés de logement hors des réserves.

M. CÔTÉ: Eh bien, M. le Président, quelques aspects du programme du nord sont en cours et ont été quelque peu modifiés à cause des problèmes qui touchent à la basse capacité de revenu des Eskimos, ce qui dans le haut Arctique est un problème beaucoup plus grave. Dans les régions plus au sud dans les terres boisées où l'on trouve les indiens, la variété des situations dans lesquelles se trouvent les indiens est considérable, et je pense, comme je l'ai

déjà mentionné, certains sont capables de subvenir à leurs besoins et d'autres ne le sont pas. Nous avons pris en considération une partie de l'expérience acquise dans le nord, mais toutes les expériences ne sont pas aussi facilement transférables que la question puisse le faire supposer.

Je voudrais, toutefois, que M. Battle parle de cette question. Cela pourrait aider le Comité.

M. BATTLE: Cette question a été soulevée au Comité l'autre jour, M. le Président, et j'ai alors dit qu'il y avait un programme en exécution actuellement à Thompson, au Manitoba. C'est un programme en vertu duquel les indiens sont aidés à pourvoir au paiement de l'acompte sur les maisons, et au prix des meubles. C'est une partie du programme de réaménagement exécuté par la direction. Nous nous efforçons d'étendre ce programme à d'autres régions dans le nord. Ce dont on a besoin est plus qu'une simple aide au logement. Cela est un aspect de la question. Mais aussi ce dont on a besoin, c'est un service d'orientation. Orientation sur les réserves d'où viennent les gens qui sont réétablis, afin qu'ils sachent quelque chose des problèmes avec lesquels ils seront confrontés dans la nouvelle localité; de sorte que vous devez considérer la question dans son ensemble. Le logement en est simplement une partie; il y a d'autres questions qui doivent être prises en considération.

En ce qui concerne le programme de logement hors des réserves que nous étudions actuellement, étude que nous espérons terminer avant la fin de l'année, comme je l'ai dit au Comité l'autre jour, nous avons à faire cas des priorités. D'une part nous pensons qu'une attention prioritaire doit être accordée aux agglomérations du nord afin que nous puissions aider les gens qui quittent les réserves où il n'y a pas d'emploi, pour les centres où l'emploi est disponible. Nous pensons que c'est la place à laquelle nous devons accorder une attention prioritaire. Le besoin dans les grandes villes n'est pas aussi grand, parce qu'il y a des maisons à louer dans ces localités.

Une autre question que nous devons prendre en considération est que quelqu'un doit gérer le programme de logement hors des réserves. Quelqu'un doit encaisser les paiements des hypothèques, et s'occuper du travail administratif y afférant et c'est ce que nous essayons d'établir avec l'Administration de la Loi sur les anciens combattants qui a eu une longue expérience. Nous pensons qu'en utilisant une agence de ce genre, un meilleur travail peut être effectué si la direction essayait d'établir des services similaires dans les agglomérations à travers le pays. Ce sont les sortes de question que nous désirons régler, mais en ce qui concerne le niveau de l'aide, notre but est que les gens qui sont transférés à des travaux hors des réserves et qui essayent de s'établir dans les agglomérations non indiennes, ou dans le pays en général, doivent recevoir un niveau d'aide semblable à celui de l'aide qui est accordée dans les réserves. Ceci est le principe général du programme. Ce que nous essayons de mettre au point, ce sont les détails, la manière dont le programme peut être géré sans qu'il ne soit un fouillis. C'est l'objectif.

M. DINSDALE: Eh bien, cela ne m'aide pas dans mon problème. Une forte publicité a été faite autour du plan, et c'est un vrai problème dans certains centres urbains. Les Indiens ont quitté les réserves en grand nombre dans des villes comme Winnipeg et même des plus petites villes comme Brandon. L'établissement des centres amicaux a encouragé ce mouvement. Les programmes des écoles intégrées et celui des écoles professionnelles ont donné à certains

jeunes Indiens la compétence nécessaire pour faire face à la concurrence sur le marché du travail. Mais ils ne peuvent pas trouver des logements convenables.

Je n'aime pas à soulever le problème de la discrimination, mais cela existe, et nous en avons été témoins dans certaines régions. Mais le problème s'étend plus loin; il y a aussi un handicap du point de vue économique. Comme vous le mentionnez, ces gens doivent bénéficier d'un service consultatif et les centres d'amitié s'acquittent très bien de cette tâche en établissant un contact très utile entre la grande ville et les Indiens qui émigrent vers ces grandes villes. Mais, à notre réunion le mois dernier, le sentiment de désillusion s'est manifesté de façon évidente. Ils ont dit: «Nous croirons ce que les faits prouveront.» C'est vraiment bien malheureux qu'il y ait eu autant de publicité avant qu'on se soit entendu sur les détails.

M. BATTLE: Monsieur le président, je m'occupe de ce service depuis 21 ans, et j'ai attendu longtemps pour atteindre le niveau du programme à établir qui permettrait à la section de faire quelque chose, ou tout au moins d'aider les Indiens à faire quelque chose à propos des conditions de logement dans leur milieu. C'est la première fois que j'ai connaissance, comme M. Côté l'a dit, que nous ayons pu fixer un but, un niveau de programme pour les cinq années à venir. Dans le passé nous devions nous satisfaire de fonds limités d'année en année et cette situation ne nous permettait pas d'établir un plan à longue échéance avec la population indienne. Voilà précisément, à mon point de vue, ce que l'annonce accomplissait. Cela établissait le niveau du programme de telle façon que la population indienne, et le reste de la population du Canada, réalise au moins que nous tendons vers un but pour les cinq prochaines années. Puissions-nous unir nos efforts et essayer d'atteindre cet objectif.

Maintenant, nous pouvons partir de là et c'est ce que nous faisons, pour établir la base d'après laquelle le programme se réalisera, et nous le faisons d'une façon que nous trouvons adéquate, parce que nous engageons des discussions avec la population indienne à ce sujet. Je crois que ce n'est pas de mise d'arriver dans un milieu et d'affirmer que nous construirons vingt maisons dans ce milieu l'an prochain. Je crois que ce genre de projet doit s'élaborer avec les gens eux-mêmes. Combien de maisons répondent à leurs besoins? Quel genre de programme aimeraient-ils à réaliser dans leur milieu? Il n'est pas nécessaire soit le même genre de programme qu'on a réalisé dans un autre milieu. Voilà précisément ce que nous tentons d'établir avec les gens eux-mêmes.

Je ne crois pas que nous devons nécessairement être capable de dire: «Voilà le programme A, B, C, D, E, F, G. Voilà la façon dont nous le réaliserons». Nous préférons beaucoup pouvoir dire que nous nous adapterons au besoin de chaque région.

M. DINSDALE: Bien je conclus donc qu'en ce qui concerne le problème hors de la réserve, je peux les informer, comme le rapport le dit, que d'ici un an, à la fin de l'année, nous pourrons leur fournir quelque information. Mais cela ne résout pas mon problème.

M. CÔTÉ: Bien, je ne crois vraiment pas monsieur que l'on puisse résoudre ces problèmes par un simple énoncé. Je crois tout de même que c'est donner quelque espoir aux Indiens. Naturellement, ils attendront les résultats avant d'y croire. C'est très vrai, et tout à fait naturel qu'ils le fassent, parce que nous leur

avons dit en plusieurs occasions: «Oh, nous nous occuperons de vous d'après les fonds qu'on nous appropriera.» C'était vraiment bien peu élevé et le gouvernement a fourni un effort concerté dans les trois dernières années pour parvenir à ce niveau particulier de dépenses. Je crois que M. Bell se souviendra de l'effort considérable et de l'organisation que l'on a dû maintenir pendant une longue période pour atteindre cet objectif: même si tout n'est pas réalisé selon le goût de ceux qui espéraient avoir quelque chose demain, je crois que nous avons maintenant un plan qui nous guide, et c'est vers ce but que nous tendions.

M. DINSDALE: Actuellement, le plan s'applique aux réserves. Il ne s'applique pas à la région qui va de l'avant et où l'on a insisté sur tout le programme d'intégration par l'éducation, lequel programme a fait du chemin dans les huit dernières années.

M. CÔTÉ: Le plan fait la part du logement à la réserve et hors de la réserve. On a tenu compte de cela dans le plan général.

M. DINSDALE: Bien, cela me plairait beaucoup d'avoir des détails.

M. CÔTÉ: Nous sommes à définir les détails.

M. DINSDALE: Si nous ne menons l'attaque sur deux fronts à la fois, nous perpétons le problème qui a persisté depuis des années dans les réserves, à savoir le surpeuplement des réserves, et je crois que la découverte la plus importante des derniers 8 ans est celle qui nous a permis de réaliser que les Indiens n'étaient plus un peuple qui s'éteint; que les populations sont trop denses. Comme on le faisait remarquer, le taux de natalité y est plus élevé que pour tout autre groupe de Canadiens, excepté, peut-être, les Esquimaux. C'est évident que les ressources des réserves ne sont pas suffisantes pour assurer à ces gens un train de vie raisonnable. Une partie du problème social des taudis dans les réserves se rattache à cette explosion de population. Maintenant, j'espère que nous n'abandonnons pas cet aspect positif qui consiste à encourager les Indiens à s'intégrer dans la société et à s'y tailler une place en profitant des facilités offertes pour compléter leurs études et pour parfaire leur entraînement à un métier. Je crois que ce qui les décourage, c'est l'incapacité de trouver un logement convenable dans le milieu urbain. L'aménagement des agglomérations urbaines est un phénomène qui affecte toutes les classes de la population canadienne. C'est déjà assez grave pour un garçon de la campagne de s'habituer à la grande ville parce que cela requiert toute une adaptation psychologique et à la culturelle. C'est infiniment plus difficile pour nos Indiens du Canada de faire la même adaptation. Il semble que nous mettions en relief le problème de la réserve; je crois que nous devrions accorder une importance égale au problème hors la réserve, problème dont l'acuité augmentera, et qui représente déjà une situation urgente.

M. REID: Monsieur le président, je suis très intéressé dans tout cela parce qu'il y a, dans mon district électoral, trois développements qui traînent en longueur. Récemment, on a rapporté plusieurs nouvelles à l'effet qu'il manque 6,000 hommes à la main-d'œuvre des mines, et je crois que c'est l'occasion toute trouvée pour que les Indiens prennent leur place au soleil. Mais le grand problème demeure celui du logement, le logement hors de la réserve.

M. HOWARD: Dans les mines, le soleil ne brille pas.

M. REID: Vrai. Mais, par exemple, à Red Lake, 20 p. 100 des mineurs dans les cinq—quatre mines d'or maintenant—sont des Indiens qui doivent loger

dans les maisons pourvues de couchettes, et ce n'est pas un système satisfaisant, et ils ont un grave problème de déplacement. Cette situation existe maintenant depuis cinq, six, sept ans. On a fait quelque progrès—un progrès très limité—et bien que vous ayez l'expérience à Thompson aussi bien que celle à Red Lake, cela n'a profité en rien aux régions du nord.

Je suis peut-être trop pressé de voir à ce que quelque chose se fasse de ce côté-là, et je puis sûrement comprendre votre problème, mais puis-je décrire la situation de cette façon: En traçant une politique pour le logement hors de la réserve, le ministère prend-il en considération l'expérience tentée à Thompson, et ce qui est arrivé à Red Lake et dans d'autres régions. N'êtes-vous pas entré en relation, directes avec les mines, parce que ces villes sont habituellement sous le contrôle des fonctionnaires des mines, afin qu'ils aménagent certains logements.

M. CÔTÉ: Nous tenons compte de l'expérience.

M. REID: Alors, l'autre problème se pose ainsi: nous avons là une entreprise coopérative qui se nomme McIntosh Coop—J'oublie le terme indien qui le désigne—et ils ont essayé d'emprunter la somme de \$5,000.00 pour améliorer les logements qu'ils ont, tous les prêteurs commerciaux leur ont refusé ce prêt et évidemment le Ministère des affaires indiennes le leur a refusé aussi. N'avez-vous pas un programme pour fournir quelque sorte d'assistance financière sous forme de prêts, qui seraient rendus, aux organisations indiennes qui ont fait leur preuve et qui essaient de coopérer entre elles dans les réserves et hors des réserves?

M. BATTLE: Je crois que vous voulez parler du Widjiitiwin?

M. REID: Widjiitiwin, c'est bien ça.

M. BATTLE: Auquel nous avons consenti un prêt?

M. REID: Qui fut remis très promptement, si je comprend s bien. Au complet?

M. BATTLE: On n'a pas tout remis encore.

M. REID: Mais on est à date dans les paiements?

M. BATTLE: Je le crois.

M. REID: Il s'agissait d'un prêt de \$10,000.00 n'est-ce pas?

M. BATTLE: Oui.

M. REID: Et quand fut-il consenti, en 1961?

M. REID: En 1961 ou 1962.

M. REID: C'est bien ça.

M. BATTLE: La demande d'aide financière faite par la Corporation Widjiitiwin est un sujet qui, actuellement, est considéré comme projet conjoint avec l'Ontario dans le cadre du programme de développement des régions. Cette façon de considérer prend sa raison d'être dans le fait qu'il faut orienter les gens hors de la réserve vers les industries qui opèrent hors de la réserve. Sans la coopération de la province d'Ontario le service des affaires indiennes ne semble pas pouvoir aller bien loin de lui-même. Ce que j'entends par là c'est que nous devons coopérer avec l'Ontario pour s'assurer que tous les services dont ces gens ont besoin, sans tenir compte du fait qu'ils soient Indiens et hors de la réserve, que tous ces services dis-je leur soient disponibles. Et voilà il

s'agit d'un projet conjoint, et nous espérons qu'un accord financier sera défini, ce qui permettra à ce groupe de s'établir d'une façon organisée, au lieu de la façon désorganisée qui existe en ce moment. Ceci comprendra un déboursé pour le logement. Ce que nous espérons obtenir, c'est que la Corporation du logement s'engage aussi dans ce sens-là. Je suis sous l'impression que cette affaire du Widjiitiwin sera résolue, et que ces gens bénéficieront de meilleurs logements. Je crois qu'il valait mieux aborder la problème de cette façon plutôt que de voir le service des affaires indiennes s'occuper de cette assistance financière. Je crois qu'une entreprise conjointe est un meilleur gage de succès, et telle est notre intention.

M. REID: Poursuivant vos propos, maintenant, dans ces tâches complexes qui requièrent les services de plusieurs conseillers techniques, d'où vous viendront-ils? Vous seront-ils fournis par le gouvernement fédéral, ou par le gouvernement provincial, ou par un des projets conjoints?

M. BATTLE: Je crois que cela variera avec chaque situation. De préférence, si cela peut être envisagé comme un programme conjoint pour le développement d'une région, ce service sera fourni par l'Ontario, par la province.

M. REID: Eh bien, quels sont vos plans pour vous assurer les services de ces gens dès maintenant, et pour le entraîner. Y a-t-il un programme en cours, ou est-ce quelque chose qui doit être réglé d'ici la fin de l'année?

M. BATTLE: Nous recrutons des conseillers depuis quelque temps déjà; nous recrutons des fonctionnaires qui s'occupent du développement des régions depuis quelque temps, et nous avons inauguré des programmes d'entraînement pour ces gens depuis quelque temps. C'est un programme actuellement en cours, et incidemment, ces gens sont très rares.

M. REID: Oh, je réalise cela.

M. BATTLE: Et il est bien difficile de recruter le genre de personnes dont vous avez besoin et il s'agit de travail ardu.

M. REID: Cela vous amène dans le domaine de l'enquête que vous avez signée avec l'Ontario. J'ai constaté, d'après ce que j'ai pu trouver que l'Ontario n'a aucun programme de ce genre, mais dans le cadre de cette entente que vous avez conclue ils auront une grande part de responsabilité pour entretenir ces gens, et aussi pour diriger leurs activités? Et toutefois, de votre propre témoignage, il me semble que le ministère des Affaires indiennes a plus de savoir-faire, plus d'expérience dans ce domaine. Et tout de même d'après l'entente vous avez cédé ce soin à la province d'Ontario?

M. CÔTÉ: Bien, monsieur le président, je crois qu'il y a eu cette impression générale, et je crois que c'est un aspect qui ressort de cette série de questions, par divers membres, que nous devons changer, dans une large mesure, l'attitude de la majorité des gens au Canada, en ce qui concerne les Indiens. Comme on l'a mentionné à l'autre comité qui traite du nord nous devons avoir plus de gens, qui s'occupent de la communauté indienne elle-même à la réserve et hors de la réserve. Le programme qu'on a annoncé est un programme de cinq ans. Nous ne nous attendons pas à pouvoir régler tous les problèmes immédiatement; nous devons recruter les gens qui mèneront l'affaire à bien; il s'agit d'une longue procédure; on n'improvise pas les fonctionnaires qui s'occupent du développement d'un milieu, et plus nous obtenons que les provinces qui désirent s'engager

étendent leurs services aux résidents de la province, mieux cela est. Cela fait partie de la procédure générale.

Nous n'avons pas de solution immédiate à tous ces problèmes, mais nous espérons que par cette coopération avec les provinces dans l'extension des services, bien que nous allions vers un minime débouché, les gens intéressés dans ce domaine du développement d'un milieu augmenteront, telle que la compagnie des Jeunes Canadiens—et l'intérêt que les gens du Canada développeront graduellement—tout cela amènera des gens qui seront prêts à assumer ces tâches.

M. REID: Bien, avez-vous été pressenti par la Compagnie des Jeunes Canadiens, ou avez-vous soumis des propositions à la Compagnie des Jeunes Canadiens au sujet de l'emploi possible de leurs adeptes pour travailler dans les réserves indiennes comme conseillers.

M. CÔTÉ: Nous avons entamé des discussions avec le secrétariat du Conseil privé, sur les façons et les moyens d'obtenir plus de gens pour ces tâches, dans le domaine des affaires du nord, dans le domaine des parcs et de façon générale pour augmenter le nombre de personnes que nous pouvons avoir pour remplir ces fonctions.

M. REID: Vous avez mentionné que l'un des buts de cette entente avec l'Ontario était d'intégrer les services provinciaux, de les étendre aux Indiens d'après la même échelle qu'on les offre à n'importe qui dans cette province en particulier. Maintenant, avez-vous entrepris quelque chose pour aider à l'intégration des Indiens qui arrivent des réserves dans les différents milieux du nord, et afin qu'ils commencent à participer à la vie locale de ces régions, parce que c'est un problème aussi important que les autres?

M. BATTLE: Je crois que j'ai parlé tantôt de ce qui a été fait à Thompson, et nous nous sommes organisés pour répéter ceci dans d'autres régions à travers le pays, presque toujours en coopération avec les provinces. Je crois que Fort McMurray en Alberta est un bon exemple de ceci puisqu'il y avait un développement industriel assez important dans cette région, et nous avons conclu une entente avec l'Alberta pour un projet propre à cette région; d'après cette entente ils ont engagé un fonctionnaire préposé au développement d'une région et ont fourni les services de conseillers techniques, actuellement ils étendent leurs services à cette région. De préférence, nous tenons à conclure des ententes de ce genre avec les provinces pour qu'elles élaborent cette sorte de programme parce que cela a trait à la communauté entière, Indiens, Blancs et Métis, ces gens d'origine indienne qui ne sont pas des Indiens dans le sens de la loi, de telle façon que notre politique générale consiste à conclure des ententes avec les provinces afin qu'elles fournissent ce genre de service à travers le pays. A quelques endroits nous avons essayé de le faire nous-mêmes, et Thompson est l'exemple classique de ceci.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, veuillez m'excuser un instant avant de continuer. Sont inscrits dans l'ordre suivant, tout simplement pour que je sache qui veut prendre la parole: M. Orange, M. Baldwin, M. Aiken et M. Howard.

M. REID: Bien, je ne voudrais pas sembler dénigrer ce que vous faites; je reconnais que vous avez des difficultés, mais nous sommes tous intéressés, je crois, à accélérer les procédures autant que cela est possible. Ma dernière question porté sur les Métis, ou sur ceux que la loi ne considère pas comme des Indiens. Croyez-vous que cette politique d'engager directement les provinces avec les provinces afin qu'elles fournissent ce genre de service à travers le pays, engager les provinces à s'occuper des Métis ou des Indiens que le traité ne protège pas, et qui actuellement n'ont personne qui s'occupe d'eux?

M. CÔTÉ: On le constate déjà dans certaines provinces où l'on se rend compte que les Métis sont dans une situation plus déplorable que les Indiens qui bénéficient des traités. Le gouvernement fédéral ayant annoncé ce qu'il a l'intention de faire dans le cas des Indiens des réserves qui viennent chercher du travail, les provinces ont modifié leur attitude à l'égard des Métis et, en réalité, envers la population de race blanche dont la situation est précaire dans plusieurs endroits. Je vous remercie, monsieur le président.

M. ORANGE: Vu le fusionnement de la Direction des affaires indiennes et de l'administration du Nord dans le district de Mackenzie, qu'arrivera-t-il aux divers programmes déjà entrepris par la Direction des affaires indiennes, en particulier à l'égard du logement? Je crains que l'argent réservé au logement des Indiens ne soit versé à l'administration du Nord et employé au programme général de construction pour les Esquimaux. Ces deux programmes sont différents et j'aimerais que M. Côté puisse nous dire, bien que tous les détails n'aient peut-être pas encore été arrêtés, comment on se propose de financer les divers programmes de logement et de développement communautaire.

M. CÔTÉ: M. Orange parle du district de Mackenzie. Pour ce qui est de l'Arctique, le programme de logement des Esquimaux sera séparé du programme de logement des Indiens, car les conditions sont différentes dans les deux cas. M. Orange a mentionné l'organisation générale du ministère. Nous avons commencé par réunir sous un même toit les Affaires indiennes et les Affaires du Nord et à coordonner l'examen des problèmes. C'est le premier stade que nous avons franchi.

Le deuxième stade anticipé, celui du fusionnement de la Direction des affaires indiennes avec le ministère en général comportait l'accord sur le district de Mackenzie et la centralisation des services de cette région.

Mais rien n'est changé quant à la responsabilité de l'administration des Affaires indiennes à l'égard des Indiens. Cela ne fait aucun doute. Je ne saurais vous dire exactement comment le programme sera appliqué mais les Indiens de la région du Mackenzie n'y perdront certainement pas.

M. ORANGE: Pour ce qui est des tableaux des prix coûtants inclus dans la première partie du document, il me semble qu'ils seraient plus utiles si on leur ajoutait un appendice indiquant la condition des maisons. Par exemple, on indique un total de 754 maisons dans le district de Mackenzie, mais je dirais que 700 de ces maisons sont inférieures aux normes ordinaires. La même chose s'applique au Yukon et à d'autres régions du nord des provinces.

Le chiffre de 700 peut paraître élevé, mais la Direction des affaires indiennes a exécuté depuis quelques années un programme de construction qui a amélioré la situation du logement dans les régions du Nord et il reste encore beaucoup à faire. Il y a un an ou deux on a fait une inspection de ces maisons et il serait utile qu'on ajoute au tableau le résultat de cette inspection afin que nous comprenions bien l'étendue des problèmes à résoudre.

Comme vous le dites, on prévoit 754 maisons, soit 125 nouvelles maisons dans la seule région du Mackenzie. Mais en outre, il faudra construire de nouvelles maisons pour remplacer celles qui sont présentement dans un état déplorable.

M. CÔTÉ: Tout cela est compris dans le total de 754, si je suis bien renseigné.

M. BATTLE: Le nombre total des maisons est de 754?

M. ORANGE: C'est exact.

M. BATTLE: Il faudrait des détails. Naturellement, il faut décider si une maison est en mauvais état, ou si elle est convenable. Un grand nombre d'Indiens pensent que leurs maisons sont bonnes et n'aiment pas qu'on leur dise qu'elles sont en mauvais état. Tout dépend des opinions qui varient souvent.

M. ORANGE: Je soulève un autre point concernant la politique du logement dans le Nord, mais aussi dans d'autres régions, où l'on n'a pas l'électricité à l'heure actuelle. Je connais des communautés où l'électricité est produite par l'agence du gouvernement tout juste pour répondre aux besoins du personnel administratif. Les maisons qu'on a construites pour la population ou que les gens ont construites eux-mêmes depuis plusieurs années n'ont pas l'électricité. Afin de leur fournir l'électricité, en outre du programme de construction de maisons, a-t-on prévu une amélioration des systèmes de distribution de l'énergie dans ces communautés du Nord, afin que les Indiens puissent avoir les avantages de l'électricité?

Il est absurde que les enfants indiens qui fréquentent les écoles où les conditions sont satisfaisantes et qui retournent dans leurs foyers vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi soient obligés de faire leurs devoirs à la lumière d'une lampe à gaz, dans des conditions pénibles. Je voudrais que l'on fournisse l'électricité aux Indiens. A cette fin, les agences du gouvernement devraient accroître la production de l'électricité dans les diverses régions habitées par les Indiens.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, les membres du Comité remarqueront que, sur le montant total de 112 millions, la somme de 75 millions sera employée à la construction de logements pour les Indiens, tandis que le reste servira aux adductions d'eau, aux égouts et à la distribution de l'électricité.

Dans les régions du Nord, la même situation existe pour les logements des Indiens et pour ceux des Esquimaux. Pour atteindre ce résultat, comme M. Orange l'a mentionné, le ministère devra augmenter la capacité de production de ses générateurs électriques dans les petites communautés, et que la Commission d'énergie du Nord canadien accroisse aussi sa production dans les plus grands centres. Il faut aussi prévoir les lignes de distribution, la pose des fils

dans les maisons et ainsi de suite. Mais tout ceci fait partie du programme d'électrification des maisons.

M. ORANGE: L'application de ce nouveau programme devrait être accompagnée d'une revue de la distribution de l'électricité dans chaque communauté. Je suis au fait de toutes les difficultés que vous aurez à résoudre. Je connais un endroit en particulier où les fils ont été posés dans les maisons et on pourrait avoir l'électricité, sauf que l'usine génératrice n'est pas assez puissante pour répondre aux besoins. C'est là un sujet constant de plaintes de la population locale et qui perpétue le sentiment de disparité de traitement qu'éprouvent les Indiens à l'état chronique. Dans certains cas, la ligne de transmission passe aux portes des maisons des Indiens et, à cause de l'insuffisance des usines génératrices, ils doivent attendre un, deux ou trois ans avant qu'on ait amélioré la situation. En d'autres termes, monsieur Côté, j'espère que les services du gouvernement pourront de quelque façon exercer leur imagination et adopter un programme agressif en vue de fournir ces services essentiels aux Indiens.

M. CÔTÉ: Nous travaillons dans ce but. Il s'agit de fournir l'eau et le reste à ceux qui peuvent contribuer une faible partie du coût. Il n'est pas question de taxes mais de services rendus et je pense que les Indiens le comprennent et sont disposés à accepter cette situation. Nous faisons des progrès dans cette direction aussi rapidement qu'il est possible.

M. ORANGE: Une dernière question. Je sais qu'il est difficile d'y répondre au stade actuel, mais pensez-vous qu'avec le temps il sera possible d'accorder à toutes les régions du Canada qui n'ont pas déjà ces services, l'eau, l'électricité et les égouts?

M. CÔTÉ: Oui, nous nous efforçons d'atteindre ce but. Mais il nous faut le personnel voulu. Notre service d'information ne peut nous donner tous les renseignements nécessaires et je me propose de l'accroître. J'espère que le gouvernement approuvera cette proposition.

M. ORANGE: Nous vous accorderons notre appui.

M. BALDWIN: Monsieur le président, j'abonde dans le même sens. Je suis reconnaissant au ministère d'avoir pour la première fois adopté un programme défini et attribué à cette fin une somme spécifique. J'ai demandé bon nombre de renseignements que le ministère ne peut me donner, mais me fondant sur mes connaissances personnelles et sur les statistiques disponibles, je puis dire que cette somme n'atteint que la moitié de ce qu'il faudrait dépenser et il vaut mieux l'avouer franchement. Je poserai une ou deux questions à M. Côté pour étayer mon argument. J'ai examiné les résultats du recensement de 1959 et constaté l'augmentation de la population qui a eu lieu ainsi que le nombre des nouvelles familles qui se sont formées. Ma question se fonde sur le tableau statistique qui accompagne le rapport annuel prévu par la loi des Indiens et qui date déjà de quelques années, puisqu'il s'agit de 1959. Pour l'Alberta, on

indique un total de 3,502 maisons et l'on prévoit 665 nouvelles maisons pour le mois de mars 1965. J'imagine que ce chiffre résulte de la première étude et nous sommes déjà en retard d'une année. On prévoit aussi 878 maisons dont la construction est étalée sur une période de cinq ans.

Le premier tableau indique pour l'Alberta 662 maisons d'une seule pièce, 92 de deux pièces et ainsi de suite. Étant bien au fait de la situation de certaines régions du Nord, je puis dire que 80 à 90 p. 100 des maisons de ces régions sont dans la catégorie d'une seule pièce ou de deux pièces. Le même pour-cent, ou un pour-cent légèrement inférieur, s'applique aux maisons dépourvues d'électricité, d'eau courante ou de fosses septiques. Tenant compte de ces 665 maisons prévues pour mars 1965, et maintenant un an en retard, je dirais que le plus fort pourcentage de ces maisons sont requises dans les parties est et ouest du nord de l'Alberta, pour ne parler que de cette seule province.

Je fais peut-être erreur; je voudrais bien me tromper, mais je ne pense pas être loin de la vérité, car j'ai visité la plupart des réserves et je connais ces maisons. Une estimation du nombre de nouvelles familles qui se sont formées dans la région du nord de la province dépasserait de beaucoup le nombre de 878 pour cette période de cinq ans et je ne pense pas être dans l'erreur sur ce point. Il est évident que l'estimation du ministère, mentionnée à l'Appendice 4, est bien inférieure aux besoins des réserves des régions du nord. J'aimerais connaître l'opinion de M. Côté sur ce point et j'espère qu'il me prouvera que j'ai tort.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, j'espère que M. Baldwin fait erreur.

M. BALDWIN: Mais pas au sujet des formations de nouvelles familles?

M. CÔTÉ: Pas nécessairement quant aux nouvelles familles, mais sur la statistique. L'analyse la plus soignée faite par le ministère a révélé les faits mentionnés à l'Appendice 4. Il est possible que nous ayons sous-estimé le nombre des nouvelles familles. Il a été établi que dans des conditions économiques favorables, la population s'accroît plus rapidement, mais au taux actuel des formations de nouvelles familles et en tenant compte du nombre de maisons satisfaisantes, les études approfondies de 1965 ont donné les conclusions que l'on a indiquées au Comité et les projections qui semblent les plus justes.

Un seul élément n'est pas entré dans l'établissement du chiffre de 112 millions, celui du coût croissant de la construction. On s'est fondé sur les conditions actuelles et je pense que le Cabinet est au courant. Mais à part cela, si nous atteignons l'objectif visé pour la construction de maisons et pour les besoins des nouvelles familles, d'après les renseignements recueillis vers la fin de l'an dernier, nous répondrons aux besoins prévisibles des Indiens à l'expiration de cette période de cinq ans. Toutefois, monsieur le président, je ne serais pas étonné que les circonstances soient alors différentes et que les conditions économiques aient favorisé la formation d'un plus grand nombre de familles. A

cette époque, les Indiens se rendant compte de la condition de leurs habitations et profitant des chances d'emploi qui leur permettront de voir ce qui se passe ailleurs, désireront une amélioration de leurs conditions et je ne serais pas étonné que dans cinq ans les problèmes soient bien différents. Mais au moins, nous aurons alors répondu aux besoins élémentaires des Indiens, tels que nous les voyons maintenant et nous serons en présence d'une situation définie.

M. BALDWIN: Je l'espère. Nous saurons dans cinq ans lequel avait raison et j'espère que ce sera vous.

M. CÔTÉ: Nous aurons tout de même accompli quelque chose. Il y a un vieux proverbe français qui dit: «Le mieux est l'ennemi du bien», et si nous ne commençons pas par faire quelque chose de bien, nous n'accomplirons rien du tout.

M. BALDWIN: Je suis entièrement de votre avis. Il nous faut aller de l'avant et nous avons déjà trop tardé. Mais je crains que nous allions trop lentement pour rattraper le temps perdu.

M. CÔTÉ: En ma qualité d'administrateur du ministère, je ne pense pas qu'il soit possible d'agir plus rapidement.

M. BALDWIN: Quand je dis «nous», monsieur Côté, je parle du peuple canadien et non de la Direction des affaires indiennes.

M. CÔTÉ: Oh, je ne veux pas critiquer ce qui s'est fait dans le passé, ni ceux qui ont eu la responsabilité de l'administration. Ce n'est que récemment que le public s'est réveillé et a manifesté son intérêt à ces programmes et, d'après les conversations que j'ai eues avec mes deux prédécesseurs, je me rends compte des efforts prodigieux qu'ils ont dû déployer avec leurs ministres pour en arriver au point actuel.

Ma seule véritable inquiétude, monsieur le président, ne résulte pas du montant que le gouvernement accorde pour l'exécution de ce programme, car aucun programme ne peut s'appliquer uniquement avec de l'argent. Les résultats dépendent des gens qui l'appliquent. Il faut recruter un personnel compétent, consulter les Indiens et tenir compte de leurs désirs. C'est là que se trouve le nœud du problème et je doute qu'il soit possible d'aller plus vite, vu la nécessité de recruter et former un personnel capable de s'acquitter de la tâche.

M. BALDWIN: Je terminerai par une observation ou une question. Monsieur Côté, déploierez-vous tous vos efforts à la formation de gens habitant les endroits mêmes, à leur donner les connaissances essentielles pour qu'ils puissent construire leurs propres maisons en coopération, de sorte que la plus grande partie de cette somme de 112 millions restera chez les Indiens qui sont compétents et capables de faire ce travail après quelques instructions?

M. CÔTÉ: Nous espérons fermement former ces gens pour qu'ils travaillent à la construction des maisons.

M. AIKEN: Monsieur le président, une autre question sur le sujet du logement. J'essaie d'éclaircir la situation et quelqu'un m'aidera peut-être. La construction des maisons sera financée de trois sources. Premièrement, il y aura celles que le ministère fournira lui-même d'après le programme en question. On

peut dire qu'il s'agira de logements gratuits. Deuxièmement, la Société centrale d'hypothèques et de logement avancera de l'argent en vertu d'un arrangement que nous espérons conclure. Troisièmement, le financement se fera en vertu d'un accord fédéral-provincial.

Ma question a un sens pratique. Dans une réserve, premièrement à qui attribue-t-on les maisons; deuxièmement, à qui donne-t-on les maisons gratuites; troisièmement, à qui demande-t-on de payer le coût des maisons?

M. CÔTÉ: Question infiniment pratique. D'abord, l'attribution des maisons se fait après consultation avec la bande indienne.

Le PRÉSIDENT: J'espérais que nous terminerions l'étude des crédits aujourd'hui et que nous aurions encore besoin de vous pour quelques minutes.

M. BALDWIN: Je ferai mon possible. Après tout, je ne puis être ici bien longtemps.

M. HOWARD: Vous devriez porter vos lunettes soleil et ne pas voir ces choses car je doute fort que nous puissions en finir avec les crédits aujourd'hui. car je doute fort que nous puissions en finir avec les crédits aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Oh, si vous ne désirez pas adopter les crédits aujourd'hui, la chose est différente. Je l'avais espéré parce que le Comité doit évacuer cette salle. S'il est difficile de réunir le quorum à l'heure actuelle, il le sera bien davantage quand sept membres seront en voyage. Nous espérons en finir aujourd'hui. Si vous ne le pensez pas, alors c'est tout à fait différent.

M. HOWARD: Pour ma part, j'aimerais savoir comment fonctionne le programme de développement communautaire et quels sont les buts et les objectifs visés. Je désirerais aussi une indication, peut-être par la bouche d'un témoin, du rôle que le groupe de la Compagnie des jeunes Canadiens se propose de jouer dans les villages indiens.

M. CÔTÉ: Cette question n'a pas encore été discutée dans ses détails avec la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous sommes en pourparlers, mais rien n'a été arrêté.

M. HOWARD: J'ai simplement mentionné ces deux sujets qui m'intéressent et je me demande si nous pourrions en finir.

Le PRÉSIDENT: Essayons tout de même. Vous a-t-on répondu, monsieur Aiken?

M. AIKEN: Non, M. Côté en était au milieu de sa réponse. Il vaudrait mieux qu'il recommence.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, nous voulons l'avis des Indiens quand il s'agit de la distribution des maisons et nous l'avons obtenu des quelques bandes avec qui je suis venu en contact direct ou indirect. Elles ont une idée bien nette de leurs propres priorités. Mais cela varie d'une région à une autre.

Les logements d'assistance sont souvent un besoin pressant et les bandes indiennes leur accordent la plus haute priorité. Puis viennent les cas de ceux qui gagnent quelque chose et peuvent contribuer au coût de leurs maisons. C'est là une autre priorité.

Avant bien longtemps, maintenant que les Indiens peuvent décider ce qu'ils feront dans leurs réserves, nous espérons avoir des logements pour tous.

M. AIKEN: Une dernière question. Est-ce le conseil de la bande qui prend les décisions?

M. CÔTÉ: Au fond, c'est bien cela.

M. AIKEN: Il s'agit sans doute d'une recommandation du conseil au ministère plutôt que d'une décision formelle.

M. CÔTÉ: Plutôt que quoi?

M. AIKEN: Qu'une décision formelle. Disons par exemple, que la bande décide de construire des maisons pour trois conseillers et que le ministère soupçonne un peu de tricherie, ou d'intérêt personnel.

M. CÔTÉ: L'exercice de l'autonomie est une question complexe et nous devons tenir compte des vues des représentants élus, pour faciliter le système démocratique. Ils sont joliment retors.

M. AIKEN: Et ils ont aussi leurs discussions. Mais j'ai obtenu le renseignement que je désirais. Cette méthode peut causer plus de difficultés qu'en éliminer.

M. CÔTÉ: C'est possible, mais les représentants qui ne tiennent pas compte des désirs de leurs électeurs ne seront pas réélus aux élections suivantes. C'est ce qui arrive parfois dans les bandes.

M. DINSDALE: Les changements rapides dans l'administration locale sont aussi une source de difficultés.

M. HOWARD: Me permettrait-on une question relativement à la page 2 de la section sur le logement des Indiens. Il s'agit de la garantie de prêts pour les maisons non réservées. Le régime foncier des réserves a ses particularités qui ne permettent pas les hypothèques ordinaires. Le rapport dit à ce sujet: «il a fallu en conséquence élaborer en collaboration avec la Société centrale d'hypothèques et de logement une méthode de financement qui garantit le remboursement en cas de défaut de paiement». Pouvez-vous expliquer l'arrangement conclu avec la Société centrale d'hypothèques et de logement?

M. CÔTÉ: Nous songeons à une forme d'assurance souscrite par le ministre. Nous anticipons une solution dans ce sens.

M. HOWARD: Mais rien n'a encore été décidé?

M. CÔTÉ: Non, la question est à l'étude. Il nous faudra obtenir l'autorisation nécessaire.

M. HOWARD: J'avais compris que la méthode avait été adoptée...

M. CÔTÉ: Monsieur le président, nous demanderons l'autorisation d'établir une forme de garantie.

M. HOWARD: La question de la demande d'autorisation n'est pas mentionnée dans cette partie du rapport, bien que je la trouve plus loin quand vous parlez des effets...

M. CÔTÉ: Vous trouverez cela au dernier paragraphe de la page 2.

M. BATTLE: Il est possible d'obtenir en vertu de la loi nationale sur le logement une garantie fondée sur les fonds des bandes, mais il s'agit présentement d'une garantie du trésor public signée par le ministre. C'est l'autorisation que nous demandons.

M. HOWARD: Oui, je me demandais comment le plan fonctionnera. J'aimerais aussi être renseigné sur le rôle éventuel de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Je crains des répercussions à moins que la Compagnie exerce la plus grande prudence dans tous ses rapports avec les Indiens, car rien ne peut créer plus de mécontentement chez les Indiens, comme partout ailleurs, que l'ingérence d'étrangers qui viennent imposer leurs vues. L'an dernier, dans un couple de villages de la Saskatchewan un groupe d'étudiants zélés des universités qui s'est donné l'appellation de Nishga, s'est mis à l'œuvre. En dépit de leur idéalisme, de leur enthousiasme et de leur gentillesse et du fait qu'ils ne voulaient pas s'immiscer dans les affaires ou se mettre de l'avant, mais simplement étudier, examiner et comprendre les problèmes, leur présence a été mal vue dans plusieurs villages.

Premièrement, je préfère que la Compagnie des jeunes Canadiens se tienne éloignée des villages ou des réserves des Indiens, car sa présence indiquerait qu'elle se propose de faire des choses que la Direction des affaires indiennes aurait dû faire elle-même et ce serait mettre en doute l'efficacité de celle-ci. Mais si la Direction des affaires indiennes se propose d'agir de concert avec la Compagnie des jeunes Canadiens, je recommande la plus extrême prudence. Pour ma part, je préférerais qu'elle se tienne à l'écart, nous avons déjà assez de difficultés sans que des personnes de l'extérieur nous apportent leurs plans fantaisistes.

M. CÔTÉ: Les remarques de M. Howard sont fort justes et c'est une chose à laquelle nous avons bien réfléchi. Nous ne refuserons pas l'aide extérieure, à condition qu'elle soit bien dirigée. Il est vrai qu'on peut soulever la question d'ingérence et nous devons être prudents.

M. BATTLE: Naturellement, il faudra consulter les Indiens et obtenir le consentement de la bande avant de se mettre à l'œuvre.

M. HOWARD: Ce ne sera pas suffisant. On pourra obtenir le consentement du conseil, mais sans que celui-ci se rende compte de la maturité intellectuelle des jeunes Canadiens. Le problème se posera par la suite quand le dommage aura été fait.

M. CÔTÉ: Dans une telle situation, le conseil a vite fait de retirer son consentement et c'est ce qui se produira.

M. HOWARD: C'était là mon objection. Je passe maintenant au développement communautaire. Je ne veux pas prolonger inutilement la discussion, mais

c'est le programme dont M. Battle porte la première responsabilité, parce qu'il en fut l'auteur pendant ses premières années à la Direction des affaires indiennes. Ce programme peut en général donner d'aussi bons résultats que toute autre méthode. Toutefois, il semble que certains fonctionnaires du développement ne savent pas trop ce qu'ils doivent faire. Jusqu'à présent, il s'est agi d'un programme empirique de recherche qui procède à tâtons.

M. CÔTÉ: Recherche en action, comme on dit.

M. HOWARD: Est-on arrivé à quelque conclusion, ou en est-on encore au stade de la recherche à l'aveuglette?

M. CÔTÉ: Quelques-uns des fonctionnaires ont entrepris cette tâche; après une période de formation ils ont été très utiles, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Les fonctionnaires du développement sont un peu comme le levain de bules d'air. La formation et l'entraînement viennent en premier lieu et, en général, l'infusion de l'idée du développement chez les Indiens progresse de façon satisfaisante.

M. HOWARD: J'aborderai maintenant une question de méthode. Si nous approuvons les crédits et les renvoyons à la Chambre avec nos recommandations concernant les visites et les voyages, comment pourrions-nous ensuite faire un rapport subséquent et nos recommandations? Il ne suffit pas que le Comité examine les crédits et en recommande l'adoption sans entrer plus profondément dans les détails et sans tirer quelque conclusion de ses voyages et de ses visites. Comme M. Watson l'a dit, à quoi serviront-ils si nous ne pouvons exprimer ensuite nos impressions et présenter un rapport écrit accompagné des recommandations que le Comité jugera utiles. Quelle sera la méthode adoptée?

Le PRÉSIDENT: En premier lieu, si le Comité décide de faire ce voyage, il faut adopter les crédits aujourd'hui ou remettre le voyage au mois de juin, car autrement nous n'aurons pas le quorum.

En outre, si, comme M. Baldwin le prétend, les crédits proposés ne représentent que la moitié de l'argent nécessaire, quelles que que puissent être les recommandations du Comité à la suite de son voyage, elles ne pourront s'appliquer qu'aux crédits de l'an prochain et non à ceux-ci.

M. HOWARD: Non, voici où je veux en venir. Adoptons les crédits aujourd'hui et faisons notre rapport à la Chambre je n'y ai aucune objection. A ce stade, nous aurons accompli notre tâche et adopté les crédits, nous devons alors...

Le PRÉSIDENT: Les sous-comités qui feront ces voyages n'auront pas à s'occuper des détails des crédits, mais en général...

M. HOWARD: Les sous-comités ne pourront s'occuper de ces crédits si nous faisons notre rapport à la Chambre et une fois fini le travail dont on nous a

chargé. Mais je songe à un rapport subséquent à la Chambre, fondé sur les conclusions des sous-comités.

M. BALDWIN: Si nous demandons dans notre rapport à la Chambre la permission de faire un rapport additionnel, la question se trouve réglée automatiquement. Lorsque nous demanderons à la Chambre l'autorisation de former un sous-comité qui se déplacera d'un endroit à l'autre et qui présentera un rapport, tout se trouvera compris automatiquement. Il faut que la question soit mentionnée dans la présente motion.

M. HOWARD: C'est ce que je voudrais, car il ne s'agit pas de faire simplement un voyage et de n'aboutir à rien.

M. BALDWIN: Vous voulez que notre rapport à la Chambre demande l'autorisation de présenter les conclusions qui résulteront de notre voyage?

M. HOWARD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quand le comité directeur aura préparé le rapport qui suivra l'adoption des crédits, il devra le soumettre à l'approbation du Comité avant de le présenter à la Chambre. Dans ce rapport, le comité directeur indiquera que les crédits ont été approuvés mais qu'un rapport additionnel sera présenté par le sous-comité qui aura fait ces voyages.

M. BADANAI: Si notre rapport des crédits à la Chambre contient la clause mentionnée par M. Baldwin, cela répondra aux besoins.

Le PRÉSIDENT: C'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Le comité directeur ajoutera cette recommandation.

M. BADANAI: J'ai consulté le conseil parlementaire, M. Ollivier, à ce sujet, car la question intéresse directement mon Comité des affaires du Nord canadien et des ressources nationales. La mission principale du Comité est d'adopter les crédits. Ensuite, il peut discuter d'autres questions s'il en obtient la permission de la Chambre et cela est compris dans...

Le PRÉSIDENT: Nous adopterons la proposition de M. Baldwin si le Comité est d'accord.

M. HOWARD: Pourvu que ce soit régulier, c'est très bien. Peu importe la méthode adoptée, pourvu que nous ne fermions pas la porte.

M. AIKEN: Monsieur le président, la question a-t-elle été mentionnée dans la résolution que nous avons déjà adoptée et qui doit être présentée à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Oui. De quelle proposition s'agit-il?

M. AIKEN: De la formation de sous-comités autorisés à voyager d'un endroit à l'autre au Canada. Les mots « et de faire rapport » paraissent-ils dans la motion que nous avons adoptée ou faut-il la modifier?

Première session de la vingt-septième législature

Le PRÉSIDENT: Ils ne paraissent pas dans le texte actuel, mais lorsque le comité directeur présentera son rapport à la prochaine séance, nous pourrons les inclure alors.

M. BALDWIN: Après avoir consulté M. Ollivier et nous être assurés quant aux points soulevés par M. Howard.

Le PRÉSIDENT: Oui. C'est entendu, car le rapport du comité directeur doit être approuvé par le Comité avant d'être présenté à la Chambre.

M. HOWARD: Nous ferons tout cela avant de présenter notre rapport?

Le PRÉSIDENT: C'est exact. Le crédit 30 est-il adopté?

Adopté.

M. DINSDALE: Je me permettrai un commentaire avant l'adoption du crédit et l'on pourra me répondre par lettre. Je ne veux pas retarder le travail. J'allais poser quelques questions sur le développement communautaire qui est la partie la plus importante du problème. La Direction du développement communautaire a perdu quelques-uns de ses principaux fonctionnaires, tels que M. Walter Rudnicki qui est passé à la guerre à la pauvreté. Comme M. Côté l'a mentionné, la concurrence est très vive pour les services de personnes compétentes. Je me bornerai à poser ma question et on me répondra par écrit. Cette guerre à la pauvreté sera-t-elle de quelque utilité à la lutte réelle contre la pauvreté dans les réserves indiennes, ou ne fera-t-elle qu'enlever le personnel indispensable dans ce secteur? Je ne retarderai pas davantage le Comité. Je continuerai cette discussion lorsque les crédits seront présentés à l'approbation de la Chambre. Mais je voudrais qu'on me fournisse les renseignements essentiels à mon intervention.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 35 est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs.

SEANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des Affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

Le président: C'est exact. Le crédit 30 est-il adopté?

M. Howard: Nous tenons tout cela avant de présenter notre rapport?

Le président: Oui, C'est entendu. Car le rapport du comité directeur doit être approuvé par le Comité avant d'être présenté à la Chambre.

M. Baldwin: Après avoir consulté M. Olivier et moi-même, je suis d'avis de présenter aux points soulevés par M. Howard. Je voudrais également mentionner un certain nombre de points qui ont été soulevés dans le rapport du comité directeur. Mais je ne voudrais pas en dire plus avant que le rapport ne soit approuvé par le Comité. Nous tenons tout cela avant de présenter notre rapport?

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

M. Howard: Pourvu que ce soit réglé, c'est très bien. Peu importe la méthode adoptée pourvu que nous ne fermions pas la porte.

M. Allen: Monsieur le président, la question a-t-elle été mentionnée dans le rapport du comité directeur et a-t-elle été adoptée par le comité directeur?

Le président: Oui. De quelle proposition s'agit-il?

M. Allen: De la formation de sous-comités à voyager d'un endroit à l'autre pour recueillir des témoignages et des renseignements.

Le président: Metci, messieurs.

M. Baldwin: J'ai consulté M. Olivier à ce sujet et nous sommes d'accord sur la question. Je voudrais également mentionner un certain nombre de points qui ont été soulevés dans le rapport du comité directeur. Mais je ne voudrais pas en dire plus avant que le rapport ne soit approuvé par le Comité.

Le président: Nous adopterons la proposition de M. Baldwin si le Comité est d'accord.

M. Baldwin: J'ai consulté M. Olivier à ce sujet et nous sommes d'accord sur la question. Je voudrais également mentionner un certain nombre de points qui ont été soulevés dans le rapport du comité directeur. Mais je ne voudrais pas en dire plus avant que le rapport ne soit approuvé par le Comité.

M. Howard: Pourvu que ce soit réglé, c'est très bien. Peu importe la méthode adoptée pourvu que nous ne fermions pas la porte.

M. Allen: Monsieur le président, la question a-t-elle été mentionnée dans le rapport du comité directeur et a-t-elle été adoptée par le comité directeur?

Le président: Oui. De quelle proposition s'agit-il?

M. Allen: De la formation de sous-comités à voyager d'un endroit à l'autre pour recueillir des témoignages et des renseignements.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. M. L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Concernant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des Affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. M. L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh

et messieurs

Aiken	Haidasz	Orlikow
Alkenbrack	Howard	Prud'homme
Badanai	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Reid
Baldwin	Macaluso	Skoreyko
Bell (<i>Carleton</i>)	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Tremblay
Crossman	More (<i>Regina City</i>)	Watson (<i>Châteauguay-</i>
Dinsdale	Munro	<i>Huntingdon-</i>
Grafftey	Orange	<i>Laprairie</i>)—(24).

(Quorum 10)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

SEANCE DU JEUDI 16 JUIN 1966

Concerant le

Budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des Affaires indiennes
du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 14 juin 1966

Il est ordonné,—Que le quorum du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit réduit de 13 à 10 membres.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

- (1) qu'on lui accorde la permission de se substituer en trois sous-comités composés chacun de sept membres, qui seront nommés par le président en consultation avec le sous-comité du programme et de la procédure, aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les conditions indiennes et ce qui peut influer sur leurs conditions de vie et de leur faire rapport de temps à autre à la Chambre par l'intermédiaire du comité général;
- (2) que l'on accorde à ces sous-comités la permission de se réunir tandis que la Chambre siège lorsque les réunions ont lieu hors de l'enceinte du Parlement de même en cas d'ajournement de la Chambre et qu'on leur permette de siéger en divers lieux au Canada;
- (3) que le personnel d'exécution requis accompagne lesdits sous-comités.

Respectueusement soumis,

Le président,
MILTON J. KLEIN.

Le jeudi 16 juin 1966

Le Comité permanent sur les affaires indiennes, les droits de l'homme et la citoyenneté et l'immigration a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

1. Conformément à son ordre de renvoi du mardi 22 mars 1966, votre Comité a considéré les postes inscrits au budget principal des dépenses de 1966-1967 au titre des affaires indiennes.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le JEUDI 16 juin 1966

Le Comité permanent sur les affaires indiennes, les droits de l'homme et la citoyenneté et l'immigration a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité recommande:

- (1) qu'on lui accorde la permission de se subdiviser en trois sous-comités composés chacun de sept membres, qui seront nommés par le président en consultation avec le sous-comité du programme et de la procédure, aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les collectivités indiennes et ce qui peut influencer sur leurs conditions de vie et d'en faire rapport de temps à autre à la Chambre par l'intermédiaire du comité général;
- (2) que l'on accorde à ces sous-comités la permission de se réunir tandis que la Chambre siège lorsque les réunions ont lieu hors de l'enceinte du Parlement, de siéger même en cas d'ajournement de la Chambre et qu'on leur permette de siéger en divers lieux au Canada;
- (3) que le personnel d'exécution requis accompagne lesdits sous-comités.

Respectueusement soumis,

Le président,
MILTON L. KLEIN.

Le JEUDI 16 juin 1966

Le Comité permanent sur les affaires indiennes, les droits de l'homme et la citoyenneté et l'immigration a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

1. Conformément à son ordre de renvoi du mardi 22 mars 1966, votre Comité a considéré les postes inscrits au Budget principal des dépenses de 1966-1967 au titre des affaires indiennes.

2. Votre Comité a tenu 7 séances et entendu les exposés et témoignages de l'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, de M. E. A. Côté, sous-ministre du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et de hauts fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes: M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint, M. L. L. Brown, chef de la division fédérale-provinciale, et M. C. I. Fairholm, chef du secrétariat.

3. Après examen des prévisions relatives aux affaires indiennes pour 1966-1967, soit les postes 30 et 35, votre Comité recommande que la Chambre les adopte.

4. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicules 1 à 3*) est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,
MILTON L. KLEIN.

Le secrétaire de Comité,
Fernand Despatie.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 16 juin 1966
(7)

Le Comité permanent sur les affaires indiennes, les droits de l'homme, et la citoyenneté et l'immigration se réunit aujourd'hui, à 11 h 15 du matin, sous la présidence de M. Klein.

Presents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (*Carleton*), Crossman, Dinsdale, Haidasz, Howard, Klein, Moore (*Wetaskiwin*), Orange, Orlikow—(12).

Le président lit le deuxième rapport à la Chambre et le Comité donne son assentiment aux termes en lesquels il est exprimé.

Un projet de rapport à la Chambre concernant les postes figurant dans le budget principal des dépenses de 1966-1967, relativement aux affaires indiennes, est ensuite lu par le président. Sur une proposition de M. Badanai, appuyée par M. Crossman, il est décidé à l'unanimité que le président soit autorisé à présenter le rapport à la Chambre.

A 11 heures et demie, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le JEUDI 16 juin 1966.

• (11.15 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Le deuxième rapport qui sera présenté à la Chambre aujourd'hui, relativement aux résolutions qui ont été adoptées, se lit ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande:

1. qu'on lui accorde la permission de se subdiviser en trois sous-comités composés chacun de sept membres, qui seront nommés par le président en consultation avec le sous-comité du programme et de la procédure, aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les collectivités indiennes et ce qui peut influer sur leurs conditions de vie et d'en faire rapport à la Chambre par l'intermédiaire du comité général.
2. que l'on accorde à ces sous-comités la permission de se réunir tandis que la Chambre siège lorsque les réunions ont lieu hors de l'enceinte du Parlement, de siéger même en cas d'ajournement de la Chambre et qu'on leur permette de siéger en divers lieux au Canada.
3. que le personnel d'exécution requis accompagne lesdits sous comités.

M. HOWARD: Monsieur le président, je n'ai pas d'exemple de ce rapport; pourriez-vous lire la partie qui a trait au comité général?

Le PRÉSIDENT: Oui; elle se lit comme il suit:

...aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les collectivités indiennes et ce qui peut influer sur leurs conditions de vie et d'en faire rapport à la Chambre par l'intermédiaire du comité général.

M. HOWARD: Je désire proposer, monsieur le président, que les mots «d'en faire rapport de temps à autre» y soient inclus. De cette façon, nous pourrions dans l'éventualité d'un problème quelconque, au sujet duquel nous aimerions faire rapport ou une recommandation, le faire sans interrompre les activités du Comité. Si ces mots ne sont pas inclus, nous sommes autorisés à ne faire qu'un rapport. Par contre, l'inclusion de ces mots nous donnerait toute latitude au cas où un événement quelconque nécessiterait des mesures urgentes.

Le PRÉSIDENT: Je vais lire le paragraphe 1 encore une fois et il se lit ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande

1. qu'on lui accorde la permission de se subdiviser en trois sous-comités composés chacun de sept membres, qui seront nommés par le président en consultation avec le sous-comité du programme et de la

procédure, aux fins d'obtenir de plus amples renseignements sur les collectivités indiennes et sur ce qui peut influencer sur leurs conditions de vie et d'en faire rapport de temps à autre à la Chambre par l'intermédiaire du comité général

Ce paragraphe obtient-il l'approbation du Comité?

Approuvé.

Messieurs, sur avis du comité directeur, on recommande que le troisième rapport soit exprimé en ces termes:

Troisième rapport:

1. Conformément à son ordre de renvoi du mardi le 22 mars 1966, votre Comité a considéré les postes inscrits au Budget principal des dépenses de 1966-1967 au titre des affaires indiennes.
2. Votre Comité a tenu 7 séances et entendu les exposés et témoignages de l'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, de M. E. A. Côté, sous-ministre du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et de hauts fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes: M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint, M. L. L. Brown, chef de la division fédérale-provinciale, et M. C. I. Fairholm, chef du secrétariat.
3. Après examen des prévisions relatives aux affaires indiennes pour 1966-1967, (soit les postes 30 et 35), votre Comité recommande que la chambre les adopte.
4. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (fascicules 1 à 3) est annexé au présent rapport.

Y a-t-il des corrections à faire au rapport ou autre chose à y ajouter? Puis-je avoir une proposition à cet égard?

M. BADANAI: Je fais une proposition d'adoption.

M. CROSSMAN: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Badanai propose, appuyé par monsieur Crossman, que le troisième rapport soit adopté tel quel.

M. HOWARD: Monsieur le président, quel rapport avez-vous lu avant celui-ci?

Le PRÉSIDENT: Le rapport que j'ai lu avant celui-ci était le deuxième. Celui-ci est le troisième.

M. HOWARD: Je vois.

Le PRÉSIDENT: Le deuxième rapport étant celui qui a été proposé, celui-ci est le troisième.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée, messieurs, jusqu'à nouvelle convocation.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1966

Concernant les

Indiens et les groupements d'Indiens

TÉMOIN:

M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, Direction des Affaires indiennes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE L'HOMME,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh
et messieurs

Aiken	Haidasz	Orlikow
Alkenbrack	Howard	Prud'homme
Badanai	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Reid
Baldwin	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Skoreyko
Bell (<i>Carleton</i>)	More (<i>Regina City</i>)	Tremblay
Crossman	Munro	Watson
Dinsdale	² Nasserden	(<i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-Laprairie</i>)
¹ Duquet	Orange	—24.

(Quorum, 10)

Secrétaire du comité,
Fernand Despatie.¹A remplacé M. Macaluso, le 17 novembre 1966.²A remplacé M. Grafftey, le 9 septembre 1966.

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1966

Concernant les

Indiens et les groupements d'Indiens

TÉMOIN :

M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, Direction des Affaires
indiennes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 13 juillet 1966

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se transporter d'un endroit à un autre au Canada afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les Indiens et les groupements d'Indiens; et

Qu'à cette fin, ledit comité soit autorisé à siéger alors que la Chambre est en session ou pendant la durée de son ajournement; et

Que le greffier dudit comité et le personnel nécessaire de soutien accompagnent ledit comité.

Le VENDREDI 9 septembre 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Nasserden soit substitué à celui de M. Grafftey sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le JEUDI 17 novembre 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Duquet soit substitué à celui de M. Macaluso sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 18 novembre 1966

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration dûment convoqué à se réunir ce jour à 9 h. 30 du matin, les députés suivants sont présents: MM. Alkenbrack, Haidasz, Howard, Klein, Orange, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(6).

Aussi présent: M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, Direction des Affaires indiennes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Faute de quorum, les membres se séparent à 9 h. 55 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

Le MARDI 22 novembre 1966

(8)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit à 11 h. 20 du matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: MM. Badanai, Baldwin, Crossman, Haidasz, Howard, Klein, Moore (*Wetaskiwin*), Orange, Orlikow, Roxburgh, Skoreyko, Tremblay et Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(13).

Aussi présent: M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, Direction des Affaires indiennes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le président présente M. Bell, qui donne un résumé du programme de la visite projetée aux réserves indiennes du Sud de l'Ontario. On procède à la distribution de copies de l'itinéraire. Des suggestions sont avancées visant à réduire la longueur des visites à certaines localités figurant au programme. Le président fait remarquer que toute modification intervenant à l'heure actuelle aurait pour effet de retarder la date prévue pour le départ. Il souligne également que, vu qu'il s'agit de la première visite de la série projetée par le Comité, il sera possible d'étudier plus tard l'éventualité de déplacements auprès d'autres localités, telles que la réserve des Six Nations à Brantford, dont il a été fait mention au cours de la discussion.

M. Badanai propose, avec l'appui de M. Skoreyko,

Que l'itinéraire discuté au cours de la séance soit approuvé. La motion, mise aux voix, est adoptée sur division.

Le président signale que le quorum du Comité est de dix membres et qu'il convient de réunir les voix d'au moins dix membres décidés à entreprendre le voyage avant que les dispositions définitives ne soient prises. On demande au secrétaire du Comité de procéder à un sondage pour connaître l'opinion des membres à ce sujet.

Sur proposition de M. Haidasz, appuyée par M. Crossman,

Il est décidé, sur division, que la décision du Comité en date du 14 juin 1966 relative aux visites aux localités indiennes soit remplacée par la suivante:

—Qu'un montant raisonnable soit alloué aux membres du Comité, et au personnel qui les accompagne, pour leurs frais de subsistance et de déplacement, et que ces sommes soient versées par le Trésor.

Le Comité convient que les réunions tenues au cours du voyage auront un caractère officieux, et qu'il est inutile d'emporter le matériel d'enregistrement. Personne ne s'oppose à ce que les représentants des organes d'information intéressés accompagnent les voyageurs.

A 11 h. 43 du matin, sur proposition de M. Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), appuyée par M. Roxburgh, le Comité décide de tenir une séance à huis clos afin de discuter une question soulevée par M. Howard.

Le Comité s'ajourne à 11 h. 50 du matin pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire intérimaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Le mardi 22 novembre 1966

(8)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 22 novembre 1966

Le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous, aujourd'hui, M. Bell, qui a préparé un ordre du jour relatif au projet de visites à certaines réserves indiennes. Je voudrais demander à M. Bell de bien vouloir faire distribuer le document qui s'y rapporte.

Peut-être M. Bell voudra-t-il bien nous donner un résumé de ce qui est prévu au titre de ce voyage.

M. G. BELL (*Relations fédérales-provinciales, Direction des Affaires indiennes, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*): M. le président, il s'agit, en résumé, de se rendre d'abord à Caughnawaga, près de Montréal, par le premier train, d'y passer presque toute la journée, pour en repartir par le train dans la soirée. Ceci se passerait vendredi; de là on se rendrait à London où l'on arriverait à 11 heures, pour visiter Caradoc et prendre contact avec les membres de trois conseils dans trois réserves; départ pour Sarnia le même soir. Le lendemain, dimanche, dans la matinée, visite des réserves de Sarnia et rencontres avec les membres des conseils; départ pour les îles Walpole et visite des lieux; continuation vers Kettle Point, et retour à Toronto dans la nuit. Lundi on se rendra à Christian Island pour rencontrer les membres du conseil et visiter rapidement la réserve. Retour à Toronto dans la nuit puis retour à Ottawa.

M. CROSSMAN: Monsieur le président, puis-je suggérer le moyen de gagner près de trois quarts d'heure dans la matinée? Vous nous réuniriez ici le matin à 5 heures moins 9 minutes. Je suggère que le Comité descende à Dorval—qui est beaucoup plus près de Caughnawaga—c'est-à-dire vers 9h. 30 ou 9h. 40, ce qui nous permettrait d'arriver à Caughnawaga vers 10 heures. Qu'en pensez vous? C'est tout de suite une heure de gagnée. Il n'y a aucune raison d'aller jusqu'à Montréal et de revenir sur ses pas en voiture, alors qu'on peut descendre du train auparavant. Et le train s'arrête effectivement à Dorval.

M. BELL: En effet, c'est très intéressant.

Le PRÉSIDENT: M. Howard.

M. HOWARD: Je ne sais pas si vous allez vous occuper . . .

M. ROXBURGH: Y a-t-il quelque chose à redire à la suggestion? J'estime qu'elle est très judicieuse, vous ne pensez pas?

M. HOWARD: Certainement. Je voulais seulement que cela soit dit. M. le Président, je ne suis pas spécialement enthousiasmé par le programme en entier tel qu'il a été décrit, et ce pour diverses raisons. La première partie prévoit—et avec raison ce me semble—un séjour de 8 à 10 heures à Caughnawaga, afin de rencontrer qui nous voulons, voir ce que nous voulons et discuter de ce que nous voulons. Mais, par la suite, je crois que l'itinéraire est programmé au plus juste. Jetons un coup d'œil rapide à l'emploi du temps de samedi, ou à ce qu'on nous propose de faire à Caradoc. Nous rencontrons les membres du conseil, c'est tout . . .

Le PRÉSIDENT: De quelle réunion parlez-vous? Est-ce celle de samedi?

M. HOWARD: Samedi, exactement, de midi et trente-cinq à 1h.45 de l'après-midi: c'est-à-dire une période d'une heure que nous consacrerons à la réunion avec le conseil à Oneida; et une heure ce n'est vraiment pas un délai suffisant pour entreprendre quoi que ce soit. Puis nous quittons Oneida, et nous disposons de nouveau d'une heure le même jour pour discuter avec les membres du conseil de Chipewyan-Muncey; puis nous partons encore une fois, et passons encore une heure, le même jour, de 4 heures à 5 heures de l'après-midi, avec les membres du conseil morave. Et le lendemain, dimanche, ce n'est guère mieux. Nous disposons d'une heure à une heure et demie avec nos hôtes de Sarnia; un maximum de trois heures en l'île Walpole, et un maximum d'une heure et demie à Kettle Point. Lundi, le programme prévoit un maximum de 4 heures et demie à Christian Island.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): M. le président, je pense que M. Howard vient de soulever une question digne d'intérêt.

M. HOWARD: Si tel est le cas, je ne m'étendrai pas davantage. Ce que je veux exprimer c'est que ce serait faire un affront aux natifs que d'arriver en trombe chez eux, avec l'air de leur dire: «Nous voici pour une heure; comment ça va?», puis de bavarder avec les membres du conseil, de prendre un repas dans une de leurs cases, et ensuite de leur dire adieu. Nous n'aurons pas vu grand chose, et nous ne laisserons pas un très bon souvenir. N'oubliez pas que les natifs ne sont déjà pas assez bien disposés à l'égard de l'administration des affaires indiennes et du gouvernement d'Ottawa, sans que nous allions les confirmer dans ces sentiments. Voici ma position: je veux bien admettre qu'il soit nécessaire de passer 8 à 10 heures à Caughnawaga; mais, en ce qui me concerne, j'incline à penser qu'une fois arrivés à Oneida—si cette ville est notre prochaine étape—on y reste aussi longtemps qu'il est nécessaire pour rassembler les renseignements dont nous avons besoin, et surtout qu'on évite de donner l'impression d'une hâtive expédition de fin de semaine. Je serais heureux que le projet fût révisé dans cette optique, et, s'il faut que nous nous déplaçons vendredi, samedi, dimanche et lundi, qu'on consacre une journée à chaque localité.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne présentiez une suggestion, je voudrais souligner le point suivant: j'ai abordé le sujet avec M. Bell il y a quelques minutes. Il y a deux facteurs qu'il faut prendre en considération. Premièrement: notre Comité doit se réunir ici de nouveau le 29 novembre, car de nombreux membres siègent également au Comité des affaires des territoires du Nord; par conséquent, le voyage considéré—à moins que nous n'abandonnions ce projet pour le moment—doit se terminer de façon à libérer tout le monde pour le 29. Deuxièmement: j'ai eu l'occasion de dire à M. Bell: «Ne serait-il pas préférable de consacrer davantage de temps à la visite d'une localité, plutôt que d'en visiter plusieurs sans disposer du temps nécessaire à des entretiens utiles?» Il me répondit: «Si vous vous rendez dans une région et que vous visitez seulement certaines des localités de cette région, vous vous aliérez immédiatement les sentiments des habitants des localités que vous n'avez pas visitées.»

M. HOWARD: Eh bien! dans un tel cas, je pense que nous aurions intérêt à passer 2 à 3 jours à Caradoc. . .

Il y a un autre point que je voudrais souligner. Lorsque le sous-comité s'est réuni il y a quelques jours, avec la participation de M. Battle, ce dernier a eu l'occasion de citer d'autres localités où nous devrions peut-être nous rendre, et je me souviens spécialement de la réserve des Six Nations, à Brantford. S'abstenir d'y aller serait très grave, aussi grave que de passer à proximité, ou de traverser l'endroit, sans s'y arrêter.

Le PRÉSIDENT: Ceci pourrait être fait à un autre moment.

M. HOWARD: Peut-être. De toutes façons, je ne suis pas en train de suggérer quelque changement au programme, mais bien de faire la critique de tout ce qui est proposé. S'il est possible de réorganiser le voyage sur d'autres bases, je suis d'accord. Mais je doute fort qu'il soit bon de traverser ces réserves au grand galop.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Caughnawaga a été visitée et examinée par plus de gens, par plus de sociologues, par plus d'Indiens et de personnalités qui se préoccupent du sort des Indiens que n'importe quelle autre réserve du pays. Cela s'est produit chaque année depuis 1800, sinon au-delà. Je pense que Caughnawaga a ses problèmes qui sont très particuliers et qui diffèrent en bien des points de ceux des autres réserves du pays, parce qu'ils sont tous fonction de la proximité de Montréal. Mais les problèmes de Caughnawaga ne sont pas ceux que vous découvrirez en bien d'autres réserves, et par conséquent ils se classent tout à fait à part.

Je voudrais respectueusement faire remarquer que les membres du Comité peuvent apprendre en trois heures à Caughnawaga ce qu'ils y apprendraient en huit ou dix heures, et je voudrais faire la suggestion suivante qui nous permettrait de réaliser ce que proposait M. Howard. M. Howard estime que nous ne consacrons pas assez de temps à certaines autres réserves. Si le Comité arrive à Caughnawaga à 10 heures du matin, et quitte cette localité vers 1 heure ou 2 de l'après-midi, de façon à prendre le Rapide pour Toronto, il pourrait arriver à London tôt dans la soirée de vendredi 24. Cela lui permettrait de passer toute la matinée à la réserve Oneida et de rester plus longtemps à la réserve Caradoc au cours de l'après-midi. De la sorte on économise une demi-journée. En toute sincérité, je ne pense pas que le Comité tirerait un grand profit d'un séjour prolongé de 5 heures à Caughnawaga. Il y a un certain nombre de choses à y voir, il y a des gens à rencontrer. Mais il me semble absurde de passer 12 à 15 heures à Caughnawaga et rien que quelques heures dans d'autres réserves qui ont plus de problèmes que Caughnawaga.

Le PRÉSIDENT: M. Crossman.

M. CROSSMAN: Monsieur disait que si l'on disposait d'un peu plus de temps on pourrait partir . . .

Le PRÉSIDENT: Jeudi.

M. CROSSMAN: C'est ça. Cela nous donnerait tout le temps voulu.

M. ROXBURGH: Et pour quelle raison? Projeterions-nous de visiter les réserves du Québec? A l'origine, l'idée qui avait été retenue, c'est que nous visiterions les réserves par province. Dans l'Ouest du Canada il n'est pas impossible que nous travaillions en deux équipes, vu les distances. Quel besoin avons-nous de nous rendre à Caughnawaga à l'heure actuelle? M. Howard a certainement soulevé un point très intéressant. La réserve indienne des Six Nations est l'une des plus importantes du pays, et groupe, comme son nom l'indique, six nations. J'estime que l'on pourrait inclure Caughnawaga dans le programme de visites aux réserves du Québec.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais vous signaler que le problème le plus urgent qui se pose à nous à présent c'est celui du temps. Toutes les dispositions sont déjà prises pour vendredi. Il est évident que l'organisation d'un tel voyage pour un

groupe tel que le nôtre ne saurait réunir l'assentiment de tous, et qu'il se trouvera toujours quelqu'un qui, pour les raisons les plus valables, aura une solution différente à proposer. Je pense que nous devrions considérer ce voyage comme une entreprise-pilote, comme une tentative-pilote, et que nous devrions glaner toutes les observations possibles sur la façon dont le projet s'est réalisé, et ceci du fait qu'à l'heure actuelle toutes les dispositions sont déjà prises. Si vous envisagez des modifications à l'itinéraire, en fonction de ce qui a été dit ici, je pense que nous devrions nous abstenir de partir cette semaine. Il serait impossible d'organiser notre déplacement sur de nouvelles bases vu qu'il y a tellement de personnes avec lesquelles il faudrait prendre contact.

En ce qui concerne la réserve des Six Nations, il me semble que M. Bell a prévu une visite au cours d'un voyage ultérieur. Le déplacement que nous envisageons pour l'immédiat n'est pas un voyage unique et isolé, au contraire, il sera suivi par d'autres visites; je crois cependant que nous devrions nous en tenir au programme prévu, vu le manque de temps; et nous devrions profiter des erreurs qui pourront se commettre au cours de celui-ci pour améliorer les programmes des déplacements subséquents.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): J'ai été membre du Comité des affaires des territoires du Nord, qui a entrepris une expédition dans l'Artique l'été dernier. Nous avons visité un certain nombre de localités en dévouant à chacune un maximum de 3 à 4 heures et nous avons pu amasser une documentation très abondante. Je pense que si l'on pose les questions appropriées, et que l'on se donne la peine de fureter alentour on arrive à obtenir les renseignements recherchés en 2 ou 3, voire en 4 heures. Il me semble qu'à Caughnawaga les membres du Comité pourront voir tout ce qui mérite d'être vu, et se documenter sur tout ce qui les intéresse, en près de 3 à 4 heures. Ils pourront ensuite prendre le Rapido et se rendre à Toronto, et même à la réserve des Six Nations vers la fin de la soirée le même vendredi; si vous jetez un coup d'œil au programme, vous vous rendrez compte qu'il est absurde de passer toute une journée à Montréal pour une visite aussi brève à Caughnawaga.

M. HAIASZ: Si l'on a prévu trop de temps pour la visite de la réserve de Caughnawaga, peut-être pourrions-nous en profiter pour consacrer quelque temps au pavillon indien d'Expo 67. Les Indiens y ont érigé un pavillon, on peut y voir un grand totem, et le chef Delisle de Caughnawaga...

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il s'agit là d'une suggestion intéressante, car, si M. Watson a raison, nous aurons le temps de faire ce que nous projetons, et, s'il a tort, nous n'en aurons pas le temps. Tous les membres du Comité sont-ils d'accord?

M. HOWARD: Vous ne verrez que très peu d'Indiens à Expo 67, et vous n'y découvrirez pas leurs problèmes. Vous pouvez y aller si vous le désirez, docteur Haidasz, mais je préférerais passer davantage de temps à Caughnawaga.

Le PRÉSIDENT: Je crois vraiment, messieurs, qu'il est très difficile de modifier l'itinéraire à si peu de temps du départ, et je recommande vivement au Comité de se conformer au programme prévu.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Monsieur le président, je suggère que vous procédiez à un sondage pour établir combien de personnes comptent participer à ce déplacement. Personnellement cela m'est impossible et je ne crois pas que vous trouverez beaucoup de candidats disposés à y prendre part; il me semble que ce sondage s'impose avant l'établissement définitif des plans.

Le PRÉSIDENT: D'accord pour le sondage, mais nous n'allons pas l'entreprendre ici car nous voulons la participation de ceux qui sont absents aujourd'hui.

Notre mandat prévoit que le Comité dans sa totalité devrait participer au voyage, et il nous faut un quorum de dix personnes avant même d'entamer le déplacement. Si nous n'atteignons pas ce chiffre, nous ne partons pas.

M. ROXBURGH: On pourrait tout de même procéder à un sondage parmi les présents.

Le PRÉSIDENT: Je recommande vivement que l'on adopte ce programme et qu'on en fasse la critique constructive ultérieurement.

M. HOWARD: M. Watson m'incite à parler des Nations Unies. Je pense que l'on devrait s'y rendre, mais personnellement je m'en abstiendrai. Je préfère entreprendre le voyage qui est prévu.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelqu'un veut-il donc proposer ce programme, ou bien...

M. HAIDASZ: Un instant, voulez-vous l'accord sur le programme dans sa totalité?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HAIDASZ: Nous échouons à Toronto à 7 h. 30; quelles dispositions ont-elles été prises pour la suite?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire pour dimanche?

M. HAIDASZ: Pour lundi?

Le PRÉSIDENT: Pour lundi.

Nous quittons lundi Toronto pour Ottawa, où nous arrivons dans la nuit.

Une VOIX: C'est ce qui est prévu.

M. HAIDASZ: Il y a un bureau régional à Toronto, et il serait bon de le visiter, malheureusement il sera trop tard.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelqu'un propose-t-il cet itinéraire?

M. BADANAI: Je présente la motion.

M. SKOREYKO: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

M. HOWARD: Je voudrais faire sanctionner mon opposition à l'itinéraire par un vote, comme je l'ai fait plus tôt.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): J'appuie cette opposition, je vote également.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais avoir une décision sur le sujet suivant: à savoir que les frais de route et de déplacement des membres du Comité et du personnel qui les accompagne soient versés par le Trésor. Quelqu'un veut-il avancer cette motion?

M. HAIDASZ: Je présente cette motion.

M. CROSSMAN: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suppose que les visites prévues à ce voyage n'auront pas le caractère de séances officielles, au contraire de la présente; sans cela il nous faudrait nous faire accompagner par le personnel, et emporter le matériel habituel, etc. ... Je considère donc que les visites seront officieuses, et non officielles. Est-ce d'accord?

Il y a une autre question à régler: j'ai reçu un coup de téléphone du poste de télévision de Radio-Canada me demandant l'autorisation de faire accompagner

le Comité par des journalistes. Je ne sais si ces derniers ont l'intention de se rendre à chaque réserve, je ne sais pas non plus quelles sont les réserves où ils comptent se rendre. J'aimerais avoir l'avis du Comité sur l'opportunité de la présence des journalistes; y a-t-il des objections à ce que la télévision accompagne le Comité?

M. HOWARD: M. le président, je crois que le sous-comité, qui a traité des questions de procédure et de l'ordre du jour, a déjà abordé le sujet. Il me semble que le Comité devrait rendre publics les renseignements obtenus—qui sont du domaine public de toutes façons puisqu'il s'agit d'une séance publique—et si les grands organes d'information tiennent à nous accompagner, c'est leur affaire.

M. BALDWIN: M. Howard a raison. Nous nous sommes opposés à leur présence dans cette salle, nous nous sommes opposés à leur présence à la chambre des communes, mais, que cela nous plaise ou non, je ne pense pas que nous puissions nous opposer de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Je considère, par conséquent, qu'il n'y a pas d'objection.

M. BALDWIN: C'est, en somme, comme la queue d'une comète.

Le PRÉSIDENT: Donc il n'y a pas d'objection?

Messieurs cela met un terme à...

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): M. le président, j'ai procédé à un sondage rapide des membres présents, et il n'y en aura que quatre ou cinq, dont vous-mêmes, qui soient en mesure de participer au déplacement.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais il y en a d'autres qui ont fait part de l'intention d'y participer; nous prendrons contact avec eux et nous en informerons ceux qui ont été consultés ici et qui ont donné leur accord...

Une VOIX: Vous n'aurez pas besoin de vous adresser à chaque membre.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! nous consulterons...

M. MORE (*Regina City*): M. le président, à l'avenir il conviendrait que nous soyons informés un peu plus tôt de la date de nos réunions.

Le PRÉSIDENT: Cela s'est fait; nous avons une réunion la semaine dernière, mais le quorum n'a pas été atteint. Nous avons eu une réunion le...

M. MORE (*Regina City*): C'est de l'avenir que je me soucie.

Le PRÉSIDENT: Oui, bien sûr. Messieurs, nous avons épuisé l'ordre du jour. M. Howard voudrait entamer la discussion d'un autre sujet, et, dans les circonstances présentes, je voudrais vous demander de vous réunir à huis-clos pour en débattre.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je présente la motion.

M. ROXBURGH: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Une VOIX: Pourquoi, M. le président?

Le PRÉSIDENT: Parce que cela pourrait créer un précédent. Messieurs, voulez-vous vous retirer, cela ne prendra que cinq minutes.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU VENDREDI 20 JANVIER ET
DU MARDI 7 FÉVRIER 1967

Concernant les

Indiens et les groupements d'Indiens

TÉMOINS:

L'honorable Arthur Laing, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

1966-1967

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh
et Messieurs

Aiken	Duquet	Orlikow
Alkenbrack	Haidasz	Prud'homme
Badanai	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Reid
Baldwin	*McCutcheon	Skoreyko
¹ Barnett	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	Tremblay
Bell (<i>Carleton</i>)	More (<i>Regina City</i>)	Watson (<i>Châteauguay-</i> <i>Huntingdon-</i> <i>Laprairie</i>)—(24).
Crossman	Munro	
Dinsdale	Orange	

(Quorum 10)

Le secrétaire du Comité,
Fernand Despatie.

¹ Remplace M. Howard le 3 février 1967.

* Remplace M. Nasserden le 23 novembre 1966.

ORDRES DE RENVOI

Le MERCREDI 23 novembre 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Barnett et McCutcheon soient substitués à ceux de MM. Howard et Nasserden sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le MARDI 29 novembre 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Howard soit substitué à celui de M. Barnett sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le LUNDI 30 janvier 1967

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à désigner des sous-comités de pas moins de cinq membres qui devront faire rapport au comité, mais jouiront de tous les autres pouvoirs accordés au comité lui-même.

Le VENDREDI 3 février 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Barnett soit substitué à celui de M. Howard sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le JEUDI 26 janvier 1967

Le Comité permanent des Affaires Indiennes, des Droits de l'Homme, de la Citoyenneté et de l'Immigration a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Le mercredi 13 juillet 1966, la Chambre a ordonné que le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se transporter d'un endroit à un autre au Canada afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les Indiens et les groupements d'Indiens; et

Qu'à cette fin, ledit Comité soit autorisé à siéger alors que la Chambre est en session ou pendant la durée de son ajournement; et

Que le greffier dudit Comité et le personnel nécessaire de soutien accompagnent ledit Comité.

Afin qu'il soit plus facile d'exécuter cet Ordre, le Comité recommande qu'on l'autorise à désigner des sous-comités de pas moins de cinq membres qui devront faire rapport au Comité, mais jouiront de tous les autres pouvoirs accordés au Comité lui-même.

Respectueusement soumis,

Le président,

MILTON L. KLEIN.

(Agréé le lundi 30 janvier 1967)

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 20 janvier 1967

(9)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 du matin, à huis clos, sous la présidence de M. Klein.

Présents: MM. Alkenbrack, Badanai, Dinsdale, Haidasz, Howard, Klein, Langlois (*Chicoutimi*), Moore (*Wetaskiwin*), Prud'homme, Reid, Roxburgh, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(12).

Le Comité procède à l'étude d'un projet de rapport à la Chambre des communes. Après étude, sur la proposition de M. Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*), appuyé par M. Reid, il est convenu d'ajouter audit rapport l'alinéa suivant:

«Afin qu'il soit plus facile d'exécuter l'Ordre de renvoi du 13 juillet 1966, le Comité recommande qu'on l'autorise à désigner des sous-comités de pas moins de cinq membres qui devront faire rapport au Comité, mais jouiront de tous les autres pouvoirs accordés au Comité lui-même.»

Le Comité étudie plusieurs propositions ayant trait à des visites à des localités indiennes. Le sous-comité directeur se charge de fixer les itinéraires selon les termes de ces propositions.

A 10h.45 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le MARDI 7 février 1967

(10)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit à midi et 10 minutes, sous la présidence de M. Roxburgh, vice-président.

Présents: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Barnett, Haidasz, Langlois (*Chicoutimi*), McCutcheon, More (*Regina City*), Orange, Orlikow, Prud'homme, Roxburgh, Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*)—(13).

Aussi présents: L'honorable Arthur Laing, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le président ouvre la séance et donne lecture des deux Ordres de renvoi en date, respectivement du 30 janvier 1967 et du 13 juillet 1966.

Le Comité procède à l'étude des propositions relatives à des visites à des localités indiennes. Le ministre présente certaines propositions à ce sujet.

Sur la proposition de M. Baldwin, avec l'appui unanime du Comité,

Il est décidé—Que le sous-comité directeur, après avoir consulté les fonctionnaires du Ministère, nomme sans tarder plusieurs sous-comités chargés de se rendre dans des localités choisies dans des régions distinctes et représentatives, où les besoins sont les plus pressants; et fassent ensuite rapport de leurs constatations au Comité.

Sur la proposition de M. Prud'homme avec l'appui unanime du Comité,

Il est décidé—Que le sous-comité directeur fasse le nécessaire pour qu'un sous-comité se rende dans les réserves indiennes de Caughnawaga et de Saint-Régis, le 13 ou le 14 février 1967.

M. Bell répond aux questions et s'engage à fournir au Comité certains détails relatifs aux visites envisagées.

A 2h. et 5 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du comité,
Fernand Despatie.

Le mardi 7 février 1967

(10)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit à midi et 10 minutes, sous la présidence de M. Roxburgh, vice-président.

Présents: MMs Allan, Baldwin, Barnet, Haines, Langlois (Chatham), McCutcheon, More (Regina City), Orange, Schkow, Prud'homme, Roxburgh, Watson (Caughnawaga-Hawthorn-Laprairie) — (17)

Aussi présents: L'honorable Arthur Laik, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et M. G. E. Bell, Relations fédérales-provinciales, direction des Affaires indiennes, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique.)

Le MARDI 7 février 1967

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, prenez vos places, s'il vous plaît. Je prends la place de M. Klein, vu qu'il m'a téléphoné ce matin qu'il a dû s'aliter, enrhumé.

On m'a prié de faire d'abord lecture de la proposition ci-après:

Que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit investi du pouvoir de nommer des sous-comités composés d'au moins cinq membres chacun, qui seront subordonnés au Comité, mais jouiront de tous les pouvoirs accordés audit Comité.

Je suppose que ces sous-comités soient officiellement constitués, dès qu'ils auront été approuvés à la Chambre, n'est-ce pas?

Une VOIX: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce seront donc des comités officiels, au même titre que notre Comité?

M. BADANAI: Dès qu'ils sont approuvés par le Parlement, ils jouissent des mêmes droits et des mêmes pouvoirs que le Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: En fait, il pourra donc y avoir deux sous-comités qui se déplaceront en même temps, et leurs rapports au président du Comité seront officiels?

M. HADASZ: Monsieur le président, qui nommera les présidents de ces sous-comités si ni le président du Comité ni le vice-président n'accompagnent les sous-comités?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne sais pas; cela incombe peut-être au président du Comité, ou au comité directeur.

M. BADANAI: Je crois que c'est aux sous-comités de nommer leurs présidents respectifs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ils nomment donc leurs présidents eux-mêmes?

M. BADANAI: Oui.

M. ORLIKOW: Je crois qu'il faudrait faire figurer au procès-verbal, monsieur le président, que ces sous-comités seront chargés de faire des tournées d'inspection dans les réserves dont il a été question à plusieurs reprises.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et de parler aux chefs indiens. Je lis donc ceci, qui porte la date du 13 juillet 1966:

Que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit investi du pouvoir de

se déplacer dans le territoire canadien en vue de recueillir des renseignements complémentaires au sujet de questions ayant trait aux Indiens et aux réserves indiennes; et que,

A cette fin, ledit Comité tiendra des séances, que la Chambre siège ou non; et que

Le secrétaire dudit Comité et le personnel auxiliaire requis accompagneront ledit Comité.

M. AIKEN: Monsieur le président, je crois qu'après les débats de la semaine dernière, nous savons tous de quoi il s'agit et ce que l'on attend de nous. Pourriez-vous me dire pourquoi nous avons été convoqués aujourd'hui?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vais le demander à M. Bell, du ministère des Affaires indiennes, d'expliquer de quoi il s'agit. Nous sommes à organiser la première tournée d'inspection et on a proposé plusieurs dates pour cette tournée-là.

M. G. G. Bell (*ministère des Affaires indiennes*): Monsieur le président, j'ai été convoqué aujourd'hui afin de recevoir vos instructions quant aux dates de ces tournées d'inspection.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est bien cela.

M. BELL: Et quelles sont les réserves que vous voulez inspecter.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne savez-vous pas dans quelles réserves nous sommes censés nous rendre?

M. BELL: On ne me l'a pas encore fait savoir, monsieur.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois qu'on avait proposé, lors de la dernière réunion, que nous nous rendions aux réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis.

Une VOIX: Pour commencer.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, en premier lieu.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, comme je ne fais pas partie du comité directeur, je ne sais pas si l'on a décidé du temps que nous passerons dans les réserves. On en a parlé à la Chambre et il y a eu des protestations de part et d'autre: le projet original, si ma mémoire est bonne, n'était pas satisfaisant, parce qu'il ne prévoyait qu'une ou deux heures d'inspection dans certaines réserves.

Je crois que nous devrions convenir que la première tournée d'inspection se fasse dans les deux réserves susmentionnées, Caughnawaga et Saint-Régis, et que nous passerons une journée entière dans chacune de ces réserves.

M. WATSON (*Châteaugay-Huntingdon-Laprairie*): Je suis tout à fait d'accord qu'il faudrait consacrer tout le temps voulu à inspecter les réserves, car il y en a 1,900 ou 2,000 au Canada.

Je l'ai déjà dit ici, et je le répète: de toutes les réserves indiennes du Canada, on s'est occupé dix fois plus de la réserve de Caughnawaga que de toutes les autres mises ensemble. Quiconque veut voir une réserve indienne est envoyé à Caughnawaga. On s'en occupe vraiment beaucoup. A mon avis, on pourrait peut-être voir tout ce qu'il y a à voir dans les deux réserves en une journée, ou tout au moins dans celle de Caughnawaga; étant donné que la réserve de

Saint-Régis n'est qu'à une soixantaine de milles d'ici par la route, on pourrait peut-être s'y rendre en voiture, pour un après-midi.

Vous étiez parmi nous, monsieur le président quand nous nous sommes rendus dans l'Arctique, et nous avons passé fort utilement plusieurs soirées à parler à des habitants de Cambridge Bay, de Frobisher Bay, de Tuktoyaktuk et de deux ou trois autres localités. Cela nous a pris de trois à quatre heures chaque fois, et nous avons appris tout ce que nous voulions savoir de ces localités. Nous avons fait des tournées, et à chaque endroit la population a eu deux ou trois heures pour exprimer ses sentiments.

A mon avis, passer 16 heures dans une réserve me semble un peu ridicule. Je ne crois pas que cela soit nécessaire. N'exagérons pas.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, je ne crois pas que monsieur Watson a tort. Je crois qu'après notre première tournée d'inspection, nous saurons mieux à quoi nous en tenir. Nous ne pouvons certes pas nous rendre dans toutes les réserves et y rester une journée.

Toutefois, nous savons que la réserve de Saint-Régis a reçu beaucoup moins de visites que celle de Caughnawaga, et il y a peut-être des choses que nous devrions voir. Je n'en dirai donc rien pour le moment; je vais simplement citer des faits. Il y a quelques mois, le ministère a mis à pied ou n'a pas réembauché l'agent de développement communautaire qui se trouvait à Saint-Régis. Il y a une quinzaine de jours, le conseil de la bande a mis son secrétaire à pied, de son propre chef ou selon les directives du ministère. Samedi dernier au soir, il y a eu une réunion à laquelle ont assisté, à ce qu'on m'a dit, 250 Indiens de la bande, qui ont adopté une motion demandant que tous les membres du conseil de la bande démissionnent. On m'a dit que samedi on a fait circuler une pétition exigeant la démission du conseil de la bande et qu'elle porte 400 signatures; il faut donc procéder à des élections.

Tout ne va pas pour le mieux dans cette réserve; par conséquent, je crois que les membres du Comité qui s'y rendront aient le temps voulu à y passer, afin de se faire une idée de ce qui se passe en entendant tous ceux qui ont quelque chose à dire, et de découvrir, le cas échéant, de quoi il retourne.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous, M. Orlikow, que nous pourrions nous y rendre dans ces réserves à titre d'essai?

M. BALDWIN: Je crois qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que dit M. Orlikow; toutefois, ne vaudrait-il pas mieux laisser les sous-comités décider de la question, puisqu'ils sauront exactement sur quoi devront porter les enquêtes dont ils seront chargés? On entend beaucoup parler de la question indienne. Je crois qu'il s'agit plutôt d'un grand nombre d'Indiens qui ont des difficultés, et que ces difficultés ne sont pas les mêmes pour toutes les réserves.

J'ai été en rapport pendant un certain temps avec M. Orange, député des Territoires du Nord-Ouest, et nous avons convenu qu'il serait fort utile d'organiser une tournée dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Si l'on s'en souvient, nous avons entendu il n'y a pas bien longtemps deux témoins qui, prétendument, parlaient au nom de la bande qui habite la réserve de Fox Lake. Ils ont fait des démarches et ont fait l'objet d'une publicité tapageuse lors de leur retour. Je me suis tenu au courant de l'affaire, avant et après, et je sais de bonne part que depuis lors, deux équipes de la Compagnie des

jeunes Canadiens se sont rendues dans la réserve en question et ont procédé à une petite enquête.

La tournée que je propose, avec l'assentiment de M. Orange, exigerait plusieurs semaines de préparation. On pourrait se rendre à Hay River à bord d'avions commerciaux, mais pour se rendre à la réserve de Fox Lake et à certaines autres, notamment celles de Chipewyan et de Hay Lake, il faudrait de petits avions. Tout cela devrait être arrangé assez longtemps d'avance.

Je crois qu'il vaudrait mieux s'y rendre en hiver, alors que les choses y sont au pire, afin de voir vraiment ce qui s'y passe et de parler aux Indiens en ce moment-là. Il faudrait prendre des dispositions et, si possible, former les commissions sans tarder; les membres devraient signifier leurs préférences afin d'arranger ces tournées d'inspection. Les commissions pourraient ainsi constater par elles-mêmes, au lieu que certains d'entre nous ne le fassent, sans assister aux réunions, et n'influent ainsi sur certains événements au sujet desquels les commissions auraient déjà pris décision. Voilà ce que je propose.

M. BARNETT: Monsieur le président, il saute aux yeux qu'avant que ce Comité n'ait pu se rendre dans toutes les réserves du Canada, nous serons tous morts depuis belle lurette.

Il me semble qu'il y a ici deux questions. L'une est celle du mode de procédure du Comité, tandis que l'autre est celle du mode d'approche que le Comité doit choisir. Je crois que nous devrions d'abord nous entendre au sujet du nombre de commissions que le Comité peut établir et du nombre de membres qui sont disposés à prendre part à ces tournées d'inspection. Nous devrions aussi nous rendre compte de toutes les difficultés auxquelles les Indiens sont en butte et des grandes différences qui existent dans les différentes parties du pays, afin de faire un choix judicieux par une méthode intelligente d'échantillonnage, si on me permet d'user de l'expression; en d'autres mots, nous nous rendrions dans les réserves où la situation est la plus urgente, de façon à permettre aux commissions et, par leur entremise, au Comité de se faire une idée exacte des mesures qu'il y a lieu de prendre en faveur des Indiens.

Je ne vois rien de mal à ce que le premier sous-comité se rende dans les deux réserves susmentionnées, qui sont aisément accessibles, mais je ne crois pas qu'il vaille la peine de nous attarder à étudier la possibilité d'organiser les tournées d'inspection proposées par M. Baldwin, qui exigeraient beaucoup de matériel et une longue absence de la colline du Parlement.

Je proposerais plutôt que nous nous entendions au sujet du nombre de commissions, ou que nous chargions le comité directeur de décider s'il y a lieu de nommer une, deux ou trois commissions, selon les besoins.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Barnett. Monsieur More, vous avez la parole.

M. MORE (*Regina*): J'avais la même idée. Je voulais parler du comité directeur ou comité de direction; je suppose que c'est bien de ce comité-là qu'on parlait?

Une VOIX: Je me demande si le comité de direction n'aurait pas l'effectif voulu pour examiner la situation à fond, pour ensuite en faire rapport et formuler certaines propositions?

Le VICE-PRÉSIDENT: Surtout après la tournée que nous sommes en voie d'organiser.

Le ministre assiste à la réunion d'aujourd'hui. Monsieur Laing, auriez-vous quelques remarques à faire dès maintenant?

L'honorable A. LAING (*ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*): Non, monsieur le président. Ma visite a pour unique but de convaincre le Comité que je prends un certain intérêt aux affaires indiennes. Je vais m'efforcer, à partir de maintenant, d'assister plus souvent aux séances du Comité.

Dans notre mode de gouvernement, on présuppose que le Comité est ainsi constitué qu'il est son propre maître. Bien que l'on ait prétendu à la Chambre que le gouvernement, entre autres choses, avait fait obstacle aux travaux du Comité, je crois que ces accusations sont tout à fait fausses. Le Comité a éprouvé quelques difficultés dans l'orientation de ses travaux.

J'ai cru, et j'ai accepté l'idée la première fois qu'on en a fait part au Comité, qu'il serait des plus opportuns pour les membres du Comité de visiter certaines réserves au Canada.

Monsieur Watson, vous avez tort. On compte environ 2,300 réserves au Canada, dont quelque 1,860 en Colombie-Britannique. Le mieux que le Comité pourrait faire, c'est de visiter des réserves lui donnant une idée microcosmique de la situation. Je crois qu'il y a peut-être six, huit ou tout au plus dix réserves qui soient vraiment représentatives.

Avant mon arrivée, vous avez pris la décision de visiter les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis. Ces deux endroits ne sont nullement représentatifs des réserves indiennes au Canada. On trouve des conditions abominables dans certaines réserves de notre pays, mais elles n'existent pas ni dans l'une ni dans l'autre des deux réserves en question. Quoi qu'il en soit, il n'y a, je crois, que huit, dix ou une douzaine de réserves, au maximum, qui soient véritablement représentatives. Il faut aller voir certaines réserves qui, on ne l'ignore pas, sont totalement dénuées de ressources, où la population est dans un état très piteux; ce sont aussi des réserves typiques.

Il s'est accompli beaucoup de choses dernièrement, monsieur le président, grâce à l'activité du Ministère. Il est probable que notre activité a porté, dans une grande mesure, sur les réserves qui pouvaient améliorer leur condition plus vite que d'autres. Dans un ou deux cas, maintenant, en Colombie-Britannique, un Blanc non préjugé pourrait dire en toute sincérité, je crois, qu'un Indien peut administrer la réserve probablement aussi bien qu'un Blanc. Dans une réserve, en particulier, l'administrateur, qui est indien, adjuge des entreprises valant jusqu'à un demi-million de dollars, et il passe des contrats avec des entrepreneurs pour la construction de grands immeubles à appartements. L'administration des affaires publiques et la gestion des fonds de la réserve incombent entièrement aux Indiens eux-mêmes. Nous avons délégué de tels pouvoirs à un grand nombre d'autres réserves.

Quand les choses ne tournent pas rond, on pousse les hauts cris, mais quand tout va bien, personne ne souffle mot. On a réalisé des progrès remarquables, notamment dans ma province, en Colombie-Britannique, mais ce n'est pas tout, il s'en est fait ailleurs aussi.

Il est des plus opportun, à mon avis, pour les membres du Comité de visiter des réserves typiques. Il vous est impossible, toutefois, d'en visiter beaucoup, mais vous pourriez vous limiter à une dizaine ou à une douzaine de réserves qui seraient vraiment représentatives, je crois. Permettez-moi de vous conseiller

d'en discuter avec mes fonctionnaires, lesquels sont en mesure de vous indiquer les réserves qui sont en piteux état et celles qui sont véritablement significatives de la situation des Indiens en général.

Merci, monsieur le président, d'avoir fait remarquer ma présence ici aujourd'hui. Je vais m'efforcer d'assister aux séances plus souvent.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelle est l'opinion du Comité, maintenant? Monsieur Laing, messieurs, nous ne sommes pas sans savoir que ces deux réserves ont fait l'objet de fréquentes visites, ainsi que monsieur Watson l'a fait remarquer, mais vu les difficultés que nous avons eues déjà à nous organiser, l'idée derrière tout ceci consiste à visiter ces deux réserves à titre d'essai, pour voir le temps qu'il faudra y mettre. Ensuite, nous pourrions consulter votre Ministère quant aux autres réserves à visiter par tout le Canada.

Il était impossible, auparavant, de visiter une dizaine de réserves. Nous nous proposons de prier la Chambre aujourd'hui, si nous y revenons à temps, de permettre à un sous-comité de cinq membres, ce qui est conforme aux prérogatives du Parlement, de visiter différentes...

Une VOIX: C'est déjà fait.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous avez raison, nous avons déjà cette autorisation. En fait, nous essayons aujourd'hui d'organiser une visite à ces deux réserves. Les participants, à leur retour, rédigerait un rapport général et peut-être, ainsi qu'on l'a proposé, laisseraient-ils au comité de direction le soin de consulter le Ministère au sujet des autres réserves dans le pays. Est-ce bien cela?

M. BALDWIN: Je me permets de faire remarquer que si nous attendons que tout soit fini: la visite des réserves, la rédaction du rapport et la séance du comité, il est probable que nous n'aurons pas le temps de faire d'autres visites du genre. On ne sait au juste quand la présente session doit prendre fin. Le leader de la Chambre a parlé du mois prochain, mais on ignore si cet objectif se réalisera. Je me permets de rappeler, toutefois, qu'au terme de la présente session, ce Comité est dissout, ses membres ont terminé leurs travaux, et avant l'inauguration de la session suivante, il faut suivre la procédure régissant la constitution des comités, soit prier la Chambre de lui signifier son mandat. Or, au rythme où vont les choses, et personne, sauf nous-mêmes, n'est à blâmer dans tout ceci, il s'écoulera sûrement beaucoup de temps avant que le Comité puisse reprendre ses travaux.

A mon avis, le comité de direction, en même temps qu'il organise cette visite des deux réserves près d'ici, devrait immédiatement se mettre en consultation avec le Ministre et ses fonctionnaires, en vue d'organiser une ou deux autres visites pour d'autres sous-comités, car la préparation de telles visites exige beaucoup de temps. Je suis persuadé que si le comité ne le fait pas dès maintenant, rien d'autre ne s'accomplira, à part la visite aux deux réserves près d'Ottawa.

Si l'on convient d'agir ainsi que l'a proposé le Ministre, dont je partage entièrement les vues, soit de choisir les réserves à visiter dans d'autres provinces, on doit se mettre en branle dès maintenant.

M. LAING: A ce propos, je me permets d'ajouter que mes fonctionnaires pourraient vous aider en ceci dès aujourd'hui.

Il faut aborder la question, je crois, dans une optique régionale. Dans la circonscription de monsieur More, on trouve des grands terrains qui sont au moins productifs, dans bien des cas. Il y en a un très grand nombre dans le sud de l'Alberta. Je suis censé être l'exécuteur des successions des Indiens. L'an

dernier, je me rappelle qu'un Indien a laissé une succession valant un demi-million de dollars. Il y a d'autres cas où de gros propriétaires fonciers dans le nord de l'Alberta possèdent des terrains improductifs. Si l'on projette de visiter un nombre restreint de réserves représentatives, une dizaine ou une douzaine, mettons, on doit aussi tenir compte un peu des divergences régionales, car dans bien des cas, par exemple, l'Indien tire un revenu de la réserve, même s'il n'y est pas domicilié. En d'autres endroits, tels que Caughnawaga, l'Indien vit dans la réserve, mais gagne sa vie ailleurs. Il importe de tenir compte de toutes ces choses, pour pouvoir se faire une idée juste et véritable de la situation actuelle de l'Indien.

M. BARNETT: Monsieur le président, mes remarques portent sur la dernière question, ou les deux dernières questions, soulevées par monsieur Baldwin au sujet de la durée d'exercice du Comité. Parmi tous les comités de la Chambre, le nôtre n'est pas le seul qui soit, pour ainsi dire, à mi-chemin dans ses travaux. Le Comité du Nord canadien, par exemple, n'a pas fini d'étudier certaines questions. Il me semble qu'il ne devrait pas être difficile de recueillir l'assentiment unanime des membres du Comité, par l'entremise des leaders respectifs de parti à la Chambre, quant à demander que le nécessaire se fasse en vue de la prompte reconstitution des comités, car la nouvelle session doit débiter, je crois, peu de temps après la clôture de la présente session. Dans certains cas, il est probable qu'on n'aurait simplement qu'à renouveler le mandat du comité, du moins c'est le cas du nôtre, je crois.

Et d'un. Même s'il est à la veille d'être dissous, le Comité devrait quand même, à mon avis, formuler des projets pour l'avenir moins immédiat. Il s'agit d'un comité permanent de la Chambre; or, je ne vois pas qui pourrait s'opposer à ce qu'il soit reconstitué. Si ses plans sont déjà dressés, il serait alors en mesure de visiter des réserves loginées.

M. ORANGE: Monsieur le président, je crois devoir partager l'opinion de monsieur Baldwin, en dépit des propos optimistes de monsieur Barnett. Je crains bien qu'il faudra beaucoup de temps pour organiser à nouveau de telles visites.

Pour en revenir aux remarques de monsieur Laing, plus précisément que les sous-comités doivent aborder la question dans une optique régionale, il me semble que si l'on prie dès maintenant le comité de direction de se mettre immédiatement en consultation avec le Ministre et ses fonctionnaires pour que, provisoirement, certaines dispositions soient prises qui nous permettraient d'agir dès aujourd'hui, et assez rapidement, il nous serait peut-être possible de réaliser certains de nos projets avant la clôture de la présente session. Il nous faut être réaliste, à mon avis. Il ne faut pas croire que la fin de la session soit synonyme de l'expiration du Comité. Qui sait? On pourrait fort bien fusionner le Comité du Nord canadien et celui des Affaires indiennes, ainsi qu'on l'a proposé dans certains milieux.

Pour ma part, monsieur le président, je crois que le comité de direction devrait se mettre en consultation avec le ministère, en vue de dresser des plans concrets, fondés sur une optique régionale, relativement à la visite des réserves indiennes au Canada. J'en ai déjà touché un mot avec monsieur Baldwin, et je crois que c'est seulement de cette manière que les choses pourront bien aller.

Je ne puis m'imaginer une foule de membres de comité allant visiter quelques réserves. Une telle façon d'agir irait à l'encontre du but projeté. Si les tournées dans les réserves se font sans éclat, et qu'on ait vraiment l'occasion de rencontrer les gens et de causer avec eux, alors pourra-t-on peut-être apprendre quelque chose. Je n'en suis pas absolument sûr, mais on pourra, du moins, faire

certaines constatations sur place. On aura, en outre, l'occasion de voir la situation dans tous ses divers aspects par tout le pays.

M. LAING: Permettez-moi d'exercer mon influence pour que vous visitiez au moins une réserve indienne où le problème se résume à un seul mot: l'alcoolisme.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je trouve que monsieur Laing a vu juste, il y a quelques instants, lorsqu'il a déclaré que la situation à Saint-Régis et à Caughnawaga était loin d'être la pire, au regard de bien d'autres réserves au Canada. Ces deux réserves éprouvent des difficultés, certes, mais pas plus ni moins qu'une municipalité ordinaire. Quoi qu'il en soit, je trouve excellente l'idée de mettre Caughnawaga en tête de l'itinéraire, car je crois qu'on y relèvera des difficultés d'autre genre, bien qu'il s'agisse d'une des réserves les plus progressistes du pays. Il y a des pères de famille qui sont absents de leur foyer la semaine durant, et aussi un certain nombre de jeunes délinquants, mais on y trouve aussi, en revanche, quelques Indiens très bien instruits qui peuvent, je crois, exprimer au Comité des vues bien éclairées au sujet des difficultés qu'éprouve leur réserve. C'est de bon augure.

Je ne puis parler trop librement, étant donné que ces deux réserves se trouvent dans ma circonscription électorale; je crois vraiment, toutefois, que nous perdriions notre temps si nous y passions deux journées entières. Il est possible, à mon avis, de les visiter toutes deux en une seule journée. On peut prendre le train à destination de Dorval le matin, on en descend vers neuf heures, on passe environ trois heures à Caughnawaga, puis, après le déjeuner, on roule pendant à peu près une heure et demie jusqu'à Saint-Régis, laquelle n'est qu'à une heure et demie, environ, d'Ottawa. Il est possible de réaliser ce programme en une seule journée; point n'est besoin d'en prendre deux.

Sauf votre respect, monsieur Howard, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rester 12 heures à Caughnawaga. Le meilleur moyen de tirer tout le profit possible de notre visite, c'est de rencontrer les autorités de la réserve et de converser avec eux. Si nous voulons recueillir des preuves ou entendre les plaintes émanant des habitants de la réserve, je suis certain que le tout peut se faire en trois ou quatre heures. Si un membre n'est pas satisfait de cette façon d'agir du Comité, il lui est toujours loisible de visiter certains foyers de son propre chef. On peut obtenir tous ces renseignements. . .

Le VICE-PRÉSIDENT: Désirez-vous en faire l'objet d'une proposition ou est-ce vraiment nécessaire? Est-ce seulement une opinion que vous exprimez?

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Puis-je demander aux autres membres s'ils consentent à visiter les deux réserves en une seule journée? Nous avons peu de temps à notre disposition, et s'il est possible de le faire en une journée, plutôt que deux, je crois que c'est à l'avantage de tout le monde.

M. BADANAI: Monsieur le président, je partage l'avis de monsieur Watson et de monsieur Laing. Je crois aussi que nous pouvons visiter en une journée les deux principales réserves dans la région de Montréal. Par après, nous pourrions porter notre choix, ainsi que l'a mentionné le Ministre, sur celles qui, parmi toutes les autres, sont les plus importantes, autrement dit, celles qui ont réellement besoin d'être étudiées.

Pour ce, il nous faut, je crois, l'aide et les conseils de la direction du Ministère quant aux réserves à visiter, mettons huit ou dix. On pourrait ensuite tenir une réunion pour décider de la date de cette tournée. Commençons par en visiter une, au moins, le plus tôt possible, pour qu'il n'y ait aucun doute quant à la sincérité de nos paroles. Cela doit se faire dès maintenant, à mon avis.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous avez quelque chose à ajouter?

M. BARNETT: Pour rester dans le cadre de la discussion lancée par monsieur Watson à propos de Caughnawaga et de Saint-Régis, je crois que ce monsieur en conviendra probablement, car il a déjà posé cette condition, si je ne m'abuse, relativement à la tournée effectuée par le ministère du Nord canadien, soit qu'une telle tournée, pour être fructueuse, doit comporter deux éléments essentiels: premièrement, l'occasion de voir en plein jour, vraisemblablement, l'aspect matériel de l'emplacement, et deuxièmement, l'occasion de converser avec les habitants et de les écouter dans le contexte d'une réunion tenue le jour ou le soir. Il me semble qu'on ne peut vraiment rien opposer à une telle façon d'agir; il faut admettre, je crois, qu'une simple visite d'une demi-journée ne nous permettrait de voir que la surface des choses, pour ainsi dire.

Lorsque le choix des réserves à inspecter est établi, il importe chaque fois d'organiser la tournée de telle manière que ces deux conditions essentielles sont remplies; si elles le sont, alors peu importe le nombre exact d'heures que la visite exige. Ce nombre pourra varier d'une réserve à l'autre.

J'étais absent lorsque le Comité a entamé les délibérations au sujet de cette tournée, mais, sans aller dans les détails, le point fondamental que mon collègue monsieur Howard, voulait faire ressortir, si j'ai bien compris, c'est qu'une tournée de ce genre risque d'être sans valeur si l'on ne fait que jeter un coup d'œil dans un grand nombre de réserves dans un temps fort bref. Il vaut mieux s'arrêter à quelques réserves représentatives et s'efforcer tout au moins d'aller au fond des choses.

M. ORANGE: Lors de la tournée antérieure, monsieur Barnett, on a visité huit réserves en deux ou trois jours, parcourant en tout quelque 1,000 milles.

M. LAING: Monsieur le président, je ne voudrais pas interrompre les débats trop souvent, mais je me permets de signaler que les difficultés varient d'une réserve à l'autre. J'aimerais que le Comité visite une réserve dont les difficultés sont d'ordre commercial plutôt que personnel. Ainsi, dans la réserve de l'île Walpole et dans celle des îles Georgina, les Indiens vous diront qu'il faut en premier lieu trouver des fonds d'aménagement de l'ordre de plusieurs millions de dollars afin de mettre en valeur les terrains immensément précieux où ils vivent. J'aimerais que le Comité fasse la connaissance d'Indiens ayant une telle tournure d'esprit, car c'est ce que nous voulons développer chez eux, le sens de leurs responsabilités, la nécessité de faire profiter eux-mêmes leurs biens. Dans chacune de ces deux réserves, on observera les mêmes aspirations, soit de pressentir l'État ou la province, sinon les deux, pour qu'on leur donne les moyens de s'enrichir, si l'on veut, ou enfin de mettre leurs propriétés en valeur. On devrait visiter au moins une de ces deux réserves, selon moi.

M. BALDWIN: Monsieur le président, il y a un endroit dans la Saskatchewan où les terrains ne servent qu'au pâturage du bétail, alors même que les gens réclament des logements à cor et à cri. Jusqu'ici, ils ont été impuissants à faire quoi que ce soit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres remarques à faire? Monsieur Baldwin?

M. BALDWIN: Puis-je formuler une proposition, afin d'en arriver à une décision quelconque?

Le VICE-PRÉSIDENT: Certainement.

M. BALDWIN: Je propose que le comité de direction, après ses entretiens avec les fonctionnaires du Ministère, forme trois sous-comités qui soient chargés de visiter les réserves offrant des divergences d'ordre régional et dont l'étude ne doit souffrir aucun délai, et que ces sous-comités fassent connaître au Comité les plans qu'ils ont dressés à cette fin.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, j'appuie cette motion, mais je formule toutefois une légère réserve. Je ne donne pas tort à Watson qui a proposé de visiter St-Régis et Caughnawaga en un jour, ces endroits sont si près que si les membres du Comité ne sont pas satisfaits de ce qu'ils ont vu, ils peuvent très facilement retourner, comme membre du Comité ou comme particulier, mais je ne crois pas beaucoup en l'itinéraire proposé que j'ai déjà vu. Je ne crois pas tellement en l'efficacité d'une visite de deux ou de trois heures à une réserve. Nous devons nous rappeler, comme l'a dit M. Barnett, que la première chose à faire lors de cette visite est de nous renseigner sur les caractéristiques physiques de la terre, les conditions d'habitation, par exemple. Ce qui prendra une heure ou une heure et demi. Après cela, la courtoisie et l'usage veulent que nous passions quelque temps avec le surintendant, ou l'agent indien ainsi qu'avec le conseil de la tribu.

Les rapports ont démontré, l'an dernier, que dans chaque province, des groupes d'Indiens organisent des marches et des réunions lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des mesures prises. Je ne dis pas qu'ils ont nécessairement raison, mais je veux avoir suffisamment de temps, si j'effectue le voyage, pour examiner les réserves, écouter les gens qui ont été et sont encore chefs des tribus et également entendre les vues des gens qui nourrissent des griefs. Sans cela, il est inutile de faire le voyage. Vous pouvez tout lire cela dans les rapports officiels que nous recevons toute l'année. J'aimerais que le Comité de direction se souvienne...

Je préfère, monsieur le président, diminuer le nombre des réserves que nous visiterons et m'entretenir en profondeur avec un groupe représentatif plutôt que visiter plusieurs réserves pour une très brève durée.

Le VICE-PRÉSIDENT: A mon avis, monsieur Orlikow, vous pouvez en être assuré. Nous avons passablement discuté de ce principe, et je ne pense pas que quelqu'un ici soit d'avis contraire.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Puis-je ajouter quelque chose aux propos de M. Orlikow?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): La chose s'applique aussi à ce que M. Barnett a dit.

Nous devrions proposer au ministère, lorsqu'il organise nos visites, de demander au chef local ou à la personne avec laquelle il communiquera, de nous préparer une réunion avec toutes les parties intéressées de la réserve, et que tout le monde habitant la réserve devrait y assister comme ce fut le cas dans le nord. A mon avis, nous devrions convoquer des assemblées publiques partout où nous allons.

M. BALDWIN: Les présidents des sous-comités, auront sûrement quelque chose à dire à ce sujet. Nous devrions élaborer le plan général mais, à mon avis, les présidents des sous-comités...

Le VICE-PRÉSIDENT: Comme les sous-comités sont établis, monsieur Baldwin, nous pouvons nous réunir et prendre les mesures favorables au sous-comité dans ce domaine.

M. MORE (*Regina City*): Monsieur le président, si je comprends bien, vous avez l'intention de former trois sous-comités?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est ce que propose M. Baldwin.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Monsieur le président, est-il nécessaire de nous diviser en trois sous-comités. Nous devons tenir compte du fait que le travail continue et...

M. BALDWIN: Je propose que le comité de direction, après discussion avec les représentants ministériels, établisse immédiatement au moins trois sous-comités qui visiteront des régions régionalement distinctes et demandant une étude urgente et feront rapport de leurs constatations à ce Comité-ci, avec les détails accumulés.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Monsieur le président, je crois que nous avons déjà ce pouvoir. On a présenté une proposition en ce sens à l'une des premières réunions. Nous avons reçu l'autorisation du Parlement.

Tout ce qui nous reste à faire, sauf erreur, est d'établir nos sous-comités et de partir. Nous n'avons rien d'autre à faire. Sauf tout le respect que j'éprouve à l'égard de M. Baldwin, je ne vois pas pourquoi nous nous limiterions à trois sous-comités. Nous pouvons en vouloir un pour la Colombie-Britannique, un pour la Saskatchewan, un pour le nord de l'Ontario et le nord du Québec, et un pour le sud de l'Ontario et le sud du Québec.

M. BALDWIN: Je peux inscrire le mot «plusieurs» si vous le préférez.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui; nous pouvons inscrire «plusieurs».

M. HADASZ: A mon avis, la motion devrait aussi inclure le mot «représentative». Je ne sais si le mot «distincte» renferme l'idée de réserves «représentatives».

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. BALDWIN: Je suis beaucoup plus souple au sujet des modifications que les ministres du cabinet. Je vais changer la motion et inscrire «distinctes et représentatives».

Le VICE-PRÉSIDENT: Quels sont ceux en faveur de la motion? Contre?

La motion est acceptée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Maintenant, monsieur Bell, qui représente le ministère, peut-il être chargé d'organiser cette tournée d'un jour? Le comité de la citoyenneté et de l'immigration prévoit être à Toronto les 15, 16 et 17, et à Montréal les 22, 23 et 24. Le voyage devra probablement être adapté à ces dates vu qu'un certain nombre des membres de notre Comité font également partie de ce Comité.

M. PRUD'HOMME: A Toronto les 15, 16 et 17? Est-ce cela?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. PRUD'HOMME: Et ils vont à Montréal les 22, 23 et 24?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact.

M. BARNETT: Une chose me vient à l'esprit, monsieur le président, au sujet de la composition des membres des sous-comités. Il m'est venu à l'esprit, lorsque vous avez mentionné le fait qu'un autre comité, dont certains membres font partie de notre Comité, effectuait un voyage. Faut-il croire à une certaine flexibilité dans la composition des différents comités?

Le VICE-PRÉSIDENT: De quelle façon, monsieur Barnett?

M. BARNETT: Il peut arriver, aux fins de la discussion, que nous nous divisions en trois sous-comités et que 15 membres sur les 24 soient ainsi nommés,

chaque groupe comprenant cinq membres ou plus. Si on organise une tournée, mettons, sur une réserve de la Saskatchewan, il se peut qu'un groupe de cinq membres, comme il a été initialement établi, aille en Saskatchewan, mais qu'un ou deux d'entre eux s'aperçoivent qu'ils ont des engagements dans un autre Comité. Aurons-nous la flexibilité nécessaire pour que deux autres membres du Comité d'ensemble puissent prendre leur place?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne vois pas pourquoi nous ne l'aurions pas. Il n'est pas nécessaire que tous viennent de la Saskatchewan, premièrement.

M. BARNETT: Non; je parle du sous-comité qui ira en Saskatchewan.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est ce que je veux dire. Les membres de...

M. BARNETT: Non; je demande si d'autres membres pourraient y aller.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oh, je vois où vous voulez en venir.

M. BALDWIN: Nous sommes soumis aux mêmes règles que respecte la Chambre. Trois personnes sur cinq constituent un quorum, de toute façon.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui; je vois ce que vous voulez dire.

M. BARNETT: Autrement dit, si le comité de direction établit trois ou quatre groupes de cinq membres chacun, comme il a été initialement proposé, à mon avis, nous devrions équilibrer les groupes plus ou moins selon...

M. BADANAI: Ce sont les membres eux-mêmes qui doivent en décider.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. BARNETT: J'aimerais voir, par exemple, au sein du sous-comité visitant la Colombie-Britannique, au moins deux, ou trois, ou possiblement quatre personnes, sur les cinq membres, originaires de régions du Canada autres que la Colombie-Britannique.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des jours spéciaux à l'esprit pour les voyages d'un jour?

M. PRUD'HOMME: Monsieur le président, le voyage le plus simple à organiser serait celui de Montréal. Certains d'entre nous devons y être mercredi le 22 et les 23 et 24. Je suis membre du Comité de la citoyenneté et de l'immigration. Nous pourrions peut-être le fixer au mardi 21?

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Pourriez-vous demander, monsieur le président, combien de membres de notre Comité font partie du comité de l'immigration?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Combien d'entre vous font partie du comité de l'immigration? Sept.

M. PRUD'HOMME: Sept sur douze.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est une bonne idée. Êtes-vous d'accord, dans ce cas, de le fixer au mardi 21? Nous pouvons arranger...

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Monsieur le président, je ne sais au nom de combien de personnes je parle, mais personnellement je n'approuve pas tellement ma participation au comité de l'immigration. La seule raison, je pense, de cette participation, est que nous étudions les Affaires indiennes. Je ne sais combien d'autres personnes sont dans le même cas. Je me demande s'il ne serait pas possible que certains membres quittent le comité de

l'immigration pour que nous puissions commencer nos visites des Indiens immédiatement, car cette proposition prendrait toute une semaine. Nous n'aurons absolument pas le temps de faire ces visites.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, M. Watson a soulevé le point très important que chaque membre doit penser à son travail à la Chambre, indépendamment de sa participation aux comités, et je ne parle même pas de la difficulté pour lui de visiter sa propre circonscription. A mon avis, nous devrions différer cette question. Je fais partie du Comité de l'immigration. Mon idée, en ce moment, est de quêter au moins le voyage à Toronto et de demander à quelqu'un d'autre de prendre ma place pour ces deux jours. Il y a une limite au nombre de jours où un membre peut être absent.

Monsieur le président, nous pouvons laisser aux membres et aux partis le soin de constituer les comités. Et ensuite nous pouvons nous arranger entre nous. Lorsque M. Howard est absent, il peut demander à M. Barnett de prendre sa place.

M. MORE (*Regina City*): Qui fait partie du comité de direction?

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Orange, M. Dinsdale, M. Howard, moi-même, et...

Une VOIX: M. Klein.

Le SECRÉTAIRE: Et M. Aiken.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ah oui, M. Aiken.

Une VOIX: Pouvez-vous lire leur nom?

Le VICE-PRÉSIDENT: Lisez leur nom.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: M. Aiken, M. Howard, M. Klein, M. Roxburgh, M. Dinsdale.

M. MORE (*Regina City*): Nous avons accepté la motion. Nous devrions laisser la décision au Comité. Nous n'avons que trois ou quatre semaines.

Je suis d'accord avec M. Orange et M. Baldwin que rien ne nous dit de travailler avec l'idée que nous serons regroupés au cours de notre travail. Nous avons approximativement quatre semaines. Trois comités peuvent visiter simultanément les réserves et le comité de direction peut préparer les programmes et prendre les dispositions nécessaires, ce qui avancerait beaucoup notre travail.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et la semaine qui vient? Ne pouvons-nous pas commencer immédiatement plutôt que d'attendre?

M. MORE (*Regina City*): Non; je ne pense pas que nous devrions attendre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous?

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Je dirais que vendredi le 17 serait une bonne journée pour aller à St-Régis.

Une VOIX: Vendredi est un mauvais jour.

M. PRUD'HOMME: Que dites-vous de lundi prochain, le 13?

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des objections pour le 13? Aurez-vous assez de temps?

M. BELL: Je n'en suis pas sûr, monsieur le président. Nous devons vérifier.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il ne s'agirait que des deux réserves. Si vous pouvez le faire le 13, faites-le; et sinon, remettez-le au 18 ou au 14 ou une autre date; le plus tôt sera le mieux, je pense.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): S'il s'agissait de travailler le lundi, si nous pouvions nous arranger pour que quelques députés de la région de Montréal rencontrent ceux qui viennent d'Ottawa en direction de Caughnawaga, nous pourrions conduire ces députés à St-Régis et les ramener à Ottawa pour lundi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Essayons de le faire lundi, si nous pouvons, monsieur Bell.

M. BELL: Lundi le 13?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Êtes-vous tous d'accord? En ce qui concerne votre motion, monsieur Baldwin, on vient de me faire penser que nous devons faire rapport en détail au Comité d'ensemble, mais qu'il s'agit des autres voyages; la chose ne touche en rien ce voyage-ci.

M. BALDWIN: Non.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de ce voyage-ci. Nous effectuerons celui-ci, préparerons les autres et ferons rapport.

Y a-t-il autre chose?

M. BALDWIN: Avons-nous une motion officielle pour ce premier voyage?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il serait peut-être préférable que quelqu'un avance une motion officielle pour le premier voyage.

M. ORLIKOW: Je viens de penser, et je me fie à ma mémoire, que le débat sur le budget finit lundi. J'essaie de me rappeler s'il y a vote?

M. PRUD'HOMME: Ce pourrait être lundi ou mardi. Vous convient-il de fixer le voyage au lundi 13 ou au mardi 14? Cela vous donnerait un jour de plus pour préparer notre visite.

Le VICE-PRÉSIDENT: Tout le monde est d'accord?

Une VOIX: Nous pouvons laisser le président s'occuper des préparatifs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. Avant de quitter le sujet, combien d'entre vous ici effectueront le voyage? Pouvez-vous lever la main? Nous voulons savoir où nous en sommes.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Demandez pour lundi, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Un moment que j'inscrive ces noms.

Y a-t-il autre chose? Et bien, voilà. C'est ainsi que nous procédons. M. Ball et son ministère verront ce qu'ils peuvent faire dans une situation pareille. Ensuite, il est convenu que le comité de direction va...

M. BARNETT: ...communiquer avec vous pour mettre une dernière touche aux arrangements.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

Une VOIX: Je fais la proposition.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il s'agira d'une rencontre officielle avec ces gens.

M. WATSON (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*): Si je me souviens bien, nous avons décidé, au cours de délibérations antérieures, que nous n'amènerions pas de sténographes avec nous; que les réunions, lors de nos visites aux réserves, étaient destinées à nous renseigner, à nous instruire sur la situation des réserves, mais que nous ne tiendrions pas de réunions officielles à chaque réserve; si nous commençons cela, nous n'en finirions jamais, à mon avis.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose maintenant? Nous avons tout couvert? Avez-vous autre chose à dire, monsieur Laing?

M. LAING: Non, merci.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne.

M. LALING: Je fais la proposition...
M. LE VICE-PRÉSIDENT: Il s'agit d'une proposition officielle avec ces dates.

M. WATSON (Chatham-Kent): Si je ne souviens bien, nous avons décidé au cours de la dernière session que nous n'assisterions pas de nos visites aux réserves. Les réserves à nous assignées pour la session de l'année dernière étaient destinées à nous renseigner sur la situation des réserves. Mais elle n'a pas de réunions officielles à l'heure actuelle; si nous commençons cela nous serons jamais à nous en occuper.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose maintenant? Nous avons tout dit. Avez-vous autre chose à dire maintenant?

M. LALING: Non, merci.
M. LE VICE-PRÉSIDENT: La Commission s'ajourne.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février. Elle a tenu sa dernière séance le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

M. LE VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais maintenant vous parler de la Commission. Elle a tenu sa dernière réunion le 15 février et elle a tenu sa dernière séance le 15 février.

**RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,
Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 8

SÉANCES DU JEUDI 2 MARS
ET DU VENDREDI 17 MARS 1967

Concernant les
Indiens et les groupements d'Indiens

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

24822-1

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES

AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh
et messieurs

Aiken	Duquet	Orlikow
Alkenbrack	² Gundlock	Prud'homme
Badanai	Haidasz	Reid
Baldwin	Langlois	Skoreyko
Barnett	(Chicoutimi)	Tremblay
Bell (Carleton)	Moore	Watson
¹ Blouin	(Wetaskiwin)	(Châteauguay-
Crossman	More (Regina City)	Huntingdon-
Dinsdale	Orange	Laprairie)—24.
	(Quorum 10)	

Secrétaire du comité:
Fernand Despatie.

¹ Remplace M. Munro le 10 février 1967.

² Remplace M. McCutcheon le 2 mars 1967.

SEANCES DU JEUDI 2 MARS
ET DU VENDREDI 17 MARS 1967

Concernant les

Indiens et les groupements d'Indiens

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 10 février 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Blouin soit substitué à celui de M. Munro sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le LUNDI 27 février 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Howard soit substitué à celui de M. Barnett sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le MARDI 28 février 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Barnett soit substitué à celui de M. Orlikow sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le JEUDI 2 mars 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Gundlock soit substitué à celui de M. McCutcheon sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Le JEUDI 16 mars 1967

Il est ordonné,—Que le nom de M. Orlikow soit substitué à celui de M. Howard sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 21 mars 1967

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du 30 janvier 1967, un sous-comité composé de treize membres du Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration a visité les réserves indiennes de St-Régis et de Caughnawaga le mardi 14 février 1967.

Sous la direction des chefs respectifs, le sous-comité a visité les réserves et assisté à des réunions du Conseil de bande et à des réunions publiques des bandes.

Les principaux sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors de ces réunions étaient les suivants: l'éducation des adultes et des enfants, le logement et la Société centrale d'hypothèques et de logement, les moyens de récréation, les préposés à l'aménagement communautaire, l'administration de la bande, les relations provinciales, la mise en vigueur des lois, le bien-être, l'assistance hospitalière et médicale, les impôts et les griefs à l'endroit de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au sujet de réclamations pour dommages.

Le Comité se rend compte qu'il doit se renseigner davantage sur les questions qui intéressent les Indiens et les collectivités indiennes et, à cette fin, il se propose de faire d'autres visites à différentes bandes indiennes.

Respectueusement soumis,

Le président,
MILTON L. KLEIN.

(Traduction)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 2 mars 1967
(11)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 1 heure de l'après-midi, à huis clos, sous la présidence de M. Klein.

Présents: Messieurs Aiken, Badanai, Baldwin, Barnett, Dinsdale, Haidasz, Howard, Klein, Moore (*Wetaskiwin*), Reid, Roxburgh, Watson (*Château-guay-Huntingdon-Laprairie*) (12).

Aussi présents: Messieurs G. E. Bell et L. L. Brown, du ministère des Affaires indiennes.

Le président rapporte que le sous-comité directeur a rencontré les fonctionnaires du Ministère pour discuter de futures visites à des réserves indiennes.

Il est question des quatre régions suivantes:

- Intérieur et région côtière de la Colombie-Britannique.
- Saskatchewan et Alberta
- Manitoba et Nord-Ouest ontarien
- Nord québécois et Nord-Est ontarien

Le Comité approuve en principe les voyages proposés à ces quatre régions et accepte, conformément au rapport du sous-comité directeur, qu'une seule de ces régions soit visitée durant la session en cours.

M. Baldwin propose, avec l'appui de M. Reid, et

Il est décidé—Qu'un sous-comité composé d'au moins cinq (5) membres du Comité permanent des affaires indiennes visite des réserves de l'intérieur et la région côtière de la Colombie-Britannique en mars 1967.

La séance est levée à 2 h. 15 de l'après-midi, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le VENDREDI 17 mars 1967
(12)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: Messieurs Barnett, Blouin, Dinsdale, Gundlock, Haidasz, Klein, Moore (*Wetaskiwin*), Orlikow, Prud'homme, Reid, Roxburgh (11).

Le président lit une déclaration au sujet de la remise à plus tard du projet de visites à des réserves indiennes de la Colombie-Britannique et les membres en discutent brièvement.

M. Dinsdale donne un compte rendu non officiel de l'assemblée annuelle de l'Association des Indiens et des Métis du Manitoba, tenue à Winnipeg du 10 au 12 mars 1967.

Le Comité convient unanimement que le président invite des représentants de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à assister à une séance du Comité pour discuter les réclamations présentées par les Indiens de Saint-Régis et de Caughnawaga contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et non encore réglées.

Sur proposition de M. Haidasz, appuyé par M. Reid,

Il est décidé.—Que le fond du compte rendu du sous-comité au sujet de sa visite aux réserves de Saint-Régis et de Caughnawaga fasse l'objet d'un rapport à la Chambre.

Le comité s'ajourne à 11 h. 12 du matin, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
R. V. Virr.

Le Comité s'ajourne à 11 h. 12 du matin, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Comité approuve en principe les voyages proposés à ces quatre régions et accepte conformément au rapport du sous-comité directeur, d'une seule de ces régions soit visitée durant la saison en cours.

M. Baldwin propose, avec l'appui de M. Reid, et

Il est décidé—Qu'un sous-comité composé d'au moins cinq (5) membres du Comité permanent des affaires indiennes visite des réserves de l'intérieur et la région côtière de la Colombie-Britannique en mars 1967.

La séance est levée à 2 h. 15 de l'après-midi, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le vendredi 17 mars 1967

(12)

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h. 10 matin, sous la présidence de M. Klein.

Présents: Messieurs Barnett, Blouin, Dinsdale, Gundlock, Haidasz, Klein, Moore (Wetaskiwin), Orlikow, Proulx, Reid, Rozpucha (11).

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le VENDREDI 17 mars 1967

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du voyage en Colombie-Britannique qui a été remis à plus tard. J'aimerais qu'il soit consigné au compte rendu que, comme vous le savez, notre Comité a décidé, le 2 mars 1967, de rendre visite à des réserves et des collectivités indiennes en Colombie-Britannique.

Ce voyage devait commencer le vendredi 10 mars 1967 par une visite préalable à Winnipeg, pour assister à l'assemblée annuelle de l'Association des Indiens et des Métis du Manitoba. Cette visite devait être suivie du voyage en Colombie-Britannique; à cette fin, les membres devaient se rencontrer à Vancouver le dimanche 12 mars.

On avait demandé au vice-président du Comité de communiquer avec le leader de la Chambre pour lui faire part du voyage projeté, mais ce dernier était absent et on ne l'attendait pas avant le lundi 6 mars.

Entre-temps, le décès de notre regretté gouverneur général a été annoncé à la radio.

Le lendemain matin, soit le lundi 6 mars, j'ai reçu un appel téléphonique du secrétaire du Comité; celui-ci m'a demandé des instructions à l'égard du voyage projeté. Notez bien que le temps était un facteur essentiel de la situation, vu que le ministère des Affaires indiennes avait demandé une réponse presque immédiate afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires relativement à l'itinéraire.

J'ai téléphoné au leader de la Chambre pour lui demander si la Chambre siégerait. Il m'a appris que la Chambre serait ajournée ce jour-là jusqu'au jeudi, et qu'aucun comité ne siégerait avant le jeudi, par respect pour la mémoire du défunt gouverneur général.

Entre-temps, on a annoncé à la radio que ce matin-là, le gouvernement avait proclamé une période de deuil national de sept jours à compter de midi le dimanche 5 mars 1967, pour rendre hommage à la mémoire du regretté gouverneur général, le très honorable Georges Vanier.

En conséquence, il était impossible de réunir les membres du Comité des affaires indiennes pour décider de la ligne de conduite à suivre dans ces circonstances. Il m'a semblé qu'il serait plus convenable de retarder le voyage et c'est ce que j'ai décidé.

Messieurs, si vous n'avez pas de commentaires à formuler, je crois que nous devrions passer au reste de l'ordre du jour.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, j'ai à parler sur votre communication. Je ne crois pas que vous, ni personne d'autre, ne puissiez en être blâmé, mais il

est malheureux que toute cette idée de visites dans les réserves indiennes, lesquelles, à mon avis, sont importantes et nécessaires, ait été talonnée par toute une suite d'incidents malencontreux, à tel point qu'aucun progrès n'a été réalisé à cet égard. Je me demande, monsieur le président, si vous pourriez faire part au leader de la Chambre... avec l'appui unanime des membres du Comité, je l'espère... du fait que notre Comité croit qu'il devrait être reconstitué presque dès le début de la nouvelle session, afin de pouvoir s'acquitter de sa tâche.

Je le dis sérieusement, monsieur le président. Il est beaucoup plus facile pour un Comité de faire ce que nous projetons, c'est-à-dire de s'absenter de la Chambre, au tout début de la session, que vers la fin de la session, lorsque le travail s'empile. Je crois que ce serait avantageux pour la bonne conduite des affaires de la Chambre et pour tous les partis, si le gouvernement acceptait.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette proposition est très valable et, si le Comité l'approuve, je la porterai à l'attention du leader de la Chambre.

M. DINSDALE: Pour ce qui est du voyage au Manitoba, qui n'a pas eu lieu...

Le PRÉSIDENT: Et en Colombie-Britannique.

M. DINSDALE: ...et en ce qui concerne l'assemblée des Indiens et des Métis à Winnipeg, au moins deux membres du Comité y ont assisté: M. Orlikow y était et j'y étais aussi.

J'ai fait part de nos regrets aux intéressés, par suite de l'annulation malencontreuse mais nécessaire du voyage. Mais je me demande si on a communiqué avec les Conseils de bandes en Colombie-Britannique pour leur faire part de notre arrivée?

Le PRÉSIDENT: Non, de fait, comme vous vous en souviendrez, la première fois que nous avons eu à annuler un voyage... à Caughnawaga et à Saint-Régis, je pense, où nous sommes allés plus tard... les préparatifs ont été faits de concert avec les Conseils de bandes.

Dans le présent cas, aucun préparatif n'a été fait et aucun rendez-vous n'a été fixé avant que le voyage ne soit réellement approuvé et que les dispositions n'aient été prises. Il n'y a donc rien eu à annuler, vu que les préparatifs du voyage n'ont jamais réellement été accomplis.

M. DINSDALE: Je crois que c'est malheureux, parce que c'est décevant pour les gens.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord et je pense que l'argument présenté par M. Orlikow est plein de bon sens. Malgré qu'il soit vrai que ces voyages aient constitué une série de malchances, je crois tout de même que ceux qui sont allés à Caughnawaga et à Saint-Régis ont eu une expérience d'une grande valeur.

Ce qui m'a frappé au sujet de ce voyage, vu que nous semblons disposer de quelques minutes pour en parler, et il s'agit peut-être d'une simple coïncidence, vu que les deux réserves sont si rapprochées l'une de l'autre est que les plaintes et les griefs, dans les deux cas, sont presque les mêmes. Je ne sais pas si c'est également vrai dans toutes les réserves indiennes du Canada; peut-être pouvez-vous nous dire un mot à ce sujet, M. Dinsdale.

Je ne dis pas qu'une personne qui se rend à Saint-Régis ou à Caughnawaga devient un expert sur les Affaires indiennes, mais il me semble et il m'a été

signalé que ces deux réserves se classent parmi les plus prospères. Dans les deux cas, néanmoins, on semble en butte au même problème ou à la même série de difficultés. Croyez-vous que nous retrouverions cette situation dans toutes les collectivités indiennes au Canada?

M. DINSDALE: Il est dommage que les membres du Comité n'aient pas été à Winnipeg samedi dernier. Il y avait là 500 délégués venant du Manitoba et du Nord-Ouest ontarien.

M. ROXBURGH: J'étais franchement plus déçu que cela, en Colombie-Britannique, parce qu'il m'a semblé que les membres avaient là une occasion merveilleuse de...

M. DINSDALE: C'était les Indiens eux-mêmes qui avaient la parole, samedi. Les orateurs invités au banquet et aux déjeuners étaient des Indiens; les coordonnateurs des délibérations étaient des Indiens.

Chacun des chefs du Conseil a présenté son rapport; leurs critiques et leurs mémoires étaient identiques à ceux que nous avons entendus à Saint-Régis et à Caughnawaga.

Mais ce qui importe réellement, c'est que, pour la première fois, ce sont les Indiens eux-mêmes qui parlent et qui font connaître leurs opinions à la collectivité blanche. C'était la treizième assemblée annuelle de la conférence à Winnipeg et on avait projeté, depuis le début de ces réunions, de remettre la direction de tous les événements entre les mains des Indiens eux-mêmes. C'est à peu près ce qui est arrivé cette année et c'était très encourageant de le voir.

Celui qui a présidé à la séance de samedi est un Indien de la bande des Sioux de la réserve d'Oak River; il y a 15 ans, il n'aurait pas pu mettre deux phrases bout à bout mais il dirigeait cette foule considérable d'une manière très compétente et efficace.

Le PRÉSIDENT: Si vous me le permettez, j'aimerais offrir un commentaire au sujet de votre déclaration. En d'autres mots, vous convenez que les griefs présentés à la conférence de Winnipeg semblaient identiques à ceux de Saint-Régis et de Caughnawaga. J'ai l'impression, sans prétendre être un expert, que les Indiens ont peut-être été trop protégés.

M. DINSDALE: Il est vrai que le paternalisme a été une calamité pour les Indiens; nous avons détruit leur civilisation et ils ne se sont jamais intégrés à la nôtre. Ils constituent ce qu'on pourrait appeler un peuple périphérique, pris entre deux mondes, mais maintenant, ils réaffirment la culture indienne et redeviennent fiers de leur propre passé indien, et c'est très encourageant. Je pense qu'il faudrait récrire l'histoire parce que, lorsque l'Indien tuait le Blanc, c'était un massacre, mais lorsque le Blanc tuait l'Indien, c'était quoi?

Une VOIX: Une glorieuse victoire.

M. DINSDALE: Oui, une glorieuse victoire.

M. BARNETT: Monsieur le président, j'ai naturellement été très déçu de la nécessité de retarder le voyage en Colombie-Britannique. M. Dinsdale a demandé si les Indiens de Colombie-Britannique avaient été avisés. Peut-être serait-il bon, au cas où l'un des membres entendrait parler de quelque chose, de mentionner qu'après que le Comité eut décidé d'accepter la recommandation du Comité directeur au sujet du voyage, j'étais sur le point de rédiger un bref

rapport hebdomadaire que j'envoie aux journaux de mon comté et j'ai mentionné dans ce rapport que le Comité devait se rendre à deux réserves de la circonscription de Comox-Alberni.

J'ajouterai que, dès que j'ai eu vent du retard, j'ai téléphoné aux rédacteurs des journaux les plus directement concernés pour leur demander de faire ce qu'ils pouvaient pour corriger la déclaration contenue dans ma rubrique; ils en ont convenu et ont accepté de téléphoner immédiatement au conseiller-chef de la réserve la plus directement intéressée. J'espère donc que cette situation n'a pas eu de conséquences malencontreuses.

Au sujet de la similitude des problèmes des Indiens, dont vous avez parlé, j'ai constaté l'existence, chez les Indiens de Saint-Régis et de Caughnawaga, des similitudes très intéressantes et, aussi, des contrastes très frappants dans le point de vue et l'attitude du peuple.

Il y a deux problèmes qu'à mon avis, le Comité rencontrera lorsque nous nous rendrons en Colombie-Britannique. Malgré une similitude bien fondamentale, il existe quand même de réelles différences de point de vue et d'attitude entre les gens de Saint-Régis ou de Caughnawaga et ceux de la région côtière de la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Je me demande s'il ne serait pas utile, avant ces voyages et particulièrement si notre Comité est reconstitué comme le propose M. Orlikow, qu'un membre tel que vous nous fasse un exposé avant que nous ne partions. En d'autres termes, vous pourriez peut-être préparer un mémoire à ce sujet et y exposer les contrastes; il se peut aussi que M. Dinsdale connaisse une région...

M. DINSDALE: Ma spécialité serait les Indiens des Prairies.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que, fondamentalement, les griefs sont les mêmes mais il peut y avoir des questions locales qui diffèrent; je croirais que le grief fondamental est le même partout. Je ne porte pas de jugement anticipé sur la valeur des voyages. Je crois que ce que notre Comité devrait s'efforcer de faire, c'est de trouver des solutions plutôt que de chercher les problèmes, parce qu'il me semble que les problèmes sont assez bien connus. La question est la suivante: existe-t-il des solutions à ces problèmes et, si oui, quelles sont-elles?

M. BARNETT: Monsieur le président, je dirais, en réponse à cette question, que le principal avantage pour les membres du Comité de se rendre sur les lieux et de rencontrer les Indiens sur leur propre terrain, en ce que cela nous fournirait l'occasion d'acquérir une certaine compréhension de ce qu'ils pensent.

Il est très facile de lire un rapport statistique sur les conditions de logement et les niveaux de revenus et ce genre de choses; nous pouvons le faire sans quitter Ottawa. D'après mon expérience personnelle, ce n'est que lorsqu'on vient à connaître les Indiens assez bien qu'on commence à avoir un aperçu de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils ressentent au sujet de leur situation.

Je crois que si le Parlement désire adopter une ligne de conduite qui aidera réellement à résoudre les difficultés, voilà la manière sensée de le faire.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de m'exprimer ainsi: supposons, pour un instant, que les griefs que nous avons entendus à Saint-Régis et à Caughnawaga soient uniformément les mêmes partout au Canada: Croyez-vous qu'en nous fondant sur cette visite et connaissant les problèmes, nous pouvons en arriver à une solution?

M. BARNETT: Pas en n'ayant visité que ces deux réserves.

Le PRÉSIDENT: Non. Je dis: supposons que ces problèmes existent partout, que les problèmes peuvent être résumés sous cinq ou dix titres. Pouvons-nous leur trouver des solutions? Nous partons en voyage, mais allons-nous y perdre notre temps? Allons-nous simplement faire des voyages ou en reviendrons-nous aptes à trouver des solutions? Voilà la question que je pose. Des tas de gens viennent nous exposer les problèmes mais je n'ai pas encore entendu proposer de solutions.

M. ROXBURGH: Donnez-nous du temps, donnez-nous du temps.

Le PRÉSIDENT: Combien de temps? Nous avons disposé de 300 ans. Combien d'années voulez-vous encore? Nous avons eu 300 ans.

M. ROXBURGH: Je parle de notre Comité, pas des 300 ans qui se sont écoulées antérieurement. Nous commençons maintenant; donnez-nous un peu de temps. Monsieur le président, souvenez-vous de ceci: c'est bien joli d'aller à Caughnawaga et à l'autre réserve, mais essayez de situer les mêmes problèmes partout au Canada. Il y a quelques grands problèmes identiques mais vous avez surement assez vécu pour savoir que ça ne se fait tout simplement pas de cette façon.

Il faut que nous nous rendions dans les divers genres de réserves. Leurs problèmes peuvent être semblables mais, si vous avez chassé et fait du piégeage avec les Indiens et si vous avez été dans le grand Nord et les avez vus dans ces circonstances différentes...les circonstances diffèrent mais les problèmes peuvent se ressembler...

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec vous. J'en conviens mais il y a eu des réunions de comités dans le passé mais absolument rien, aucune solution n'en a résulté.

M. ROXBURGH: Réunissons-nous, dans ce cas, et attaquons-nous à la tâche.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous plus intelligents que les membres des comités antérieurs?

M. ROXBURGH: Je pense que nous le serons lorsque nous reviendrons des réserves. Sinon, nous ne devrions pas être ici. Nous ne devrions pas siéger au sein de ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Tout ce que nous faisons, c'est de discourir sur les problèmes. Nous savons que ces problèmes existent, mais où sont les solutions?

M. ROXBURGH: Monsieur le président, veuillez me laisser parler. Vous présidez ici, et vous n'avez pas la parole. Veuillez vous en souvenir.

Le PRÉSIDENT: Poursuivez.

M. ROXBURGH: Les membres des comités antérieurs se sont-ils rendus à des réserves partout au Canada? On ne l'a jamais fait. Voilà la raison.

Faisiez-vous partie du Comité du nord canadien lorsque nous avons traversé les Territoires du Nord-Ouest et rencontré les Esquimaux? J'ai eu une vraie

surprise, je vous le dis, et j'ai déjà été un amateur de vie au grand air. Je ne sais pas si vous l'avez été ou non.

Le PRÉSIDENT: Je ne me dispute pas avec vous. Je dis seulement...

M. ROXBURGH: Très bien. Je reviens à une seule chose; un instant.

Le PRÉSIDENT: Je vous dis seulement que nous n'avons entendu parler de rien dans ce pays depuis des années, des années et des années...

M. ROXBURGH: Très bien; ce dont nous avons entendu parler dans ce pays m'importe peu.

Le PRÉSIDENT: ...au sujet des problèmes des Indiens et que rien n'a été fait à leur sujet.

M. ROXBURGH: Je suis peut-être partial, quelque chose a été fait à leur sujet, mais peut-être pas de la bonne façon, à cause de certaines circonstances.

Je veux revenir à une chose et ceci est plus important. Nous discutons beaucoup ici et nous allons voir ce que nous pouvons faire pour démarrer à la prochaine session. J'aimerais voir proposer qu'en qualité de président vous fassiez des démarches auprès de M. McIlraith dès le premier jour de la prochaine session. Non pas trois semaines plus tard, deux semaines plus tard ou dix jours plus tard.

Le PRÉSIDENT: Nous avons l'intention de le faire tout de suite.

M. ROXBURGH: Oh, je vois ce que vous voulez dire. On n'y donne pas suite automatiquement.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. ROXBURGH: Alors comment s'y prendre pour le faire dès maintenant?

M. ORLIKOW: Monsieur le président, j'aimerais proposer que...

Le PRÉSIDENT: Avant de vous laisser poursuivre, vous êtes bien informé sur les Affaires indiennes et il en est de même pour M. Dinsdale. Je vous pose cette question: En supposant encore qu'il n'y ait que deux réserves au Canada, ... en supposant cela (nous connaissons les problèmes de ces deux réserves) quelles seraient selon vous les solutions à ces problèmes? Vous êtes bien informé.

M. ORLIKOW: Monsieur le président, en premier lieu, au sujet de ce que M. Roxburgh a dit, je ne crois pas que le Comité devrait attendre jusqu'au début de la prochaine session. Je crois que le Comité tient sa dernière réunion pour cette session.

Je crois que vous, en qualité de président du Comité pour cette session, devriez transmettre à M. McIlraith l'impression, (je ne sais pas si nous avons besoin d'une motion de forme vu que nous n'avons pas rencontré de problèmes dans le passé), l'impression de ce Comité que le nouveau Comité pour la session de 1967 devrait être constitué immédiatement après l'ouverture de la Chambre. Si les partis veulent en changer les membres et si le gouvernement veut en changer le président, ils peuvent le faire, mais le nouveau Comité devrait se réunir immédiatement.

Monsieur le président, je pense que vous avez raison de dire que les députés et, je suppose, le public savent depuis plusieurs années qu'il y a des problèmes particuliers aux Indiens et que nous ne les avons pas résolus. Je crois qu'il y a

plusieurs raisons à cet état de chose. En premier lieu, je ne crois pas qu'il y ait eu de solutions possibles durant toutes ces années où les Blancs donnaient les réponses aux Indiens. Je crois que ce que M. Dinsdale a dit au sujet du Manitoba est tout à fait vrai.

J'ai assisté à ces conférences dès le commencement et je me rappelle qu'au début, comme le disait M. Dinsdale, il a été très difficile d'amener les Indiens à dire deux mots. Maintenant, ils disent très bien aux Blancs qui ont aidé à organiser les conférences: «Restez chez vous et laissez-nous organiser les conférences, car elles sont nos conférences.» Maintenant les Indiens, et ce n'est pas seulement au Manitoba, mais partout à travers le Canada, commencent à plaider leur cause eux-mêmes. Si vous pouvez concevoir les questions, vous pouvez commencer à chercher des solutions.

En second lieu, je crois que nous possédons beaucoup plus de renseignements sur ce que nous avons à faire que nous en avions dans le passé. Je ne suppose pas qu'un membre ici présent ait eu l'occasion de lire le Rapport Hawthorn de façon détaillée jusqu'ici, mais je l'ai parcouru très rapidement et je suis d'accord avec certaines parties, comme l'idée à l'effet que le ministère des Affaires indiennes devrait être, (j'oublie le mot exact dont ils se sont servis), mais devrait être l'animateur de l'expression des protestations des Indiens.

Cela me laisse très sceptique, car il m'a toujours semblé que le ministère des Affaires indiennes était le contraire d'un animateur. Il était l'organisme qui faisait taire les Indiens. Nous obtenons une grande quantité de renseignements et de plans détaillés sur ce qu'il faut faire et je crois. (bien sûr, je suis un optimiste), que nous pourrions bientôt commencer à résoudre les problèmes des Indiens au Canada.

Nous, députés, n'avons pas le même rôle que le ministère des Affaires indiennes dans l'administration; nous n'avons pas comme le gouvernement à réunir des fonds, mais si nous pouvions mettre le Comité en marche très rapidement afin de pouvoir nous réunir assez souvent et à des intervalles assez espacés pour pouvoir y assister, (nous ne devrions pas tenir ces réunions à la fin de la session quand on a besoin de souliers de course pour courir d'un comité à l'autre), je crois que nous pourrions remplir notre rôle et qu'il s'agit d'une chose concrète que nous pourrions faire dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Je ne m'oppose pas à ce que vous dites mais je pense que nous devrions faire quelque chose de concret au sujet des visites que nous avons déjà effectuées. Je crois que nous devrions appeler à témoigner devant notre Comité l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, par exemple, afin de déterminer pourquoi les réclamations contre la voie maritime du Saint-Laurent au sujet de terrains qui ont été pris ou spoliés, par exemple, dans la réserve de St-Régis, n'ont pas été réglées. Je crois que c'est le genre de travaux constructifs dont devrait s'occuper ce Comité. Nous devrions, à mon avis, chercher des solutions au lieu de chercher des problèmes dont nous connaissons l'existence. Nous connaissons les problèmes, mais nous ne faisons rien pour tenter de les résoudre. Il est inutile de se lever à la Chambre des communes et de crier au sujet des problèmes quand personne n'est prêt à s'asseoir et à parler des solutions.

M. DINSDALE: Monsieur le président, je crois que le Comité est d'accord avec vous à ce sujet. Je suggérerais que nous ayons une motion de forme, (et je serais

heureux de la proposer), à l'effet que ce Comité soit constitué. Je suis d'accord avec M. Orlikow et vous-mêmes pour que nous émettions la suggestion que ce Comité soit reconstitué aussi rapidement que possible et que les visites des réserves aient la priorité. Je signale aussi que le Comité directeur pourrait se réunir pour choisir des problèmes particuliers comme celui que vous avez mentionné et qui a été soulevé à la suite de notre visite à Caughnawaga, (le règlement de la réclamation de terrain), et les référer à notre Comité.

Un dernier mot au sujet de ce que nous avons vu à Winnipeg lors de notre dernière fin de semaine. Les porte-parole indiens ont fait preuve d'humour, et cela est aussi un fait très encourageant.

Je ne dirais pas que rien n'a été fait, Jack, car il y a eu d'importants progrès dans le domaine de l'éducation ainsi que dans le domaine de la santé.

M. ROXBURGH: C'est à quoi je veux en venir. Il y a certainement eu un...

M. DINSDALE: Depuis que l'Indien possède le droit de vote, il est devenu plus conscient de ses privilèges et de ses responsabilités de citoyen. Je crois qu'il s'agit là d'importants progrès.

Un Indien nous a raconté l'histoire d'un vieux chef Sioux qui avait été baptisé et dont le nom imprononçable avait été changé pour celui de Joe. Joe était très heureux de faire partie de l'Église, et quelques semaines plus tard, un membre du clergé lui a rendu visite. Lorsque le bon père arriva, il trouva Joe sur le point de mordre dans un bifteck d'orignal et par hasard c'était un vendredi. Il a été grondé pour sa violation des commandements de l'Église, et Joe répondit: «Mon père, je comprends parfaitement bien ce que je suis en train de faire. Depuis mon baptême, j'ai appris beaucoup de choses sur les mœurs de l'homme blanc et avant de m'asseoir pour manger ce bifteck d'orignal, je l'ai arrosé d'un peu d'eau et j'ai dit: «Viande d'orignal, tu es du poisson. Je mange donc du poisson, mon père.» L'idée qu'il tentait d'exprimer était que l'Indien a acquis plus de connaissances sur les mœurs de l'homme blanc.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): Monsieur le président, Walter a posé une question que j'étais sur le point de soulever. Si je comprends bien, les Indiens de Caughnawaga ne votent pas. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Tout porte à croire que oui.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): C'est l'impression que j'ai eue. Mais j'ai remarqué une différence considérable dans l'allure des Indiens de ma réserve (environ 3000) depuis qu'ils ont acquis le droit de vote. Il y a eu trois élections depuis ce temps-là et ils commencent à sentir qu'ils y participent.

Il y a un énorme changement dans nos relations avec eux et dans leur allure depuis ce temps. Ces progrès ont nécessité un peu de temps et il faudra attendre encore longtemps, je le sais. Mais cela a fait une différence. Je crois que peut-être lorsque nous visiterons des réserves dans lesquelles les Indiens votent, tous ou une partie de ceux-ci, nous constaterons une augmentation des votes à chaque élection. Vous êtes-vous rendu compte de cela, Walter?

M. DINSDALE: Ils présentent même des candidats aux élections maintenant.

M. MOORE (*Wetaskiwin*): C'est vrai: et ils font maintenant eux-mêmes un peu de propagande durant les élections. Bien sûr, ils aiment à remplir les fonctions de secrétaire d'élection. Je crois que cela aidera au progrès.

M. ROXBURGH: Nous avons fait beaucoup pour les Indiens mais peut-être n'avons nous pas fait autant qu'il l'aurait fallu. Je pense, comme nous l'affirmons présentement, que les choses sont chargées et qu'en les visitant nous risquons de nous répéter. Nous nous sommes beaucoup répétés en ce qui a trait à l'immigration et plus nous répétons, plus nous sommes en mesure de promouvoir le ministère. C'est, du moins, la façon dont j'envisage les choses.

Je pense que nous devrions prendre une vue d'ensemble et trouver exactement ce que vous dites. Je ne suis pas en désaccord avec vous au sujet des problèmes et de leurs solutions, parce que j'ai l'impression que c'est le but de ce Comité. Je crois que nous pouvons les éliminer ensemble et agir ensuite. Je veux simplement aller directement. Je ne dis pas que nous ne devrions pas essayer de régler leurs problèmes, mais je crois qu'il sera plus facile de travailler avec eux. Mes voyages dans le grand Nord m'ont appris que les Esquimaux sont plus accessibles, plus intelligents et équilibrés aujourd'hui qu'ils étaient il y a, disons, 25 ans.

Le PRÉSIDENT: Je faisais simplement une proposition. Je me demande si le Parlement du Canada ne devrait pas fournir aux Indiens la représentation parlementaire. Je ne sais pas jusqu'à quel point, peut-être un siège ou deux. Peut-être faudrait-il augmenter les sièges de une ou deux unités à la Chambre pour permettre aux Indiens de s'exprimer. Je pense qu'ils en ont besoin. Les Indiens ont besoin de s'exprimer personnellement. Je suis d'avis que nous avons essayé d'agir pour les Indiens au lieu d'essayer de les persuader à agir eux-mêmes.

M. BARNETT: Monsieur le président, vous ouvrez la voie à plusieurs discussions intéressantes, mais il me semble que la question la plus importante à l'heure actuelle est la proposition relative à la reconstitution du Comité. Je voudrais souligner que nous devrions ici être pratiques et réaliser ce qu'entraîne la reconstitution d'un comité.

A l'ouverture de la nouvelle session, une des premières propositions a été l'organisation d'un comité de choix, et tandis que je suis d'avis que vous trouverez, j'ai eu quelques discussions non officielles, que le Leader de la Chambre semble favorable à la reconstitution des comités, les membres de ce Comité devraient réaliser que la responsabilité revient en partie aux divers groupes de partis. En d'autres termes, je pense que nous devrions comprendre que les membres de divers partis de ce Comité verront à ce que le comité de choix reçoive des whips de partis ou d'autres sources la liste des membres qui feront partie du Comité sur les Affaires indiennes pendant la nouvelle session. Je crois que c'est peut-être la question la plus importante en ce moment.

J'aimerais aussi dire que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous proposez que nous devrions d'abord, quand la chose sera possible, faire les premiers pas en demandant à l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent...

Le PRÉSIDENT: Je respecte l'opinion de M. Dinsdale à savoir que l'on ne devrait pas accorder la première priorité aux voyages. Je respecte cette opinion. Je n'essaie pas d'influencer les autres membres du Comité, mais si je devais décider entre les voyages et prendre un par un les griefs exposés dans ce rapport, je dirais qu'il faut d'abord, à mon avis, voir si nous pouvons trouver des solutions aux divers problèmes des deux réserves qui nous sont décrits ici.

Si nous pouvions trouver les solutions de ces problèmes et les étudier un par un, nous pourrions peut-être résoudre les problèmes de plusieurs réserves du pays, mais non; nous sommes allés dans les réserves, nous les avons amenés ici et nous avons écouté leurs problèmes. Nous connaissons les problèmes. Essayons maintenant d'en trouver les solutions en demandant aux membres de ce Comité de les étudier un par un, en écoutant les représentations de tous ceux qui ont quelque chose à dire et en déterminant si les Indiens ont raison d'exprimer des griefs.

J'ai parlé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent parce que si ses directeurs ont dit la vérité, et je n'ai aucune raison de douter de leurs paroles, la situation est scandaleuse. C'est mon opinion. Après tant d'années sans que se soient réglés ces griefs, je pense que nous devrions connaître la situation. C'est la façon dont nous pourrions traiter ces problèmes. Je crois qu'il est plus important d'agir ainsi que d'aller dans les réserves éloignées du pays. Nous possédons les problèmes déterminés de deux réserves; voyons comment nous pouvons y remédier.

M. BARNETT: Monsieur le président, vous parlez du problème entre l'Administration de la voie maritime et les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis. Voilà un problème que nous pouvons solutionner dès maintenant, mais si vous considérez cette liste, avec tout le respect dû à votre point de vue voulant que nous connaissions les problèmes,...

Le PRÉSIDENT: Non, non. Je ne dis pas que nous connaissons tous les problèmes, mais certains...

M. BARNETT: Vous dites que nous sommes au courant des problèmes, mais avec tout le respect que je vous dois, la question est d'en trouver la solution. Après avoir visité deux réserves, ce Comité n'a pas la compétence...

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit: «Essayons de faire quelque chose pour résoudre les problèmes de ces deux réserves». Je ne dis pas que nous résoudrons ainsi tous les problèmes, mais si nous trouvons la solution de leurs problèmes, nous aurons posé un geste constructif. Il serait très encourageant d'être capable de résoudre ces problèmes, de faire ensuite ces voyages en pensant que nous pourrions peut-être en résoudre d'autres.

M. HADASZ: Monsieur le président, pourquoi ne pas déposer un rapport pour dire que nous avons visité ces réserves, remarqué certains problèmes qui exigeraient une étude sérieuse du Comité et que nous recommandons aux leaders de la Chambre la création de comités de sélection aussitôt après l'ouverture de la nouvelle session.

Le PRÉSIDENT: Nous le ferons sans aucun doute. Je ne crois pas que nous irons plus loin ce matin.

M. BARNETT: D'accord. Faisons au moins cela. Au moins, j'ai parlé de ce comité de sélection. Je crois comprendre qu'en ce qui a trait à la reconstitution d'un comité spécial, on a déjà atteint un certain accord.

M. HADASZ: Lequel?

M. BARNETT: La procédure du comité; on a déjà conclu qu'il sera reconstitué...

M. HADASZ: Ne pouvons-nous pas le dire dans un tel rapport?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il faudrait passer une résolution à cet effet.

M. ROXBURGH: Faites une résolution. Allez-y.

M. HADASZ: Il s'agit simplement d'une recommandation à l'effet que le Comité...

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons faire connaître à la Chambre la proposition du greffier à l'effet qu'il serait facile d'obtenir la reconstitution au début de la nouvelle session en parlant au leader de la Chambre et en abordant le sujet à chacun des caucus de la nouvelle session. Un rapport à la Chambre ne serait pas remis au Gouvernement pendant la nouvelle session. C'est ce que nous ferons; nous ferons exactement ce qu'il suggère ainsi que M. Orlikow.

M. HADASZ: Ne pensez-vous pas que pour les dossiers de la Chambre des communes nous devrions au moins informer ce Parlement que notre Comité a visité ces deux réserves, remarqué plusieurs problèmes qui nécessitaient une étude sérieuse et demander au Parlement... Appelons-le un rapport intérimaire?

Le PRÉSIDENT: C'est la même chose, M. Hadasz. Nous ne formons pas le quorum.

M. HADASZ: Ne pouvons-nous pas déposer une déclaration?

Le PRÉSIDENT: Vraiment, nous n'avons rien d'autre à faire aujourd'hui que de dire et redire des renseignements aux membres présents.

M. HADASZ: J'ai vu d'autres comités se réunir avec seulement trois ou quatre membres.

M. ROXBURGH: Cinq est le quorum.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous étudierons les propositions très appréciables qui ont été faites ce matin et où il faudra agir...

M. HADASZ: Avons-nous besoin de deux personnes? Nous pouvons les amener.

Le PRÉSIDENT: Allez les chercher. La Chambre ouvre dans cinq minutes.

M. DINSDALE: Je pense que la méthode suggérée par le greffier est à peu près la seule façon d'attirer l'attention sur le sujet lors de la nouvelle session. Vous pouvez poser des questions en Chambre au leader de la Chambre; quand sera-t-il reconstitué? Sinon, c'est seulement une recommandation.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous devrions prendre conseil des divers leaders de la Chambre; vous, avec les vôtres, et chaque parti avec son propre leader, afin de déterminer si on peut être unanime quant à la procédure. Si nous ne le sommes pas, nous pourrions peut-être alors poser la question en Chambre.

M. BARNETT: J'ai eu il n'y a pas très longtemps une petite conversation avec M. George McIlraith sur le sujet, et j'avais ce Comité bien précis en tête. Le leader de la Chambre du Gouvernement est dans une situation où il peut appuyer la chose, mais à moins que tous les partis soient disposés à mettre leur liste de noms pour au moins le comité de sélection, il n'a pas le contrôle de la question, et je ne vois aucune raison pourquoi le Gouvernement s'opposerait à...

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec vous, et si nous voulions poser un geste constructif, après l'intersession le Comité aurait encore le pouvoir de se réunir en séances jusqu'à la clôture de la session, et je ne sais pas quand elle surviendra, nous demanderions à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de nous faire une représentation devant ce Comité avant la prorogation afin de déterminer ce qu'il en est de ces griefs de la voie maritime.

M. BARNETT: Je pense qu'il s'agit d'une chose d'immédiate...

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est une question urgente et nous devrions la régler dès maintenant. Il est plus important que jamais que nous bougions dès l'heure. Nous pourrions ainsi poser un geste constructif et montrer à la collectivité indienne que nous voulons vraiment lui aider et non pas simplement une série de platitudes.

M. BARNETT: Cela signifierait beaucoup plus pour les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis que toute autre chose. Je parle des grandes questions de l'amélioration du système d'éducation et des loisirs. Cela n'arrivera pas d'un jour.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, ce Comité veut connaître les faits et ce n'est pas la dissimulation des maux dont les Indiens parlent. Nous voulons connaître les problèmes.

M. DINSDALE: Le problème du territoire n'est pas seulement celui de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent; il y a aussi...

M. BARNETT: J'étais complètement sidéré quand j'ai entendu parler de l'autoroute à quatre voies à travers la réserve de Caughnawaga. J'ai demandé aux Indiens quelle compensation ils avaient reçue pour avoir donné cette partie de terrain pour la construction de l'autoroute. Ils ont déclaré n'avoir rien reçu; qu'ils n'avaient pas reçu un sou ni pour les autoroutes ni pour le chemin de fer. Voilà une autre raison pour laquelle ils ont retenu l'autoroute situé à la fin de la réserve et qui la sépare.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas, mais peut-être les comités qui ont siégé dans le passé ont-ils pris tellement de temps à trouver les problèmes que la session s'est terminée avant qu'ils puissent trouver une solution, et j'ai bien peur que nous ferons comme eux.

M. DINSDALE: Entreprenons une nouvelle session.

M. BARNETT: Je crois que le Comité sur les Affaires indiennes ne se réunissait que périodiquement et normalement afin d'étudier des modifications précises proposées...

Le PRÉSIDENT: Ce fut peut-être une séance très utile.

Une VOIX: Nous ne pouvons pas nous réunir pendant la session, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Non, mais peut-être pourrions-nous attendre une minute par courtoisie pour M. Haidasz. Voulez-vous poser une question M. Dinsdale? Ou est-ce un secret que vous devez aller en Chambre?

M. BARNETT: Faut-il vraiment faire une proposition officielle?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous demander à M. Haidasz d'entrer.
Messieurs:

Puis-je demander une proposition pour approuver le rapport présenté par le sous-comité sur les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis?

Proposé par M. Haidasz, secondé par M. Reid, que le rapport soit approuvé tel que présenté et fait à la Chambre.

La proposition est acceptée.

M. BARNETT: Je propose que le président organise une séance après les vacances de Pâques et avant la prorogation de la session en cours avec l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent en ce qui a trait aux griefs exposés par les Indiens de Saint-Régis et de Caughnawaga.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas nécessaire de faire une proposition officielle pour appeler des témoins. Les membres désirent-ils entendre les directeurs de la voie maritime du Saint-Laurent?

Des VOIX: La proposition est acceptée.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, messieurs.

COMITÉ PERMANENT

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Les prix varient selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale
Secrétariat d'État.

Fascicule 9

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

SIXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

le mercredi 26 avril 1967

LISTE DES TÉMOINS

Le président: Il n'est pas nécessaire de faire une proposition officielle pour appeler des témoins. Les membres désirent-ils entendre les dires de la voie maritime du Saint-Laurent? Des voix: La proposition est acceptée.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.
M. BARRÉ: Cela signifierait beaucoup plus pour les Indiens de Saint-Régis et de Saint-Basile que toute autre chose. Je parle des grandes questions de l'amélioration du système d'éducation et des loyers. Cela n'arrivera pas un jour.

Le président: En d'autres termes, ce Comité veut connaître les faits et ce n'est pas la dissimulation des maux dont les Indiens parlent. Nous voulons connaître les problèmes.

M. DUNSTON: Le problème du territoire n'est pas seulement celui de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, il y a aussi...

M. BARRÉ: Je voudrais demander quand l'on a demandé l'autorisation de quelle manière on a demandé cette partie de terrain pour la voie maritime. On n'a rien reçu; qu'ils n'aient pas reçu un sol ni pour les subventions pour le chemin de fer. Voilà une autre réserve et il y a encore d'autres réserves de la

Le président: Je ne sais pas mais les comités qui ont été dans le passé ont-ils pu... Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

M. DUNSTON: Prenons une nouvelle session.
M. BARRÉ: Je voudrais savoir si on ne pourrait pas... M. DUNSTON: Je voudrais proposer...

Le président: Ce fut peut-être... Une voix: Nous ne pouvons pas... pas?

Le président: Non, mais peut-être pourrions-nous attendre une minute pour attendre pour M. Haldane. Voulez-vous poser une question M. Dunston? Ce sera un secret que vous devez aller en Chambre?

M. BARRÉ: Faut-il vraiment faire une proposition officielle?
Le président: Voulez-vous demander à M. Haldane d'entrer. Messieurs:

Puis-je demander une permission pour annoncer le rapport présenté par le sous-comité sur les réserves de la Gaspésie et de Saint-Régis?

Proposé par M. Haldane, secondé par M. Reid, que le rapport soit approuvé et que présent et fait à la Chambre.

Le président: La proposition est acceptée.

M. BARRÉ: Le proposé que le président organise une séance après les vacances de Pâques et avant la présentation de la session en cours avec l'ajournement de la voie maritime du Saint-Laurent en ce qui a trait aux griefs des Indiens de Saint-Régis et de Saint-Basile.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes, des droits de l'homme,
de la citoyenneté et de l'immigration**

Président: M. MILTON L. KLEIN

Fascicule 9

SIXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE,

le mercredi 26 avril 1967

et

LISTE DES TÉMOINS

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

24824

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966-1967

COMITÉ PERMANENT

DES AFFAIRES INDIENNES, DES DROITS DE L'HOMME,
DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Président: M. Milton L. Klein

Vice-président: M. Jack Roxburgh

et messieurs

Aiken	Duquet	Reid
Alkenbrack	Gundlock	Skoreyko
Badanai	Haidasz	Tremblay
Baldwin	Langlois (<i>Chicoutimi</i>)	Watson
Barnett	Moore (<i>Wetaskiwin</i>)	(<i>Châteauguay-</i>
Bell (<i>Carleton</i>)	More (<i>Regina City</i>)	<i>Huntingdon-Laprairie</i>)
Blouin	Orange	—24.
Crossman	Orlikow	
Dinsdale	Prud'homme	

(Quorum 10)

Secrétaire du comité:
Fernand Despatie.

SIXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

le mercredi 26 avril 1967

et

LISTE DES TÉMOINS

Le MERCREDI 26 avril 1967

Le Comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages ayant trait au budget des dépenses (1966-1967) de la Direction des affaires indiennes du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (*fascicules n^{os} 4 et 5*) et aux Indiens et groupements d'Indiens (*fascicules n^{os} 6 à 9*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
MILTON L. KLEIN.

LISTE DES TÉMOINS

	Fascicule
Battle, R. F.	2
(Sous-ministre adjoint, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)	3 4
Bell, G. E.	7
(Relations fédérales-provinciales, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)	7
Brown, L. L.	
(Chef, Relations fédérales-provinciales, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)	3 4
Côté, E. A.	1
(Sous-ministre, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)	2 3 4
Fairholm, C. I.	
(Chef du secrétariat, direction des Affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)	2 3
Laing, l'hon. Arthur	1
(Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)	7



